

Comité du programme et budget

Trentième session
Genève, 8 – 12 juillet 2019

PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2020-2021

établi par le Secrétariat

1. La version ci-jointe du programme et budget proposé pour l'exercice 2020-2021 est soumise à la présente session du Comité du programme et budget (PBC) conformément aux délibérations et aux recommandations de la vingt-neuvième session du PBC.
2. Lors de cette session, le PBC a procédé à une première lecture par objectif stratégique du projet de programme et budget proposé pour l'exercice 2020-2021, et :
 - i) *a approuvé les modifications que les États membres proposent d'apporter aux stratégies de mise en œuvre du programme, risques et mesures d'atténuation, grilles d'évaluation des résultats, explications et tableaux concernant les ressources, graphiques concernant la collaboration interprogrammes, et références aux objectifs de développement durable dans les programmes 1, 2, 3, 8, 9, 15, 16, 19, 20, 21, 23, 28 et 30;*
 - ii) *a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 sur la base du point i);*
 - iii) *a pris note du fait que les dépenses de personnel pour 2020-2021 seraient actualisées dans la version révisée du projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 afin de tenir compte de l'incidence des modifications apportées au barème des traitements des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, avec effet au 1^{er} janvier 2019 et du nouveau barème de rémunération considérée aux fins de la pension pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur entré en vigueur le 1^{er} février 2019 (incidence qui s'élève approximativement à 3 millions de francs suisses);*

3. Le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 figurant ci-joint a été révisé conformément aux décisions susmentionnées et est soumis pour examen à la présente session du PBC.

4. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

5. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI et des unions, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 (document WO/PBC/30/10).

[Le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 suit]

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Programme et budget proposé
pour l'exercice biennal 2020-2021

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS	7
II. EXPOSÉ DES PROGRAMMES PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE	30
Objectif Stratégique I ÉVOLUTION ÉQUILBRÉE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	30
PROGRAMME 1 Droit des brevets	32
PROGRAMME 2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	36
PROGRAMME 3 Droit d'auteur et droits connexes	41
PROGRAMME 4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	47
Objectif Stratégique II PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE	52
PROGRAMME 5 Système du PCT	54
PROGRAMME 6 Système de Madrid	59
PROGRAMME 31 Système de La Haye	64
PROGRAMME 32 Système de Lisbonne	68
PROGRAMME 7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	73
Objectif Stratégique III FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT	79
PROGRAMME 8 Coordination du Plan d'action pour le développement	81
PROGRAMME 9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	85
PROGRAMME 10 Pays en transition et pays développés	94
PROGRAMME 11 Académie de l'OMPI	100
PROGRAMME 30 Appui aux PME et à la création d'entreprises	104
Objectif Stratégique IV COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	108
PROGRAMME 12 Classifications internationales et normes	110
PROGRAMME 13 Service des bases de données mondiales	114
PROGRAMME 14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	119
PROGRAMME 15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	124
Objectif Stratégique V SOURCE DE RÉFÉRENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	128
PROGRAMME 16 Économie et statistiques	129
Objectif Stratégique VI COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	134
PROGRAMME 17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	135

Objectif Stratégique VII PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX.....	140
PROGRAMME 18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux.....	141
Objectif Stratégique VIII INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE ENTRE L'OMPI, SES ÉTATS MEMBRES ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES	146
PROGRAMME 19 Communications	147
PROGRAMME 20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs.....	150
Objectif Stratégique IX STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE	159
PROGRAMME 21 Direction générale	161
PROGRAMME 22 Gestion du programme et des ressources	167
PROGRAMME 23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	172
PROGRAMME 24 Services d'appui généraux.....	176
PROGRAMME 25 Technologies de l'information et de la communication	181
PROGRAMME 26 Supervision interne	184
PROGRAMME 27 Services de conférence et services linguistiques.....	187
PROGRAMME 28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes.....	190
<hr/>	
III. ANNEXES	194
ANNEXE I Tableau 8. Budget 2018-2019 après virements par programme	195
ANNEXE II Ressources proposées pour 2020-2021 par programme	196
ANNEXE III Répartition des recettes et des dépenses par union en 2020-2021	198
ANNEXE IV Évolution à moyen terme de la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye.....	210
ANNEXE V Indicateurs relatifs aux systèmes d'enregistrement international	226
ANNEXE VI Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme.....	265
ANNEXE VII Incidences de l'adoption des normes IPSAS sur les pratiques budgétaires	266
ANNEXE VIII Budget 2020-2021 par résultat escompté et par programme	268
ANNEXE IX Budget 2020-2021 par résultat escompté	271
ANNEXE X Contribution de l'OMPI aux objectifs de développement durable	273
ANNEXE XI Organigramme de l'OMPI	274
<hr/>	
IV. APPENDICES	275
APPENDICE A Contributions des États membres.....	275
APPENDICE B Définition des catégories de dépenses.....	280
APPENDICE C Calcul des dépenses de personnel.....	282
APPENDICE D Formules de flexibilité	283

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

J'ai le plaisir de présenter le projet de programme et budget de l'Organisation pour l'exercice biennal 2020-2021. Le programme et budget indique le montant estimatif des recettes que l'Organisation compte engranger au cours de l'exercice biennal, les résultats qu'elle cherche à obtenir au cours de cette période et les dépenses qu'elle est autorisée à consentir pour atteindre ces résultats. Avec le Plan-cadre d'équipement, dont une version provisoire sera examinée à la session de juillet du Comité du programme et budget, le programme et budget donne une vue exhaustive des plans et aspirations de l'Organisation pour l'exercice biennal 2020-2021 ainsi que des dépenses récurrentes et des dépenses d'équipement proposées pour réaliser ces plans et répondre à ces aspirations.

Le projet de budget reflète les grandes tendances des principaux services générateurs de recettes de l'Organisation, tout en reconduisant la réponse mesurée à ces tendances qui caractérise la gestion budgétaire depuis plusieurs années. La prudence reste en effet de mise compte tenu de l'imprévisibilité et de l'instabilité de la situation économique mondiale.

Les recettes pour le nouvel exercice biennal sont estimées à 888,8 millions de francs suisses, soit une augmentation de 7,1% par rapport au montant prévue des recettes de 829,6 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2018-2019. Ces estimations sont fondées sur les tendances en matière de dépôt auprès des 10 principaux offices de propriété intellectuelle du monde et sur les prévisions du Fonds monétaire international concernant la performance économique mondiale. Il est proposé de limiter l'augmentation des dépenses pour le prochain exercice biennal à 4,2%, pour un montant de 756 millions de francs suisses. Cela se traduirait par un excédent global sur l'exercice budgétaire de 113 millions de francs suisses.

À première vue, un excédent de 113 millions de francs suisses semble être un montant relativement important. Toutefois, plusieurs facteurs doivent être pris en considération dans l'évaluation du bien-fondé de cette projection.

Le premier de ces facteurs a trait aux énormes besoins d'investissement auxquels l'Organisation est confrontée dans les domaines de l'informatique et de la maintenance des bâtiments. Dans le domaine de l'informatique, les environnements d'exploitation des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'Organisation, qui sont à l'origine de 93% de ses recettes, nécessitent des mises à jour et des améliorations constantes pour continuer de fournir des services économiques et de qualité qui suscitent une participation croissante dans le monde entier. Outre l'amélioration des environnements d'exploitation du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), du système de Madrid, du système de La Haye et du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, l'Organisation investit dans l'établissement d'un Portail mondial de propriété intellectuelle qui permettra de fluidifier et d'homogénéiser l'expérience des utilisateurs de nos différents systèmes. Il convient de rappeler que les investissements dans ces systèmes se traduisent directement en avantages financiers pour les utilisateurs. L'environnement informatique de nos systèmes mondiaux a joué un rôle essentiel dans la maîtrise des coûts et dans la perspective d'aborder, une nouvelle fois, un nouvel exercice biennal sans augmentation de taxes dans les systèmes mondiaux. Parmi les autres grands projets informatiques figurent la dématérialisation de divers systèmes, l'assurance de la résilience et de la sécurité de tous les systèmes, l'importance accrue des bases de données administrées par l'Organisation, les plateformes informatiques dédiées à la coopération entre les offices de propriété intellectuelle et aux programmes de renforcement des capacités, ainsi que la mise au point d'outils fondés sur l'intelligence artificielle pour faciliter l'administration de la propriété intellectuelle dans le monde entier, dans un contexte d'augmentation constante de la demande de droits de propriété intellectuelle. S'agissant des bâtiments et des locaux, la politique de l'Organisation en matière de gestion des bâtiments tout au long de leur cycle de vie nécessite des investissements constants pour éviter d'avoir à procéder ponctuellement à des travaux de rénovation et de mise à niveau majeurs.

Toutes ces dépenses d'équipement sont financées, conformément au Plan-cadre d'équipement approuvé par les États membres, par les réserves, lesquelles sont alimentées par les excédents générés par l'Organisation.

Le deuxième facteur à prendre en considération dans l'évaluation de l'excédent prévu est la nécessité pour l'Organisation de conserver un niveau suffisant de liquidités pour absorber toute diminution brutale et imprévue de la demande en faveur de nos systèmes mondiaux du fait de soubresauts de l'économie mondiale. La proposition actuelle prévoit donc de porter le niveau recommandé pour les réserves de 22% à 25% des dépenses de l'exercice biennal.

Le troisième facteur a trait à la nécessité de financer les engagements à long terme de l'Organisation, et notamment les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Bien que des progrès considérables aient été accomplis à cet égard, des efforts supplémentaires restent à faire pour parvenir à un niveau de financement adéquat. Les excédents sont l'un des moyens de faire face à cette nécessité.

S'agissant du projet de programme, le prochain exercice biennal se distinguera notamment par les caractéristiques suivantes :

- i) La priorité restera à la prestation de services efficaces, rapides et d'un bon rapport coût-efficacité dans le cadre des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle administrés par l'Organisation, notamment le PCT, le système de Madrid, le système de La Haye et le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Le nouveau Portail mondial de propriété intellectuelle, offrant une interface client homogène pour tous les systèmes mondiaux et proposant des services intégrés de gestion financière et de gestion d'identité, sera entièrement opérationnel. Le système de Lisbonne concernant l'enregistrement et la protection des appellations d'origine et des indications géographiques au niveau international devrait faire un bond en avant avec l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne et l'élargissement du nombre de parties contractantes de l'Acte de Genève.
- ii) Il est proposé qu'un nouveau service d'horodatage numérique soit mis en place par l'Organisation. Nos études préliminaires font état d'une forte demande en faveur d'une entité internationale de confiance pour la prestation de ce service. Ce service s'inscrirait en complément de nos systèmes mondiaux existants et permettrait de répondre aux besoins d'innovation émergents dans l'environnement numérique, tout en constituant une source de recettes supplémentaires pour l'Organisation.
- iii) Avec l'intégration de la dimension du développement dans l'ensemble des activités de l'Organisation, il existe désormais un large éventail de services – qui continuera d'être étoffé – à l'intention des pays en développement, des pays les moins avancés et des pays en transition en vue de renforcer leur participation à l'innovation et aux industries de la création. Ces services comprennent les systèmes et plateformes informatiques pour les offices de propriété intellectuelle et les organisations de gestion collective, les Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), les conseils d'ordre législatif et institutionnel, la mise en valeur des ressources humaines par l'intermédiaire de l'Académie de l'OMPI, les partenariats mondiaux tels que WIPO Re:Search et le Consortium pour des livres accessibles (ABC), et les programmes tirant parti de l'information technologique disponible dans le cadre du système des brevets.
- iv) Les rapports phares de l'Organisation se sont posés en sources de références internationales fiables en matière d'analyses empiriques et statistiques sur l'activité dans le domaine de la propriété intellectuelle dans le monde. Il s'agit notamment des Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle – enquête statistique annuelle sur l'activité en matière de propriété intellectuelle dans le monde –, des rapports biennaux sur la propriété intellectuelle dans le monde, qui contiennent des analyses économiques approfondies sur certains domaines de la politique et de la pratique en matière de propriété intellectuelle et d'innovation, de l'Indice mondial de l'innovation, qui est devenu la principale source de référence mondiale en matière de comparaison des capacités et performances d'innovation, ainsi que de la nouvelle série annuelle sur les tendances technologiques dans le monde, qui dresse un tableau d'ensemble de la situation dans un domaine particulier de l'activité technologique.
- v) L'Organisation contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de multiples façons, grâce aux nombreux services qu'elle fournit en faveur de l'innovation et des capacités d'innovation, qui ont des retombées considérables au regard de plusieurs ODD, et grâce aux partenariats mondiaux mentionnés précédemment.
- vi) Le Secrétariat facilitera les discussions entre les États membres dans divers domaines d'établissement de normes de la manière la plus professionnelle possible. En particulier, nous mettrons en place une nouvelle plateforme de conférence qui permettra de publier le contenu et les comptes rendus des réunions de manière plus efficace, et de rendre ceux-ci accessibles à un plus large public.
- vii) Nous continuerons de nous attacher à suivre et à administrer attentivement l'exécution des programmes au moyen de systèmes de données intégrés qui fournissent aux chefs de programme, aux responsables de la supervision et aux États membres des informations de qualité en matière de gestion.
- viii) Nous prévoyons d'élargir notre audience en mettant à profit de multiples filières de communication, en particulier nos bureaux extérieurs.
- ix) Nous continuerons de gérer efficacement les dépenses et les ressources humaines tout en mettant l'accent sur la l'égalité des sexes et la diversité géographique. Il convient de noter à cet égard que 121 nationalités sont désormais représentées parmi le personnel, contre 100 nationalités il y a 10 ans. Nous continuerons également d'insister sur l'importance d'un environnement empreint de respect où l'on peut travailler dans une atmosphère accueillante et conviviale, et où le bien-être du personnel est une priorité.

Les capacités techniques, l'innovation et la propriété intellectuelle sont à présent des priorités dans tous les pays. Il s'ensuit que chacun de ces domaines devient plus complexe. L'objectif de l'Organisation est de contribuer de manière concrète et ciblée à une coopération internationale positive et constructive en matière d'innovation et de propriété intellectuelle.

L'élaboration d'un projet de programme et budget est une tâche immense et complexe. Je saisis cette occasion pour remercier l'ensemble de mes collègues au sein de l'Organisation pour leur temps, leurs efforts et leur dévouement à cet égard. Je remercie en particulier le Secteur administration et gestion, notamment Ambi Sundaram, sous-directeur général, Chitra Narayanaswamy, directrice (contrôleur) du Département des finances et de la planification des programmes, Maya Bachner, directrice de la Division de l'exécution des programmes et du budget, et leurs collaborateurs.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS

1. Le présent programme et budget indique la planification pour l'exercice biennal 2020-2021, inspirée par le Plan stratégique à moyen terme 2016-2021 (PSMT)¹, les contributions reçues des États membres et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le tableau 1 ci-dessous donne un aperçu des principaux paramètres de planification financière pour l'exercice biennal 2020-2021.
2. Les recettes pour l'exercice biennal 2020-2021 ont été estimées à 888,8 millions de francs suisses, traduisant une augmentation de 7,1% par rapport au budget approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019. La valeur de l'unité de contribution pour l'exercice biennal 2020-2021 a été maintenue au même niveau qu'au cours de l'exercice biennal 2018-2019.
3. Les dépenses proposées pour l'exercice biennal s'élèvent à 756 millions de francs suisses. Après ajustement estimatif des dépenses selon les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), un excédent de quelque 113 millions de francs suisses est prévu à la fin de l'exercice biennal.

Tableau 1. Budget pour l'exercice biennal 2020-2021 et principaux paramètres de planification
(en millions de francs suisses)

Principaux paramètres pour 2020-2021	Montants
Recettes prévisionnelles pour 2020-2021 ²	888,8
Dépenses en 2020-2021	
<i>Dépenses de personnel</i>	464,4
<i>Autres dépenses</i>	291,7
Total des dépenses avant ajustements IPSAS	756,1
Ajustement IPSAS prévisionnel des dépenses ³	19,5
Total des dépenses après ajustements IPSAS	775,6
Résultat d'exploitation	113,2

Recettes

4. Les recettes globales pour l'exercice biennal 2020-2021 devraient atteindre 888,8 millions de francs suisses, ce qui représente une augmentation de 7,1% par rapport au budget approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019 et une augmentation de 4% par rapport aux estimations actualisées pour ce même exercice biennal.

¹ Le document A/56/10 et les observations des États membres reçues à ce sujet.

² Les prévisions de recettes provenant des taxes ont été établies sur une base comptable. Les prévisions relatives aux contributions des États membres, aux recettes du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, aux recettes des publications et aux recettes accessoires sont établies selon la méthode de la comptabilité de caisse après ajustements IPSAS.

³ Les ajustements IPSAS concernent les prestations dues au personnel après la cessation de service (sur la base des obligations prévues et des paiements effectués conformément au rapport actuariel Mercer pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 (sous réserve de vérification), de la dépréciation, de l'amortissement des logiciels et de la capitalisation.

Note : La somme des montants figurant dans les tableaux dans l'ensemble du document ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis.

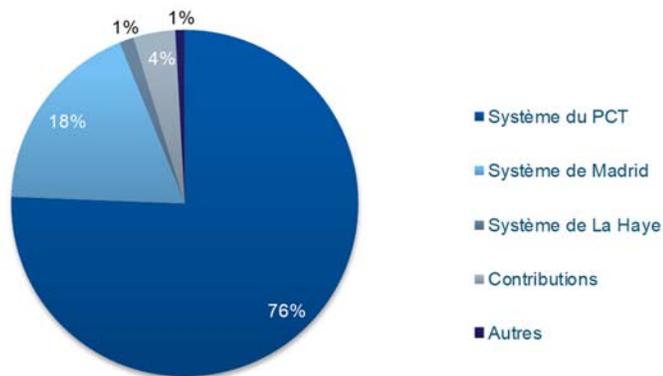
Tableau 2. Recettes prévisionnelles pour l'exercice biennal 2020-2021
(en millions de francs suisses)

	Programme et budget 2018-2019	Estimations actualisées pour 2018-2019	Recettes prévisionnelles pour 2020-2021	Variation en 2020-2021 par rapport au programme et budget 2018-2019		Variation en 2020-2021 par rapport aux estimations actualisées pour 2018-2019	
				Montant	%	Montant	%
Recettes, base comptable							
Taxes							
PCT	634,1	645,9	672,1	38,1	6,0%	26,3	4,1%
Madrid	140,8	155,2	162,2	21,4	15,2%	7,0	4,5%
La Haye	11,3	9,9	12,0	0,6	5,5%	2,1	21,2%
Lisbonne*	0,0	0,0	0,1	0,0	25,0%	0,0	25,0%
<i>Total partiel, Taxes</i>	786,3	811,0	846,3	60,1	7,6%	35,4	4,4%
Recettes, selon la méthode de la comptabilité de caisse							
Contributions (unitaires)	34,8	34,8	34,8	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Arbitrage	3,1	3,1	3,3	0,2	6,5%	0,2	6,5%
Publications	0,4	0,4	0,8	0,4	87,1%	0,4	87,1%
Recettes accessoires	4,8	4,8	3,4	-1,4	-29,7%	-1,4	-29,7%
<i>Total partiel</i>	43,1	43,1	42,2	-0,9	-2,0%	-0,9	-2,0%
Ajustements IPSAS aux recettes, selon la méthode de la comptabilité de caisse	0,3	0,3	0,3	-	-	-	-
TOTAL	829,6	854,3	888,8	59,2	7,1%	34,5	4,0%
<i>*Détails des recettes de Lisbonne (en milliers de francs suisses)</i>	40,0	40,0	50,0	10,0	25,0%	10,0	25,0%
<i>Note :</i>							
<i>Le programme et budget pour 2018-2019 et les prévisions actualisées correspondantes ne tiennent pas compte des revenus des placements.</i>							
<i>Prévisions actualisées pour 2018-2019 et prévisions pour 2020-2021 en janvier 2019.</i>							
Revenus des placements ⁴ (en milliers de francs suisses)	46,0	46,0	-1 687,5				

5. La répartition des recettes par provenance est illustrée dans la figure 1 ci-dessous. Les recettes provenant des taxes des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye représentent 95,2% des recettes totales. Les recettes provenant des taxes du PCT représentent à elles seules 75,6% du total.

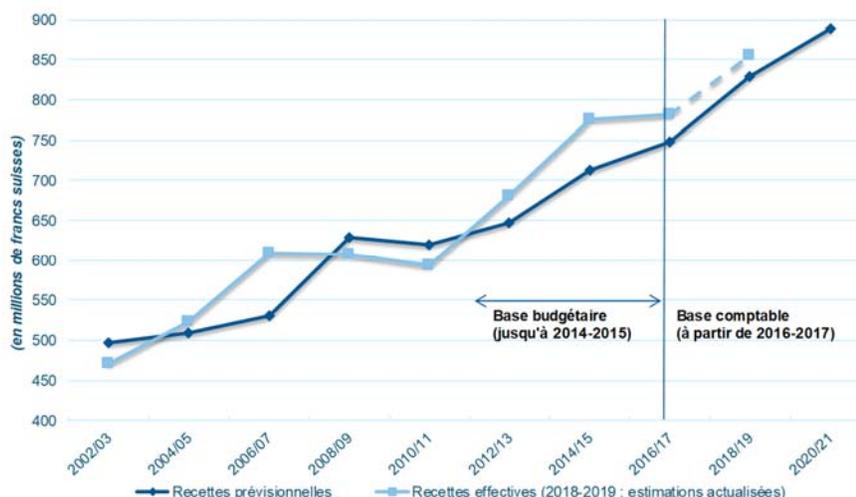
⁴ Les prévisions de recettes pour l'exercice biennal ne tiennent pas compte des revenus des placements pour 2020-2021, compte tenu de la volatilité des rendements attendus des portefeuilles de placements à long terme (fonds propres et trésorerie stratégique). Les prévisions de recettes provenant des placements pour 2020-2021 concernent les soldes de liquidités à court terme de l'Organisation (trésorerie de fonctionnement) compte tenu des prévisions actuelles concernant les taux d'intérêt suisses. La prévision de taux d'intérêt (taux Libor-CHF à trois mois) est fondée sur une prévision moyenne publiée par Bloomberg le 3 décembre 2018. Le niveau des soldes de trésorerie opérationnels est calculé sur la base d'une prévision de trésorerie glissante de trois mois.

Figure 1. Répartition des recettes pour 2020-2021 par provenance



6. L'évolution globale des recettes de 2002-2003 à 2020-2021 est présentée dans la figure 2 ci-dessous.

Figure 2. Évolution des recettes de 2002-2003 à 2020-2021



Méthodologie

7. Les prévisions de recettes pour les systèmes d'enregistrement international du PCT, de Madrid et de La Haye ont été établies sur une base comptable, la même méthodologie que celle appliquée pour le programme et budget pour 2018-2019. Cette méthodologie vise à obtenir un meilleur alignement entre les prévisions de recettes inscrites au budget et les recettes effectives figurant dans les états financiers annuels conformément aux normes IPSAS. Les prévisions relatives aux contributions des États membres, aux recettes du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, aux recettes des publications et aux recettes accessoires sont établies selon la méthode de la comptabilité de caisse après ajustements IPSAS (voir le Tableau 2. Recettes prévisionnelles pour l'exercice biennal 2020-2021).

Hypothèses de planification

8. Les prévisions de résultats pour les systèmes d'enregistrement du PCT, de Madrid et de La Haye ont été établies par l'économiste en chef, compte tenu de l'historique des tendances en matière de dépôt et des prévisions relatives au produit intérieur brut figurant dans les Perspectives de l'économie mondiale publiées par le Fonds monétaire international. Le tableau 3 et l'annexe IV contiennent un résumé et une présentation détaillée des prévisions de résultats pour chaque système d'enregistrement.

Tableau 3. Prévisions relatives à la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye

	Programme et budget 2018-2019	Prévisions actualisées pour 2018- 2019	Prévisions pour 2020	Prévisions pour 2021	Prévisions pour 2020- 2021	Différence entre le programme et budget pour 2020-2021 et le programme et budget pour 2018-2019		Différence entre les prévisions actualisées pour 2020-2021 et pour 2018-2019		
						Montant	%	Montant	%	
1. Système du PCT										
Demandes internationales déposées	510 800	516 300	272 400	282 400	554 800	44 000	8,6%	38 500	7,5%	
2. Système de Madrid										
Demandes	114 600	123 700	66 000	68 800	134 800	20 200	17,6%	11 100	9,0%	
Enregistrements	110 400	120 400	63 900	66 800	130 700	20 300	18,4%	10 300	8,6%	
Renouvellements	68 190	66 239	34 796	36 124	70 920	2 730	4,0%	4 681	7,1%	
3. Système de La Haye										
Demandes	13 910	11 200	7 140	7 800	14 940	1 030	7,4%	3 740	33,4%	
Enregistrements	11 767	10 512	5 724	6 106	11 830	63	0,5%	1 318	12,5%	
Renouvellements	6 950	6 980	3 780	4 120	7 900	950	13,7%	920	13,2%	

Note : Prévisions actualisées pour 2018-2019 et prévisions pour 2020-2021 en janvier 2019

- Recettes provenant des taxes du PCT.** L'augmentation prévue du nombre de dépôts selon le PCT en 2020-2021 est de 8,6% par rapport au budget 2018-2019 approuvé. Compte tenu des incertitudes entourant l'économie mondiale, les prévisions de recettes provenant des taxes du PCT dans le budget proposé pour 2020-2021 s'élèvent à 672,1 millions de francs suisses, soit 3% de moins que dans le scénario de base, c'est-à-dire une hausse de 6% par rapport au budget 2018-2019 approuvé.
- Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Madrid.** D'après les prévisions, le nombre d'enregistrements et le nombre de renouvellements dans le cadre du système de Madrid devraient augmenter respectivement de 18,4% et de 4% en 2020-2021 par rapport au budget 2018-2019 approuvé. Ces estimations sont fondées sur le nombre élevé de demandes que l'on s'attend à ce que les principaux bureaux de dépôt continuent d'enregistrer. Compte tenu des incertitudes entourant l'économie mondiale, les prévisions de recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Madrid pour l'exercice biennal 2020-2021 s'élèvent à 162,2 millions de francs suisses, soit 3% de moins que dans le scénario de base, c'est-à-dire une hausse de 15,2% par rapport au budget 2018-2019 approuvé.
- Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de La Haye.** D'après les prévisions, le nombre d'enregistrements et le nombre de renouvellements dans le cadre du système de La Haye devraient augmenter respectivement de 0,5% et 13,7% en 2020-2021 par rapport au budget 2018-2019 approuvé. La croissance à deux chiffres prévue pour le prochain exercice biennal est fondée sur les adhésions attendues de la Chine, d'Israël et du Mexique. Compte tenu des incertitudes entourant l'économie mondiale, les prévisions de recettes provenant des taxes perçues au titre du système de La Haye s'élèvent à 12,0 millions de francs suisses, soit 3% de moins que dans le scénario de base, c'est-à-dire une hausse de 5,5% par rapport au budget 2018-2019 approuvé.
- Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Lisbonne.** D'après les prévisions, 25 demandes par an devraient être déposées dans le cadre du système de Lisbonne en 2020-2021. Le montant correspondant des recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Lisbonne est estimé à 50 000 francs suisses, soit 25% de plus que dans le budget 2018-2019 approuvé.
- Contributions statutaires.** Les prévisions de recettes provenant des contributions statutaires des États membres en 2020-2021 s'appuient sur une unité de contribution dont la valeur s'établira à 45 579 francs suisses⁵. En 2020-2021, la catégorie de contribution par pays devrait être la même qu'en 2018. Le montant des recettes provenant des contributions des États membres est donc estimée à 34,8 millions de francs suisses en 2020-2021, soit le même niveau que le programme et budget pour 2018-2019.

⁵ Voir l'appendice A sur les contributions des États membres.

- **Recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.** Compte tenu de la poursuite de la tendance à la hausse du nombre de litiges relatifs à des noms de domaine administrés par l'OMPI depuis 2016, année record dans ce domaine, les prévisions de recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation s'établissent à 3,3 millions de francs suisses, soit une augmentation de 6,5% par rapport au programme et budget pour 2018-2019.
- **Recettes provenant des publications.** Les prévisions de recettes provenant des publications s'élèvent à 0,8 million de francs suisses, soit une hausse de 87,1% par rapport au programme et budget pour 2018-2019. Cette augmentation est due à l'utilisation externe prévue des produits d'intelligence artificielle mis au point par l'OMPI.
- **Recettes accessoires.** Les prévisions de recettes accessoires s'élèvent 3,4 millions de francs suisses en 2020-2021, soit une baisse de 29,7% par rapport au programme et budget pour 2018-2019. L'augmentation prévue des recettes provenant des coûts d'administration des fonds fiduciaires est compensée par une augmentation des frais de paiement par carte de crédit en raison de la hausse attendue des volumes de transactions dans les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, ainsi que par l'utilisation accrue des cartes de crédit comme moyen de paiement en ligne.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉSULTATS ET DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2020-2021 Y COMPRIS LA PART CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT PAR RÉSULTAT

(en milliers de francs suisses)

<p>Objectif stratégique VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes</p>							
<p>VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI</p>		<p>VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements</p>		<p>VIII.3 Engagement réel auprès des États membres</p>		<p>VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales</p>	
12 212 (-)		6 952 (-)		8 013 (-)		1 296 (-)	
						7 218 (-)	
<p>Total OS VIII : 35 689 (-)</p>							
<p>Objectif stratégique I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle</p>		<p>Objectif stratégique II : Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre</p>		<p>Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement</p>		<p>Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle</p>	
<p>I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle</p>		<p>II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA</p>		<p>III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux</p>		<p>IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion</p>	
14 085 (5 037)		29 800 (7 978)		7 512 (7 512)		3 012 (115)	
<p>I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés</p>		<p>II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT</p>		<p>III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition</p>		<p>V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle</p>	
10 311 (9 044)		191 707 (-)		7 134 (432)		4 393 (889)	
<p>I.3 Sécurité juridique accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales</p>		<p>II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA</p>		<p>III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI</p>		<p>VI.1 Progression du dialogue international entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées au sujet de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement</p>	
740 (-)		6 024 (2 829)		38 491 (38 491)		1 641 (790)	
<p>I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles</p>		<p>II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye</p>		<p>III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins</p>		<p>VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et celles des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle</p>	
323 (-)		8 882 (-)		3 734 (3 734)		1 042 (-)	
		<p>II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA</p>		<p>III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche</p>			
		15 210 (8 274)		9 228 (8 871)			
		<p>II.6 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid</p>		<p>III.7 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle</p>			
		48 666 (-)		6 322 (6 322)			
		<p>II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI</p>		<p>III.8 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle</p>			
		5 524 (891)		18 398 (17 514)			
		<p>II.8 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD</p>					
		7 998 (137)					
		<p>II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA</p>					
		895 (542)					
		<p>II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne</p>					
		581 (-)					
<p>Total OS I : 25 458 (14 081)</p>		<p>Total OS II : 315 287 (20 651)</p>		<p>Total OS III : 65 286 (64 929)</p>		<p>Total OS IV : 48 595 (29 767)</p>	
<p>Contribuant à :</p>							
<p>Objectif stratégique IX : Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes</p>							
<p>IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes</p>		<p>IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets</p>		<p>IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel</p>		<p>IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens</p>	
162 737 (-)		39 667 (-)		2 876 (-)		23 214 (-)	
						6 842 (-)	
<p>Total OS IX : 235 336 (-)</p>							

- Le budget proposé par résultat ne tient pas compte des ressources non affectées proposées de 14 674 millions de francs suisses. Le budget proposé pour 2020-2021 tient compte des dépenses non affectées.
 - Part consacrée au développement : Les ressources sont qualifiées de "dépenses de développement" conformément à la définition révisée relative aux dépenses de développement exposée en détail dans l'annexe B du document WO/GA/43/21.
 - Les chiffres indiqués pour la part consacrée au développement tiennent compte des ressources affectées aux projets relevant du Plan d'action pour le développement.
 - La somme des différents éléments du budget ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis.
 - Objectifs de développement durable : la contribution de l'OMPI aux objectifs de développement durable figure à l'annexe X du présent document.

Budget total proposé pour 2020-2021 : 756 088
 (Part totale consacrée au développement : 136 893)

Résultats et ressources

9. Dans le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, les ressources de l'Organisation continuent d'être affectées en premier lieu à l'obtention des résultats auxquels l'Organisation attache la plus haute importance. Le montant total des dépenses proposées pour l'exercice biennal 2020-2021 s'élève à 756 millions de francs suisses, soit une hausse de 30,2 millions de francs suisses ou 4% par rapport au budget approuvé de 725,9 millions de francs suisses pour 2018-2019. Ces chiffres doivent être examinés au regard de l'augmentation prévue des recettes de 7,1% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

10. L'Organisation a besoin d'investissements d'équipement continus dans les domaines des locaux, de la sûreté et de la sécurité et des initiatives en matière de TIC afin de s'assurer que ses produits et services restent adaptés à ses besoins. Le Plan-cadre d'équipement décennal (PCE), qui décrit les principaux investissements d'équipement relatifs aux locaux, à la sûreté et à la sécurité qui sont nécessaires, et qui avait été présenté aux États membres en 2017, a été mis à jour. En outre, plusieurs projets informatiques hautement prioritaires visant à renforcer les activités opérationnelles des systèmes d'enregistrement international ainsi que l'intégration et la résilience des principaux systèmes informatiques de l'OMPI, approuvés par les assemblées de l'OMPI en 2017, sont en cours de mise en œuvre (première phase, la deuxième phase devant être examinée prochainement). Une nouvelle proposition de PCE à mettre en œuvre au cours de l'exercice biennal 2020-2021, reposant sur une mise à jour du PCE décennal en vigueur et tenant compte de l'état d'avancement des projets informatiques en cours, qui devrait être financée au moyen des réserves, conformément à la Politique révisée de l'OMPI relative aux réserves, sera soumise à la trentième session du PBC en juillet 2019.

11. Le tableau synoptique des résultats détaille les 38 résultats escomptés par l'Organisation pour l'exercice biennal 2020-2021, et indique le mandat des programmes contribuant à l'obtention de ces résultats. Le Plan d'action de l'OMPI pour le développement, l'égalité entre les sexes (ODD 5), la réduction des inégalités (ODD 10) et les partenariats (ODD 17) sont des questions intersectorielles intégrées dans tous les objectifs stratégiques. Le tableau donne également une vue fondée sur les résultats du budget de l'exercice biennal 2020-2021 et de la part des ressources consacrées au développement pour chaque résultat. Une ventilation des ressources extrabudgétaires potentiellement disponibles au titre de chaque programme est indiquée dans les exposés de programmes et dans l'annexe VI.

12. Le budget proposé pour 2020-2021 par programme et par poste de dépenses est résumé dans les tableaux 4 et 5. La structure du programme reste la même que pour l'exercice biennal 2018-2019. La comparaison du budget proposé pour 2020-2021 par programme et du budget approuvé et après virements⁷ pour 2018-2019 figure à l'annexe I. L'annexe III indique la répartition des recettes et des dépenses par union pour 2020-2021.

13. Les prévisions de recettes pour les systèmes d'enregistrement international pour l'exercice biennal 2020-2021 ont été établies sur la base d'une comptabilité d'exercice. Les prévisions relatives aux contributions des États membres, aux recettes du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, aux recettes des publications et aux recettes accessoires sont établies selon la méthode de la comptabilité de caisse après ajustements IPSAS. Le budget des dépenses est établi sur la base d'une comptabilité d'exercice modifiée, conformément au Règlement financier de l'Organisation et à son règlement d'exécution. L'exigence découlant des normes IPSAS relative à l'établissement de rapports annuels sur les états financiers de l'Organisation impose également à l'OMPI de présenter son budget chaque année. À cette fin, les montants relatifs aux recettes et aux dépenses dans le budget annuel figurent à l'annexe VII du présent document.

⁶ WO/PBC/27/9

⁷ Au 1^{er} février 2019

Tableau 4. Budget proposé par programme pour 2020-2021
(en milliers de francs suisses)

Programmes	Budget proposé pour 2020-2021		
	Dépenses de personnel	Ressources autres que les ressources en personnel	Total
1 Droit des brevets	4 197	1 825	6 022
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	3 845	1 430	5 275
3 Droit d'auteur et droits connexes	9 521	7 410	16 931
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	4 525	2 594	7 119
5 Système du PCT	129 629	89 253	218 882
6 Système de Madrid	41 823	19 701	61 524
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	9 001	3 640	12 641
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	2 221	1 470	3 691
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	20 234	8 588	28 823
10 Pays en transition et pays développés	6 764	1 998	8 762
11 Académie de l'OMPI	7 084	6 070	13 153
12 Classifications internationales et normes	5 389	1 745	7 134
13 Bases de données mondiales	8 208	2 434	10 642
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	6 206	1 420	7 626
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	7 937	6 473	14 411
16 Économie et statistiques	6 205	1 200	7 405
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	3 688	941	4 629
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	4 027	838	4 865
19 Communications	13 736	2 664	16 400
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	10 751	4 468	15 220
21 Direction générale	21 157	5 105	26 262
22 Gestion du programme et des ressources	24 884	15 015	39 898
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	22 436	5 614	28 050
24 Services d'appui généraux	17 008	22 783	39 791
25 Technologies de l'information et de la communication	13 856	36 174	50 030
26 Supervision interne	4 186	835	5 022
27 Services de conférence et services linguistiques	26 269	9 656	35 925
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	5 442	19 188	24 630
30 Appui aux PME et à la création d'entreprises	4 637	1 741	6 378
31 Système de La Haye	10 300	2 598	12 898
32 Système de Lisbonne	1 160	211	1 371
UN Non affecté	8 079	6 600	14 679
TOTAL	464 406	291 682	756 088

Priorités essentielles pour l'exercice biennal 2020-2021 et incidences budgétaires connexes

14. L'augmentation des dépenses de personnel pour 2020-2021 a été maintenue à 4,4 million de francs suisses, soit 1%, par rapport au budget approuvé pour 2018-2019 (voir le tableau 5). Le nombre total de postes est passé de 1205 à 1209 suite à la création de quatre nouveaux postes en application de la formule de flexibilité dans le cadre du budget de l'Union de Madrid en 2019.

15. L'augmentation des ressources autres que les ressources en personnel pour 2020-2021 s'élève à 25,8 millions de francs suisses, soit 9,7%, par rapport au budget approuvé pour 2018-2019. Les économies prévues sont intégrées aux niveaux de référence dans les prévisions budgétaires, compte dûment tenu des gains d'efficacité, des modifications apportées aux modèles économiques, de l'automatisation et des décisions en matière d'investissement.

16. On trouvera ci-après les principales activités et stratégies de mise en œuvre de haut niveau pour l'exercice biennal 2020-2021, par objectif stratégique, avec les hypothèses de planification associées et les incidences sur le budget proposé pour 2020-2021 par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

Élaboration d'un cadre normatif international équilibré dans le domaine de la propriété intellectuelle

- Faciliter la coopération et l'entente parmi les États membres concernant le développement d'un cadre normatif international équilibré de la propriété intellectuelle sur la base des décisions des États membres.
- Continuer à encourager l'adhésion aux traités de l'OMPI, notamment au Traité de Beijing, au Traité de Marrakech, aux traités Internet de l'OMPI, au Traité de Singapour et au Traité sur le droit des brevets, ainsi que leur mise en œuvre.
- Fournir des conseils législatifs et de politique générale en tenant dûment compte des priorités et des besoins particuliers des pays bénéficiaires, des droits et obligations équilibrés inhérents au système de propriété intellectuelle et des niveaux de développement différents des États membres;
- Développer l'approche systématique de l'OMPI dans le domaine de l'administration judiciaire de la propriété intellectuelle par l'intermédiaire de l'Institut judiciaire de l'OMPI; assurer une gestion judiciaire efficace et rationnelle de la propriété intellectuelle dans les États membres, dans le respect des traditions juridiques nationales et de la situation économique et sociale.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
	Une provision de 3 millions de francs suisses a été inscrite au budget pour couvrir les frais de trois conférences diplomatiques que les États membres pourraient éventuellement décider de convoquer au cours de l'exercice biennal 2020-2021. La provision figure dans la catégorie "Non affecté".	
Programme 1 (Droit des brevets)	Jusqu'à quatre sessions du Comité permanent du droit des brevets (SCP)	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 187 000 francs suisses
	Demande accrue de conseils législatifs, renforcement du Programme d'aide aux inventeurs et du programme d'accréditation pour la rédaction des demandes de brevet	Deux postes temporaires supplémentaires et ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 240 000 francs suisses.
Programme 2 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques)	Jusqu'à quatre sessions du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 235 000 francs suisses
	Demande accrue de conseils législatifs	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 100 000 francs suisses
Programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes)	Jusqu'à quatre sessions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)	Aucune incidence budgétaire (même hypothèse que pour l'exercice biennal 2018-2019)
	Accent supplémentaire mis sur la promotion, en particulier des traités de Beijing et de Marrakech	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 250 000 francs suisses.
Programme 4 (Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques)	Jusqu'à quatre sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)	Aucune incidence budgétaire (même hypothèse que pour l'exercice biennal 2018-2019)
Programme 21 (Direction générale)	Création d'un programme dédié à l'administration judiciaire de la propriété intellectuelle.	Deux postes supplémentaires et un poste temporaire, et ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 1 million de francs suisses.

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

Systèmes d'enregistrement international

- Garantir une utilisation plus large et plus efficace des services fournis par les systèmes d'enregistrement international de l'OMPI, en particulier les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, qui sont le pilier de la viabilité financière à long terme de l'Organisation.
- Continuer de relever les défis liés à l'évolution de la composition géographique de la demande relative à ces services et s'adapter notamment aux nouvelles exigences en matière de compétences linguistiques et à l'augmentation rapide du nombre de membres des systèmes de Madrid et de La Haye.
- Intensifier les efforts afin d'accroître l'efficacité opérationnelle des systèmes d'enregistrement en vue de la création d'un environnement informatique entièrement électronique, intégré et sûr pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye qui facilitent les échanges avec les parties prenantes externes, les utilisateurs et les offices de propriété intellectuelle.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 5 (Système du PCT)	Augmentation de 8,6% du nombre de demandes	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 8,2 millions de francs suisses pour le système du PCT
Programme 6 (Système de Madrid)	Augmentation du nombre d'enregistrements et de renouvellements de 18,4% et 4% respectivement	Quatre postes supplémentaires en application de la formule de flexibilité et ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 3,4 millions de francs suisses pour le système de Madrid
Programme 31 (Système de La Haye)	Augmentation du nombre d'enregistrements et de renouvellements de 0,5% et 13,7% respectivement; appui à la plateforme informatique du système de La Haye	Quatre postes supplémentaires et ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 0,2 million de francs suisses
Programme 7 (Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI)	Hausse de la charge de travail due à l'augmentation du nombre d'affaires relatives aux noms de domaines et au règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle	Deux postes supplémentaires et un poste temporaire, et ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 458 000 francs suisses.

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement

- Renforcer davantage la mise en œuvre des activités de l'OMPI axées sur le développement s'inspirant des recommandations du Plan d'action pour le développement de l'OMPI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030; coordonner l'assistance technique, transparente et axée sur la demande et le développement qui est fournie par l'OMPI, compte tenu des particularités et des priorités des États membres, en particulier les pays les moins avancés (PMA), et des spécificités de leurs régions géographiques; continuer de renforcer l'utilisation des technologies appropriées conformément au Programme d'action d'Istanbul; veiller à ce que les cours de perfectionnement professionnel et d'enseignement à distance soient à jour et répondent aux besoins et aux priorités des États membres.
- Renforcer la contribution de l'OMPI à la réalisation de l'objectif de développement durable 9 relatif à l'industrie, l'innovation et l'infrastructure en consolidant les cadres juridiques en matière de propriété intellectuelle ainsi que les systèmes d'enregistrement international, les bases de données et plateformes, les analyses et statistiques, les partenariats et les activités de renforcement des capacités de l'OMPI⁸.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Pour tous les programmes	La part totale consacrée au développement pour l'exercice 2020-2021 s'élève à 136 millions de francs suisses ou 18,1%	
Programme 2 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques)	Mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la propriété intellectuelle, au tourisme et à la gastronomie au Pérou	Ressources additionnelles : 355 000 francs suisses.
Programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes)	Mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement relatif au projet pilote sur le droit d'auteur et la diffusion de contenu dans l'environnement numérique	Ressources additionnelles : 359 000 francs suisses
Programme 8 (Coordination du Plan d'action pour le développement)	Mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels en Afrique (Kenya)	Ressources additionnelles : 261 000 francs suisses.
Programme 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés)	Renforcement de l'utilisation des technologies appropriées dans les PMA conformément au Programme d'action d'Istanbul	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 100 000 francs suisses
Programme 10 (Pays en transition et pays développés)	Renforcement des capacités dans les pays en transition	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 100 000 francs suisses
Programme 11 (Académie de l'OMPI)	Renforcement des cours d'enseignement à distance et des programmes conjoints de Master en propriété intellectuelle avec les institutions partenaires.	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 748 000 francs suisses

⁸ Les objectifs de développement durable auxquels l'OMPI contribue sont illustrés à l'annexe X.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 14 (Services d'accès à l'information et aux savoirs)	Finalisation de la mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la gestion de la propriété intellectuelle et au transfert de technologie	Ressources : 75 000 francs suisses
Programme 17 (Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle)	Renforcement des capacités et assistance technique pour le respect de la propriété intellectuelle	Un poste supplémentaire et ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 100 000 francs suisses.
Programme 30 (Appui aux PME et à la création d'entreprises)	Accroissement des activités de renforcement des capacités en faveur des PME. Mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement relatif à au renforcement du rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat	Un poste supplémentaire et ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 50 000 francs suisses. Ressources additionnelles de 130 000 francs suisses.

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

Infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle

- Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité.
- Continuer d'améliorer la Classification internationale des brevets (CIB) ainsi que les systèmes de classification de Nice, de Locarno et de Vienne; appuyer l'application des normes de l'OMPI grâce à la mise en œuvre d'outils d'appui informatique comme le logiciel destiné à mettre en œuvre la norme ST.26 (présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés).
- Continuer d'élargir la portée géographique des bases de données mondiales de l'OMPI (PATENTSCOPE, Base de données mondiale sur les marques et Base de données mondiale sur les dessins et modèles); développer et perfectionner les outils de recherche dans la base de données mondiale de l'OMPI; renforcer les initiatives en matière d'intelligence artificielle.
- Développer davantage la suite d'applications WIPO IP Office Suite (IPAS, WIPO File, WIPO Publish), en veillant à ce qu'elle réponde aux besoins des offices de propriété intellectuelle à différents niveaux de développement dans les pays en développement, les pays en transition et les pays les moins avancés.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes)	Amélioration des outils informatiques pour permettre aux titulaires de droits de gérer leurs droits	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 450 000 francs suisses
Programme 12 (Classifications internationales et normes)	Stratégies de mise en œuvre décrites dans l'exposé du programme	Aucun changement dans les ressources allouées au programme par rapport à l'exercice 2018-2019
Programme 13 (Bases de données mondiales)	Extension de la portée géographique des bases de données mondiales de l'OMPI; renforcement des initiatives en matière d'intelligence artificielle	Deux postes supplémentaires
Programme 14 (Services d'accès à l'information et aux savoirs)	Appui au nombre croissant de réseaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI); établissement du rapport de l'OMPI sur les tendances technologiques	Un poste supplémentaire et ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 449 500 francs suisses.
Programme 15 (Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle)	Stratégies de mise en œuvre décrites dans l'exposé du programme	Aucun changement dans les ressources allouées au programme par rapport à l'exercice 2018-2019

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle

- Continuer d'élargir la portée géographique et thématique des statistiques de propriété intellectuelle, y compris des statistiques sur l'économie de la création; continuer d'évaluer les résultats en matière d'innovation en enrichissant et en copubliant l'Indice mondial de l'innovation (GII); fournir des analyses approfondies sur le rôle que joue le système de la propriété intellectuelle dans l'économie mondiale en publiant des rapports thématiques sur la propriété intellectuelle dans le monde.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 16 (Économie et statistiques)	Amélioration de l'établissement des rapports statistiques ainsi que de la recherche économique en rapport avec l'économie de la création et l'Indice mondial de l'innovation	Un poste supplémentaire et ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 30 000 francs suisses.

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle

- Continuer d'encourager le partage de données d'expérience nationales en ce qui concerne les cadres juridiques et réglementaires d'application ainsi que les activités de prévention qui rendent compte de l'intérêt socioéconomique qu'il y a à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 17 (Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle)	Deux sessions du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)	Aucune incidence budgétaire (même hypothèse que pour l'exercice biennal 2018-2019)

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux

- Promouvoir le Consortium pour des livres accessibles (ABC) et le développement du service mondial d'échange de livres de l'ABC en tant que principale entité mondiale permettant de faciliter l'accès aux livres pour les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés.
- Continuer de développer et d'appuyer les plateformes multipartites (WIPO Re:Search et WIPO GREEN) qui rendent les réseaux collaboratifs plus efficaces et facilitent le transfert des technologies et du savoir en matière de santé mondiale et de changement climatique, en veillant, en particulier, à renforcer la coopération et les partenariats favorisant la connectivité des innovateurs des pays en développement;

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes)	Plus grande attention portée au service mondial d'échange de livres de l'ABC	Une poste supplémentaire
Programme 18 (Propriété intellectuelle et défis mondiaux)	Renforcement des activités de coopération dans le cadre du programme WIPO Re:Search	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 50 000 francs suisses

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

Interface de communication dynamique

- Diffuser un récit cohérent et positif sur les programmes, activités, publications phares, initiatives public-privé et services de l'OMPI; atteindre de nouveaux publics cibles dans le monde entier et renforcer la collaboration avec l'OMPI; renforcer la réputation et l'image de marque de l'OMPI et améliorer l'expérience des parties prenantes et des clients de l'OMPI à cet égard.
- Renforcer les partenariats avec les organisations du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres objectifs mondiaux communs; appuyer la mise en œuvre du Mécanisme de facilitation des technologies, par l'intermédiaire notamment du Bureau de coordination de l'OMPI auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, en qualité de membre du groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'Innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable; renforcer la coopération avec les ONG.
- S'assurer que les cinq bureaux extérieurs existants (Bureau de l'OMPI au Brésil, Bureau de l'OMPI en Chine, Bureau de l'OMPI au Japon, Bureau de l'OMPI à Singapour et Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie), ainsi que le nouveau bureau extérieur en Algérie, constituent une extension homogène de l'Organisation sur le terrain et sont totalement intégrés dans les activités quotidiennes de l'Organisation; faciliter la création du nouveau Bureau de l'OMPI au Nigéria et de tout autre bureau extérieur supplémentaire, conformément à la décision des États membres.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
	Une provision de 1,6 million de francs suisses a été inscrite au budget en vue de la création de nouveaux bureaux extérieurs au cours de l'exercice biennal 2020-2021 conformément aux décisions prises par les États membres. Elle est inscrite dans la catégorie "non affecté".	
Programme 19 (Communications)	Renforcement des efforts de communication concernant le lancement des publications phares de l'OMPI et l'achèvement de la bibliothèque virtuelle.	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 175 000 francs suisses
Programme 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs)	Renforcement du réseau des bureaux extérieurs existant	Trois postes et un poste temporaire, et ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 775 000 francs suisses
	Engagement accru auprès des ONG	Un poste supplémentaire
Programme 21 (Direction générale)	Participation accrue en faveur des objectifs de développement durable	Un poste supplémentaire et ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 68 000 francs suisses
	Centralisation des activités de l'OMPI et des activités liées au protocole	Trois postes supplémentaires

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

Structure d'appui administratif et financier efficace

- Renforcer l'engagement de l'Organisation avec les États membres afin de diffuser l'information et de recueillir des commentaires sur la mise en œuvre des programmes; faciliter la coordination et la coopération dans le cadre du système des Nations Unies par la contribution de l'OMPI au Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des organismes des Nations Unies; coordonner le fonctionnement des bureaux extérieurs de l'OMPI en vue d'assurer que le réseau apporte une valeur ajoutée et accroisse l'efficacité et l'efficience de l'exécution du programme; fournir des services en rapport avec des manifestations proposées aux États membres et aux parties prenantes.
- Fournir des avis et des services juridiques rapides et fiables sur un large éventail de questions relatives au droit constitutionnel, au droit des contrats, au droit des traités et au droit administratif.
- Poursuivre l'élaboration de normes et de principes conformes aux meilleures pratiques en vigueur dans le système des Nations Unies, en s'appuyant sur les principes de déontologie et d'intégrité de l'OMPI énoncés dans son code de déontologie.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 21 (Direction générale)	Renforcement de la politique en matière de déclaration de situation financière et de déclaration d'intérêts, ainsi que de la politique de protection contre les représailles	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 431 000 francs suisses
	Augmentation de la demande en faveur des services de conseil et des services juridiques	Trois postes supplémentaires et ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 130 000 francs suisses.

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

- Gérer les placements, sous la supervision du Comité consultatif pour les placements; avec l'assistance de conseillers en matière de placements, gérer la trésorerie principale et la trésorerie stratégique de l'Organisation conformément à sa politique en matière de placements, et surveiller et gérer de près la trésorerie d'exploitation de l'Organisation dans un contexte de taux d'intérêt négatifs persistants en ce qui concerne le franc suisse.
- Fournir un appui et des services solides aux utilisateurs des systèmes de planification des ressources de l'Organisation considérablement élargis qui sont intégrés en 2018-2019.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 22 (Gestion des programmes et des ressources)	Services financiers renforcés (compensation, investissements et service à la clientèle)	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : environ 300 000 francs suisses
	Renforcement de l'exploitation et de l'appui dans le cadre des applications ERP	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 1,5 million de francs suisses

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

- Continuer de créer un environnement propice à une plus grande flexibilité du personnel à travers la mise en adéquation de ses compétences et l'aide au développement de carrière, conformément aux objectifs

stratégiques de l'Organisation; rationaliser les procédures en matière de ressources humaines; renforcer le statut de l'OMPI en tant qu'employeur de choix en offrant des conditions d'emploi compétitives, un environnement de travail harmonieux et empreint de respect, des possibilités de perfectionnement professionnel, ainsi qu'en veillant au bien-être du personnel et en favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 23 (DGRH)	Internalisation des services médicaux	Deux postes supplémentaires
	Renforcement de la planification des ressources humaines et des opérations relatives aux ressources humaines	Deux postes supplémentaires
	Amélioration du programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, y compris la récompense liée aux résultats de l'OMPI	Ressources en personnel additionnelles : 2,7 millions de francs suisses

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

- Mettre en œuvre les activités d'approvisionnement de l'OMPI de manière stratégique et proactive afin de garantir l'efficacité, la conformité et l'approche tournée vers la clientèle des procédures et exigences relatives à l'achat de biens et services, le recours à des contractants et l'organisation de voyages et de manifestations, en utilisant des outils informatiques supplémentaires ou des fonctionnalités améliorées en matière de planification des ressources; consolider le suivi de l'utilisation des contrats à long terme et renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales afin de réduire les délais d'achat et de faire un maximum d'économies grâce aux économies d'échelle et aux négociations.
- Effectuer régulièrement des travaux d'entretien de la qualité des locaux et des installations techniques sur le site de l'OMPI en vue de maintenir des conditions de travail optimales et de diminuer le recours aux réparations et interventions d'urgence, tardives et coûteuses.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 24 (Services d'appui généraux)	Augmentation prévue du loyer du bâtiment CAM	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 1 million de francs suisses
	Amélioration de la procédure d'achat, en particulier l'automatisation du processus d'appel à propositions	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 155 000 francs suisses

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

- Garantir un bon rapport coût efficacité des opérations menées par le Département des technologies de l'information et de la communication et des services fournis par ce dernier grâce à l'optimisation de l'infrastructure et des services existants, notamment la migration vers les services en nuage; assurer la recherche stratégique de prestataires de nouveaux services TIC, y compris l'intégration des services en nuage; garantir une meilleure gestion des fournisseurs et prestataires de services.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 25 (TIC)	Rationalisation des serveurs et du stockage, y compris grâce à la migration vers les services en nuage	Diminution de 2,3 millions de francs suisses des "ressources autres que les ressources en personnel" prévue pour la prise en charge des systèmes et applications d'entreprise de l'OMPI.

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

- Améliorer la fourniture des services de supervision à l'interne en mettant à profit les résultats des évaluations externes de la qualité des fonctions d'audit, d'évaluation et d'investigation ainsi que les recommandations découlant de ces évaluations.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 26 (DSI)	Deux évaluations externes de la qualité des fonctions d'audit et d'investigation et ressources externes en matière d'audit informatique	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 135 000 francs suisses

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

- Fournir des services de traduction et d'interprétation de qualité, en temps utile et avec un bon rapport coût efficacité, conformément à la politique linguistique de l'OMPI et aux obligations découlant des traités, y compris

par l'adoption de nouvelles technologies de traduction; continuer à promouvoir et à mettre en œuvre la politique de multilinguisme au sein du Secrétariat.

- Améliorer l'efficacité de la gestion des conférences grâce à une plateforme intégrée pour les services de conférence; mettre en place un nouveau système d'enregistrement en ligne des délégués participant aux réunions de l'OMPI afin d'améliorer l'expérience des clients et l'efficacité des procédures; maintenir des services d'expédition du courrier d'un bon rapport coût-efficacité; améliorer l'efficacité et la qualité des services d'imprimerie et réduire la documentation sur papier en encourageant "l'impression à la demande"; améliorer la gestion des dossiers numériques.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 27 (Services de conférence et services linguistiques)	Stratégies de mise en œuvre décrites dans l'exposé du programme	Légère augmentation des ressources autres que les ressources en personnel pour les services de conférence et les services linguistiques; suppression de deux postes en raison des gains d'efficacité découlant des outils de traduction assistée par ordinateur (TAO) et de la base de données terminologique multilingue sur la propriété intellectuelle. Réduction de trois postes en raison de gains d'efficacité à l'imprimerie et dans les services d'expédition du courrier Transfert des messagers-chauffeurs vers le programme 21 (sept postes) et ressources connexes autres que les ressources en personnel.

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie en matière d'assurance informatique en mettant l'accent sur le renforcement des moyens actuellement déployés; élaborer une stratégie de nouvelle génération en matière d'assurance informatique, couvrant une période de trois à cinq ans et qui tient compte des nouveaux besoins opérationnels et de l'évolution de la menace; améliorer les opérations de cybersécurité de l'OMPI en diffusant les connaissances en matière de veille contre les menaces internes et externes et en assurant une surveillance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de sécurité stratégique en vue d'optimiser les investissements existants effectués dans les systèmes de sécurité et de sûreté physiques et en créant de nouvelles capacités axées sur la prévention, la préparation et la résilience; renforcer la protection du personnel, des visiteurs et des délégués contre les scénarios de menace potentiels en augmentant les capacités en matière de sécurité tels que la surveillance antimenace en continu, l'analyse du risque et les mécanismes de protection fondés sur le risque.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 28 (Sécurité de l'information, des biens et des personnes)	Renforcement de la sécurité de l'information	Quatre postes supplémentaires
	Renforcement du devoir de diligence à l'égard du personnel de l'OMPI.	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 800 000 francs suisses.
	Création d'un service d'horodatage numérique de l'OMPI	Ressources additionnelles autres que les ressources en personnel : 900 000 francs suisses

Note : comparaisons par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

Budget 2020-2021 par objet de dépenses

17. Le montant estimatif des "Postes" pour l'exercice biennal 2020-2021 représente une légère augmentation de 4,2 million de francs suisses, soit 1%, par rapport au budget 2018-2019 approuvé. La diminution de 5,2 millions de francs suisses, soit 24,9%, du montant estimatif des "Fonctionnaires temporaires" résulte de la finalisation du processus de régularisation des agents exerçant des fonctions continues. L'augmentation des "Autres dépenses de personnel"

s'explique par une provision de 2,8 millions de francs suisses pour le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, notamment la récompense liée aux résultats de l'OMPI⁹.

⁹ Conformément au document A/72/30 de la CFPI.

Tableau 5. Budget proposé pour 2020-2021 par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	431 546	422 158	435 756	4 210	1%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	20 978	19 697	15 764	(5 214)	-24,9%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	2 120	2 120	4 808	2 688	126,8%
Sous-total, A hors non affecté	454 643	443 975	456 327	(1 684)	0,4%
<i>Non affecté (Personnel)</i>	5 357	6 100	8 074	2 722	50,8%
Total, A	460 000	450 075	464 406	4 406	1,0%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	712	1 156	767	56	7,8%
<i>Bourses de l'OMPI</i>	6 802	8 098	9 906	3 104	45,6%
Sous-total	7 514	9 254	10 673	3 159	42,0%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	13 758	12 874	14 573	795	5,9%
<i>Voyages de tiers</i>	15 310	14 262	15 616	306	2,0%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	2 643	2 196	2 929	286	10,8%
Sous-total	31 710	29 333	33 098	1 388	4,4%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	6 624	6 765	7 098	474	7,2%
<i>Publications</i>	519	398	474	(46)	-8,8%
<i>Services contractuels de personnes</i>	27 917	28 200	35 211	7 294	26,1%
<i>Autres services contractuels</i>	145 887	153 486	142 454	(3 413)	-2,4%
Sous-total	180 948	188 849	185 257	4 309	2,4%
Coûts financiers	1 702	1 851	1 066	(636)	-37,4%
Sous-total	1 702	1 851	1 066	(636)	-37,4%
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	27 949	32 710	41 174	13 225	47,3%
<i>Communication</i>	5 207	5 188	5 428	221	4,2%
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	1 712	1 840	2 318	686	35,4%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	1 202	1 253	1 268	(14)	5,5%
Sous-total	36 070	40 991	50 187	14 117	39,1%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	1 872	1 343	1 455	(418)	-22,3%
<i>Fournitures</i>	4 040	3 483	3 346	(694)	-17,2%
Sous-total	5 913	4 826	4 801	(1 112)	-18,8%
Sous-total, B hors non affecté	263 857	275 103	285 082	21 225	8,0%
<i>Non affecté (Autres dépenses)</i>	2 000	678	6 600	4 600	230,0%
Total, B	265 857	275 781	291 682	25 825	9,7%
TOTAL	725 857	725 857	756 088	30 231	4,2%
POSTES	1 205	1 205	1 209	4	

Note : Le budget 2018-2019 après virements tient compte des virements effectués au 1^{er} février 2019.

18. Le montant estimatif des "Bourses de l'OMPI" pour 2020-2021 a augmenté de 3,1 millions de francs suisses, soit 45,6%, par rapport au budget 2018-2019 approuvé. Cette augmentation est principalement due au renforcement des programmes de bourses dans le cadre du système du PCT (1,1 million de francs suisses au titre du programme 5), du système de Madrid (1 million de francs suisses au titre du programme 6), du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (0,5 million de francs suisses au titre du programme 7) et du Consortium pour des livres accessibles (ABC) (0,4 million de francs suisses au titre du programme 3 – Droit d'auteur et droits connexes).

19. Une augmentation des dépenses relatives aux "Missions de personnel" de 0,8 million, soit 5,9%, par rapport au budget 2018-2019 approuvé peut être observée. Elle résulte principalement du renforcement du programme 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA) et du programme 20 (Relations extérieures et bureaux extérieurs).

20. Le montant estimatif des "Services contractuels" en 2020-2021 a augmenté de 4,3 millions de francs suisses, soit 2,4%, par rapport au budget 2018-2019 approuvé. Cette augmentation résulte principalement de l'estimation des dépenses supplémentaires pour les initiatives en matière de traduction et d'informatique concernant le système du PCT

(programme 5) et le système de Madrid (programme 6), le renforcement des cours d'enseignement à distance de l'OMPI (programme 11 – Académie de l'OMPI) et la mise en œuvre du Service d'horodatage numérique de l'OMPI (programme 28 – Sécurité de l'information, des biens et des personnes). Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des coûts d'hébergement des principaux systèmes informatiques de l'OMPI à la suite de la mise en œuvre de la stratégie visant à accorder la priorité à l'hébergement en nuage et du passage des applications existantes au nuage (programme 25 – Technologies de l'information et de la communication).

21. Le montant estimatif des "Coûts financiers" en 2020-2021 a diminué de 0,6 million de francs suisses, soit 37,4%, par rapport au budget 2018-2019 approuvé. Cette diminution est principalement due à un reclassement des frais de gestion des fonds qui sont inclus dans les revenus des placements en 2020-2021 (programme 22 – Gestion des programmes et des ressources).

22. Le coût estimé des "Locaux et entretien" en 2020-2021 montre une augmentation de 13,2 millions de francs suisses, soit 47,3%, par rapport au budget 2018-2019 approuvé. Cela s'explique principalement par le transfert des dépenses relatives aux gardes de sécurité des "Services contractuels" et un montant estimatif plus élevé pour les licences et la maintenance de logiciels (programme 25 – Technologies de l'information et de la communication).

23. Le budget de la catégorie "Frais de représentation et autres dépenses de fonctionnement" en 2020-2021 a augmenté de 0,6 million de francs suisses, soit 35,4%, par rapport au budget 2018-2019 approuvé. Cela s'explique principalement par l'augmentation du nombre de membres du système de Madrid (programme 6) et l'extension du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI (programme 20 – Relations extérieures et bureaux extérieurs).

24. La diminution des dépenses dans la catégorie "Matériel et fournitures" s'explique principalement par la finalisation prévue en 2018-2019 de l'acquisition des technologies de gestion de l'identité et de l'accès et des mécanismes de protection de la sécurité de l'information, conformément à la stratégie en matière d'assurance de l'information (programme 28 – Sécurité de l'information, des biens et des personnes) et par l'achèvement du passage à Windows 10 (programme 25 – Technologies de l'information et de la communication).

Dépenses de personnel

Méthodologie

25. Le budget alloué aux dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2020-2021 continue d'être calculé sur la base des montants réels compte tenu des hypothèses de planification indiquées ci-dessus.

26. Le budget alloué aux dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2020-2021 tient compte des changements découlant de l'entrée en vigueur du barème unifié des traitements le 1^{er} janvier 2017 et de la mise en œuvre du nouveau régime commun de prestations versées aux administrateurs et aux fonctionnaires de rang supérieur, établi sur la base des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), ainsi que des amendements apportés au Statut et Règlement du personnel.

27. Si les dépenses relatives aux postes occupés sont fondées sur les derniers barèmes de l'ONU disponibles en matière de traitement et de rémunération considérée aux fins de la pension et sur les politiques applicables en matière d'avantages et de prestations, les dépenses relatives aux postes à pourvoir sont fondées sur les dépenses moyennes standard.

Hypothèses de planification

- En ce qui concerne les postes occupés, le calcul des traitements pour 2020-2021¹⁰ tient compte des barèmes applicables de la CFPI (pour la catégorie des services généraux) et du barème des traitements et des avancements d'échelon en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 (pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur), au prorata pour l'exercice biennal 2020-2021. En ce qui concerne les postes vacants, les dépenses standard sont calculées sur la base du premier échelon du grade et de l'hypothèse d'un fonctionnaire avec conjoint à charge et un enfant;
- Le taux de change et le coefficient d'ajustement de poste s'appliquent à compter de mars 2019;

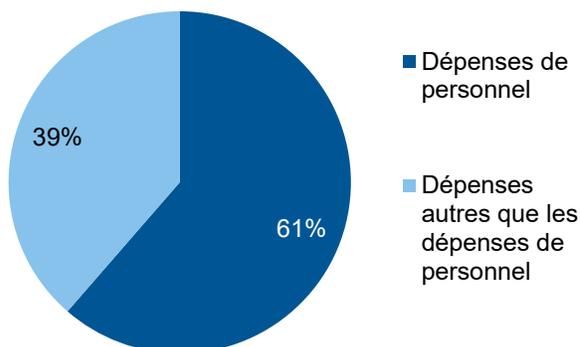
¹⁰ Barème des traitements des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et barème de la rémunération considérée aux fins de la pension avec effet au 1^{er} février 2019. Le barème des traitements et le barème de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les postes occupés de la catégorie des services généraux est entré en vigueur le 1^{er} avril 2011 et, pour les postes vacants, le 1^{er} septembre 2017.

- Le taux de change dollar É.-U./franc suisse s'effectue selon un rapport 1:1 pour les rémunérations considérées aux fins de la pension. Le barème de la CFPI pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur s'applique à compter de février 2019; en ce qui concerne la catégorie des services généraux, le barème d'avril 2011 a été appliqué pour les postes occupés et le barème de septembre 2017 pour les postes vacants;
- En ce qui concerne les postes occupés, les avantages et les prestations applicables, y compris l'indemnité pour frais d'études et le congé dans les foyers, sont estimés par niveau de poste compte tenu des dernières informations provenant du système de paie. Un coût moyen a été estimé pour les postes à pourvoir;
- Les provisions relatives à l'indemnité pour frais d'études tiennent compte du système révisé d'indemnité pour frais d'études fondé sur un barème dégressif universel pour le remboursement des frais de scolarité;
- Quatre nouveaux postes ont été créés dans le budget proposé pour 2020-2021 en application de la formule de flexibilité dans le cadre du budget de l'Union de Madrid, portant à 1209 le nombre total de postes. Un taux de vacance global de 4% a été appliqué au calcul global des postes afin de tenir compte des retards dans les recrutements;
- Pour relever le financement des prestations à long terme dues au personnel, qui comprennent les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, le taux de provisionnement à ce titre a été relevé de 6% à 8%; un taux de provisionnement pour cessation de service de 2% a été appliqué pour les fonctionnaires temporaires;
- Les autres dépenses de personnel incluent les provisions budgétaires biennales pour l'assurance accidents professionnels (900 000 francs suisses), les contributions à la caisse de retraite fermée (700 000 francs suisses), les frais de justice (400 000 francs suisses*) et le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, y compris la récompense liée aux résultats de l'Organisation¹¹ (2 807 800 francs suisses);
- Les provisions pour les reclassements s'élèvent à 4 millions de francs suisses dans la catégorie "Crédits non affectés (Personnel)" pour couvrir les résultats à venir des décisions des comités de reclassement de 2018-2019;
- Les régularisations devraient être achevées au cours de l'exercice biennal 2018-2019; aucun montant n'a donc été prévu pour l'exercice biennal 2020-2021 pour les régularisations. Afin de permettre au Secrétariat de mieux gérer et contrôler les dépenses relatives aux heures supplémentaires, les montants estimatifs dans ce domaine continuent de faire l'objet d'une provision budgétaire distincte dans les "Crédits non affectés (Personnel)". Cette provision a été portée à 3 millions de francs suisses en raison de l'introduction de l'aménagement du temps de travail. Ces dépenses continueront d'être suivies de près, en coordination avec le programme 23 (Gestion et mise en valeur des ressources humaines) et les autres programmes concernés.

28. Compte tenu des hypothèses de planification présentées ci-dessus, l'augmentation des dépenses de personnel pour 2020-2021 a été maintenue à 4,4 million de francs suisses, soit 1%, par rapport au budget 2018-2019 approuvé. La part des dépenses de personnel prévues dans le budget total est passée de 62,4% en 2018-2019 à 61,4% en 2020-2021.

¹¹ Conformément au document A/72/30 de la CFPI.

Figure III. Part des dépenses de personnel et autres dépenses en 2020-2021



29. L'augmentation globale des dépenses dans la catégorie "Postes" en 2020-2021 par rapport au budget 2018-2019 approuvé est principalement liée à la variation de la rémunération considérée aux fins de la pension des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, aux postes supplémentaires créés en application de la formule de flexibilité pour le système de Madrid et aux régularisations effectuées. Ces dernières ont été compensées par une réduction du budget des "fonctionnaires temporaires".

30. Le montant des "Autres dépenses de personnel" pour l'exercice biennal 2020-2021 a augmenté par rapport au budget 2018-2019 approuvé en raison de la provision au titre du programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, y compris la récompense liée aux résultats de l'OMPI.

31. L'augmentation nette de 2,7 millions de francs suisses des "Crédits non affectés (Personnel)" découle principalement de l'augmentation des provisions pour les reclassements de postes et les heures supplémentaires.

Ressources allouées aux activités en faveur du développement et du Plan d'action pour le développement

32. Durant l'exercice biennal 2020-2021, l'Organisation continuera de renforcer la mise en œuvre des activités de l'OMPI axées sur le développement, conformément aux recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement¹² et aux principes consacrés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un aperçu des objectifs de développement durable (ODD) auxquels l'Organisation contribue figure dans l'annexe X. Pour la première fois, les descriptifs des programmes indiquent les ODD auxquels ils contribuent.

33. Les dépenses de développement en 2020-2021 se fondent sur la définition révisée relative aux dépenses de développement approuvée par les États membres à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'OMPI¹³. Les ressources sont qualifiées de "dépenses de développement" lorsqu'elles sont utilisées pour financer les activités axées sur le développement fournies par l'OMPI aux pays en développement et aux PMA sans que des ressources équivalentes soient mises à la disposition des pays développés. Conformément à la pratique établie, les pays en transition sont pris en considération aux fins du programme et budget.

34. La part totale du budget de l'Organisation en 2020-2021 consacrée au développement s'élève à 136,9 millions de francs suisses, soit 18,1%. Les renseignements détaillés concernant les dépenses de développement par programme en 2020-2021 figurent dans le tableau 6 ci-après.

35. Un montant total de 1,2 million de francs suisses a été spécialement affecté à la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement dans le budget 2020-2021 (voir le tableau 7 ci-dessous).

¹² <https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/recommendations.html>.

¹³ La définition révisée relative aux dépenses de développement est disponible dans le document A/55/4.

Tableau 6. Dépenses de développement en 2020-2021 (parts correspondantes des ressources par programme)
(en milliers de francs suisses)

Programmes	Budget 2018-2019 approuvé			Budget 2018-2019 après virements			Budget 2020-2021 proposé		
	Budget approuvé	Projets du Plan d'action pour le développement	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement	Budget après virements	Projets du Plan d'action pour le développement	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement	Budget proposé	Projets du Plan d'action pour le développement	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement
1 Droit des brevets	3 022		3 022	3 403		3 403	3 999		3 999
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	2 910		2 910	2 398		2 398	2 418	355	2 773
3 Droit d'auteur et droits connexes	11 612	100	11 712	12 282	217	12 499	14 146	359	14 505
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	4 345		4 345	4 378		4 378	4 361		4 361
5 Système du PCT	6 755		6 755	6 403		6 403	6 242		6 242
6 Système de Madrid	5 487		5 487	5 396		5 396	6 144		6 144
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	283		283	285		285	317		317
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	3 455		3 455	3 658		3 658	3 430	261	3 691
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	30 723	62	30 785	28 855	191	29 046	28 823		28 823
10 Pays en transition et pays développés	6 381		6 381	6 650		6 650	7 099		7 099
11 Académie de l'OMPI	13 285	329	13 614	12 459	422	12 881	13 153		13 153
12 Classifications et normes internationales	511		511	472		472	432		432
13 Bases de données mondiales	3 039		3 039	2 410		2 410	2 524		2 524
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	4 444	859	5 303	4 322	938	5 261	4 786	75	4 861
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	13 403		13 403	13 205		13 205	13 670		13 670
16 Économie et statistiques	1 402		1 402	1 024	166	1 190	1 004		1 004
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	2 805		2 805	3 190		3 190	3 304		3 304
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	4 297		4 297	3 933		3 933	3 846		3 846
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	5 183		5 183	5 416		5 416	6 819		6 819
21 Direction générale	-		-	969		969	1 316		1 316
30 Appui aux PME et à la création d'entreprises	6 326		6 326	6 228	152	6 380	6 248	130	6 378
31 Système de La Haye	1 420		1 420	1 419		1 419	1 188		1 188
32 Système de Lisbonne	392		392	462		462	442		442
TOTAL	131 482	1 350	132 832	129 218	2 086	131 304	135 713	1 180	136 893
Dépenses consacrées au développement en pourcentage du budget total			18,3%			18,1%			18,1%

Tableau 7. Projets relevant du Plan d'action pour le développement en 2020-2021
(en milliers de francs suisses)

Projets	Programmes	Budget proposé pour 2020-2021		
		Personnel	Autres dépenses	Total
Propriété intellectuelle, tourisme et gastronomie au Pérou : promouvoir le développement du tourisme et de la gastronomie au Pérou au moyen de la propriété intellectuelle.	Programme 2	125	230	355

Projet pilote sur le droit d'auteur et la distribution de contenu dans l'environnement numérique (Brésil)	Programme 3	114	245	359
Renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels en Afrique (Kenya)	Programme 8	–	261	261
Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition	Programme 14	30	45	75
Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle	Programme 30	–	130	130
Total		269	911	1 180

Note : Les montants reflètent une partie du budget du projet pour 2020-2021, conformément au descriptif de chaque projet.

II. EXPOSÉ DES PROGRAMMES PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

Objectif Stratégique I ÉVOLUTION ÉQUILIBRÉE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
I.1. Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du SCP	Programme 1
	Degré de satisfaction des participants aux activités de sensibilisation et de promotion sur les brevets et les questions connexes	Programme 1
	Degré de satisfaction des participants aux activités de renforcement des capacités et de formation de l'OMPI sur des thèmes relatifs aux brevets	Programme 1
	Pourcentage des participants à des activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI dans le domaine des brevets qui font état d'un meilleur niveau de connaissances	Programme 1
	Progrès en vue d'un accord sur les points à l'ordre du jour du SCT	Programme 2
	État d'avancement de la mise en œuvre des activités au programme de travail du SCCR	Programme 3
	Progrès accomplis dans les activités d'établissement de normes sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, conformément à la décision des États membres	Programme 4
	Pourcentage de notifications concernant les traités traités rapidement par le Bureau du conseiller juridique	Programme 21
I.2. Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques des systèmes des brevets, des modèles d'utilité et des circuits intégrés, y compris les éléments de flexibilité	Programme 1
	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et pratiques fournis	Programme 1 Programme 2 Programme 3 Programme 9
	Nombre de ratifications du Traité de Singapour et d'adhésions à ce traité	Programme 2 Programme 20
	Nombre de pays ayant ratifié la Convention de Berne, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT), le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech ou y ayant adhéré	Programme 3 Programme 20
	Nombre de pays en transition ayant actualisé leurs lois et réglementations	Programme 10
	Nombre de pays en transition ayant ratifié des traités administrés par l'OMPI	Programme 10
	Nombre de pays ou d'organisations régionales ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence aux fins de l'application effective des droits de propriété intellectuelle au regard du titre III de l'Accord sur les ADPIC et de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, ou s'appuyant à le faire, suite à l'assistance fournie par l'OMPI	Programme 17
	Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives à la politique en matière de concurrence	Programme 18
	Degré d'engagement soutenu des autorités judiciaires des États membres	Programme 21
	I.3. Sécurité juridique accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	Nombre de signes contenus dans la base de données sur l'article 6ter

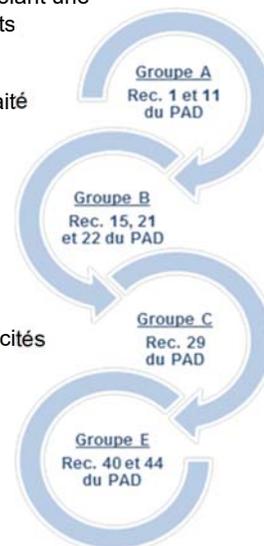
Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles	Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques relatifs aux brevets et à la protection des modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et renseignements confidentiels	Programme 1

PROGRAMME 1 Droit des brevets

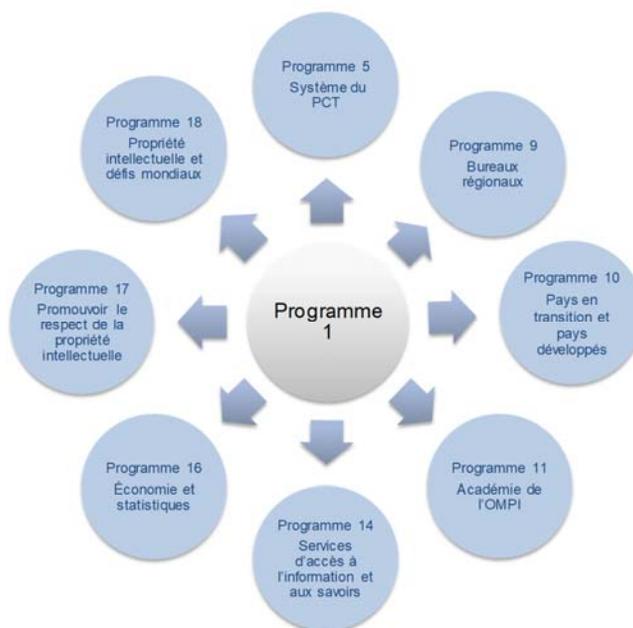


Stratégies de mise en œuvre

- Fournir en temps voulu des informations fiables aux fins du processus d'établissement de normes régi par les États membres, de manière à créer un environnement favorable à la participation et au dialogue entre les États membres dans les domaines d'intérêt commun;
- Faciliter le dialogue entre les États membres sur la définition de nouvelles questions appelant une attention et des actions multilatérales, en vue de rester en phase avec les environnements technologiques, économiques et sociaux qui évoluent rapidement;
- Encourager la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention de Paris, du Traité de Budapest et du Traité sur le droit des brevets en fournissant aux États membres intéressés des informations juridiques et pratiques ciblées;
- Fournir des conseils législatifs et de politique générale en tenant dûment compte des priorités et des besoins particuliers des pays bénéficiaires, des droits et obligations équilibrés inhérents au système de propriété intellectuelle et des niveaux de développement différents des États membres;
- Appuyer les États membres et leur fournir une assistance en vue de renforcer leurs capacités en matière de conception et d'utilisation de systèmes fonctionnels dans le domaine des brevets, en leur permettant ainsi de participer davantage à la création, à l'appropriation et au transfert des connaissances techniques;
- Aborder le droit des brevets dans le contexte de mécanismes d'innovation et de transfert de technologie de plus en plus complexes et mondialisés, compte tenu de la contribution à ces mécanismes d'autres droits de propriété intellectuelle, comme les modèles d'utilité et la protection des informations confidentielles;
- Fournir des informations exactes reposant sur des bases factuelles qui aident les parties prenantes à prendre des décisions et à faire des choix en connaissance de cause concernant les brevets, les modèles d'utilité, les schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et la protection des informations confidentielles.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Affaiblissement du rôle du Comité permanent du droit des brevets en tant qu'instance multilatérale d'établissement de normes.	Mise en place d'un environnement impartial et inclusif pour les échanges de vues entre les États membres. Fourniture d'informations actuelles, précises et fondamentales aux États membres.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du SCP	Stade actuel des travaux menés au sein du comité dont il est rendu compte dans le rapport sur la vingt-neuvième session du SCP.	Mise en œuvre des résultats convenus par le SCP
	Degré de satisfaction des participants aux activités de sensibilisation et de promotion sur les brevets et les questions connexes	89% de participants satisfaits sur la base des 753 réponses des participants à 31 séminaires (2016-2017)	90% de satisfaction
	Degré de satisfaction des participants aux activités de renforcement des capacités et de formation de l'OMPI sur des thèmes relatifs aux brevets	n.d.	90% de satisfaction
	Pourcentage des participants à des activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI dans le domaine des brevets qui font état d'un meilleur niveau de connaissances	89% (2018)	90%

I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques des systèmes des brevets, des modèles d'utilité et des circuits intégrés, y compris les éléments de flexibilité	93% sur la base de 29 réponses dans quatre activités de formation (2018)	85%
	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis	91% sur la base de 10 réponses (2018)	85%
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles	Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques relatifs aux brevets et à la protection des modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et renseignements confidentiels	85% sur la base de 32 réponses (2018)	85%

Ressources allouées au programme 1

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une augmentation de 21,3% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel s'explique par : i) la budgétisation de quatre sessions du SCP durant l'exercice biennal; ii) la mise en œuvre du programme d'accréditation en matière de rédaction des demandes de brevet; iii) le renforcement des conseils législatifs et de politique générale; et iv) l'élaboration d'un outil d'automatisation pour le Programme d'aide aux inventeurs.

L'augmentation des dépenses de personnel résulte de la création de deux postes temporaires, l'un pour fournir un appui dans le domaine des conseils d'ordre législatif et de politique générale, y compris le Programme d'aide aux inventeurs, et l'autre pour fournir un appui supplémentaire aux activités de rédaction des brevets.

L'augmentation des ressources allouées aux résultats escomptés I.1 et I.2 par rapport au budget approuvé pour 2018-2019 est conforme aux augmentations susmentionnées des dépenses de personnel et autres.

Programme 1 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	2 999	3 220	3 618
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 653	1 861	2 081
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles	312	277	323
Total	4 965	5 358	6 022

Programme 1 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

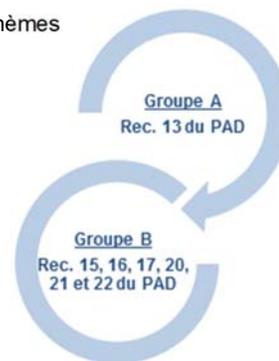
	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	3 567	3 790	3 567	-	0,0%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	-	160	630	630	n.d.
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	3 567	3 950	4 197	590	17,7%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	60	18	60	-	0,0%
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	60	18	60	-	0,0%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	250	274	250	-	0,0%
<i>Voyages de tiers</i>	538	565	765	227	42,2%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	15	15	15	-	0,0%
Sous-total	803	854	1 030	227	28,3%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	370	350	370	-	0,0%
<i>Publications</i>	30	30	30	-	0,0%
<i>Services contractuels de personnes</i>	45	92	145	100	222,2%
<i>Autres services contractuels</i>	70	47	170	100	142,9%
Sous-total	515	519	715	200	38,8%
Coûts financiers	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	15	15	15	-	0,0%
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	5	3	5	-	0,0%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	20	18	20	-	0,0%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	-	1	-	-	n.d.
Sous-total	-	1	-	-	n.d.
Total, B.	1 398	1 408	1 825	427	30,5%
TOTAL	4 965	5 358	6 022	1 057	21,3%
POSTES	9	9	9	-	

PROGRAMME 2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques

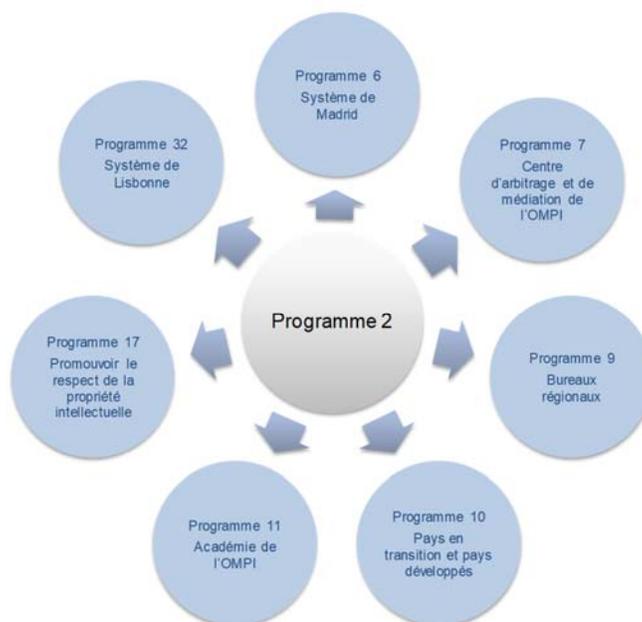


Stratégies de mise en œuvre

- Organiser une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles, sous réserve d'une décision de l'Assemblée générale de l'OMPI. Ce traité simplifierait les procédures d'enregistrement des dessins et modèles, complétant ainsi des travaux similaires déjà menés par l'OMPI dans le domaine des brevets (Traité sur le droit des brevets) et des marques (Traité sur le droit des marques et Traité de Singapour sur le droit des marques);
- Faciliter les discussions visant à développer un cadre international équilibré pour des thèmes convenus relatifs aux marques, aux dessins et modèles industriels et aux indications géographiques. Partager dans le cadre du SCT des informations et des données d'expérience sur les pratiques des offices, en vue d'accroître la transparence dans le fonctionnement pratique du système international de propriété intellectuelle et, le cas échéant, de promouvoir une meilleure cohérence sur le plan pratique;
- Poursuivre l'élargissement de la portée géographique du Traité de Singapour sur le droit des marques en vue de simplifier davantage les procédures d'enregistrement des marques au niveau mondial;
- Fournir sur demande des conseils juridiques équilibrés et adaptés à chaque pays, conformément à l'objectif stratégique III (Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement), grâce à une communication et à une collaboration étroites avec les États membres, en tenant dûment compte des priorités définies dans leurs stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et en s'assurant que les conseils fournis répondent pleinement à leurs besoins et que toutes les options disponibles sont présentées;
- Continuer d'assurer l'administration efficace des procédures de communication au titre de l'article 6ter de la Convention de Paris et de produire des publications électroniques semestrielles contenant tous les signes qui doivent être communiqués en vertu de l'article 6ter. Moderniser l'infrastructure informatique utilisée pour la saisie et la tenue à jour des données en vue d'améliorer la fonction d'appui de la base de données;
- Continuer d'insister sur des approches nuancées sur le plan des considérations géographiques et de la matière traitée, et poursuivre l'intégration de l'égalité des sexes dans les activités pertinentes.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Les accords au niveau multilatéral restent difficiles à obtenir et la réussite des activités normatives menées au titre du programme 2 dépendra dans une large mesure de la volonté des États membres d'atteindre des objectifs mutuellement convenus.	Mise en place d'un environnement impartial et inclusif pour les échanges de vues entre États membres. Fourniture d'informations actuelles, précises et fondamentales aux États membres.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	Progrès en vue d'un accord sur les points à l'ordre du jour du SCT	État des travaux du SCT à la fin de 2018 d'après les documents de travail pertinents	Accord sur des points précis du programme de travail pour les sessions du SCT tenues durant l'exercice biennal
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité ¹⁴	100% sur la base de neuf réponses (2018) 47 parties contractantes (fin 2018)	85% 5 nouvelles adhésions ou ratifications

¹⁴ Sur la base de la date d'entrée en vigueur par opposition aux données relatives au dépôt d'un instrument.

I.3. Sécurité juridique accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	Nombre de signes contenus dans la base de données sur l'article 6ter	Au total, 3561 signes étaient contenus dans la base de données sur l'article 6ter à la fin de 2018	200 nouveaux signes publiés
III.2. Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre et pourcentage de participants fournissant un retour d'information positif quant aux activités de sensibilisation et de promotion en matière de marques, de dessins et modèles industriels et d'indications géographiques	100% sur la base de 61 réponses (2018)	80% des personnes donnent un retour d'information positif

Ressources allouées au programme 2

Les ressources globales allouées au programme 2 en 2020-2021 indiquent une augmentation de 7,1% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

L'ajustement à la hausse des dépenses autres que les dépenses de personnel s'explique par : i) la budgétisation de quatre sessions du SCT durant l'exercice 2020-2021, dont il est rendu compte sous le résultat escompté I.1; ii) le renforcement des conseils législatifs et de politique générale, dont il est rendu compte sous le résultat escompté I.2; et iii) la mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Propriété intellectuelle, tourisme et gastronomie au Pérou", dont il est rendu compte sous le résultat escompté III.2.

L'augmentation des ressources allouées au titre du résultat escompté I.3 s'explique par la modernisation prévue de la base de données sur l'article 6ter.

Le nombre de postes reste stable en 2020-2021. La nette baisse des dépenses de personnel s'explique par : i) les dépenses de personnel pour 2020-2021 qui tiennent compte de la réduction du coefficient d'ajustement pour Genève à compter du 1^{er} juin 2018; et ii) les dépenses de personnel pour la mise en œuvre du projet précité du Plan d'action pour le développement (résultat escompté III.2), évaluées à 50%.

Programme 2 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	3 817	3 567	3 720	(97)	-2,6%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	236	-	125	(111)	-47,1%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	4 053	3 567	3 845	(209)	-5,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	30	5	30	-	0,0%
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	30	5	30	-	0,0%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	92	114	130	38	41,3%
<i>Voyages de liers</i>	400	404	485	85	21,3%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	25	25	n.d.
Sous-total	492	518	640	148	30,1%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	290	327	535	245	84,5%
<i>Publications</i>	-	-	20	20	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	50	183	165	115	230,0%
<i>Autres services contractuels</i>	-	39	30	30	n.d.
Sous-total	340	549	750	410	120,6%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	10	8	10	-	0,0%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	10	8	10	-	0,0%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	-	0	-	-	n.d.
Sous-total	-	0	-	-	n.d.
Total, B.	872	1 080	1 430	558	64,0%
TOTAL	4 925	4 647	5 275	349	7,1%
POSTES	9	9	9	-	
dont :					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement			355		

Programme 2 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

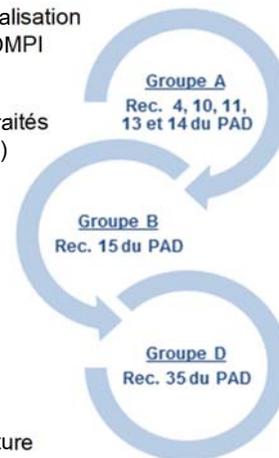
N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	1 867	1 886	1 943
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 645	1 292	1 437
I.3 Sécurité accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	511	452	740
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	901	1 018	1 155
Total	4 925	4 647	5 275

PROGRAMME 3 Droit d'auteur et droits connexes

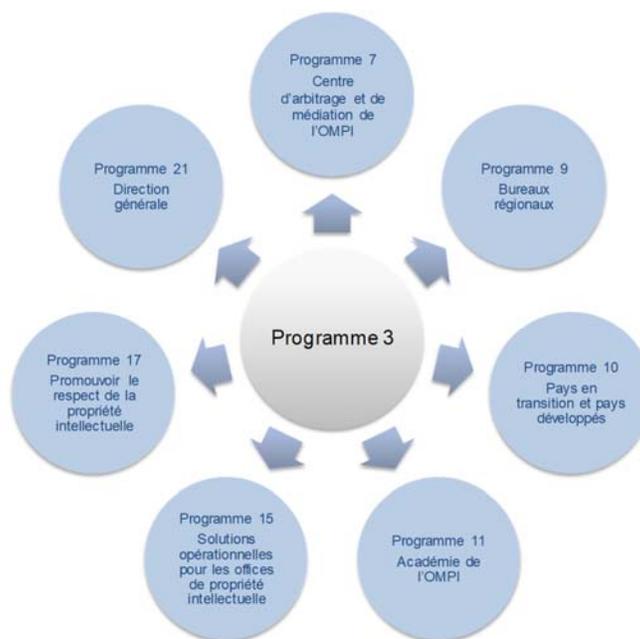


Stratégies de mise en œuvre

- Faciliter les délibérations au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) sur toutes les questions de fond inscrites au programme de travail du SCCR et sur les projets stratégiques en rapport avec le droit d'auteur;
- Fournir des conseils d'ordre législatif aux États membres, notamment aux fins de l'actualisation des législations nationales de manière à les mettre en conformité avec les traités de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur;
- Fournir une assistance aux États membres en ce qui concerne la mise en œuvre des traités de l'OMPI, en particulier les traités Internet (Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)), le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech;
- Développer les outils et sources d'information mis à la disposition des créateurs et des titulaires de droits afin de les appuyer dans la gestion de leurs droits, en prenant en considération les systèmes de gestion des données numériques pour faciliter l'accès au marché mondial du contenu créatif;
- Promouvoir le Consortium pour des livres accessibles ("ABC") et le développement du service mondial d'échange de livres de l'ABC en tant que principale entité mondiale permettant de faciliter l'accès aux livres pour les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés;
- Promouvoir le Cercle des éditeurs et coordonner des partenariats innovants et des projets connexes en vue de développer le secteur de l'édition dans les pays en développement;
- Aider les États membres à renforcer les capacités institutionnelles et en matière de ressources humaines des bureaux nationaux du droit d'auteur et des organisations de gestion collective en vue de favoriser l'utilisation efficace du droit d'auteur aux fins du développement socioéconomique et culturel et d'optimiser l'engagement de toutes les parties dans les instances internationales.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
L'absence de cadres juridiques ou techniques appropriés peut limiter la capacité des États membres à tirer parti des échanges régionaux et internationaux de matériel protégé par le droit d'auteur dans un environnement technologique en constante évolution.	Appuyer les efforts déployés par les États membres pour créer et continuer à développer l'environnement juridique et technique susceptible de favoriser ces échanges grâce à la fourniture de conseils législatifs, au développement institutionnel et à des programmes de sensibilisation.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	État d'avancement de la mise en œuvre des activités au programme de travail du SCCR	Progrès réalisés par le SCCR sur différentes questions de fond à l'ordre du jour de ses travaux, comme il ressort des résumés présentés par les présidents de session et, à sa session de 2018, l'Assemblée générale de l'OMPI a demandé au SCCR de poursuivre ses travaux	Résultats convenus par le SCCR, comme il ressort des résumés présentés par les présidents de session et des décisions de l'Assemblée générale pour 2020-2021
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis	90% sur la base de 13 réponses (2017)	85%
	Nombre de pays ayant ratifié la Convention de Berne, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT), le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech ou y ayant adhéré	<ul style="list-style-type: none"> – Convention de Berne (176) – WCT (99) – WPPT (99) – Traité de Beijing (23) – Traité de Marrakech (48 couvrant 75 États membres) – (fin 2018) 	<ul style="list-style-type: none"> – Convention de Berne : 181 (total) – WCT : 105 (total) – WPPT : 105 (total) – Traité de Beijing : 40 (total) – Traité de Marrakech : 70 couvrant 97 États membres (total)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de pays ayant pris des mesures pour poursuivre l'élaboration de leur cadre en matière de droit d'auteur ABC – nombre de livres accessibles publiés par des partenaires locaux ou des ONG participant à des projets de renforcement des capacités	8 pays (fin 2018) 6610 ouvrages pédagogiques produits (total à la fin 2018)	24 pays en 2020-2021 Hausse de 25% (exercice biennal)
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	Nombre d'organisations de gestion collective prenant des mesures concrètes, après une formation, en matière de collecte et de distribution de redevances Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités en matière de gestion des droits rendant compte de mesures concrètes sur la base de la formation reçue	8 (fin 2018) à déterminer	5 de plus 50%
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle	Nombre d'organisations de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant aux réseaux régionaux et mondiaux facilités par l'OMPI	7 (fin 2018)	8 supplémentaires
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour relever des défis mondiaux	Nombre de livres en format accessible téléchargés depuis le service de livres ABC par les entités autorisées Nombre de livres en format accessible prêtés aux usagers par l'intermédiaire des entités autorisées participant au service ABC	14 500 livres téléchargés (total à la fin 2018) 233 000 livres prêtés aux usagers par l'intermédiaire des entités autorisées au service de livres ABC (données au 31 août 2018)	Hausse de 25% (exercice biennal) Hausse de 25% (exercice biennal)

Ressources allouées au programme 3

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une augmentation de 1,5% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

La baisse des dépenses de personnel s'explique par le calcul des coûts de personnel pour 2020-2021, qui tient compte de la réduction du coefficient d'ajustement pour Genève à compter du 1^{er} juin 2018 et du transfert au programme 15 des responsabilités relatives à WIPO Connect, dont il est rendu compte sous le résultat escompté IV.2.

L'augmentation nette des dépenses autres que les dépenses de personnel s'explique par : i) la mise au point de nouvelles activités d'appui à la gestion des droits d'auteur et des droits connexes (résultat escompté IV.4); ii) l'accent mis sur la ratification des traités de droit d'auteur de l'OMPI ou l'adhésion à ces traités, ainsi que sur leur mise en œuvre dans les législations nationales en matière de droit d'auteur (résultat escompté I.2); iii) l'accent mis sur le Service mondial d'échange de livres de l'ABC (résultat escompté VII.1); et iv) le projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Droit d'auteur et diffusion de contenu dans l'environnement numérique (Brésil)" (résultat escompté I.2).

L'élaboration et la mise en œuvre des éléments de droit d'auteur des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle resteront du ressort du programme en étroite coordination avec le programme 9, les activités et les ressources ont été redistribuées du résultat escompté III.1 au profit des résultats escomptés III.2 et III.4.

La redistribution des ressources du résultat escompté IV.2 au résultat escompté IV.4 découle de la volonté de renforcer l'efficacité et la cohérence du programme de coopération relatif à la gestion des droits à l'ère du numérique, en étroite collaboration avec le programme 15, en ce qui concerne le déploiement du système WIPO Connect.

La communication sur les questions relatives au droit d'auteur continuera de faire partie intégrante des activités du programme et a été prise en considération dans tous les résultats escomptés, d'où une redistribution des ressources figurant précédemment sous le résultat escompté VIII.1.

Programme 3 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	2 959	3 441	3 230
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	2 835	2 900	2 844
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	223	382	-
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	2 426	1 890	1 702
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	4 610	4 148	4 358
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	1 278	1 163	-
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir permettant aux offices de propriété intellectuelle et aux autres institutions de propriété intellectuelle de fournir des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) à leurs parties prenantes et d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'administration de la propriété intellectuelle	608	591	2 376
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	1 505	1 963	2 420
VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	236	119	-
Total	16 680	16 599	16 931

Programme 3 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	9 672	9 087	8 962	(710)	-7,3%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	463	706	559	96	20,7%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	10 135	9 521	(614)	-6,1%	-6,6%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	180	360	360	n.d.
Sous-total	-	180	360	360	n.d.
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	1 045	783	947	(98)	-9,3%
<i>Voyages de tiers</i>	1 510	1 610	1 867	357	23,6%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	2 555	2 394	2 814	259	10,1%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	437	392	313	(124)	-28,4%
<i>Publications</i>	170	49	155	(15)	-8,8%
<i>Services contractuels de personnes</i>	1 551	1 770	1 674	123	7,9%
<i>Autres services contractuels</i>	1 832	2 022	2 094	262	14,3%
Sous-total	3 990	4 233	4 236	246	6,2%
Coûts financiers	-	-	-	-	
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Total, B.	6 545	6 807	7 410	865	13,2%
TOTAL	16 680	16 599	16 931	251	1,5%
POSTES	22	21	22	-	
dont :					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement			359		

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2020-2021¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde préliminaire au 31 décembre 2018 ²	Contributions prévues pour 2019 ³	Dépenses prévues à la fin 2019	Solde prévu à la fin 2019	Contributions prévues pour 2020-2021 ³	Estimation du montant disponible pour le programme pendant l'exercice biennal 2020-2021
Programme 3						
Finlande (Droit d'auteur)	2	-	2	-	-	-
Japon (Droit d'auteur)	422	469	579	312	937	1 249
Japon (administrateurs auxiliaires)	136	-	-	-	-	136
République de Corée (Droit d'auteur)	914	390	390	914	780	1 694
République de Corée (Droit d'auteur/Administrateurs)	200	186	211	175	420	595
Projet pilote de ressources mondialement accessibles par des intermédiaires de confiance	1	-	-	1	-	-
États-Unis d'Amérique (Industries de la création)	3	-	3	-	-	-
TOTAL	1 677	1 045	1 185	1 402	2 137	3 674

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Le solde au 31 décembre 2018 est préliminaire et doit être soumis à une vérification financière.

³ Les contributions prévues pour 2019 et pour l'exercice 2020-2021 sont indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

PROGRAMME 4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques

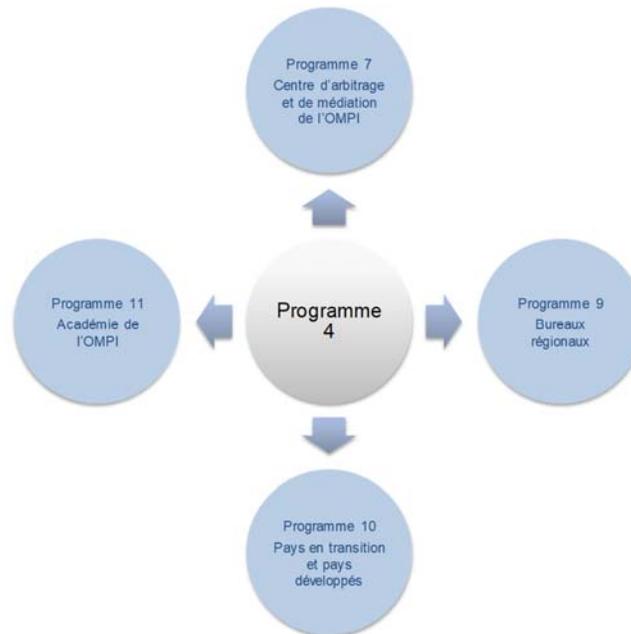


Stratégies de mise en œuvre

- Continuer d'offrir un cadre propice aux activités d'établissement de normes dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, selon les modalités qui seront définies par l'Assemblée générale à sa session de 2019, lorsqu'elle fera le point sur les progrès réalisés au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) et que, en se fondant sur le niveau de développement des textes, y compris le degré d'accord sur les objectifs, la portée et la nature des instruments, elle décidera de convoquer une conférence diplomatique ou de poursuivre les négociations.
- Fournir des services de renforcement des capacités, des conseils juridiques et techniques et une assistance pratique axés sur la demande, pour i) une utilisation plus efficace et plus stratégique des systèmes de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles contre leur appropriation illicite et leur utilisation abusive, et ii) répondre aux questions de propriété intellectuelle qui se posent dans le domaine des ressources génétiques, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages qui en découlent. L'assistance fournie tiendra compte des stratégies, politiques et cadres juridiques nationaux et régionaux en matière de propriété intellectuelle que les États membres et les organisations régionales pourront décider d'établir et visera à contribuer au développement économique, social et culturel des peuples autochtones et des communautés locales. Les activités relatives à la commercialisation des produits et services fondés sur la tradition sont destinées spécialement aux femmes des communautés autochtones et locales auxquelles elles bénéficient en particulier;
- Fournir un appui administratif pour des initiatives visant à renforcer la participation effective des représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de l'OMPI, y compris en ce qui concerne la gestion logistique du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées;
- Fournir des conseils juridiques et techniques et, le cas échéant, un appui en vue de la création de bases de données, inventaires, registres, portails et autres plateformes relatifs aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles qui pourraient compléter les cadres juridiques et politiques que les États et les organisations régionales pourraient décider d'établir dans le domaine de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles et contribuer à leur mise en œuvre.
- Assurer la coordination des activités et la coopération avec d'autres organisations, le cas échéant;
- Les piliers du programme en matière d'établissement de normes et de renforcement des capacités indiqués plus haut sont axés sur le développement et complémentaires.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Les États membres devraient convenir du mandat et du programme de travail de l'IGC pour l'exercice biennal 2020-2021 à la session de l'Assemblée générale d'octobre 2019. Il est possible qu'ils ne réussissent pas à se mettre d'accord sur les questions de fond à examiner par l'IGC conformément à ce mandat et à ce programme de travail.	Le Secrétariat s'emploie à favoriser et à créer un environnement propice aux débats des États membres sur la nature et l'orientation des activités d'établissement de normes, par exemple en donnant des informations claires et objectives sur les questions examinées et en fournissant un service de secrétariat neutre et efficace.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	Progrès accomplis dans les activités d'établissement de normes sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, conformément à la décision des États membres	Stade actuel des négociations entre les États membres sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, ainsi qu'il ressort des documents suivants de l'IGC : WIPO/GRTKF/IC/40/6, WIPO/GRTKF/IC/40/11 et WIPO/GRTKF/IC/40/12 (qui devrait être distribué après la quarantième session de l'IGC en juin 2019)	Accord entre les États membres sur les résultats des activités d'établissement de normes
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du	Degré de satisfaction des participants aux activités générales de sensibilisation et de promotion relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles	80% (2018)	80% de participants très satisfaits des activités générales de sensibilisation et de promotion dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels ou des expressions culturelles traditionnelles obtenant un score de 50% ou plus au bref questionnaire à choix multiple sur des questions de fond	75% (2018)	80%
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de bases de données, inventaires, registres, portails et autres plateformes relatifs aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles qui utilisent le Guide de gestion des actifs de propriété intellectuelle de l'OMPI	n.d.	3

Ressources allouées au programme 4

Les ressources globales allouées au programme 4 en 2020-2021 font apparaître une augmentation de 0,9% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

L'ajustement à la hausse des dépenses autres que les dépenses de personnel s'explique par les besoins accrus du Département des savoirs traditionnels et des défis mondiaux.

La redistribution des ressources entre les résultats escomptés s'explique par : i) le renforcement de l'accent sur les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, dont il est rendu compte au résultat escompté III.2; et ii) la hausse des dépenses de personnel pour la tenue des sessions de l'IGC, dont il est rendu compte au résultat escompté I.1.

Les dépenses de personnel restent stables en 2020-2021. Les transferts entre catégories de dépenses s'expliquent par la régularisation de deux fonctions de nature continue en 2018-2019.

Les ressources liées au résultat escompté VII.1 dans le cadre du programme correspondent aux travaux réalisés par le Département des savoirs traditionnels et des défis mondiaux concernant WIPO GREEN et WIPO Re:Search dans le cadre du programme 18.

Programme 4 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	4 348	4 077	4 452
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	1 713	1 763	2 047
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	559	588	303
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	437	442	317
Total	7 057	6 869	7 119

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2020-2021¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde préliminaire au 31 décembre 2018 ²	Contributions prévues pour 2019 ³	Dépenses prévues à la fin 2019	Solde prévu à la fin 2019	Contributions prévues pour 2020-2021 ³	Estimation du montant disponible pour le programme pendant l'exercice biennal 2020-2021
Programme 4						
Communautés autochtones et locales accréditées	0 ⁴	-	-	0	-	0
TOTAL	0	-	-	0	-	0

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Le solde au 31 décembre 2018 est préliminaire et doit être soumis à une vérification financière.

³ Les contributions prévues pour 2019 et pour l'exercice 2020-2021 sont indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

⁴ Le solde à la fin de 2018 s'élevé à 96,5 francs suisses.

Programme 4 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	3 726	4 298	4 296	570	15,3%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	798	68	229	(568)	-71,2%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	4 524	4 366	4 525	(2)	-0,0%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	49	25	49	-	0,0%
<i>Bourses de l'OMPI</i>	167	121	167	-	0,0%
Sous-total	215	146	215	-	0,0%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	185	243	316	130	70,4%
<i>Voyages de tiers</i>	1 071	1 004	991	(80)	-7,5%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	17	-	-	n.d.
Sous-total	1 257	1 263	1 307	50	4,0%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	831	915	831	-	0,0%
<i>Publications</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	200	160	210	10	5,0%
<i>Autres services contractuels</i>	18	7	18	-	0,0%
Sous-total	1 049	1 082	1 059	10	1,0%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	9	9	9	-	0,0%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	9	9	9	-	0,0%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	3	3	3	-	0,0%
<i>Fournitures</i>	1	1	1	-	0,0%
Sous-total	4	4	4	-	0,0%
Total, B.	2 534	2 503	2 594	60	2,4%
TOTAL	7 057	6 869	7 119	62	0,9%
POSTES	10	10	10	-	

Objectif Stratégique II PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des conseils juridiques, des informations, des formations et du service clients du PCT	Programme 5
	Degré de satisfaction des offices et des administrations internationales concernant les activités de coopération dans le cadre du PCT	Programme 5
	Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations des lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT	Programme 5
	Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations	Programme 5
	Degré de satisfaction des offices à l'égard des activités en lien avec l'examen des demandes de brevet (coopération internationale en matière d'examen, appui pour l'examen des demandes de brevet)	Programme 5
	Nombre de demandes selon le PCT en provenance de pays en développement et de PMA	Programme 9
	Nombre de demandes selon le PCT en provenance de pays en transition et de pays développés	Programme 10
	Pourcentage de participants satisfaits des séminaires itinérants	Programme 10
II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du PCT et des questions connexes	Programme 20
	Coût unitaire du traitement d'une demande	Programme 5
	Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais)	Programme 5
	Délais de traduction des rapports	Programme 5
	Qualité de la mise au point de logiciels	Programme 5
	Qualité de la traduction	Programme 5
	Niveaux de service des systèmes informatiques	Programme 5
	Parties contractantes à l'Acte de Genève (1999)	Programme 9 Programme 20 Programme 31
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye en provenance de pays en développement et de PMA	Programme 9
	Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye en provenance de pays en transition et de pays développés	Programme 10
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de La Haye	Programme 20
	Dépôts, renouvellements et décisions effectués dans le cadre du système de La Haye	Programme 31
II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	Prédominance de l'Acte de 1999 dans le Système	Programme 31
	Délai de traitement des demandes d'enregistrement international de dessins ou modèles régulières	Programme 31
	Niveau d'utilisation des formulaires électroniques	Programme 31
	Délai pour communiquer un refus	Programme 31
	Le système informatique de La Haye fonctionne efficacement et est géré conformément aux pratiques recommandées	Programme 31
	Adaptation du cadre juridique à l'expansion du système, notamment en vue d'assurer sa viabilité financière	Programme 31
	Nombre d'offices qui communiquent entièrement par voie électronique, y compris pour l'utilisation des données structurées	Programme 31
	Nombre total de membres du système de Madrid	Programme 6 Programme 9 Programme 20
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes selon le système de Madrid en provenance de pays en développement et de PMA	Programme 9
	Nombre de demandes selon le système de Madrid en provenance de pays en transition et de pays développés	Programme 10

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de Madrid	Programme 20
	Taux de dépôt	Programme 6
	Enregistrements	Programme 6
	Renouvellements	Programme 6
	Nombre total d'enregistrements internationaux en vigueur	Programme 6
	Nombre total de désignations	Programme 6
	Irrégularités concernant le classement (règles 12 et 13)	Programme 6
II.6	Améliorations fonctionnelles du système de Madrid	Programme 6
Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid	Indice de satisfaction des clients (système de Madrid)	Programme 6
	Qualité de la mise au point de logiciels	Programme 6
	Niveaux de service des systèmes informatiques	Programme 6
	Coût unitaire	Programme 6
	Rapidité des opérations	Programme 6
	Nombre d'offices communiquant par voie entièrement électronique	Programme 6
	Qualité du produit des opérations	Programme 6
II.7	Utilisation accrue de services et de clauses de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions et les enregistrements de titres de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	Programme 7 Programme 10
De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges dont le Centre a contribué à l'élaboration ou pour lesquelles il a fourni un appui	Programme 7 Programme 9 Programme 10
II.8	Nombre de litiges relatifs à des gTLD et des ccTLD administrés par le Centre au titre des principes UDRP	Programme 7
Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine auxquelles le Centre a contribué pour ce qui est de leur élaboration ou de leur appui	Programme 7
II.9	Nombre d'enregistrements internationaux provenant de pays en développement et de PMA en vigueur dans le cadre du système de Lisbonne	Programme 9 Programme 20 Programme 32
Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre d'enregistrements internationaux provenant de pays en transition et de pays développés en vigueur dans le cadre du système de Lisbonne	Programme 10
	Extension de la portée géographique du système de Lisbonne	Programme 32
	Nombre de demandes internationales et d'autres transactions	Programme 32
II.10	Améliorations fonctionnelles du système de Lisbonne	Programme 32
Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	Amélioration du fonctionnement du système d'enregistrement de Lisbonne, y compris les processus et procédures électroniques	Programme 32

PROGRAMME 5 Système du PCT



Stratégies de mise en œuvre

- Améliorer les caractéristiques actuelles du système du PCT, notamment au regard du partage des tâches entre les offices, grâce à des efforts sur le plan des procédures et au niveau des institutions en vue de renforcer l'efficacité du système et de faire en sorte que le traitement dans la phase internationale appuie effectivement le traitement dans la phase nationale;
- Promouvoir une coopération fructueuse entre les offices et le Bureau international afin d'exploiter pleinement le potentiel des outils et services du système ePCT, dans la perspective d'une interaction plus efficace et de meilleure qualité des participants avec le système du PCT, et d'améliorer les exigences en matière de sécurité, indépendamment des capacités dans le domaine informatique des offices nationaux agissant en qualité d'office récepteur ou d'administration internationale;
- Veiller à ce que les procédures du Bureau international demeurent efficaces et produisent des résultats précis et de qualité en temps voulu, et continuer d'appuyer les offices récepteurs et les administrations internationales à cet égard, de sorte qu'il soit possible de se fier aux produits lors des étapes postérieures du traitement des demandes dans les phases internationale et nationale;
- Améliorer les procédures de calcul, de paiement, de suivi et de transfert des taxes, à l'égard des paiements effectués par le déposant mais aussi des versements de taxes entre les offices;
- Aider les administrations internationales à améliorer la qualité et le respect des délais en ce qui concerne le produit de leurs activités, notamment l'élaboration d'indicateurs de qualité et la réalisation d'enquêtes sur la recherche et l'examen en collaboration des demandes selon le PCT;
- Continuer d'explorer de nouveaux moyens d'améliorer le système du PCT, tout en appliquant des mesures précises déjà approuvées par les États membres;
- Renforcer la communication avec toutes les parties prenantes et les clients du PCT, au moyen d'enquêtes et d'actions d'information, afin de recenser les besoins et de renforcer l'efficacité des services du PCT; communiquer à toutes les parties prenantes les informations reçues en retour;
- Dispenser une formation aux utilisateurs du PCT, notamment au moyen de séminaires sur le Web et de vidéoconférences;
- Renforcer davantage la résilience et les niveaux de sécurité de l'infrastructure des TIC appuyant les systèmes informatiques et opérationnels du PCT;
- Continuer d'aligner les compétences du personnel sur les besoins, notamment en vue de satisfaire la demande linguistique et géographique en constante évolution et de tenir compte des progrès en matière de technologie;
- Poursuivre l'automatisation, la rationalisation des procédures et l'amélioration de la gestion en vue de renforcer la productivité et la qualité de service des opérations du système du PCT;
- Contribuer au renforcement des synergies entre les différents systèmes informatiques des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle;
- Mettre en œuvre des procédures d'achat s'inscrivant dans une démarche volontariste et adopter rapidement les nouvelles technologies, afin de maîtriser les coûts de traduction.
- Poursuivre la coopération avec d'autres programmes en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine du PCT pour les pays en développement et les pays les moins avancés.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Diminution du nombre de dépôts de demandes selon le PCT, en termes absolus ou par rapport aux demandes déposées en vertu de la Convention de Paris	Amélioration continue des services fournis dans la phase internationale selon le PCT et promotion du système auprès des utilisateurs actuels et potentiels.
Indisponibilité prolongée des services du PCT en raison de dysfonctionnements des systèmes électroniques de traitement des données du PCT	Suivi continu des données reçues des offices et administrations selon le PCT en vue d'assurer une détection, une correction et un traitement rapides des défaillances du système.
Divulgaration malveillante ou involontaire d'informations confidentielles	Poursuite du programme de sensibilisation du personnel concerné : continuer d'appliquer des mesures de contrôle moderne dans l'environnement matériel et électronique; continuer d'améliorer la surveillance stratégique; continuer de surveiller de près la qualité des travaux confiés à des sous-traitants.
Baisse de qualité des résultats des travaux réalisés au niveau international	Poursuite du renforcement des procédures de contrôle de la qualité au Bureau international et encouragement de l'amélioration des procédures et du contrôle de la qualité dans les offices nationaux, en particulier ceux agissant en qualité d'administration internationale.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des conseils juridiques, des informations, des formations et du service clients du PCT	Satisfaction de 90% de l'ensemble des utilisateurs du PCT à l'égard des services fournis par l'OMPI dans le cadre du PCT (enquête menée en 2016-2017)	90% (+/-2%)
	Degré de satisfaction des offices et des administrations internationales concernant les activités de coopération dans le cadre du PCT	98% (42 sur 43 bénéficiaires des activités de coopération dans le cadre du PCT (enquête menée en 2016-2017))	98% (+/-2%)
	Degré de satisfaction des offices à l'égard des activités en lien avec l'examen des demandes de brevet (coopération internationale en	100% (27 sur 27 bénéficiaires des activités en lien avec l'examen des demandes de brevet (enquête menée en 2016-2017))	98% (+/-2%)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	matière d'examen, appui pour l'examen des demandes de brevet)		
	Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations des lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT	Décisions prises par les organes appropriés du PCT jusqu'à la fin de 2018	Décisions prises par les organes appropriés du PCT jusqu'à la fin de 2021
	Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations	56 offices récepteurs qui acceptent le dépôt électronique selon le PCT (52 ePCT + 4 ensembles de documents ePCT)	6 offices récepteurs supplémentaires
		12 offices récepteurs continuent d'accepter les dépôts au moyen du service PCT SAFE	4 offices récepteurs cessent d'accepter ces dépôts
		62 offices récepteurs et 16 administrations internationales utilisant le système ePCT ou acceptant des documents transmis par des déposants utilisant le système ePCT	8 offices récepteurs supplémentaires et 3 administrations internationales supplémentaires
		24 181 dépôts électroniques utilisant le système ePCT	Augmentation de 50% pour l'exercice 2020-2021
		50% des dépôts au format papier intégrés dans le système ePCT avec des données bibliographiques par les offices récepteurs qui utilisent le système ePCT (fin 2018)	75%
II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	Coût unitaire du traitement d'une demande	622 francs suisses (2018)	707 francs suisses (+/-2%)
	Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais)	97,5% (2018)	95% (+/-2%)
	Délais de traduction des rapports	89,0% (2018)	90% (+/-2%)
	Qualité de la traduction	86,0% (2018)	88% (+/-3%)
	Qualité de la mise au point de logiciels	92,3% (2018)	94% (+/-2%)
	Niveaux de service des systèmes informatiques	97,6% (2018)	97% (+/-2%)

Ressources allouées au programme 5

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une hausse de 2,7% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel s'explique par : i) l'augmentation des coûts de traduction du PCT compte tenu de la demande croissante relative aux services du PCT; ii) une augmentation du nombre de boursiers affectés aux opérations du PCT; iii) diverses initiatives prioritaires dans le domaine informatique, portant sur l'automatisation, l'analyse, la reconnaissance d'images, la transformation logicielle et l'automatisation des processus de travail; iv) le renforcement des contrôles de la qualité obtenue par reconnaissance optique des caractères; et iv) le renforcement de la communication avec les offices nationaux de propriété intellectuelle.

La diminution des dépenses de personnel traduit l'amélioration continue de la productivité des opérations du PCT (réduction d'un poste) et les dépenses de personnel pour 2020-2021, qui tiennent compte de la diminution du coefficient d'ajustement de poste pour Genève depuis le 1^{er} juin 2018.

Programme 5 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	27 830	26 940	27 175
II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	185 277	182 430	191 707
Total	213 107	209 370	218 882

Programme 5 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	129 540	125 855	128 128	(1 412)	-1,1%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	2 485	2 208	1 501	(984)	-39,6%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	132 025	128 063	129 629	(3 396)	-1,8%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	1	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	1 783	1 925	2 912	1 128	63,3%
Sous-total	1 783	1 926	2 912	1 128	63,3%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	1 636	1 574	1 700	63	3,9%
<i>Voyages de tiers</i>	2 321	2 302	2 301	(20)	-0,9%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	70	70	70	-	0,0%
Sous-total	4 027	3 946	4 071	43	1,1%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	406	409	412	6	1,5%
<i>Publications</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	5 551	5 563	10 891	5 340	96,2%
<i>Autres services contractuels</i>	65 672	66 568	67 090	1 418	2,2%
Sous-total	71 629	72 540	78 393	6 764	9,4%
Coûts financiers	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	2 116	1 483	2 221	105	5,0%
<i>Communication</i>	958	961	960	2	0,2%
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	21	22	24	3	16,2%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	3 095	2 466	3 205	110	3,6%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	20	53	155	135	675,0%
<i>Fournitures</i>	528	375	518	(10)	-1,8%
Sous-total	548	428	673	125	22,9%
Total, B.	81 082	81 307	89 253	8 171	10,1%
TOTAL	213 107	209 370	218 882	5 776	2,7%
POSTES	374	374	373	(1)	

PROGRAMME 6 Système de Madrid



Stratégies de mise en œuvre

- Promouvoir l'augmentation du nombre de membres du système de Madrid et favoriser l'adhésion d'États ayant manifesté le désir de devenir membres du système;
- Renforcer et améliorer l'utilisation du système de Madrid grâce à la mise en œuvre d'une approche stratégique dans le domaine de la promotion, fondée sur la recherche de marchés et la réalisation de campagnes et d'activités ciblées;
- Renforcer et améliorer les services de pointe fournis aux utilisateurs et aux offices dans le cadre du système de Madrid;
- Améliorer la productivité et la qualité des transactions dans le cadre du système de Madrid au Bureau international;
- Concevoir, mettre au point et installer une nouvelle plateforme informatique pour le système de Madrid de manière progressive afin de favoriser la modernisation et la rationalisation de l'ensemble des fonctions opérationnelles internes et externes du système de Madrid, y compris en s'alignant sur l'initiative de plateforme mondiale de propriété intellectuelle mise en œuvre à l'échelle de l'Organisation;
- Assurer un développement équilibré du cadre juridique régissant le système de Madrid et des procédures administratives dans le cadre du système grâce à l'organisation de réunions annuelles du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et de la Table ronde du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid;



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Compte tenu de la complexité inhérente au système et de son fonctionnement dans la pratique, es déposants pourraient préférer la voie nationale à l'égard de certaines parties contractantes.	Continuer de renforcer l'efficacité du système de Madrid grâce à des ajustements juridiques et pratiques qui faciliteront l'obtention de la protection des marques dans toutes les parties contractantes désignées. Encourager de nouvelles adhésions dans les grands pays et régions.
Compte tenu de l'insuffisance des améliorations relatives à la qualité des services offerts par le Bureau international, l'insatisfaction croissante des clients pourrait nuire à l'attractivité du système et donc à son utilisation.	Mettre au point une nouvelle plateforme informatique pour le système de Madrid, permettant la modernisation des méthodes de travail du Bureau international et la fourniture de services de pointe aux utilisateurs et aux offices; aligner les compétences du personnel sur les besoins commerciaux; améliorer la qualité et la cohérence des procédures du système de Madrid; renforcer davantage les procédures de contrôle de la qualité; dispenser une formation et fournir une assistance.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre total de membres du système de Madrid ¹⁵	102 membres, couvrant 118 pays (au 31 décembre 2018)	6 membres supplémentaires (3 par an) pour l'exercice 2020-2021
	Taux de dépôt	2018 : 61 200 demandes (préliminaire)	Augmentation de 4% par an
	Enregistrements	2018 : 60 071 (préliminaire)	2020 : 63 900 2021 : 66 800
	Renouvellements	2018 : 32 162 (préliminaire)	2020 : 34 796 2021 : 36 124
	Nombre total d'enregistrements internationaux en vigueur	2018 : 707 810 (préliminaire)	2020 : 743 000 2021 : 764 000
	Nombre total de désignations	2018 : 6,17 millions (préliminaire)	2020 : 6,07 millions 2021 : 6,14 millions
II.6 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid	Irrégularités concernant le classement (règles 12 et 13)	2018 : 30%	2020 : 30% 2021 : 29%
	Améliorations fonctionnelles du système de Madrid	Règlement d'exécution commun et instructions administratives en vigueur au 31 décembre 2018	Modifications apportées au règlement d'exécution commun et aux instructions administratives (MM/LD/WG/16/6 Rev.2)
	Indice de satisfaction des clients (Madrid)	À déterminer	80%
	Coût unitaire	648 francs suisses (nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement) 284 francs suisses (inscription du document) (2018)	Réduction dans les deux catégories de coûts unitaires
	Rapidité des opérations	Enregistrements : 56 jours Renouvellements : 48 jours Désignations postérieures : 18 jours Modifications : 40 jours Décisions : 16 jours Rectifications : 130 jours (2017)	Enregistrements : 30 jours Renouvellements : 50 jours Désignations postérieures : 30 jours Modifications : 30 jours Décisions : 15 jours Rectifications : 60 jours

¹⁵ Compte tenu de la date d'entrée en vigueur par opposition à la date de dépôt de l'instrument.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Qualité du produit des opérations	Contrôle de qualité à l'examen : Nice : 91% Examen quant à la forme : 96% Décisions : 97% Modifications : 90% Renouvellements : 98% Autres domaines : Archives clients : 100% Service à la clientèle : 82% Traduction : anglais : 94% français : 98% espagnol : 97% (2018)	AQL in examination : Nice : 90% Examen quant à la forme 95% Décisions : 97% Modifications : 95% Renouvellements : 95% Autres domaines : Archives clients : 99% Service à la clientèle : 90% Traduction : anglais : 95% français : 95% espagnol : 95%
	Qualité de la mise au point de logiciels	90,1% (2018)	95%
	Niveaux de service des systèmes informatiques	94,3% (2018)	95%
	Nombre d'offices communiquant par voie entièrement électronique	44 au format XML 3 par dépôt électronique 37 via le Portail des offices du système de Madrid ¹⁶ (2018)	50 au format XML 6 par dépôt électronique 50 via le Portail des offices du système de Madrid ¹⁷

Ressources allouées au programme 6

Les ressources globales allouées au programme pour l'exercice biennal 2020-2021 indiquent une augmentation de 4,6% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019, qui correspond à la forte croissance anticipée pour le système de Madrid durant l'exercice biennal.

L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel est due : i) à l'expansion du programme de bourses dans le cadre du système de Madrid, dont il est rendu compte sous le résultat escompté II.5; ii) à l'augmentation des coûts de traduction et d'appui dans le cadre du système de Madrid; et iii) à l'amélioration du système informatique du système de Madrid, dont il est rendu compte sous le résultat escompté II.6.

L'augmentation nette du nombre de postes résulte de la création de cinq postes, dont quatre postes en application de la formule de flexibilité, pour les examens dans le cadre des opérations relatives au système de Madrid (résultat escompté II.6); et ii) du transfert de l'appui informatique au système de La Haye, qui passe du programme 6 au programme 31, ce qui a entraîné le redéploiement de deux postes du programme. La diminution nette des dépenses de personnel s'explique par les dépenses de personnel prévues pour l'exercice biennal 2020-2021, qui tiennent compte de la diminution du coefficient d'ajustement de poste pour Genève depuis le 1^{er} juin 2018.

¹⁶ Offices communiquant plus de 100 documents via le Portail des offices du système de Madrid.

¹⁷ Ibid.

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2020-2021¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde préliminaire au 31 décembre 2018 ²	Contributions prévues pour 2019 ³	Dépenses prévues à la fin 2019	Solde prévu à la fin 2019	Contributions prévues pour 2020-2021 ³	Estimation du montant disponible pour le programme pendant l'exercice biennal 2020-2021
Programme 6						
Chine	324	320	500	144	700	844
China (HR) ⁴	297	350	500	147	700	847
Total	621	670	1 000	291	1 400	1 691

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Le solde au 31 décembre 2018 est préliminaire et doit être soumis à une vérification financière.

³ Les contributions prévues pour 2019 et pour l'exercice 2020-2021 sont indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

⁴ Comprend les administrateurs recrutés au titre des programmes 6 et 18.

Programme 6 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	41 458	39 622	40 955	(503)	-1,2%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	1 063	1 327	868	(195)	-18,3%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	42 521	40 949	41 823	(698)	-1,6%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	8	5	28	20	250,0%
<i>Bourses de l'OMPI</i>	2 400	2 644	3 420	1 020	42,5%
Sous-total	2 408	2 649	3 448	1 040	43,2%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	991	880	841	(150)	-15,1%
<i>Voyages de tiers</i>	1 394	1 233	1 385	(9)	-0,6%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	271	101	265	(6)	-2,2%
Sous-total	2 656	2 214	2 491	(165)	-6,2%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	310	325	339	29	9,4%
<i>Publications</i>	-	68	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	2 490	2 592	2 430	(60)	-2,4%
<i>Autres services contractuels</i>	6 440	6 830	9 018	2 578	40,0%
Sous-total	9 240	9 815	11 787	2 547	27,6%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	24	26	26	n.d.
<i>Communication</i>	1 835	1 627	1 730	(105)	-5,7%
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	20	15	200	180	900,0%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	1 855	1 667	1 956	101	5,4%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	11	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	160	4	20	(140)	-87,5%
Sous-total	160	15	20	(140)	-87,5%
Total, B.	16 319	16 359	19 701	3 383	20,7%
TOTAL	58 839	57 308	61 524	2 685	4,6%
POSTES	116	115	119	3	

Programme 6 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	12 543	12 453	12 857
II.6 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid	46 296	44 855	48 666
Total	58 839	57 308	61 524

PROGRAMME 31 Système de La Haye

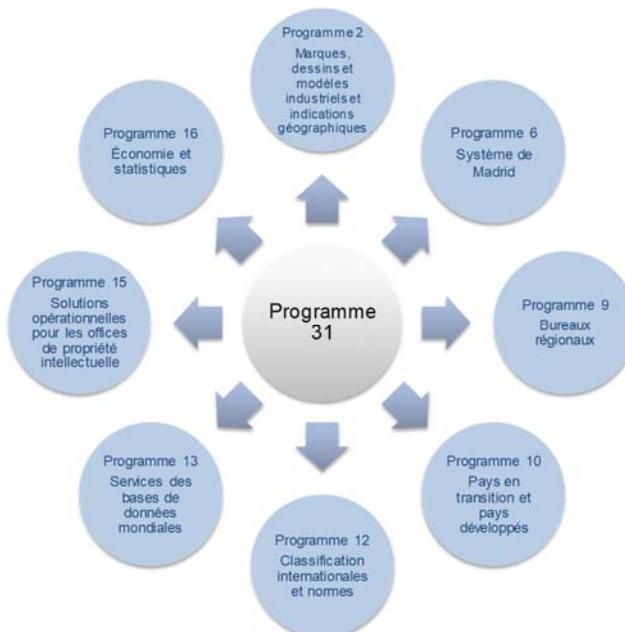


Stratégies de mise en œuvre

- Étendre le système de La Haye pour lui donner une dimension véritablement mondiale par un appui spécifique aux parties contractantes potentielles et à leurs offices;
- Promouvoir activement le système afin d'accroître son utilisation parmi les membres actuels et d'attirer les utilisateurs des nouvelles parties contractantes;
- Élaborer des propositions pour la révision du cadre juridique du système de La Haye;
- Améliorer la convivialité du système en élaborant à l'intention des déposants du matériel d'orientation prenant en considération les incidences d'une expansion du système;
- Assurer le développement juridique équilibré du système parallèlement à la modernisation de l'environnement informatique dans le cadre des réunions annuelles du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels;
- Continuer d'investir dans une structure administrative optimale et dans la mise au point de solutions informatiques afin de garantir des services innovants aux utilisateurs et aux offices des membres;
- Améliorer l'expérience des utilisateurs et des clients à l'aide de services efficaces d'appui à la clientèle.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
<p>Avec l'augmentation du nombre de demandes d'enregistrement et d'éléments à prendre en considération dans les demandes d'enregistrement international de dessins ou modèles, le Bureau international risque de recevoir un nombre trop important de demandes émanant de clients par rapport à sa capacité de gestion.</p> <p>Compte tenu du manque d'harmonisation du droit matériel en vigueur dans les pays des offices compétents en matière d'examen, il existe un risque que les utilisateurs trouvent les différences inconciliables et perdent confiance dans le système de La Haye.</p>	<p>Accroître l'efficacité et l'efficience de l'administration du système sous tous ses aspects; promouvoir les pratiques recommandées, mener des campagnes de sensibilisation ciblées et œuvrer à la convergence des pratiques internationales et nationales; mettre au point des solutions informatiques pour aider les utilisateurs et les examinateurs des offices et du Bureau international.</p> <p>Sensibiliser les parties contractantes à ce fait et mettre l'accent sur la promotion du système de La Haye dans les situations où il s'est révélé efficace.</p> <p>Mettre au point des ressources expliquant la manière dont il convient d'établir les demandes internationales, à l'intention des offices compétents en matière d'examen.</p>

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<p>II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA</p>	Adhésions à l'Acte de Genève de 1999 ¹⁸	58 membres (à fin 2018)	70 membres
	Dépôts, renouvellements et décisions effectués dans le cadre du système de La Haye	Enregistrements : 4767	Enregistrements : - 5724 (2020) - 6 106 (2021)
		Demandes : 5404	Demandes d'enregistrement : - 7140 (2020) - 7800 (2021)
		Décisions : 13 128	Décisions : - 15 500 (2020) - 17 000 (2021)
		Dessins ou modèles figurant dans les demandes d'enregistrement : 19 323	Dessins ou modèles figurant dans les demandes d'enregistrement : - 24 380 (2020) - 26 150 (2021)
		Renouvellements : 3266	Renouvellements : - 3780 (2020) - 4120 (2021)
Extraits et copies : 2345 (2018)	Extraits et copies : - 2750 (2020) - 3000 (2021)		
<p>II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye</p>	Prédominance de l'Acte de 1999 dans le système ¹⁹	3 pays extérieurs à l'Union européenne ou à l'OAPI uniquement liés par l'Acte de 1960 (2018)	Aucun pays extérieur à l'Union européenne ou à l'OAPI uniquement lié par l'Acte de 1960
	Adaptation du cadre juridique à l'expansion du système, notamment en vue d'assurer sa viabilité financière	Cadre actuel	Cadre révisé
	Délai de traitement des demandes d'enregistrement international de dessins ou modèles régulières	Enregistrements : 9% dans un délai de sept jours ouvrables (2018)	Enregistrements : 30% dans un délai de quatre jours ouvrables
	Modifications : 90% dans un délai de trois jours ouvrables (2018)	Modifications : 90% dans un délai de trois jours ouvrables	
	Copies certifiées/extraits : 95% dans un délai de cinq jours ouvrables (2018)	Copies certifiées/extraits : 95% dans un délai de cinq jours ouvrables	

¹⁸ Compte tenu de la date d'entrée en vigueur par opposition à la date de dépôt de l'instrument.

¹⁹ Compte tenu de la date d'entrée en vigueur par opposition à la date de dépôt de l'instrument.

Délai pour communiquer un refus	53% des refus dans un délai de cinq jours ouvrables (2018)	90% des refus dans un délai de cinq jours ouvrables
Niveau d'utilisation des formulaires électroniques	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôts électroniques : 98% - Renouvellements par voie électronique : 67% - Réponses aux irrégularités : 77,5% - Téléchargement des documents²⁰ : pourcentage à déterminer (2019) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôts électroniques : 95% - Renouvellements par voie électronique : 85% - Réponses aux irrégularités : 70% - Téléchargement des documents : 80%
Le système informatique de La Haye fonctionne efficacement et est géré conformément aux pratiques recommandées	<ul style="list-style-type: none"> - Bon fonctionnement à 100% - 1 incident (2018) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon fonctionnement à 99% - 3 incidents par an
Nombre d'offices qui communiquent entièrement par voie électronique, y compris pour l'utilisation des données structurées	6 sur 9 offices actifs communiquent entièrement par voie électronique, y compris pour l'utilisation des données structurées, à la fin de 2018	9 offices sur 13 offices actifs communiquent entièrement par voie électronique, y compris pour l'utilisation des données structurées, à la fin de 2021

Ressources allouées au programme 31

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une augmentation de 15,2% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

L'ajustement à la hausse des dépenses autres que les dépenses de personnel, par rapport au budget 2018-2019 approuvé, traduit le transfert de l'appui opérationnel et informatique au système de La Haye du programme 6 à un autre programme, comme indiqué sous le résultat escompté II.4.

L'augmentation du nombre de postes et des dépenses de personnel correspondantes par rapport au budget approuvé pour 2018-2019 reflète : i) la régularisation d'un examinateur pour répondre à la demande linguistique et en matière d'examen à la suite des récentes adhésions, dont il est rendu compte sous le résultat escompté II.3; et ii) l'ajout de trois postes à l'appui de la plateforme informatique du système de La Haye, dont il est rendu compte sous le résultat escompté II.4.

Programme 31 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	5 449	4 780	4 016
II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	5 744	10 634	8 882
Total	11 193	15 414	12 898

²⁰ La fonction de téléchargement de documents a été lancée en janvier 2019.

Programme 31 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

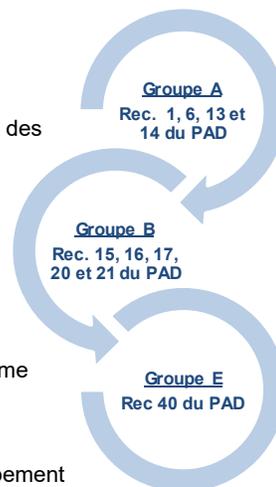
	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	6 863	8 528	9 155	2 292	33,4%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	1 904	696	1 145	(759)	-39,9%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	8 767	9 223	10 300	1 533	17,5%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	43	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	43	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	440	276	440	-	0,0%
<i>Voyages de tiers</i>	30	16	30	-	0,0%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	470	292	470	-	0,0%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	125	157	125	-	0,0%
<i>Publications</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	871	386	751	(120)	-13,8%
<i>Autres services contractuels</i>	960	5 236	1 253	293	30,5%
Sous-total	1 956	5 779	2 128	173	8,8%
Coûts financiers	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	63	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	-	1	-	-	n.d.
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	64	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	1	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	-	11	-	-	n.d.
Sous-total	-	13	-	-	n.d.
Total, B.	2 426	6 191	2 598	173	7,1%
TOTAL	11 193	15 414	12 820	1 705	15,2%
POSTES	20	24	24	4	

PROGRAMME 32 Système de Lisbonne

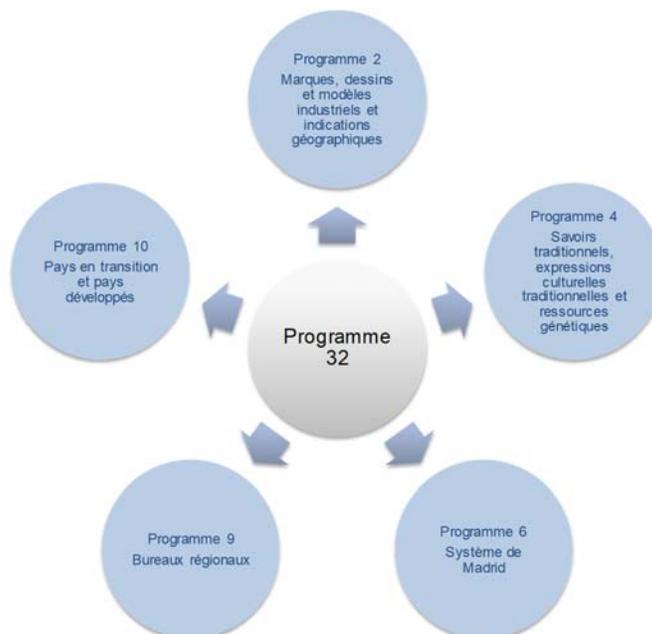


Stratégies de mise en œuvre

- Organiser des activités de sensibilisation et de promotion visant à étendre le champ d'application et l'utilisation du système de Lisbonne, y compris l'Acte de Genève;
- Accroître le nombre de membres du système de Lisbonne, tout en respectant le droit des États membres d'assurer la protection de leurs indications géographiques par les marques ou toute autre forme de protection juridique; dans ce contexte, mener des activités de sensibilisation et de formation pour promouvoir l'utilisation du système;
- Fournir une assistance juridique et technique axée sur la demande aux États membres et aux organisations intergouvernementales, en particulier aux pays en développement et aux pays les moins avancés, qui souhaitent adhérer au système de Lisbonne, notamment à l'Acte de Genève, tout en mettant l'accent sur la possibilité d'assurer la protection des indications géographiques par le biais du système des marques;
- Poursuivre le processus de modernisation du cadre réglementaire du système de Lisbonne, notamment dans le cadre de sessions du groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne;
- Améliorer la productivité et la qualité de service en ayant plus largement recours à l'informatique.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Le rythme mesuré des adhésions à l'Acte de Genève par les États membres qui sont déjà parties contractantes à l'Arrangement de Lisbonne peut avoir une influence négative sur le souhait des nouvelles parties contractantes d'adhérer au nouvel acte, ce qui pourrait ralentir le rythme de l'expansion géographique du système de Lisbonne.	En vue d'encourager un plus grand nombre de parties contractantes à adhérer au système de Lisbonne, une attention particulière sera accordée aux parties contractantes à l'Arrangement de Lisbonne pour les aider à adhérer à l'Acte de Genève, tout en sensibilisant les autres États membres aux avantages du système de Lisbonne, notamment les garanties et éléments de flexibilité améliorés prévus par cet acte. L'approche ciblée permettra une collaboration accrue avec les États membres, les organisations internationales et les organisations intergouvernementales intéressées, ainsi qu'une amélioration de l'accès à l'information (par exemple, le site Web consacré à l'Arrangement de Lisbonne et les événements internationaux).

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Extension de la portée géographique du système de Lisbonne	2 parties contractantes de l'Acte de Genève fin 2018	5 parties contractantes supplémentaires de l'Acte de Genève d'ici à la fin de 2021
	Nombre de demandes internationales et d'autres transactions	113 transactions en 2018 : – 33 demandes internationales – autres transactions : • 39 déclarations d'octroi de la protection • 27 déclarations de refus • 2 modifications ou corrections • 12 radiations	260 transactions en 2020-2021 : – 50 nouvelles demandes internationales – 210 autres transactions
	Nombre d'enregistrements internationaux provenant de pays en développement et de PMA en vigueur dans le cadre du système de Lisbonne	128 sur 1012 (à fin 2018)	141 sur 1062
II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	Améliorations fonctionnelles apportées au système de Lisbonne	Règlement d'exécution et instructions administratives en vigueur au 31 décembre 2018	Modifications apportées au règlement d'exécution commun et aux instructions administratives
	Amélioration du fonctionnement du système d'enregistrement de Lisbonne, y compris les processus et procédures électroniques	Processus et outils actuels pour la saisie, la notification et la publication des données	– Formulaires de dépôt électronique en ligne – Outils améliorés pour la saisie et la notification des données – Publication automatique des nouvelles transactions en vertu du service d'enregistrement de Lisbonne

Ressources allouées au programme 32

Les ressources globales allouées au programme 32 pour l'exercice biennal 2020-2021 restent stables.

La légère augmentation des dépenses de personnel est due à la régularisation d'une fonction de nature continue en 2018-2019. Les dépenses autres que les dépenses de personnel restent au même niveau qu'en 2018-2019.

Ce transfert des ressources passant du résultat escompté II.10 au résultat escompté II.9 s'explique par une modification des dépenses de personnel pour permettre une utilisation élargie et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA.

Programme 32 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021
II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	703	751	790
II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	644	588	581
Total	1 347	1 339	1 371

Programme 32 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	898	1 128	1 160	262	29,2%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	238	-	-	(238)	-100,0%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	1 136	1 128	1 160	24	2,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	46	72	46	-	0,0%
<i>Voyages de tiers</i>	15	23	15	-	0,0%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	61	95	61	-	0,0%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	100	78	100	-	0,0%
<i>Publications</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	-	16	-	-	n.d.
<i>Autres services contractuels</i>	50	21	50	-	0,0%
Sous-total	150	115	150	-	0,0%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	-	1	-	-	n.d.
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	1	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Total, B.	211	211	211	-	0,0%
TOTAL	1 347	1 339	1 371	24	1,8%
POSTES	2	3	3	1	

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2020-2021¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde préliminaire au 31 décembre 2018 ²	Contributions prévues pour 2019 ³	Dépenses prévues à la fin 2019	Solde prévu à la fin 2019	Contributions prévues pour 2020-2021 ³	Estimation du montant disponible pour le programme pendant l'exercice biennal 2020-2021
Programme 32						
Italie (administrateurs auxiliaires)	6	-	-	6	-	6
TOTAL	6	-	-	6	-	6

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Le solde au 31 décembre 2018 est préliminaire et doit être soumis à une vérification financière.

³ Les contributions prévues pour 2019 et pour l'exercice 2020-2021 sont indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

PROGRAMME 7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI



Stratégies de mise en œuvre

- Faire mieux connaître aux parties prenantes les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle par une collaboration renforcée avec les autres programmes de l'OMPI, les bureaux extérieurs de l'OMPI, les associations œuvrant dans les domaines de la propriété intellectuelle et du règlement extrajudiciaire des litiges ainsi qu'avec les intermédiaires neutres de l'OMPI, en organisant des programmes de formation et de renforcement des capacités et des webinaires, et en actualisant les supports d'information tant en ligne que hors ligne dans différentes langues;
- Accroître l'attrait présenté par les services d'arbitrage et de médiation de l'OMPI dans un marché concurrentiel en actualisant et en adaptant l'infrastructure de commercialisation, les procédures de règlement des litiges et les installations des parties en fonction des besoins en évolution des utilisateurs;
- Travailler avec les titulaires de droits, les utilisateurs de la propriété intellectuelle et les institutions des États membres chargées des questions de propriété intellectuelle en vue de promouvoir l'utilisation des modes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle; y compris, le cas échéant, en élaborant des mécanismes adaptés aux caractéristiques des litiges récurrents dans leur domaine d'activité, compte tenu notamment du Guide de l'OMPI sur les modes de règlement extrajudiciaire des litiges à l'intention des offices de propriété intellectuelle et des tribunaux;
- Accroître l'attrait présenté par le système de règlement des litiges relatif aux noms de domaine mis en place par l'OMPI dans un marché concurrentiel en actualisant et en adaptant les procédures de règlement des litiges et l'infrastructure informatique en fonction des besoins en évolution des utilisateurs;
- Répondre à la demande concernant les noms de domaine de premier niveau de code de pays (ccTLD) et donner des renseignements à ce sujet en vue d'élaborer et d'actualiser les bonnes pratiques relatives aux mécanismes de règlement des litiges, notamment en collaborant avec les associations régionales de ccTLD, d'autres programmes de l'OMPI et les bureaux extérieurs de l'OMPI;
- Participer aux processus lancés par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et en assurer le suivi en vue d'examiner les mécanismes de protection des droits relatifs aux marques dans le contexte du système des noms de domaine (DNS) en prenant une part très active aux réunions de l'ICANN, en participant à des groupes de travail, en renseignant les États membres et en travaillant avec les associations de propriété intellectuelle.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
<p>Recul de la reconnaissance par le marché des services d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, suite à l'établissement de nouveaux prestataires.</p>	<p>Promouvoir le rôle du Centre d'arbitrage et de médiation en tant que spécialiste du règlement extrajudiciaire des litiges en matière de propriété intellectuelle en intensifiant la collaboration avec d'autres programmes de l'OMPI; promouvoir la participation d'intermédiaires neutres de l'OMPI ou la participation en ligne à des manifestations; collaborer avec les institutions des États membres chargées des questions de propriété intellectuelle; établir de nouveaux partenariats avec des associations de propriété intellectuelle et de règlement extrajudiciaire des litiges; mettre à profit au maximum la présence du Centre à Singapour et la collaboration avec les bureaux extérieurs de l'OMPI pour accroître l'activité régionale; exploiter les études réalisées sur les nouvelles pratiques et attentes des utilisateurs; améliorer l'infrastructure de commercialisation.</p>
<p>Diminution des dépôts au titre des principes UDRP, avec une incidence sur l'influence de la politique de l'OMPI en ce qui concerne le DNS et l'importance du Centre quant aux règlements extrajudiciaires des litiges dans le cadre du DNS; pression sur les mécanismes de l'ICANN (résultant notamment de la révision des principes UDRP et du Système de suspension uniforme rapide) et primauté du Centre dans le cadre du règlement extrajudiciaire des litiges relatifs au DNS; atteinte au rôle du Centre dans l'administration des litiges et l'élaboration de politiques; utilisation du Système de suspension uniforme rapide et accréditation de nouveaux fournisseurs entraînant une diminution des dépôts au titre des principes UDRP; fragmentation du système des noms de domaine et concurrence en son sein.</p>	<p>Assurer une plus grande facilité d'utilisation; adapter les procédures UDRP (lorsque l'ICANN le permet); participer activement à la révision des principes UDRP et du Système de suspension uniforme rapide par l'ICANN; établir davantage de partenariats avec des associations de propriété intellectuelle et connexes; donner la priorité à l'allocation de ressources en faveur de l'administration des litiges et de l'élaboration de politiques, afin de trouver un équilibre entre "rester sur le marché" et ajouter une valeur particulière à l'OMPI.</p>

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Utilisation accrue de services et de clauses de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions et les enregistrements de titres de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	595 litiges et 434 bons offices (total à la fin de 2018) 7845 demandes (2017-2018) 3,2 millions de consultations sur Internet (2017-2018) 4365 participants à des manifestations du Centre (2017-2018) 13 780 participants à des manifestations où le Centre était représenté (2017-2018) 6562 abonnés au bulletin d'information (total à la fin de 2018)	– 175 litiges et bons offices supplémentaires – 7500 demandes supplémentaires – 3,0 millions de consultations supplémentaires – 2000 participants à des manifestations du Centre – 10 000 participants à des manifestations où le Centre était représenté – 300 abonnés supplémentaires au bulletin d'information
	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges dont le Centre a contribué à l'élaboration ou pour lesquelles il a fourni un appui	– 57 programmes adoptés (total à la fin de 2018) – 8 programmes soutenus (total à la fin de 2018)	– 6 programmes supplémentaires adoptés – 4 programmes supplémentaires soutenus
II.8 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	Nombre de litiges relatifs à des gTLD et des ccTLD administrés par le Centre au titre des principes UDRP	– 37 775 litiges gTLD administrés par le Centre (total à la fin de 2018) – 4869 litiges administrés par le Centre portant uniquement sur des ccTLD (total à la fin de 2018)	– 4000 litiges gTLD supplémentaires – 475 litiges supplémentaires portant uniquement sur des ccTLD
	Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine auxquelles le Centre a contribué pour ce qui est de leur élaboration ou de leur appui	76 politiques relatives aux ccTLD adoptées (au total à la fin de 2018) 14 politiques relatives aux ccTLD bénéficiant d'un appui (au total à la fin de 2018) 4 politiques relatives aux gTLD	2 politiques supplémentaires relatives aux ccTLD adoptées 4 politiques relatives aux ccTLD bénéficiant d'un appui
			Mise en œuvre, au sein du système des noms de domaine, des recommandations de l'OMPI en matière de principes et de procédures

Ressources allouées au programme 7

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 traduisent une hausse de 11,6% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel est due à une provision supplémentaire pour les programmes de bourses afin de pouvoir répondre à l'augmentation de la charge de travail concernant les noms de domaine et le règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle.

L'augmentation des ressources en personnel résulte de la création d'un poste pour l'appui au règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle, à la régularisation d'un poste temporaire de fonctionnaire des services généraux et de l'ajout d'une ressource temporaire pour le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine.

Cette hausse des ressources allouées aux résultats escomptés II.7 et II.8 par rapport au budget approuvé pour 2018-2019 s'explique par les augmentations précitées.

Programme 7 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	4 212	4 170	4 643
II.8 Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	7 110	7 099	7 998
Total	11 322	11 269	12 641

Programme 7 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	7 232	7 147	8 000	768	10,6%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	908	912	1 001	93	10,2%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	8 140	8 058	9 001	860	10,6%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	54	13	54	-	0,0%
<i>Bourses de l'OMPI</i>	2 223	2 485	2 734	511	23,0%
Sous-total	2 277	2 498	2 788	511	22,5%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	355	300	338	(17)	-4,7%
<i>Voyages de tiers</i>	148	138	182	34	23,0%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	15	-	-	(15)	-100,0%
Sous-total	518	438	520	3	0,5%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	93	90	117	24	25,4%
<i>Publications</i>	65	50	65	0	0,3%
<i>Services contractuels de personnes</i>	180	52	60	(120)	-66,7%
<i>Autres services contractuels</i>	-	36	30	30	n.d.
Sous-total	338	228	272	(66)	-19,5%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	10	10	10	-	0,0%
<i>Communication</i>	10	8	11	1	10,0%
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	23	15	19	(4)	-18,8%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	43	32	40	(3)	-7,8%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	6	16	20	14	233,3%
Sous-total	6	16	20	14	233,3%
Total, B.	3 182	3 211	3 640	458	14,4%
TOTAL	11 322	11 269	12 641	1 319	11,6%
POSTES	19	19	21	2	

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2020-2021¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde préliminaire au 31 décembre 2018 ²	Contributions prévues pour 2019 ³	Dépenses prévues à la fin 2019	Solde prévu à la fin 2019	Contributions prévues pour 2020-2021 ³	Estimation du montant disponible pour le programme pendant l'exercice biennal 2020-2021
Programme 7						
République de Corée (Promotion des services de règlement extrajudiciaire)	175	89	133	131	178	309
Total	175	89	133	131	178	309

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Le solde au 31 décembre 2018 est préliminaire et doit être soumis à une vérification financière.

³ Les contributions prévues pour 2019 et pour l'exercice 2020-2021 sont indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

Objectif Stratégique III FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	Nombre de pays en voie d'élaboration d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle	Programme 9 Programme 10
	Nombre de pays ayant adopté une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle	Programme 9
	Nombre de pays qui mettent en œuvre actuellement des stratégies en matière de propriété intellectuelle et des plans de développement relatifs à la propriété intellectuelle à l'échelle nationale	Programme 9
	Nombre de pays ayant élaboré des stratégies ou des plans nationaux de propriété intellectuelle conformes aux objectifs nationaux de développement	Programme 10
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre et pourcentage de participants fournissant un retour d'information positif quant aux activités de sensibilisation et de promotion en matière de marques, de dessins et modèles industriels et d'indications géographiques	Programme 2
	ABC – nombre de livres accessibles publiés par des partenaires locaux ou des ONG participant à des projets de renforcement des capacités	Programme 3
	Nombre de pays ayant pris des mesures pour poursuivre l'élaboration de leur cadre en matière de droit d'auteur	Programme 3
	Degré de satisfaction des participants aux activités de sensibilisation et de promotion relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles	Programme 4
	Nombre de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels ou des expressions culturelles traditionnelles obtenant un score de 50% ou plus au bref questionnaire à choix multiple sur des questions de fond	Programme 4
	Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction quant au contenu et à l'organisation de ces manifestations	Programme 9
	Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui appliquent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	Programme 9
	Pourcentage d'experts nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle invités lors de manifestations de l'OMPI	Programme 9
	Nombre et pourcentage de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités qui ont obtenu un score de 60% ou plus au bref questionnaire à choix multiple sur des questions de fond	Programme 9
	Nombre de pays participant à des projets de coopération Sud-Sud	Programme 9
	Nombre de pays ayant mis en place des systèmes et des programmes de gestion de la formation axée sur la propriété intellectuelle adaptés et fondés sur les compétences (Asie et Pacifique)	Programme 9
	Nombre de pays en transition ayant mis en place des programmes ou des cours de formation annuels à l'intention de spécialistes de la propriété intellectuelle	Programme 10
	Pourcentage de spécialistes et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui utilisent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	Programme 10
	Pourcentage de participants satisfaits du Programme de perfectionnement des cadres de l'Académie de l'OMPI	Programme 11
	Pourcentage de participants au Programme de perfectionnement des cadres qui appliquent les connaissances et les compétences acquises dans leurs activités professionnelles	Programme 11
	Pourcentage d'augmentation des participants aux cours d'enseignement à distance de l'Académie	Programme 11
Taux de réussite aux cours de perfectionnement à distance	Programme 11	
Nombre d'académies nationales créées et devenues viables	Programme 11	
Degré de satisfaction des participants quant aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI	Programme 17	
Nombre de dispositions prises pour l'hébergement de scientifiques de pays en développement	Programme 18	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et d'autres groupes cibles, y compris les universités, les organisations de gestion collective et les journalistes, ayant une meilleure connaissance des politiques de propriété intellectuelle et des moyens de mettre la propriété intellectuelle au service du développement	Programme 20
	Degré de satisfaction des participants à des formations judiciaires	Programme 21
	Pourcentage de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI provenant de bureaux de gestion de la technologie au sein d'universités ou d'instituts de recherche qui appliquent les connaissances et compétences nouvellement acquises dans le cadre de leur activité professionnelle.	Programme 30
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	Intégration dans tous les programmes de l'OMPI des principes et activités énoncés dans le Plan d'action pour le développement	Programme 8
	Mise en œuvre effective des recommandations de l'étude indépendante concernant le Plan d'action pour le développement et son suivi et l'établissement de rapports à l'intention du CDIP	Programme 8
	Établissement d'un rapport sur la décision du CDIP concernant l'étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement et mise en œuvre effective de toute nouvelle décision	Programme 8
	Mise en œuvre et amélioration continue du mécanisme d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets et activités mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action pour le développement	Programme 8
	Degré de satisfaction des États membres concernant les informations diffusées par l'OMPI sur le Plan d'action pour le développement et sa mise en œuvre	Programme 8
	Nombre de programmes qui rendent compte dans le détail de la mesure dans laquelle les recommandations du Plan d'action pour le développement figurant dans le programme et budget ont orienté leurs travaux	Programme 8
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités en matière de gestion des droits rendant compte de mesures concrètes sur la base de la formation reçue	Programme 3
	Nombre d'organisations de gestion collective prenant des mesures concrètes, après une formation, en matière de collecte et de distribution de redevances	Programme 3
	Nombre de correspondances obtenues grâce à WIPO Match	Programme 9
	Nombre d'accords avec des institutions de pays en développement et de PMA visant à promouvoir l'utilisation efficace des systèmes de propriété intellectuelle	Programme 9
	Nombre de partenariats établis	Programme 10
III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche	Nombre d'établissements universitaires ayant élaboré ou amélioré leurs politiques de propriété intellectuelle	Programme 9 Programme 30
	Nombre de nouvelles marques, marques collectives, marques de certification, indications géographiques et dessins et modèles industriels enregistrés par des PME	Programme 9
	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI	Programme 30
	Pourcentage d'institutions d'aide aux PME ayant obtenu une assistance qui utilisent les outils et les documents de l'OMPI dans le cadre de leurs programmes de formation ou de leurs services consultatifs sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	Programme 30
	Nombre de consultations uniques des sites Web consacrés aux universités et aux PME	Programme 30

PROGRAMME 8 Coordination du Plan d'action pour le développement



Stratégies de mise en œuvre

- Aider le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à mener à bien le mandat qui lui a été confié d'examiner, de mettre en œuvre, de contrôler, d'évaluer toutes les recommandations adoptées par le comité et d'en rendre compte, et à engager des débats sur la propriété intellectuelle et les questions de développement, comme convenu par le comité;
- Gérer et coordonner le processus de mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et veiller à ce que les 45 recommandations du Plan d'action pour le développement qui ont été adoptées soient intégrées et prises en considération dans toutes les activités de l'Organisation;
- Mettre l'accent sur la mise en œuvre des objectifs prioritaires, notamment : i) le renforcement de l'intégration du Plan d'action pour le développement; ii) les recommandations émanant de l'étude indépendante de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement qui ont été approuvées par les États membres; iii) les décisions relatives à la proposition en six points concernant l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement; iv) le mécanisme de mise à jour de la base de données consacrée aux éléments de flexibilité du système de propriété intellectuelle et les mesures de coordination visant à assurer une meilleure diffusion de son contenu, et v) l'établissement de rapports sur la contribution de l'OMPI à la réalisation des objectifs de développement durable;
- Continuer à faciliter les processus de négociation entre les États membres et de proposer des stratégies de mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement, tout en veillant efficacement à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports en ce qui concerne les projets relatifs au Plan d'action pour le développement et les activités menées dans ce cadre;
- Fournir une assistance aux autres programmes dans la mise en œuvre des recommandations du plan d'action et veiller en particulier à ce que les principes énoncés dans le cadre du Plan d'action pour le développement continuent d'orienter les activités d'assistance technique de l'OMPI;
- Mieux faire connaître les questions relatives au Plan d'action pour le développement et appuyer les nouveaux projets et activités proposés par les États membres;
- Continuer à mettre en œuvre d'autres activités dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement, comme demandé par le CDIP et l'Assemblée générale, telles que des conférences et des séminaires, notamment une Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement.

Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Points de vue divergents des États membres en ce qui concerne l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI.	Engager régulièrement des consultations avec les États membres afin de faciliter une convergence de vues de ces derniers sur l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	Intégration dans tous les programmes de l'OMPI des principes et activités énoncés dans le Plan d'action pour le développement	Au cours de l'exercice biennal 2016-2017 : – 12 programmes ont participé à la mise en œuvre d'activités approuvées par le CDIP; et – 23 programmes ont rendu compte de la prise en considération du Plan d'action pour le développement dans leurs activités	Engagement constant des divers programmes en faveur de la mise en œuvre des activités menées dans le cadre du Plan d'action pour le développement et de l'intégration de leurs résultats dans leurs activités
	Mise en œuvre effective des recommandations de l'étude indépendante concernant le Plan d'action pour le développement et son suivi et l'établissement de rapports à l'intention du CDIP	Les contributions reçues des États membres sur la voie à suivre en ce qui concerne les modalités et les stratégies de mise en œuvre des recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées, qui font l'objet du document CDIP/22/4 Rev. ²¹ ont continué à figurer à l'ordre du jour du CDIP en 2018.	Mise en œuvre effective des recommandations approuvées par le CDIP
	Établissement d'un rapport au sujet de la décision du CDIP concernant l'étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement et mise en œuvre effective de toute nouvelle décision	La décision prise à la dix-huitième session du CDIP de mettre en œuvre la proposition figurant à l'appendice I du résumé présenté par le président de la dix-huitième session du comité ²² a continué à être mise en œuvre en 2018.	Mise en œuvre effective de 6 points de la décision énonçant plusieurs mesures
	Mise en œuvre et amélioration continue du mécanisme d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets et activités mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action pour le développement	Procédures actuelles applicables aux fins de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement établies au sein de l'Organisation	Mécanisme amélioré tenant compte des recommandations découlant des évaluations indépendantes des projets et de l'étude indépendante concernant le Plan d'action pour le développement approuvées par le CDIP
	Degré de satisfaction des États membres concernant les informations diffusées par l'OMPI sur le Plan d'action pour le développement et sa mise en œuvre	81,25% (2018)	80%
Nombre de programmes qui rendent compte dans le détail de la mesure dans laquelle les recommandations du Plan d'action pour le développement figurant dans le programme et budget ont orienté leurs travaux	21 programmes (2016-2017)	Maintien	

Ressources allouées au programme 8

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une hausse de 6,8% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

La légère diminution des dépenses de personnel résulte de la méthode d'établissement des dépenses de personnel pour 2020-2021, qui tient compte de la réduction du coefficient d'ajustement de l'indemnité de poste pour Genève entrée en vigueur le 1^{er} juin 2018. Celle-ci est partiellement compensée par un reclassement à la hausse d'un poste en particulier.

²¹ [CDIP/22/4 Rev.](#)

²² [CDIP/8/INF/1.](#)

L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel est due au projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels en Afrique, dont il est rendu compte sous le résultat escompté III.2.

Programme 8 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.	-	-	261
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	3 455	3 658	3 430
Total	3 455	3 658	3 691

Programme 8 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	1 975	2 130	1 932	(42)	-2,1%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	272	325	289	17	6,3%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	2 246	2 456	2 221	(25)	-1,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	12	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	12	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	30	28	70	40	133,3%
<i>Voyages de tiers</i>	558	532	608	50	9,0%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	588	560	678	90	15,3%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	531	523	531	-	0,0%
<i>Publications</i>	-	-	15	15	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	80	96	176	96	120,0%
<i>Autres services contractuels</i>	-	-	60	60	n.d.
Sous-total	611	619	782	171	28,0%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	10	12	10	-	0,0%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	10	12	10	-	0,0%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Total, B.	1 209	1 203	1 470	261	21,6%
TOTAL	3 455	3 658	3 691	236	6,8%
POSTES	6	7	6	-	
dont :					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement			261		

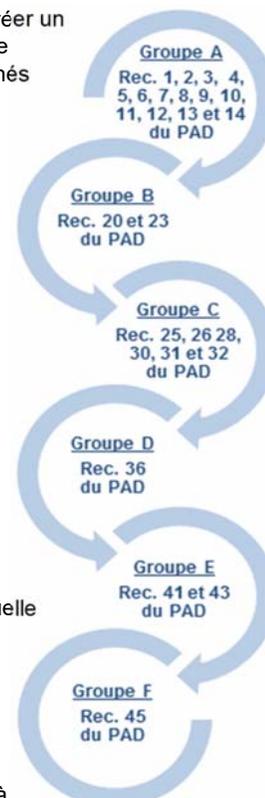
PROGRAMME 9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés



Stratégies de mise en œuvre

Coordonner l'assistance technique, transparente et axée sur la demande et le développement qui est fournie par l'OMPI par l'intermédiaire des bureaux régionaux et, le cas échéant, des bureaux extérieurs de l'Organisation. Il sera dûment tenu compte des particularités et des priorités des États membres, notamment des pays les moins avancés (PMA), des spécificités de leurs régions géographiques et de l'intégration du principe de l'égalité entre les sexes. Les domaines de coopération prioritaires durant l'exercice biennal seront les suivants :

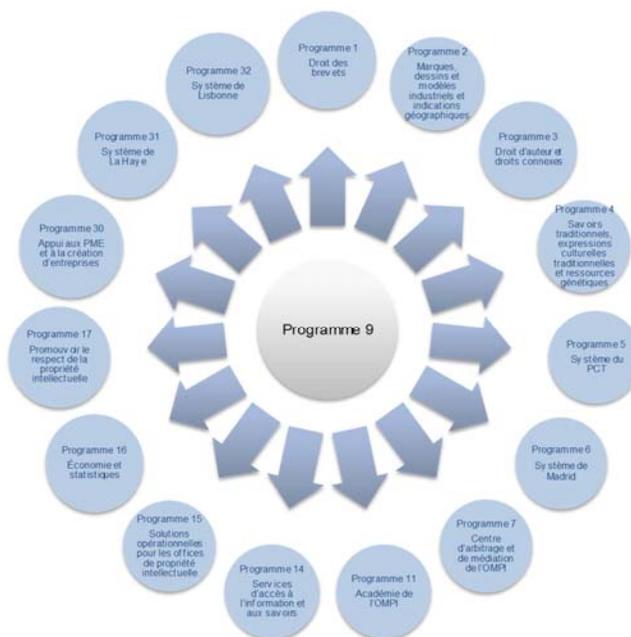
- **Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle.** Aider à la conception, à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies et de plans nationaux en matière de propriété intellectuelle permettant de répondre aux besoins particuliers de chaque pays, en consultation avec les parties prenantes locales pour garantir la maîtrise nationale et la viabilité des programmes et en utilisant la méthode fondée sur des projets et les outils mis au point par l'Organisation; continuer à améliorer et à coordonner la mise en œuvre des plans nationaux fondés sur les besoins et les priorités des pays bénéficiaires qui n'ont pas engagé ou achevé le processus d'adoption de stratégies et de plans nationaux en matière de propriété intellectuelle;
- **Infrastructure mondiale.** Accroître l'efficacité et la transparence des systèmes nationaux d'enregistrement de droits de propriété intellectuelle en renforçant l'infrastructure technique dans les offices nationaux de propriété intellectuelle;
- **Cadre juridique et normatif.** Formuler et moderniser des cadres législatifs et réglementaires nationaux et régionaux en matière de propriété intellectuelle;
- **Renforcement des capacités.** Mettre en valeur les compétences professionnelles et créer un réservoir de spécialistes de la propriété intellectuelle pour une meilleure protection et une meilleure commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, y compris sur les marchés d'exportation grâce à la mise en œuvre de divers programmes de formation et d'enseignement fondés sur les compétences, en collaboration étroite avec les établissements universitaires et les entreprises;
- **Intégration des programmes.** Faciliter la création d'un environnement favorable à l'intégration de l'assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment grâce à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement, en appliquant des méthodes harmonisées visant à promouvoir l'innovation et la compétitivité des entreprises;
- **Sensibilisation, promotion et communication.** Promouvoir l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI; renforcer l'écosystème aux fins de l'assimilation des technologies, de l'innovation et de l'utilisation ou de la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle par la sensibilisation à l'importance de la protection de la propriété intellectuelle, la communication et la création d'un réseau d'utilisateurs de la propriété intellectuelle comprenant notamment des organisations régionales de propriété intellectuelle, et des sources de création de technologie;
- **Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire.** Continuer à faciliter la création de partenariats en matière d'assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle grâce à la plateforme WIPO Match sur le Web; mettre en œuvre les activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, en rendre compte et assurer la coordination avec d'autres institutions du système des Nations Unies avec l'aide du coordonnateur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire;
- **Pays les moins avancés.** Poursuivre le renforcement de l'utilisation des technologies appropriées conformément au Programme d'action d'Istanbul et présenter des rapports à l'ONU à cet égard; promouvoir l'invention et l'innovation à l'échelle nationale en coopération avec des centres de



recherche, des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises; tirer parti des programmes de formation conjoints avec les partenaires de développement des PMA; réaliser des études de secteur sur l'utilisation de la propriété intellectuelle dans des domaines essentiels au développement comme l'agriculture, la santé et l'éducation, compte dûment tenu des considérations relatives à la parité hommes-femmes; publier des études de cas sur l'utilisation réussie de technologies appropriées;

- **Compétitivité des entreprises.** Renforcer la compétitivité des différents secteurs économiques ou de production (par exemple, l'agroalimentaire, l'artisanat, la mode et le design, la culture et le tourisme) en aidant les parties prenantes à mettre au point des stratégies et des capacités appropriées en matière de propriété intellectuelle, y compris à des fins d'exportation; favoriser l'utilisation des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle pour la protection de leurs produits et services par des droits de propriété intellectuelle sur les marchés étrangers.

Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Des changements politiques débouchant sur des modifications de la politique de propriété intellectuelle peuvent entraîner une révision des plans de travail des pays concernés et réduire la portée des services proposés par l'OMPI ou en retarder la fourniture.	Conserver une marge de manœuvre afin de pouvoir faire des ajustements dans les plans de travail pour certains pays.
L'instabilité politique dans les États membres et les changements qui en résultent en matière d'évaluation des conditions de sécurité dans le système des Nations Unies peuvent entraîner des retards dans la prestation des services d'assistance technique.	Surveiller la situation avec les offices de propriété intellectuelle et d'autres parties prenantes pour concevoir des plans de remplacement.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et pratiques fournis	- Programme 1 : 91% sur la base de 9 réponses (2018) - Programme 2 : 100% sur la base de 6 réponses (2018) - Programme 3 : 95% sur la base de 6 réponses (2018)	85%
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes selon le PCT en provenance de pays en développement et de PMA	76 883 (2018)	Augmentation annuelle de 3,5%
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Parties contractantes à l'Acte de Genève (1999) ²³ Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye en provenance de pays en développement et de PMA	58 membres (au 31 décembre 2018) 1105 (2018)	70 membres 23% d'augmentation (2020) 9% d'augmentation (2021)
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre total de membres du système de Madrid ²⁴ Nombre de demandes selon le système de Madrid en provenance de pays en développement et de PMA	102 membres couvrant 118 pays (au 31 décembre 2018) 10 048 en 2018	6 membres supplémentaires (3 par an) en 2020-2021 Augmentation annuelle de 4%
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges dont le Centre a contribué à l'élaboration ou pour lesquelles il a fourni un appui	25 programmes adoptés (au total à la fin 2018)	3 programmes supplémentaires adoptés ²⁵
II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre d'enregistrements internationaux provenant de pays en développement et de PMA en vigueur dans le cadre du système de Lisbonne	128 sur 1012 (fin 2018)	141 sur 1062
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	Nombre de pays ayant commencé à formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle Nombre de pays ayant adopté une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle	- Afrique (3) - Pays arabes (4) - Asie et Pacifique (13) - Amérique latine et Caraïbes (9) 8 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus (à fin 2018) - Afrique (27 au total) - Pays arabes (2 au total) - Asie et Pacifique (12 au total) - Amérique latine et Caraïbes (9 au total) 23 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus (total à la fin 2018)	- Afrique (3 supplémentaires) - Pays arabes (2 supplémentaires) - Asie et Pacifique (2 supplémentaires) - Amérique latine et Caraïbes (7 supplémentaires) - Afrique (3 supplémentaires) - Pays arabes (2 supplémentaires) - Asie et Pacifique (3 supplémentaires) - Amérique latine et Caraïbes (4 supplémentaires)

²³ Sur la base de la date d'entrée en vigueur, par opposition aux données relatives au dépôt de l'instrument.

²⁴ Sur la base de la date d'entrée en vigueur, par opposition aux données relatives au dépôt de l'instrument.

²⁵ Dans les régions visées par le programme 9.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre de pays qui mettent en œuvre actuellement des stratégies en matière de propriété intellectuelle et des plans de développement relatifs à la propriété intellectuelle à l'échelle nationale	<ul style="list-style-type: none"> – Afrique (32 au total) – Pays arabes (2 au total) – Asie et Pacifique (12 au total) – Amérique latine et Caraïbes (10 au total) 23 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus (total à la fin 2018)	<ul style="list-style-type: none"> – Afrique (10 supplémentaires) – Pays arabes (2 supplémentaires) – Asie et Pacifique (2 supplémentaires) – Amérique latine et Caraïbes (9 supplémentaires)
	Nombre de pays révisant leur stratégie de propriété intellectuelle	Aucun (fin 2018)	<ul style="list-style-type: none"> – Afrique (1 supplémentaire) – Pays arabes (1 supplémentaire) – Asie et Pacifique (1 supplémentaire) – Amérique latine et Caraïbes (2 supplémentaires)
III.2. Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction quant au contenu et à l'organisation de ces manifestations Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui appliquent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle Pourcentage d'experts nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle invités lors de manifestations de l'OMPI Nombre et pourcentage de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités qui ont obtenu un score de 60% ou plus au bref questionnaire à choix multiple sur des questions de fond Nombre de pays participant à des projets de coopération Sud-Sud Nombre de pays ayant mis en œuvre des systèmes ou programmes de gestion de la formation à la propriété intellectuelle adaptés et fondés sur les compétences (Asie et Pacifique)	<ul style="list-style-type: none"> – Afrique (95%) – Pays arabes (94,7%) – Asie et Pacifique (93%) – Amérique latine et Caraïbes (97,5%) – PMA (90%) (2018) – Afrique (80%) – Pays arabes (92%) – Asie et Pacifique (90%) – Amérique latine et Caraïbes (92%) – PMA (85%) (2018) – Afrique (90%) – Pays arabes (72%) – Asie et Pacifique (56%) – Amérique latine et Caraïbes (85%) – PMA (75%) (2018) Asie et Pacifique (93%) (2018) 123 (fin 2018) À déterminer 	<ul style="list-style-type: none"> – Afrique (85%) – Pays arabes (90%) – Asie et Pacifique (90%) – Amérique latine et Caraïbes (90%) – PMA (95%) – Afrique (80%) – Pays arabes (70%) – Asie et Pacifique (90%) – Amérique latine et Caraïbes (80%) – PMA (85%) – Afrique (80%) – Pays arabes (70%) – Asie et Pacifique (50%) – Amérique latine et Caraïbes (80%) – PMA (85%) Asie et Pacifique (80%) 125 (fin 2021) 2 pays (fin 2021)
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	Nombre d'accords avec des institutions de pays en développement et de PMA visant à promouvoir l'utilisation efficace des systèmes de propriété intellectuelle Nombre de correspondances obtenues grâce à WIPO Match	<ul style="list-style-type: none"> – Afrique (4 mémorandums d'accord au total) – Pays arabes (7 mémorandums d'accord au total) – Asie et Pacifique (19 projets au total) – Amérique latine et Caraïbes (15 au total) – PMA (17 programmes régionaux ou sous-régionaux, 13 programmes nationaux au total) (fin 2018) 4 correspondances obtenues (total à la fin 2018) 	<ul style="list-style-type: none"> – Afrique (2 supplémentaires) – Pays arabes (2 supplémentaires) – Asie et Pacifique (1 supplémentaire) – Amérique latine et Caraïbes (3 supplémentaires) – PMA (5 supplémentaires) 20 supplémentaires (fin 2021)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche	Nombre d'établissements universitaires ayant élaboré ou amélioré leurs politiques de propriété intellectuelle Nombre de nouveaux enregistrements de marques, de marques collectives ou de certification, d'indications géographiques et de dessins et modèles obtenus par des PME (Asie et Pacifique)	14 établissements universitaires (au total à la fin 2018) À déterminer	6 établissements universitaires supplémentaires à l'échelle mondiale ²⁶ 100 (fin 2021)
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de réseaux nationaux de CATI durables ²⁷ Nombre d'organismes, de communautés et d'individus au niveau national qui ont appliqué et utilisé des technologies appropriées comme solution à des enjeux de développement recensés dans les PMA Technologies appropriées utilisées par les communautés locales dans les pays en développement et les PMA Projets reproduits dans d'autres communautés locales dans les pays en développement et les PMA Institutions créées pour continuer à travailler sur la technologie appropriée dans les pays en développement et les PMA Poursuite et développement des programmes nationaux de renforcement des capacités techniques relatifs aux technologies appropriées dans les PMA Utilisation d'une technologie appropriée pour le développement économique prévue dans les politiques et stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les PMA	31 réseaux nationaux durables Développement niveau 1 : 1 Développement niveau 2 : 23 Développement niveau 3, y compris la fourniture de services à valeur ajoutée ²⁸ : 7 (au total à la fin 2018) 16 organisations dans 7 PMA (au total à la fin 2018) 9 communautés : – Afrique (8) – Asie et Pacifique (1) (total à la fin 2018) Aucun (total à la fin 2018) 11 institutions (total à la fin 2018) 19 programmes (total à la fin 2018) 2 (total à la fin 2018)	– Afrique : 1 supplémentaire – Pays arabes : 1 supplémentaire – Asie et Pacifique : 1 supplémentaire – Amérique latine et Caraïbes : 2 supplémentaires 3 organisations supplémentaires dans les PMA 2 projets supplémentaires dans deux communautés supplémentaires 2 projets dans 2 communautés (fin 2021) 3 institutions supplémentaires 3 programmes supplémentaires 2 PMA supplémentaires

²⁶ Dans les régions visées par le programme 9.

²⁷ Les CATI durables sont des institutions financièrement et techniquement autonomes auxquelles l'OMPI fournit des conseils sur demande.

La durabilité est évaluée par les niveaux de développement suivants :

- **Développement niveau 1** – a) Signature d'un accord de niveau de services entre l'OMPI et le coordonnateur national; b) signature d'accords institutionnels entre le coordonnateur national et les institutions hôtes des CATI; et c) remise d'au moins un rapport annuel sur les activités du CATI au niveau national; le développement niveau 1 est pleinement atteint avec a + b + c.
- **Développement niveau 2** – Les conditions du niveau de développement 1 sont remplies et des recherches sur les informations essentielles en matière de brevets sont faites, par exemple des recherches sur l'état de la technique en matière de brevets; et
- **Développement niveau 3** – Les conditions du développement niveau 2 sont remplies et des services de propriété intellectuelle à valeur ajoutée sont fournis, par exemple par exemple l'élaboration de cartographies de brevets.

²⁸ Assistance et conseils relatifs aux services d'analyse de brevets, à la gestion et à la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, au programme d'aide aux inventeurs, à l'utilisation et à l'identification des inventions qui se trouvent dans le domaine public, aux services de règlement des litiges et à la rédaction de demandes de brevet.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre de projets ou de programmes de transfert de technologie lancés par des pays en développement qui utilisent l'information en matière de brevets figurant dans le domaine public	27 (total à la fin 2018) – Pays arabes (2) – Asie et Pacifique (22) – Amérique latine et Caraïbes (3)	– Afrique (5) – Pays arabes (1) – Asie et Pacifique (1) – Amérique latine et Caraïbes (1)
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5) Nombre d'offices ayant pleinement mis en œuvre les recommandations du rapport d'analyse de l'office de la propriété intellectuelle (Asie et Pacifique)	Moyenne générale : 3,2 – Afrique : 3,2 – Pays arabes : 3,2 – Asie et Pacifique : 3,5 – Amérique latine et Caraïbes : 3,1 Mise en œuvre : à déterminer Pleinement mises en œuvre : aucune.	Moyenne générale : 3,3 Mise en œuvre : 2 pays Pleinement mises en œuvre : 1 pays

Ressources allouées au programme 9

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent un recul de 6,4% par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

La diminution des dépenses de personnel est essentiellement due au redéploiement d'un poste dans les bureaux extérieurs. Elle s'explique également par les dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2020-2021, compte tenu de la réduction du coefficient d'ajustement de poste pour Genève en vigueur au 1^{er} juin 2018. La diminution des dépenses de personnel relatives aux fonctionnaires temporaires est due aux régularisations de trois fonctions de nature continue.

L'augmentation des ressources autres que les ressources en personnel en 2010-2021 rend compte de l'accent mis sur les projets relatifs à la technologie appropriée dans les PMA.

La redistribution des ressources entre les résultats escomptés est principalement axée sur : i) la promotion des systèmes d'enregistrement international (résultats escomptés II.1, II.3 et II.5) et le renforcement des capacités des parties prenantes au transfert de technologie (résultat escompté IV.2) dans la région Asie et Pacifique; et ii) la collaboration avec des organisations et des institutions dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement technologique (résultat escompté III.4) et du transfert, de l'adaptation et de l'utilisation de la technologie appropriée (résultat escompté IV.2) dans les PMA.

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2020-2021¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde préliminaire au 31 décembre 2018 ²	Contributions prévues pour 2019 ³	Dépenses prévues à la fin 2019	Solde prévu à la fin 2019	Contributions prévues pour 2020-2021 ³	Estimation du montant disponible pour le programme pendant l'exercice biennal 2020-2021
Programme 9						
Costa Rica	3	-	-	3	-	-
El Salvador	55	-	10	45	-	45
France (Propriété industrielle)	134	300	434	-	600	600
Programme ibéro-américain sur la propriété industrielle	197	60	50	207	-	-
Italie	110	-	110	-	-	-
Japon (Propriété industrielle) ⁴	3 320	3 830	4 170	2 980	7 660	10 640
Japon (Propriété industrielle/Afrique – PMA)	1 539	1 600	1 700	1 439	3 200	4 639
Mexique	144	-	70	74	-	74
République de Corée (Propriété industrielle)	1 268	650	550	1 368	1 300	2 668
Espagne	208	180	286	103	360	463
Uruguay	102	-	20	82	-	82
Émirats arabes unis	-	100	100	-	-	-
Total	7 080	6 720	7 500	6 436	13 120	19 211

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Le solde au 31 décembre 2018 est préliminaire et doit être soumis à une vérification financière.

³ Les contributions prévues pour 2019 et pour l'exercice 2020-2021 sont indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

⁴ Ce fonds fiduciaire comprend également plusieurs activités menées au titre des programmes 6, 9, 15, 20 et 31.

Programme 9 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	20 510	19 194	19 646	(864)	-4,2%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	1 787	1 293	588	(1 199)	-67,1%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A	22 297	20 487	20 234	(2 063)	-9,3%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	145	-	-	n.d.
Sous-total	-	145	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	2 293	2 318	2 667	373	16,3%
<i>Voyages de tiers</i>	3 251	2 609	2 456	(795)	-24,5%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	160	212	40	(120)	-75,0%
Sous-total	5 704	5 140	5 162	(542)	-9,5%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	963	759	1 016	53	5,5%
<i>Publications</i>	55	50	55	-	0,0%
<i>Services contractuels de personnes</i>	1 330	1 478	1 938	609	45,8%
<i>Autres services contractuels</i>	409	916	389	(20)	-4,8%
Sous-total	2 756	3 204	3 398	642	23,3%
Coûts financiers	-	-	-	-	
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	15	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	28	54	28	-	0,0%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	28	69	28	-	0,0%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	-	0	-	-	n.d.
Sous-total	-	0	-	-	n.d.
Total, B	8 488	8 559	8 588	100	1,2%
TOTAL	30 785	29 046	28 823	(1 963)	-6,4%
POSTES	48	47	47	(1)	

Programme 9 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	609	587	675
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	444	473	682
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	395	361	682
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	508	557	969
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	428	218	211
II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	-	-	70
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	8 626	7 624	5 865
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	7 960	8 337	8 173
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	224	246	303
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	4 576	4 189	3 893
III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche	1 931	1 861	1 760
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	2 944	2 737	3 997
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir permettant aux offices de propriété intellectuelle et aux autres institutions de propriété intellectuelle de fournir des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) à leurs parties prenantes et d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'administration de la propriété intellectuelle	2 138	1 855	1 363
Total	30 785	29 046	28 642

PROGRAMME 10 Pays en transition et pays développés

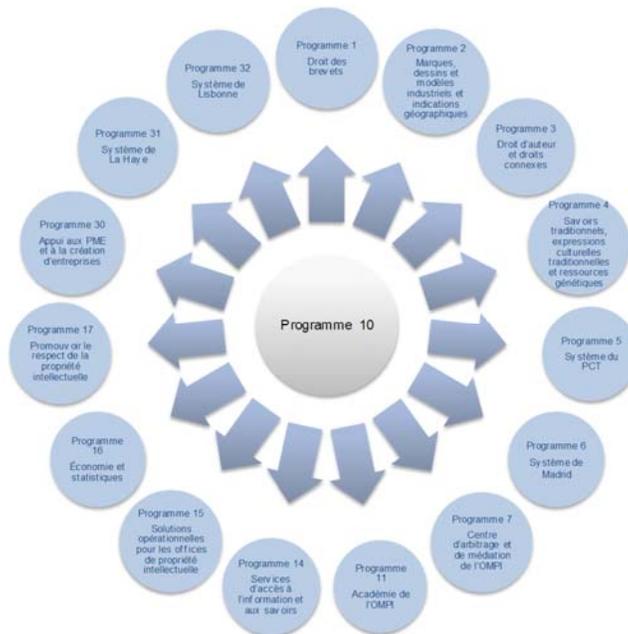


Stratégies de mise en œuvre

- Fournir une assistance en matière de législation et de politiques aux États membres qui soit équilibrée, efficace, économique et axée sur la demande en mettant l'accent sur une approche pérenne des résultats et des effets tant au niveau institutionnel qu'au niveau des pays;
- Promouvoir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies nationales et de plans de coopération entre pays qui soient personnalisés, équilibrés, prévus pour le long terme et axés sur les résultats, en vue de garantir que l'assistance technique fournie par l'OMPI réponde au mieux aux besoins stratégiques des pays;
- Promouvoir davantage les produits et services de l'OMPI dans les pays en transition et les pays développés à l'aide des séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI, avec la pleine participation des partenaires locaux et des offices de propriété intellectuelle dans les pays bénéficiaires; élaborer des outils pour améliorer l'accès aux groupes visés et augmenter la visibilité des manifestations sur le Web, les réseaux sociaux ainsi que parmi les principales associations professionnelles; organiser des visites institutionnelles, des programmes d'échange et d'autres formes de collaboration avec les partenaires visés;
- Étendre les séminaires itinérants sur les services de l'OMPI (organisés sur plus de 100 sites depuis 2013) pour favoriser l'échange de données d'expérience sur l'utilisation des services de l'OMPI entre les parties prenantes d'autres régions;
- Mettre à jour le Guide des principaux services de l'OMPI en étroite coordination avec les programmes, les parties prenantes et les utilisateurs concernés pour apporter un complément textuel aux séminaires itinérants consacrés aux services de l'OMPI;
- Renforcer l'aide fournie aux États membres afin de les encourager à utiliser les plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle, en accordant une attention particulière aux universités et aux établissements de recherche, aux organismes chargés de l'application des droits, au corps judiciaire et aux organisations de gestion collective. Faire mieux comprendre aux parties prenantes concernées les enjeux actuels du droit d'auteur à l'ère du numérique, ainsi que les technologies émergentes;
- Maximiser l'efficacité et l'incidence des initiatives et des programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle de l'OMPI dans les États membres, y compris ceux proposés par l'Académie de l'OMPI;
- Renforcer l'utilisation d'une approche de l'évaluation en deux phases, qui permet d'améliorer et de personnaliser les activités en fonction des besoins régionaux et nationaux et facilite la prise en considération des questions relatives à l'égalité des sexes;
- S'efforcer d'assurer des synergies positives et d'encourager le déploiement d'efforts conjoints en vue d'atteindre les objectifs communs en matière de propriété intellectuelle en travaillant en étroite collaboration avec, entre autres, l'Union européenne (UE), l'Office européen des brevets (OEB), le Conseil interétatique pour la protection et l'application de la propriété intellectuelle (CIPPI), l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI et la Communauté économique eurasiatique (CEEAE) afin de rendre l'assistance technique fournie par l'OMPI aussi efficace que possible;
- Intensifier les débats sur les questions relatives à l'égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle en organisant des manifestations spécifiques sur ce thème.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Des changements économiques et politiques pourraient compromettre ou ralentir la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.	Procéder à une communication de suivi immédiate lorsqu'un changement significatif s'opère dans un pays; procéder à une planification prévoyante à tous les niveaux; entretenir des relations avec toutes les parties prenantes dans les pays; prévoir une marge de manœuvre dans les plans de coopération.
Des décisions prises à l'échelle internationale ou nationale font perdre l'engagement d'une partie prenante à s'impliquer activement dans la réalisation d'activités, ce qui bouscule les plans à long terme concernant le renforcement des capacités en matière de ressources humaines dans les pays en transition.	Collaborer étroitement avec les bénéficiaires, les donateurs et les États membres; planifier et coordonner toutes les questions relatives à la propriété intellectuelle avec les autres organisations et partenaires internationaux et nationaux.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre de pays en transition ayant actualisé leurs lois et réglementations. Nombre de ratifications par des pays en transition de traités administrés par l'OMPI	18 pays (au total à la fin de 2018) 531 ratifications par 29 pays en transition (au total à la fin de 2018)	7 pays au cours de l'exercice biennal 8 ratifications au cours de l'exercice biennal
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes selon le PCT en provenance de pays en transition et de pays développés Pourcentage de participants satisfaits de la qualité des séminaires itinérants	173 828 (préliminaire 2018) À déterminer	Augmentation annuelle de 3,5% 80% des personnes interrogées sont satisfaites ou très satisfaites
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye en provenance de pays en transition et de pays développés	4273 (préliminaire 2018)	Augmentation de 23% (2020) Augmentation de 9% (2021)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes selon le système de Madrid émanant de pays en transition et de pays développés	51 134 (préliminaire 2018)	Augmentation annuelle de 4%
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Utilisation accrue de services et de clauses de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions et les enregistrements de titres de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI, par des parties originaires de pays en transition et de pays développés Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges dont le Centre a contribué à l'élaboration ou pour lesquelles il a fourni un appui	571 litiges et 318 bons offices impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés (au total à la fin de 2018) 22 programmes adoptés dans des pays en transition et des pays développés (au total à la fin de 2018)	140 litiges et bons offices supplémentaires impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés 3 programmes supplémentaires adoptés
II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre d'enregistrements internationaux provenant de pays en transition et de pays développés en vigueur dans le cadre du système de Lisbonne	884 sur 1012 (fin 2018)	Augmentation annuelle de 2%
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	Nombre de pays ayant commencé à formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle	Formulation en cours dans 6 pays Finalisation en cours dans 1 pays (fin 2018)	4 pays supplémentaires
	Nombre de pays ayant élaboré des stratégies ou des plans nationaux de propriété intellectuelle conformes aux objectifs nationaux de développement	28 pays (au total à la fin de 2018)	4 pays supplémentaires
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de pays en transition ayant mis en place des programmes ou des cours de formation annuels à l'intention de spécialistes de la propriété intellectuelle	25 programmes/cours dans 15 pays (au total à la fin de 2018)	2 nouveaux programmes et/ou cours mis en place dans les pays de référence 3 pays supplémentaires ayant mis en place des programmes et/ou cours de formation annuels en matière de propriété intellectuelle à l'intention des spécialistes de la propriété intellectuelle (2020-2021)
	Pourcentage de spécialistes et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui utilisent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	84% en 2018	80%
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	Nombre de partenariats établis	23 partenariats établis en matière de propriété intellectuelle (au total à la fin de 2018)	8 partenariats supplémentaires

Ressources allouées au programme 10

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une légère augmentation de 1% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

L'ajustement à la hausse des dépenses autres que les dépenses de personnel s'explique par l'accent mis sur le renforcement des capacités et la sensibilisation (résultat escompté III.2).

La diminution du nombre de postes et des dépenses de personnel correspondantes résulte principalement de la réorganisation de l'appui administratif au sein du Département pour les pays en transition et les pays développés, qui a

permis de réduire le besoin global de postes de la catégorie des services généraux. Le personnel de la catégorie des administrateurs a été renforcé avec un poste temporaire supplémentaire.

Les ressources estimées par résultat escompté au cours de l'exercice biennal 2020-2021 restent stables par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

Programme 10 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	6 781	6 534	6 488	(293)	-4,3%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	-	172	276	276	n.d.
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	6 781	6 706	6 764	(17)	-0,3%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	58	36	58	-	0,0%
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	58	36	58	-	0,0%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	601	489	611	10	1,7%
<i>Voyages de tiers</i>	455	427	545	90	19,8%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	1 056	916	1 156	100	9,5%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	468	459	468	-	0,0%
<i>Publications</i>	29	28	29	-	0,0%
<i>Services contractuels de personnes</i>	217	258	217	-	0,0%
<i>Autres services contractuels</i>	20	76	20	-	0,0%
Sous-total	734	820	734	-	0,0%
Coûts financiers	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	20	20	20	-	0,0%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	20	20	20	-	0,0%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	15	15	15	-	0,0%
<i>Fournitures</i>	15	15	15	-	0,0%
Sous-total	30	30	30	-	0,0%
Total, B.	1 898	1 822	1 998	100	5,3%
TOTAL	8 679	8 528	8 762	83	1,0%
POSTES	17	17	16	(1)	

Programme 10 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	822	874	876
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	1 556	1 367	1 413
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	670	592	612
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	852	782	810
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	597	527	505
II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	-	-	10
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	1 462	1 600	1 611
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	1 726	1 781	1 975
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	993	1 006	950
Total	8 679	8 528	8 762

PROGRAMME 11 Académie de l'OMPI

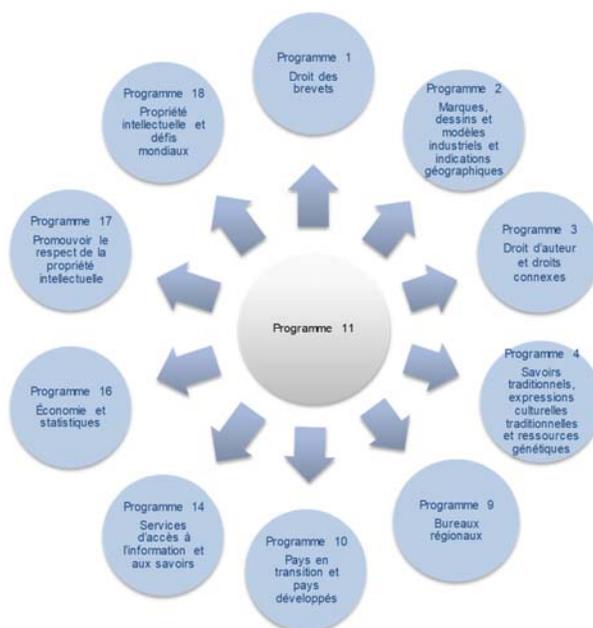


Stratégies de mise en œuvre

- Renforcer la position de l'Académie de l'OMPI en tant que centre d'excellence pour le renforcement des capacités, la formation spécialisée et l'enseignement à distance dans le domaine de la propriété intellectuelle;
- Permettre d'accéder à un coût raisonnable à l'enseignement et à la formation spécialisée en matière de propriété intellectuelle grâce à : des cours d'introduction et de perfectionnement dispensés à distance (DL); des cours de perfectionnement à l'intention des fonctionnaires nationaux; une coopération stratégique avec des universités de premier plan et des administrations nationales pour promouvoir la propriété intellectuelle dans l'enseignement supérieur et mettre conjointement en œuvre des programmes de master sur la propriété intellectuelle; la création d'institutions de formation en matière de propriété intellectuelle dans les États membres; et la mise en œuvre d'un programme mondial de cours d'été de l'OMPI;
- Veiller à ce que les cours de perfectionnement professionnel et d'enseignement à distance soient à jour et correspondent aux besoins et aux priorités des États membres grâce à l'examen périodique du contenu et du catalogue des cours proposés, et au recensement des questions nouvelles et d'actualité dans le domaine de l'enseignement et de la formation à la propriété intellectuelle; améliorer les méthodes d'évaluation des cours pour faciliter la satisfaction des objectifs pédagogiques à long terme et veiller à la pertinence des formations spécialisées dispensées par l'Académie de l'OMPI;
- Garantir l'égalité entre les sexes dans tous les cours proposés par l'Académie de l'OMPI;
- Répondre aux demandes des États membres qui souhaitent des versions personnalisées des cours d'enseignement à distance, notamment du cours DL-101, en les adaptant aux exigences nationales en termes de contenu et de langue, ce qui permettrait à l'Académie de répondre à une demande croissante d'une manière rentable;
- Élargir l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux cours d'enseignement à distance en proposant des cours d'enseignement à distance supplémentaires dans des formats accessibles;
- Accroître le nombre d'ateliers sur l'enseignement de la propriété intellectuelle organisés à l'intention des enseignants et des concepteurs de programmes d'enseignement nationaux et fournir du matériel pédagogique conçu pour les jeunes dans le cadre du cours DL-101 IP4Youth&Teachers, notamment grâce à un centre d'échange de pratiques recommandées et de matériel entre les États membres de l'OMPI;
- Poursuivre le renforcement de la coopération Sud-Sud en nouant de nouveaux partenariats avec les pays en développement ayant des connaissances et des compétences à transmettre à d'autres pays en développement et PMA dans le domaine de l'enseignement et de la formation en matière de propriété intellectuelle;
- Promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur, en particulier dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition, en soutenant de manière continue les universités, notamment en adoptant une approche stratégique à plus long terme pour les programmes communs de master de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle;
- Aider les pays à renforcer leurs capacités nationales de formation en matière de propriété intellectuelle (académies de propriété intellectuelle) par la mise en œuvre de projets nationaux permettant aux pays de concevoir les cours de formation sur la propriété intellectuelle qui répondent le mieux à leurs besoins;
- Proposer un programme de cours d'été de l'OMPI destiné à répondre aux demandes croissantes d'États membres souhaitant accueillir ces cours et à assurer une répartition géographique adéquate, s'adressant en particulier aux jeunes cadres du secteur privé, aux juristes débutants, aux étudiants en droit, aux fonctionnaires nationaux et aux autres personnes intéressées.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
La diminution des contributions apportées par les institutions partenaires pourrait avoir une incidence sur la mise en œuvre des programmes de formation et la création de nouveaux cours de formation.	Poursuite des consultations et de la coordination avec les institutions partenaires actuelles et potentielles.
Sous l'effet de l'évolution rapide de la technologie et du contexte de la propriété intellectuelle, les attentes et les préférences des utilisateurs évoluent aussi rapidement. La plateforme informatique des cours d'enseignement à distance et son interface graphique peuvent être dépassées.	Enquêtes de satisfaction auprès des étudiants et des formateurs concernés par les cours d'enseignement à distance. Poursuite de l'investissement réalisé dans l'analyse des cours et la modernisation de la plateforme.
Les informations en matière de propriété intellectuelle contenues dans les différents programmes de formation de l'Académie pourraient être mal adaptées aux défis mondiaux émergents et à l'évolution mondiale du système de la propriété intellectuelle.	Évaluation et retour d'information continus de la part des parties prenantes des États membres et des partenaires de formation, des participants, des formateurs et des experts participant aux activités de l'Académie de l'OMPI.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de personnes satisfaites du Programme de perfectionnement des cadres de l'Académie de l'OMPI	95% (2018)	75% des personnes ayant répondu
	Pourcentage de participants au Programme de perfectionnement des cadres appliquant les connaissances et compétences acquises dans leurs activités professionnelles	88% (2018)	65% des personnes ayant répondu
	Pourcentage d'augmentation des participants aux cours d'enseignement à distance de l'Académie	90 069 (2018)	Augmentation de 10% sur l'exercice biennal
	Taux de réussite aux examens dans les cours de perfectionnement dispensés à distance	65% (2018)	68%

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre d'académies nationales créées et devenues viables	(4 au total)	(6 au total)

Ressources allouées au programme 11

Les dépenses globales allouées au programme au cours de l'exercice biennal 2020-2021 indiquent une diminution de 3,4% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

La diminution des dépenses de personnel est principalement due au transfert d'un poste vers d'autres priorités de l'Organisation.

L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel s'explique par l'allocation de ressources supplémentaires pour : i) l'administration et l'amélioration de la compétitivité des cours d'enseignement à distance; ii) le transfert vers l'Académie de l'OMPI des responsabilités relatives au programme UNESCO/L'Oréal sur l'égalité des sexes et à IP Panorama; et iii) le renforcement des programmes conjoints de Master en propriété intellectuelle avec les universités partenaires.

Programme 11 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	13 614	12 881	13 153
Total	13 614	12 881	13 153

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2020-2021¹ (en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde préliminaire au 31 décembre 2018 ²	Contributions prévues pour 2019 ³	Dépenses prévues à la fin 2019	Solde prévu à la fin 2019	Contributions prévues pour 2020-2021 ³	Estimation du montant disponible pour le programme pendant l'exercice biennal 2020-2021
Programme 11						
République de Corée (Enseignement de la propriété intellectuelle)	502	350	300	552	700	1 252
TOTAL	502	350	300	552	700	1 252

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Le solde au 31 décembre 2018 est préliminaire et doit être soumis à une vérification financière.

³ Les contributions prévues pour 2019 et pour l'exercice 2020-2021 sont indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

Programme 11 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	8 064	6 695	6 874	(1 190)	-14,8%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	228	435	209	(19)	-8,4%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	8 293	7 130	7 084	(1 209)	-14,6%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	576	598	500	(76)	-13,1%
<i>Voyages de tiers</i>	687	699	666	(21)	-3,0%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	2 020	1 698	2 020	-	0,0%
Sous-total	3 282	2 996	3 186	(96)	-2,9%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	90	106	90	-	0,0%
<i>Publications</i>	46	15	-	(46)	-100,0%
<i>Services contractuels de personnes</i>	1 377	1 829	2 368	991	72,0%
<i>Autres services contractuels</i>	335	584	256	(79)	-23,6%
Sous-total	1 847	2 533	2 713	866	46,9%
Coûts financiers	-	-	-	-	
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	20	119	20	-	0,0%
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	112	3	110	(2)	-1,8%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	132	122	130	(2)	-1,5%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	60	101	40	(20)	-33,3%
Sous-total	60	101	40	(20)	-33,3%
Total, B.	5 322	5 751	6 070	748	14,1%
TOTAL	13 614	12 881	13 153	(461)	-3,4%
POSTES	19	17	18	(1)	

PROGRAMME 30 Appui aux PME et à la création d'entreprises



Stratégies de mise en œuvre

- Faciliter l'utilisation efficace du système de propriété intellectuelle par les acteurs de l'innovation (PME, intermédiaires des PME, universités et instituts de recherche, organismes publics et autres institutions œuvrant dans l'intérêt public) pour accélérer la transition vers une économie fondée sur l'innovation;
- Élaborer des outils et des services conçus pour sensibiliser les acteurs de l'innovation aux questions relatives à la gestion de la propriété intellectuelle;
- Créer et renforcer la présence sur le Web pour le partage de l'information sur la gestion de la propriété intellectuelle dans l'intérêt des acteurs de l'innovation et explorer l'opportunité d'utiliser de nouveaux outils fondés sur le Web pour fournir une assistance technique plus ciblée et d'un meilleur rapport coût efficacité;
- Mettre au point et exécuter des programmes de renforcement des capacités personnalisés en matière de gestion de la propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur les besoins des acteurs de l'innovation;
- Aider les pouvoirs publics, les universités et les instituts de recherche à renforcer leurs capacités en matière de gestion de la propriété intellectuelle, y compris l'élaboration ou le renforcement de politiques de propriété intellectuelle, qu'elles soient institutionnelles ou à destination des PME;
- Aider les intermédiaires des PME dans la fourniture de services relatifs à la propriété intellectuelle aux PME;
- Améliorer la prestation de services et de garantir l'adhésion, la responsabilisation et la pérennisation au niveau national moyennant le renforcement de la collaboration avec les parties prenantes nationales et les autres organisations internationales et régionales, ainsi que la mise en œuvre d'une approche de l'assistance technique fondée sur la réalisation de projets et la parité hommes-femmes.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Des changements économiques ou politiques pourraient avoir une incidence sur l'exécution des programmes de renforcement des capacités.	Collaborer étroitement avec les bénéficiaires, les donateurs et les États membres; planifier et coordonner toutes les questions en rapport avec la propriété intellectuelle avec les autres organisations et partenaires internationaux.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI provenant de bureaux de gestion de la technologie au sein d'universités ou d'instituts de recherche qui appliquent les connaissances et compétences nouvellement acquises dans le cadre de leur activité professionnelle.	À déterminer (fin 2019)	80%
III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI	100% – 78% très satisfaits – 22% de satisfaits (2018)	90%
	Pourcentage d'institutions d'appui aux PME ayant bénéficié d'une assistance qui utilisent les outils et les documents de l'OMPI dans leurs programmes de formation ou services consultatifs sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	À déterminer (fin 2019)	85%
	Nombre de consultations uniques des sites Web consacrés aux universités et aux PME	Universités : 41 416 PME : 1 072 411 (2018)	Augmentation de 10% au cours de l'exercice biennal
	Nombre d'établissements universitaires ayant élaboré ou amélioré leurs politiques de propriété intellectuelle	465 établissements universitaires (total à la fin de 2018)	20 établissements universitaires supplémentaires
	Nombre de demandes selon le PCT émanant d'universités ou d'instituts de recherche	17 280 demandes (2018)	À déterminer

Ressources allouées au programme 30

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 font apparaître une légère diminution de 0,8%.

L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel s'explique par : i) un accent accru mis sur la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités personnalisés en matière de gestion de la propriété intellectuelle, répercuté dans le résultat escompté III.2, qui se traduit par une diminution des ressources au titre du résultat escompté III.6; et ii) le projet de Plan d'action pour le développement intitulé "Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat" sous le résultat escompté III.6.

Le nombre de postes tient compte de la création d'un poste pour renforcer encore les activités d'appui aux PME. La baisse globale des dépenses de personnel résulte principalement du transfert d'une ressource temporaire du programme.

Programme 30 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	1 246	1 293	1 828
III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche	5 080	5 088	4 550
Total	6 326	6 380	6 378

Programme 30 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au budget	
	2018-2019 approuvé	2018-2019 après virements	proposé pour 2020-2021	Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	4 116	4 435	4 452	337	8,2%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	649	340	185	(464)	-71,5%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	4 765	4 775	4 637	(128)	-2,7%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	60	33	60	-	0,0%
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	60	33	60	-	0,0%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	379	272	379	-	0,0%
<i>Voyages de tiers</i>	600	501	600	-	0,0%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	979	774	979	-	0,0%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	35	99	35	-	0,0%
<i>Publications</i>	2	-	2	-	0,0%
<i>Services contractuels de personnes</i>	405	423	535	130	32,1%
<i>Autres services contractuels</i>	80	277	130	50	62,5%
Sous-total	522	798	702	180	34,5%
Coûts financiers	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	-	0	-	-	n.d.
Sous-total	-	0	-	-	n.d.
Total, B.	1 561	1 606	1 741	180	11,5%
TOTAL	6 326	6 380	6 378	52	0,8%
POSTES	10	11	11	1	
dont :					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement			130		

Objectif Stratégique IV COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice	Programme 12
	Nombre d'amendements introduits dans la CIB	Programme 12
	Nombre de normes modifiées ou de nouvelles normes adoptées	Programme 12
	Préparation réussie du passage à la norme ST.26	Programme 12
	Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, en particulier dans les pays en développement	Programme 12
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de bases de données, d'inventaires, de registres, de portails et autres plateformes relatifs aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles qui utilisent le guide de l'OMPI sur la gestion de la propriété intellectuelle	Programme 4
	Nombre de réseaux nationaux de CATI durables	Programme 9 Programme 14 Programme 20
	Nombre d'organismes, de communautés et d'individus au niveau national qui ont appliqué et utilisé des technologies appropriées comme solution à des enjeux de développement recensés dans les PMA	Programme 9
	Nombre de projets ou de programmes de transfert de technologie lancés par des pays en développement	Programme 9
	Technologies appropriées utilisées par les communautés locales des pays en développement et des PMA	Programme 9
	Projets reproduits dans d'autres communautés locales des pays en développement et des PMA	Programme 9
	Institutions créées pour continuer à travailler sur la technologie appropriée dans les pays en développement et les PMA	Programme 9
	Utilisation d'une technologie appropriée pour le développement économique prévue dans les politiques et stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les PMA	Programme 9
	Poursuite et développement des programmes nationaux de renforcement des capacités techniques relatifs aux technologies appropriées dans les PMA	Programme 9
	Degré de satisfaction des utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI	Programme 13
	Nombre d'utilisateurs uniques ayant effectué une recherche en matière de brevets par trimestre dans PATENTSCOPE	Programme 13
	Nombre d'utilisateurs par trimestre des bases de données mondiales	Programme 13 Programme 20
	Nombre de réunions de l'OMPI ayant bénéficié de l'appui de l'application Speech to Text	Programme 13
	Nombre d'utilisateurs de WIPO Lex	Programme 13
	Délai de chargement des données	Programme 13
	Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction des descriptions et des revendications	Programme 13
	Nombre moyen d'utilisateurs ayant bénéficié des services des CATI par année	Programme 14
	Nombre d'utilisateurs actifs inscrits au programme ARDI	Programme 14
	Nombre d'utilisateurs actifs inscrits au programme ASPI	Programme 14
	Nombre de nouveaux utilisateurs ayant consulté la plateforme de l'OMPI consacrée à l'information spécialisée en matière de brevets	Programme 14
Nombre de rapports consultés sur la plateforme de l'OMPI consacrée à l'information spécialisée en matière de brevets	Programme 14	
Nombre de consultations uniques de la page Web consacrée au Rapport de l'OMPI sur les tendances technologiques	Programme 14	
Nombre de téléchargement du Rapport de l'OMPI sur les tendances technologiques en format PDF	Programme 14	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Nombre de collections nationales figurant dans la base de données sur les décisions judiciaires	Programme 21
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE, par région	Programme 13
	Nombre d'entrées figurant dans la Base de données mondiale sur les marques, par région	Programme 13
	Nombre d'entrées figurant dans la Base de données mondiale sur les dessins et modèles, par région	Programme 13
	Nombre de collections nationales figurant dans PATENTSCOPE	Programme 13
	Nombre de collections nationales figurant dans la Base de données mondiale sur les marques	Programme 13
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	Nombre d'organismes de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant aux réseaux régionaux et mondiaux facilités par l'OMPI	Programme 3
	Nombre d'offices ayant pleinement mis en œuvre les recommandations du rapport intitulé "IP Office Diagnostic Report" (Asie et Pacifique)	Programme 9
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5) par l'intermédiaire de la suite logicielle IPAS.	Programme 9 Programme 15
	Nombre d'offices nationaux ayant numérisé leur collection de brevets	Programme 13
	Satisfaction des offices concernant l'utilisation du système de l'OMPI pour élaborer des solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle s'agissant de la mise en œuvre, de la maintenance et de la mise à jour de la suite d'applications IPAS	Programme 15
	Nombre d'offices utilisant les services WIPO CASE et DAS	Programme 15
	Nombre d'offices utilisant la série de modules IPAS	Programme 15
	Nombre d'organismes de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant aux réseaux régionaux et mondiaux facilités par l'OMPI	Programme 15

PROGRAMME 12 Classifications internationales et normes



Stratégies de mise en œuvre

CIB (classification internationale des brevets)

- Améliorer la CIB dans le cadre de la feuille de route pour la révision de la CIB adoptée par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC pour être en phase avec le progrès technologique et assurer une cohérence maximale au niveau international en matière de classement des brevets, notamment en encourageant la promotion et l'amélioration de l'IPCRMS (système de gestion de la révision de la CIB);
- Renforcer la coopération internationale en matière de reclassement des documents de brevet en mettant en œuvre un système de gestion du reclassement;
- Encourager et favoriser une utilisation plus large du système de la CIB grâce à la fourniture d'une assistance pour la gestion et la publication des traductions de la CIB dans les langues nationales.

Classification de Nice (liste de produits et de services aux fins de l'enregistrement des marques)

- Poursuivre les travaux d'amélioration de la classification de Nice sous les auspices du Comité d'experts de l'Union de Nice en veillant en particulier : i) à faire en sorte que la liste des produits et services tienne dûment compte des particularités des marchés émergents et à accélérer l'intégration de nouvelles indications largement utilisées dans cette liste; ii) à harmoniser la classification de Nice et la base de données sur les produits et services du système de Madrid, selon que de besoin, en introduisant dans la classification de Nice les termes à privilégier au moyen du système de gestion de la révision, et iii) recenser des opportunités de gain d'efficacité dans le système grâce à une meilleure harmonisation des listes de produits et services;
- Faciliter la révision et la simplification des procédures de publication en mettant en œuvre le système de gestion de la révision;
- Favoriser l'introduction dans la classification de Nice de pratiques largement acceptées, grâce à la participation continue de l'OMPI aux initiatives de coopération régionale et internationale dans le domaine du classement des marques et à l'élaboration d'outils informatiques perfectionnés.



Classification de Locarno (liste de produits aux fins de l'enregistrement des dessins et modèles industriels) et classification de Vienne (éléments figuratifs des marques)

- Améliorer la classification de Locarno sous la direction du Comité d'experts de l'Union de Locarno afin d'accroître l'efficacité des recherches dans les bases de données relatives aux dessins et modèles, notamment en perfectionnant le système de gestion de la révision;
- Imaginer l'évolution future de la classification de Vienne sous l'égide du Comité d'experts de l'Union de Vienne et élaborer la plateforme de publication et le système de gestion de la révision afin de rationaliser l'appui informatique en ce qui concerne les systèmes des classifications internationales.

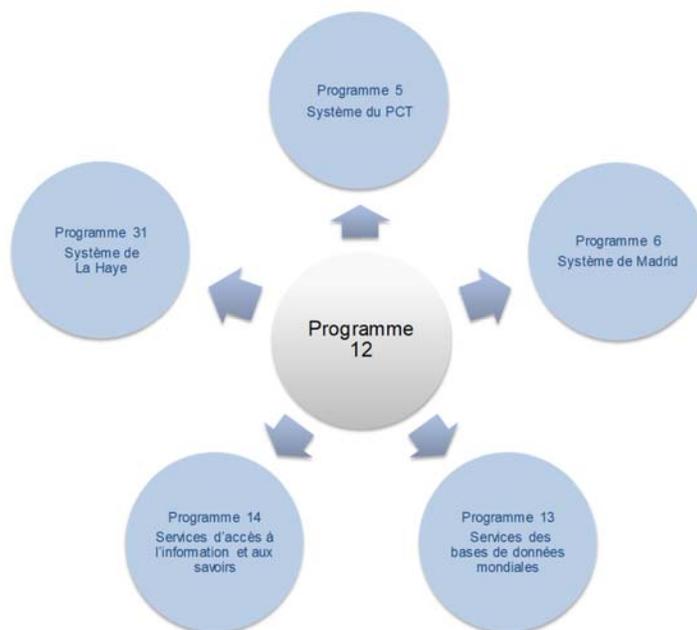
Normes de l'OMPI

- Travailler en coordination avec les offices de propriété intellectuelle afin de proposer des pratiques recommandées en matière de traitement, de transmission, d'échange, de diffusion et de partage des informations et de la documentation en matière de propriété intellectuelle grâce à l'élaboration et à la révision des normes de l'OMPI sous les auspices du Comité des normes de l'OMPI (CWS);
- Collaborer avec les offices de propriété intellectuelle aux fins de la publication d'informations actualisées sur leurs pratiques concernant les normes de l'OMPI et, s'ils le demandent, les aider à mettre en œuvre ces normes.

Promotion des classifications internationales et des normes de l'OMPI

- Fournir une formation axée sur la demande en matière d'utilisation des classifications et des normes, en particulier dans les pays en développement;
- Promouvoir l'utilisation des classifications internationales par l'élaboration d'un ou de plusieurs outils de classement automatique;
- Appuyer la mise en œuvre des normes de l'OMPI par la mise en œuvre d'un ou de plusieurs outils d'appui informatique, tels que le logiciel relatif à la norme ST.26 (présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés).

Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Divergences d'opinions entre groupes de pays entraînant une limitation de l'amélioration technique des normes et des classifications.	<p>Débatte des questions politiques et les résoudre en dehors des comités techniques; approfondir les débats techniques au sein des comités; contrôler la mise en œuvre de plans à long terme.</p> <p>Organiser des missions de formation dans les pays en développement, notamment au niveau régional, afin de mieux faire connaître les classifications et les normes; prendre en considération les besoins régionaux en matière d'élaboration de classifications et de normes.</p>

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de	Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice	676 modifications ont été introduites dans la classification de Nice (11-2019) (2018) 32 dossiers d'information (2018)	Rester aux niveaux de 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	
l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	Nombre de modifications introduites dans la CIB	1479 modifications ont été introduites dans la version 2019.01 de la CIB (2018)	Rester aux niveaux de 2018-2019	
	Nombre de normes modifiées ou de nouvelles normes adoptées	1 nouvelle norme adoptée et 4 révisions de normes (2018)	3 normes modifiées ou nouvelles normes	
	Préparation réussie du passage à la norme ST.26	Offices prêts à utiliser l'outil relatif à la norme ST.26 : aucun	10 offices prêts à utiliser l'outil relatif à la norme ST.26	
	Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement	Page d'accueil de la CIB : 364 004 visites dont 52% en provenance de pays en développement		Rester aux niveaux de référence (annuels)
		Publication de la CIB : 809 896 visites dont 42% en provenance de pays en développement		Rester aux niveaux de référence (annuels)
	Page d'accueil de la classification de Nice :	642 560 visites dont 55% en provenance de pays en développement		Rester aux niveaux de référence (annuels)
		Publication de la classification de Nice : 3 655 808 visites dont 50% en provenance de pays en développement		Rester aux niveaux de référence (annuels)
	Page d'accueil de la classification de Locarno :	78 542 visites dont 52% en provenance de pays en développement		Rester aux niveaux de référence (annuels)
		Publication de la classification de Locarno : 279 865 visites dont 35% en provenance de pays en développement		Rester aux niveaux de référence (annuels)
	Page d'accueil de la classification de Vienne :	37 451 visites dont 61% en provenance de pays en développement		Rester aux niveaux de référence (annuels)
Normes de l'OMPI (Manuel) : 70 830 visites dont 50% en provenance de pays en développement (2018)			Rester aux niveaux de référence (annuels)	

Ressources allouées au programme 12

On peut observer une baisse de 1,1% des ressources globales allouées au programme en 2020-2021 par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

La diminution des dépenses de personnel résulte de la méthode d'établissement des dépenses de personnel pour 2020-2021, qui tient compte de la réduction du coefficient d'ajustement de l'indemnité de poste pour Genève entrée en vigueur le 1^{er} juin 2018. Celle-ci est partiellement compensée par le reclassement d'un poste en particulier destiné à renforcer les compétences liées au XML et aux technologies essentielles connexes afin de faciliter l'échange et le traitement des données de propriété intellectuelle dans un format structuré.

Les dépenses autres que les dépenses de personnel en 2020-2021 restent au même niveau que dans le budget approuvé pour 2018-2019.

Programme 12 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	7 215	7 201	7 134
Total	7 215	7 201	7 134

Programme 12 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	5 471	5 296	5 389	(82)	-1,5%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	5 471	5 296	5 389	(82)	-1,5%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	110	110	110	-	0,0%
<i>Voyages de tiers</i>	36	36	36	-	0,0%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	146	146	146	-	0,0%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	250	260	280	30	12,0%
<i>Publications</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	44	69	44	-	0,0%
<i>Autres services contractuels</i>	1 305	1 430	1 275	(30)	-2,3%
Sous-total	1 599	1 759	1 599	-	0,0%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Total, B.	1 745	1 905	1 745	-	0,0%
TOTAL	7 215	7 201	7 134	(82)	-1,1%
POSTES	14	14	14	-	

PROGRAMME 13 Service des bases de données mondiales



Stratégies de mise en œuvre

- Étendre la portée géographique des bases de données mondiales de l'OMPI (PATENTSCOPE, Bases de données mondiales sur les marques, Bases de données mondiales sur les dessins et modèles) en enrichissant les collections nationales et régionales ainsi qu'en augmentant la qualité des données et la rapidité des actualisations;
- Poursuivre la recherche d'une architecture renforcée et optimale et l'étude d'un modèle pour la géolocalisation des serveurs de données aux fins d'un accès rapide aux bases de données mondiales;
- Promouvoir l'innovation et la diffusion dans le monde entier de l'information en matière de propriété intellectuelle dans l'intérêt général en mettant les données contenues dans les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI gratuitement à la disposition du public par l'intermédiaire des bases de données mondiales de l'OMPI et en mettant les données brutes de propriété intellectuelle de l'OMPI à la disposition des offices de propriété intellectuelle à titre gracieux, et aux autres parties à un prix assurant le recouvrement des coûts; encourager les offices de propriété intellectuelle à adopter une politique commune en ce qui concerne leurs données nationales de propriété intellectuelle, notamment en facilitant l'accès aux données;
- Mettre au point et perfectionner encore les outils de recherche pour les bases de données mondiales de l'OMPI, y compris les systèmes de recherche multilingue, les systèmes de recherche de similarités pour les marques et les dessins et modèles industriels, ainsi que pour les unités de travail complexes dans les textes de brevet à l'aide des fonctions de recherche par structure chimique et de recherche par gène et par séquence;
- Convertir les collections nationales de données sur les brevets en texte intégral grâce aux mécanismes de conversion du logiciel de reconnaissance optique des caractères (ROC) de l'OMPI, en encourageant notamment les offices de brevets participants qui ne publient pas encore les demandes de brevet en texte intégral (format XML) à évaluer et à utiliser l'outil ROC de l'OMPI afin de garantir la qualité à la source et la conversion d'un fichier en texte intégral;
- Mettre à disposition du public les informations contenues dans les dossiers à l'aide de liens accédant aux dossiers dans WIPO CASE ainsi qu'à d'autres systèmes de gestion des dossiers aux niveaux national, régional et mondial;
- Mettre au point une nouvelle extension de PATENTSCOPE pour faciliter les recherches sur l'état de la technique (littérature non-brevet);
- Accroître la couverture géographique et le contenu de WIPO Lex en y ajoutant les textes législatifs, jurisprudentiels et conventionnels relatifs à la propriété intellectuelle et améliorer le système aux niveaux des fonctions de recherche et de l'interface utilisateurs;
- Gérer la transformation numérique de l'Organisation en ce qui concerne les opérations et la prestation de services, y compris par le renforcement des compétences institutionnelles en matière de technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle, au niveau du Centre d'application des technologies de pointe (ATAC);
- Élaborer et fournir des services fondés sur l'intelligence artificielle (p. ex. WIPO Translate, WIPO Speech-to-Text, WIPO Image Search pour les marques et systèmes de classification automatique pour les demandes de titres de propriété intellectuelle) et établir un modèle de fixation des prix assurant le recouvrement des coûts.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
<p>Perte d'accès aux bases de données mondiales suite à une perturbation du service Internet localisé ou à une panne technique au siège de Genève.</p> <p>L'initiative de l'OMPI relative à l'intelligence artificielle représente un nouveau domaine d'innovation et, à ce titre, il existe un risque inhérent que le retour sur investissement ne soit pas entièrement garanti.</p>	<p>Il sera possible de dupliquer le service et d'accroître la diversité géographique au moyen de redondances en divers endroits, y compris en utilisant des services en nuage, en cas de perturbation technique localisée au siège de Genève.</p> <p>Chaque projet commence par une phase d'exploration qui s'appuie sur des ressources limitées, afin d'évaluer le potentiel de retour sur investissement, après quoi une décision est prise en connaissance de cause quant à la poursuite ou non du projet. La notion "d'échec rapide ou de réussite" sert de cadre aux travaux d'innovation, afin de tirer des enseignements pour orienter les projets futurs.</p>

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<p>IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité</p>	<p>Degré de satisfaction des utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI</p> <p>Nombre d'utilisateurs uniques ayant effectué une recherche en matière de brevets par trimestre dans PATENTSCOPE</p>	<p>À déterminer</p> <p>408 132²⁹ (quatrième trimestre 2018)</p>	<p>80%</p> <p>320 000 (quatrième trimestre 2021)</p>

²⁹ Le niveau de référence de 2018 indique un nombre artificiellement élevé d'utilisateurs du fait des nombreuses attaques de robots au cours du dernier trimestre de 2018 et n'est donc pas représentatif d'un usage régulier.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre d'utilisateurs par trimestre des bases de données mondiales	Base de données mondiale sur les marques (GBD) : 491 206 (quatrième trimestre 2018) Base de données mondiale sur les dessins et modèles (GDD) : 61 685 (quatrième trimestre 2018)	GBD : 565 000 GDD : 71 000
	Nombre de réunions de l'OMPI bénéficiant d'un système de synthèse de la parole en texte	1	3 supplémentaires
	Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction des descriptions et des revendications	9 combinaisons linguistiques ³⁰ (total fin 2018)	2 combinaisons linguistiques supplémentaires
	Délai de chargement des données	19 jours (fin 2018)	17 jours
	Nombre d'utilisateurs de WIPO Lex	4 367 746 (fin 2018)	20% de plus à la fin 2021
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE, par région	67 816 988 (total fin 2018) – Afrique (154 162) – pays arabes (38 915) – Asie et Pacifique (22 255 017) – Amérique latine et Caraïbes (1 320 581) – pays en transition (2 685 330) – pays développés (41 362 983)	83 millions (total fin 2021)
	Nombre d'entrées figurant dans la Base de données mondiale sur les marques, par région	36 154 145 (total fin 2018) – pays arabes (804 388) – Asie et Pacifique (7 953 279) – Amérique latine et Caraïbes (2 037 283) – pays en transition (142 604) – pays développés (25 216 591)	43 millions (total fin 2021)
	Nombre d'entrées figurant dans la Base de données mondiale sur les dessins et modèles, par région	10 229 938 (total fin 2018) – pays arabes (2 193) – Asie et Pacifique (5 047 446) – pays en transition (13 748) – pays développés (5 166 551)	12 millions (total fin 2021)
	Nombre de collections nationales figurant dans PATENTSCOPE	59 (fin 2018)	70
	Nombre de collections nationales figurant dans la Base de données mondiale sur les marques	42 (fin 2018)	55 (fin 2021)
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	Nombre d'offices nationaux ayant numérisé leur collection de brevets	5 (fin 2018)	15 (fin 2021)

Ressources allouées au programme 13

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une augmentation de 20,4% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

Cette augmentation est principalement due i) au renforcement des initiatives relatives à l'intelligence artificielle notamment dans le cadre du Centre d'application des technologies de pointe (ATAC) créé pour promouvoir les solutions

³⁰ Anglais : arabe, chinois, français, allemand, japonais, coréen, portugais, russe, espagnol.

technologiques nouvelles, créatives et innovantes à l'OMPI (tel qu'il ressort du résultat escompté IV.2), ii) à l'augmentation des coûts de développement et de fonctionnement des bases de données mondiales de l'OMPI résultant de l'élargissement de la couverture géographique du système et de l'augmentation du nombre de langues et iii) aux investissements nécessaires pour maintenir la compétitivité des bases de données mondiales de l'OMPI par le développement de nouvelles fonctions de recherche, notamment pour les composés chimiques. Il est rendu compte de ces deux dernières augmentations sous le résultat escompté IV.3.

Il est rendu compte des ressources liées aux processus de conversion dans la reconnaissance optique des caractères (ROC) de l'OMPI pour les offices nationaux de propriété intellectuelle sous le résultat escompté IV.4.

Programme 13 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	6 153	7 734	8 143
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	2 476	2 665	2 315
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir permettant aux offices de propriété intellectuelle et aux autres institutions de propriété intellectuelle de fournir des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) à leurs parties prenantes et d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'administration de la propriété intellectuelle	211	170	184
Total	8 840	10 569	10 642

Programme 13 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	6 407	6 715	7 035	629	9,8%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	-	1 143	1 173	1 173	n.d.
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	6 407	7 858	8 208	1 801	28,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	58	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	120	420	180	60	50,0%
Sous-total	120	478	180	60	50,0%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	100	137	100	-	0,0%
<i>Voyages de tiers</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	100	137	100	-	0,0%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	10	10	10	-	0,0%
<i>Publications</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	300	80	500	200	66,7%
<i>Autres services contractuels</i>	1 654	1 826	1 394	(260)	-15,7%
Sous-total	1 964	1 916	1 904	(60)	-3,1%
Coûts financiers					
<i>Coûts financiers</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	250	180	250	-	0,0%
<i>Fournitures</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	250	180	250	-	0,0%
Total, B.	2 434	2 711	2 434	-	0,0%
TOTAL	8 840	10 569	10 642	1 801	20,4%
POSTES	18	20	20	2	

PROGRAMME 14 Services d'accès à l'information et aux savoirs

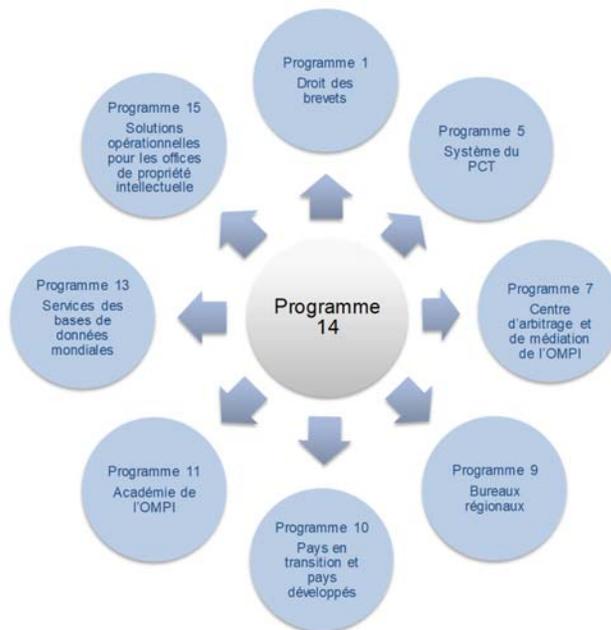


Stratégies de mise en œuvre

- Aider les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) à devenir des points d'accès institutionnels efficaces et pérennes qui offrent des services d'information technologique de qualité par la fourniture de matériel d'apprentissage, d'outils dédiés au service d'assistance, de plateformes, de portails, etc.;
- Soutenir l'innovation au niveau local par la promotion et l'épanouissement des capacités des CATI en vue d'utiliser efficacement et gratuitement les bases de données de brevets telles que PATENTSCOPE, ainsi que la littérature scientifique et technique libre dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition;
- Promouvoir et faciliter l'accès des utilisateurs aux bases de données commerciales sur les brevets et aux bases de données scientifiques et techniques payantes à l'aide des programmes de partenariat public-privé d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) et d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI) dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition bénéficiaires;
- Accroître la viabilité à long terme des réseaux de CATI en encourageant le partage des connaissances grâce aux réseaux administrés efficacement aux niveaux national, régional ainsi que de manière virtuelle (plateforme eTISC) et par la promotion de l'échange et de la diffusion des rapports sur les projets nationaux et des expériences réussies en la matière;
- Appuyer la fourniture d'un large éventail de services améliorés et à valeur ajoutée de "premier guichet" au sein des CATI (*TISC Clinic services*), tels que : i) l'analyse des brevets, qui comprend la rédaction de rapports panoramiques sur les brevets et des rapports de recherche sur l'état de la technique; ii) l'instruction des demandes de brevet par l'intermédiaire du Programme d'aide aux inventeurs; iii) le conseil en matière de gestion et de commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, et les services de règlement des litiges; et iv) la détermination de la "liberté d'exploitation" et de l'utilisation d'inventions relevant du domaine public pour la mise au point de produits, à l'aide de guides pratiques, du portail d'accès aux registres de brevets et de supports de formation, de manière à assurer le transfert de connaissances aux réseaux de CATI;
- Achever la mise en œuvre et l'évaluation du projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie", qui visait à améliorer l'efficacité en matière de commercialisation des technologies et de gestion de la propriété intellectuelle;
- Poursuivre la mise au point et l'actualisation du Répertoire des rapports d'information spécialisée en matière de brevets de l'OMPI (WIPO INSPIRE), élément fondamental du réseau de savoirs de l'OMPI, par : i) l'intégration d'outils d'apprentissage, de guides et de publications sur la recherche et l'analyse en matière de brevets et d'outils de création de contenus; et ii) le lancement de discussions sur l'intégration de la plateforme eTISC et la création d'un forum sur le Web sur le transfert de technologie;
- Publier le Rapport de l'OMPI sur les tendances technologiques afin de fournir une analyse approfondie des technologies innovantes et de mettre en évidence les tendances actuelles et futures, ainsi que les nouveautés. La publication se fondera sur l'analyse des brevets, la littérature scientifique et les informations commerciales, et sera complétée par les contributions et les points de vue d'experts de haut niveau dans un domaine technique précis, afin d'aider les décideurs, le secteur privé et le secteur universitaire à prendre des décisions éclairées.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Incapacité pour le pays hôte à assurer et à préserver le fonctionnement autonome des réseaux de CATI, ce qui pourrait entraîner la fermeture de certains de ces centres et une réduction du nombre de réseaux nationaux durables.	Soutien de l'OMPI en matière de planification, de suivi et d'évaluation officiels du projet national conformément au document de projet national du centre.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.2. Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et	Nombre de réseaux nationaux de CATI durables ³¹	34 réseaux nationaux durables (total à la fin de 2018) Développement niveau 1 (2 au total) : – Afrique (1) – pays en transition (1)	42 réseaux nationaux de CATI durables (total à la fin de 2021)

³¹ Les CATI durables sont des institutions financièrement et techniquement autonomes auxquelles l'OMPI fournit des conseils sur demande. La durabilité est mesurée en fonction des niveaux de développement suivants :

- **Développement niveau 1** – a) Signature d'un accord de niveau de services entre l'OMPI et le coordonnateur national; b) signature d'accords institutionnels entre le coordonnateur national et les institutions hôtes des CATI; et c) remise d'au moins un rapport annuel sur les activités du CATI au niveau national; le développement niveau 1 est pleinement atteint avec a + b + c.
- **Développement niveau 2** – Les conditions du niveau de développement 1 sont remplies et des recherches sur les informations essentielles en matière de brevets sont faites, par exemple des recherches sur l'état de la technique en matière de brevets; et
- **Développement niveau 3** – Les conditions du développement niveau 2 sont remplies et des services de propriété intellectuelle à valeur ajoutée sont fournis, par exemple par exemple l'élaboration de cartographies de brevets.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité		Développement niveau 2 (24 au total) : – Afrique (10 dont 7 PMA) – pays arabes (3) – Asie et Pacifique (4 dont 1 PMA) – Amérique latine et Caraïbes (6) – pays en transition (1) Développement niveau 3, comprenant la fourniture de services à valeur ajoutée ³² (8 au total) : – Afrique (1) – pays arabes (1) – Asie et Pacifique (2) – Amérique latine et Caraïbes (3) – pays en transition (1)	
	Nombre moyen d'utilisateurs ayant bénéficié des services des CATI par année	4140 utilisateurs en 2018	3700 utilisateurs par année
	Nombre d'institutions utilisant activement le programme ARDI :	1600 (fin 2018)	1900 par année
	Nombre d'utilisateurs actifs inscrits au programme ASPI	55 (fin 2018)	60 par année
	Nombre de nouveaux utilisateurs de la plateforme d'information spécialisée en matière de brevets de l'OMPI	À déterminer (fin 2019)	À déterminer (par année)
	Nombre de rapports consultés sur la plateforme d'information spécialisée en matière de brevets de l'OMPI	À déterminer (fin 2019)	À déterminer (par année)
	Nombre de consultations uniques du site Web du Rapport de l'OMPI sur les tendances technologiques	À déterminer (fin 2019)	Croissance de 5% (annuel)
	Nombre de téléchargements au format PDF du Rapport de l'OMPI sur les tendances technologiques	À déterminer (fin 2019)	Croissance de 5% (annuel)

Ressources allouées au programme 14

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une baisse de 2,8% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

Cette baisse tient principalement à l'achèvement du projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique" (résultat escompté IV.2) et à l'achèvement prochain du projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement" (résultat escompté III.2). Cette baisse est partiellement compensée par des ressources supplémentaires pour i) l'élaboration du Rapport de l'OMPI sur les tendances technologiques; ii) le renforcement des réseaux régionaux de CATI; et iii) les dépenses de fonctionnement liées à la plateforme WIPO INSPIRE.

³² Appui et conseils en ce qui concerne les services d'analyse des brevets et la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, programme d'aide aux inventeurs, utilisation et recensement des inventions relevant du domaine public, services relatifs au règlement des litiges, rédaction de demandes de brevet.

Programme 14 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	509	509	75
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	7 341	7 312	7 551
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle	-	203	-
Total	7 850	8 024	7 626

Programme 14 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	6 065	6 006	6 176	111	1,8%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	340	389	30	(310)	-91,2%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	6 405	6 394	6 206	(199)	-3,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	640	534	539	(101)	-15,8%
<i>Voyages de tiers</i>	349	228	130	(219)	-62,8%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	989	761	669	(320)	-32,3%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	54	74	191	137	253,7%
<i>Publications</i>	50	30	40	(10)	-20,0%
<i>Services contractuels de personnes</i>	247	316	455	208	84,0%
<i>Autres services contractuels</i>	84	436	45	(39)	-46,4%
Sous-total	435	856	731	296	67,9%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	20	12	20	-	0,0%
Sous-total	20	12	20	-	0,0%
Total, B.	1 444	1 629	1 420	(25)	-1,7%
TOTAL	7 850	8 024	7 626	(224)	-2,8%
POSTES	14	15	15	1	
dont :					
Projet relatif au Plan d'action pour le développement			75		

PROGRAMME 15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle

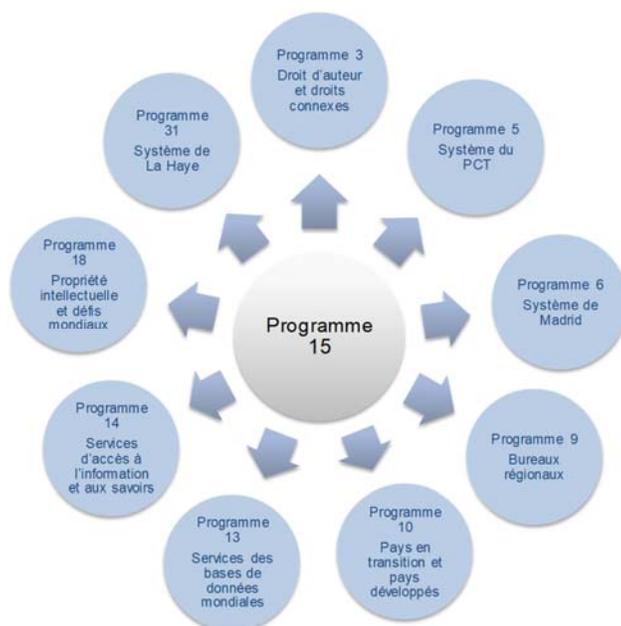


Stratégies de mise en œuvre

- Enrichir la suite logicielle de l'OMPI à l'intention des offices de propriété intellectuelle (IPAS, WIPO File, WIPO Publish) en veillant à ce qu'elle réponde aux besoins d'offices de propriété intellectuelle ayant des niveaux de développement différents dans les pays en développement, les pays en transition et les pays les moins avancés, afin de permettre des opérations relatives aux flux de travail et aux données intégralement en ligne, ainsi qu'une amélioration de la qualité des données, des flux de travail des offices, de la gestion des procédures d'enregistrement de droits de propriété intellectuelle et des liens entre les systèmes nationaux et les systèmes mondiaux et régionaux de propriété intellectuelle (PCT, Madrid et La Haye, d'une part, et ARIPO, EUIPO, OAPI et OEB, d'autre part);
- Tester le système IPAS remanié dans plusieurs offices et tenir compte des commentaires afin d'améliorer les options de personnalisation et les fonctionnalités du système, puis le mettre à la disposition de tous les offices au cours de l'exercice biennal;
- Fournir aux offices de propriété intellectuelle des services électroniques accessibles intégralement en ligne en améliorant les modules de services en ligne (WIPO File et WIPO Publish) et leur intégration dans le système IPAS;
- Améliorer les activités de formation et de transfert de connaissances au moyen d'ateliers de formation ciblés et de cours en ligne destinés à certifier la capacité des experts à utiliser les produits de l'OMPI;
- Axer davantage les efforts sur le renforcement des capacités des agents des offices de propriété intellectuelle pour leur permettre de mieux utiliser les outils de l'OMPI en vue d'améliorer leurs compétences en matière d'examen;
- Optimiser le processus de mise en place des projets dans les offices de propriété intellectuelle et d'assistance dans ce domaine, en faisant intervenir le personnel de l'OMPI, des prestataires extérieurs et des experts locaux;
- Mettre en place le système WIPO Connect, à la demande, dans d'autres organisations de gestion collective durant l'exercice biennal et améliorer le système en vue d'en assurer la viabilité à long terme;
- Promouvoir et améliorer le système WIPO CASE sur la base des retours d'information reçus des utilisateurs; permettre une utilisation efficace du système en encourageant davantage d'offices à y adhérer et en proposant formation et documentation; explorer avec les offices de propriété intellectuelle les possibilités de renforcer les services à valeur ajoutée à l'intention des utilisateurs.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Incapacité des offices de propriété intellectuelle à assurer et à préserver le fonctionnement autonome des logiciels de l'OMPI utilisés dans le cadre de leurs activités essentielles.	Veiller à la formation du personnel local des offices de propriété intellectuelle; établir des procédures formelles pour l'assistance et la maintenance logicielles.
Accès insuffisant aux informations techniques et confidentielles qui sont détenues par les parties prenantes concernées et qui peuvent être nécessaires à la mise en œuvre du projet WIPO Connect, entraînant l'impossibilité d'atteindre les objectifs essentiels.	En étroite coopération avec le programme 3, inviter les parties prenantes concernées à participer au projet WIPO Connect afin de partager les informations pertinentes.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	Nombre d'offices utilisant les services WIPO CASE et DAS	41 offices (total) (à fin 2018)	10 supplémentaires
	Nombre d'offices utilisant la série de modules IPAS	84 (à fin 2018)	6 supplémentaires
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5) par l'intermédiaire de la série de modules IPAS	3,3 (à fin 2018)	3,4
	Satisfaction des offices concernant l'utilisation du système de l'OMPI pour élaborer des solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle, s'agissant de la mise en œuvre, de la maintenance et de la mise à jour de la série de modules IPAS	4,1 sur 5 (enquête annuelle) (à fin 2018)	4,3 sur 5

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre d'organisations de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant à des réseaux régionaux et mondiaux avec le concours de l'OMPI	7 (total à fin 2018)	8 supplémentaires

Ressources allouées au programme 15

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une baisse de 1,1% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

La diminution des dépenses de personnel résulte principalement : i) du départ à la retraite d'un fonctionnaire (poste inscrit au budget à un moindre coût); et ii) du reclassement d'un poste à la baisse.

La diminution des ressources liée au résultat escompté VII.1 traduit le transfert des responsabilités du programme 15 vers le programme 25 en ce qui concerne la fourniture d'un appui informatique pour les bases de données WIPO GREEN et WIPO Re:Search.

Programme 15 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir permettant aux offices de propriété intellectuelle et aux autres institutions de propriété intellectuelle de fournir des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) à leurs parties prenantes et d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'administration de la propriété intellectuelle	14 422	14 495	14 411
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	152	-	-
Total	14 574	14 495	14 411

Programme 15 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	7 807	7 669	7 648	(159)	-2,0%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	293	287	289	(4)	-1,4%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	8 100	7 956	7 937	(163)	-2,0%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	30	-	-	n.d.
Sous-total	-	30	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	726	575	726	-	0,0%
<i>Voyages de tiers</i>	300	295	300	-	0,0%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	1 026	870	1 026	-	0,0%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Publications</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	458	484	458	-	0,0%
<i>Autres services contractuels</i>	4 989	5 153	4 989	-	0,0%
Sous-total	5 447	5 637	5 447	-	0,0%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	-	3	-	-	n.d.
Sous-total	-	3	-	-	n.d.
Total, B.	6 473	6 539	6 473	-	0,0%
TOTAL	14 574	14 495	14 411	(163)	-1,1%
POSTES	17	17	17	-	

Objectif Stratégique V SOURCE DE RÉFÉRENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre de recherches effectuées via le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle	Programme 16
	Nombre de téléchargements de rapports statistiques annuels dans les cinq mois suivant leur publication	Programme 16
	L'écart entre la prévision de janvier et les chiffres réels concernant les demandes déposées en vertu des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye se situe dans les valeurs prévues	Programme 16
V.2 Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	Nombre annuel de visiteurs sur le site Web de l'Indice mondial de l'innovation	Programme 16
	Nombre de téléchargements du Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde dans les cinq mois suivant sa publication	Programme 16
	Nombre de téléchargements d'études économiques	Programme 16
	Nombre de téléchargements d'études portant sur l'économie de la création	Programme 16

PROGRAMME 16 Économie et statistiques

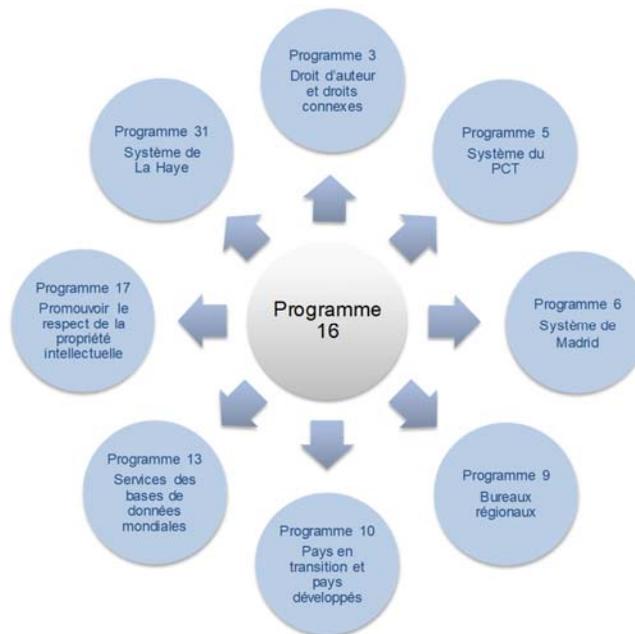


Stratégies de mise en œuvre

- Continuer d'élargir la portée géographique et la couverture thématique des statistiques de propriété intellectuelle collectées au moyen de l'enquête statistique annuelle de l'OMPI et des statistiques sur l'économie de la création;
- Notifier les statistiques de propriété intellectuelle à l'aide des publications statistiques et des outils Web dans le but de satisfaire les besoins des différentes communautés d'utilisateurs telles que les décideurs, les offices de propriété intellectuelle, les utilisateurs des systèmes de dépôt de l'OMPI, les chercheurs et le grand public;
- Créer des bases de données qui permettent d'élaborer des rapports statistiques et des analyses économiques en utilisant des techniques fondées sur les mégadonnées, notamment en ce qui concerne les activités de propriété intellectuelle portant sur la parité femmes-hommes, les éléments géographiques, le domaine technologique, le secteur d'activité et d'autres aspects;
- Continuer d'évaluer les résultats en matière d'innovation en contribuant à enrichir et à copublier l'Indice mondial de l'innovation (GII) et explorer les possibilités de mettre au point d'autres indices mondiaux susceptibles d'informer les décisions sur les politiques et stratégies économiques;
- Fournir des analyses approfondies sur le rôle du système de la propriété intellectuelle dans l'économie mondiale en publiant des rapports thématiques sur la propriété intellectuelle dans le monde;
- Poursuivre la collecte d'éléments de preuve sur les incidences socioéconomiques de la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, compte tenu des recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n^{os} 34, 35, 37 et 39;
- Rassembler des données empiriques sur l'évolution du paysage de l'économie de la création et analyser la manière dont les choix de politique générale influent sur la performance des industries de la création;
- Maximiser les synergies institutionnelles et promouvoir la qualité des recherches en continuant d'assurer la coordination du réseau mondial d'économistes rattachés aux offices de propriété intellectuelle.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
<p>Publication d'informations statistiques incomplètes (WIPI).</p> <p>Les publications de l'OMPI contiennent des données statistiques incomplètes ou présentent des lacunes en termes d'analyse.</p>	<p>Prévoir un délai de réponse suffisant et contribuer à renforcer les capacités de production de données statistiques à l'échelle nationale.</p> <p>Des mécanismes de contrôle sont instaurés pour repérer les incohérences dans les données au moment de la collecte des statistiques sur les activités de propriété intellectuelle; toutes les publications statistiques sont examinées avec attention par des experts en statistiques et au sein des secteurs de l'OMPI concernés; toutes les publications analytiques sont soumises à un comité de lecture en externe.</p>

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de	Nombre de recherches effectuées via le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle	188 137 (fin 2018)	Croissance de 5% (annuel)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
L'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre de téléchargements ³³ de rapports statistiques annuels dans les cinq mois suivant leur publication	Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle 2017 : 30 658 ³⁴ Revue annuelle du PCT 2018 : 6883 ³⁵ Revue annuelle de Madrid 2018 : 1030 ³⁶ Revue annuelle de La Haye 2018 : 690 ³⁷	Croissance de 5% pour les Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle (annuel) et croissance de 5% pour les examens annuels (annuel)
	L'écart entre la prévision de janvier et les chiffres réels concernant les demandes déposées en vertu des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye se situe dans les valeurs prévues	Les valeurs effectives pour 2018 ont été comprises dans les intervalles de confiance de 80% pour le PCT, Madrid et La Haye	Les valeurs réelles sont comprises dans l'intervalle de confiance de 80%
V.2 Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	Nombre annuel de visiteurs sur le site Web de l'Indice mondial de l'innovation	Page Web de l'Indice mondial de l'innovation de l'OMPI : 86 889 (2018) Site Web dédié à l'Indice mondial de l'innovation : 236 876 (2018)	Croissance de 10% (annuel)
	Nombre de téléchargements ³⁸ du Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde dans les cinq mois suivant sa publication	Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde 2017 : 13 758	Croissance de 10% (sur l'exercice biennal)
	Nombre de téléchargements des études économiques	Non disponible	À déterminer
	Nombre de téléchargements des études sur le droit d'auteur et l'économie de la création	Non disponible	À déterminer

Ressources allouées au programme 16

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une baisse de 7% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel s'explique par l'allocation de ressources en vue de l'amélioration de l'établissement des rapports statistiques ainsi que la recherche économique en rapport avec l'économie de la création et l'Indice mondial de l'innovation.

L'augmentation des dépenses de personnel résulte principalement : i) de l'attribution d'un poste supplémentaire au programme de renforcement des capacités en matière de recherche sur les indicateurs composites; et ii) du reclassement de trois postes.

³³ Les données ne sont pas comparables à celles indiquées dans les rapports précédents en raison des nouvelles améliorations apportées aux filtres de suivi de l'outil d'analyse d'audience du site Web à la fin de 2018, qui ont fait suite à celles apportées en 2017.

³⁴ 6 décembre 2017 au 6 mai 2018

³⁵ 6 août 2018 au 6 janvier 2019

³⁶ 14 septembre 2018 au 14 février 2019

³⁷ 10 juillet 2018 au 10 décembre 2018

³⁸ Les données ne sont pas comparables à celles indiquées dans les rapports précédents en raison des nouvelles améliorations apportées aux filtres de suivi de l'outil d'analyse d'audience du site Web à la fin de 2018, qui ont fait suite à celles apportées en 2017.

Programme 16 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté		Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021
V.1	Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	2 659	2 985	3 012
V.2	Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	4 259	4 309	4 393
Total		6 918	7 294	7 405

Programme 16 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	5 748	5 862	6 205	457	7,9%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	-	129	-	-	n.d.
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	5 748	5 991	6 205	457	7,9%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	60	75	60	-	0,0%
Sous-total	60	75	60	-	0,0%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	230	210	230	-	0,0%
<i>Voyages de tiers</i>	25	20	25	-	0,0%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	255	230	255	-	0,0%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	50	50	50	-	0,0%
<i>Publications</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	625	768	655	30	4,8%
<i>Autres services contractuels</i>	180	180	180	-	0,0%
Sous-total	855	998	885	30	3,5%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Total, B.	1 170	1 303	1 200	30	2,6%
TOTAL	6 918	7 294	7 405	487	7,0%
POSTES	14	15	15	1	

Objectif Stratégique VI COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

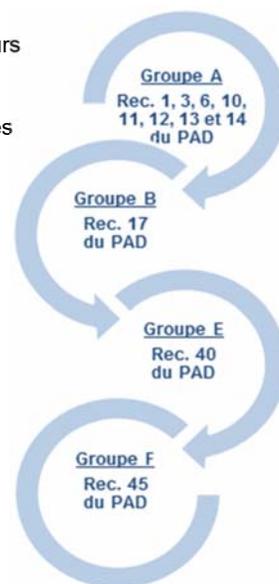
Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
VI.1 Progression du dialogue international entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées au sujet de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Programme 17
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et celles des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Nombre de collaborations stratégiques en partenariat avec des organisations dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Programme 17

PROGRAMME 17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle

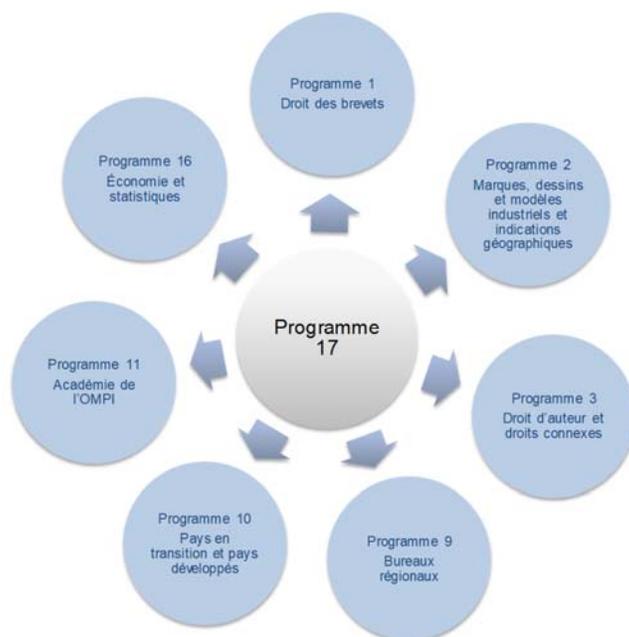


Stratégies de mise en œuvre

- Organiser des sessions du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) favorisant le partage de données d'expérience nationales sur les cadres juridiques et réglementaires relatifs à l'application des droits, ainsi que des activités de prévention tenant compte des intérêts socioéconomiques dans la promotion du respect de la propriété intellectuelle;
- Poursuivre la coopération en matière de respect de la propriété intellectuelle avec des acteurs internationaux, notamment en facilitant la coordination des activités entre les organismes chargés de l'application des droits de propriété intellectuelle au niveau national, régional et international qui s'efforcent de régler les problèmes soulevés dans ce domaine par le progrès technologique et la mondialisation;
- Appuyer l'organisation d'une conférence de haut niveau sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle sous la direction d'une organisation intergouvernementale partenaire en vue de promouvoir l'échange d'informations entre les États membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les associations professionnelles et les établissements universitaires;
- Fournir sur demande aux États membres des avis juridiques sur l'application des droits de propriété intellectuelle conformément à la partie III de l'Accord sur les ADPIC;
- Fournir aux États membres un appui et une assistance pour la mise en valeur des capacités des responsables de l'application des lois, des procureurs et des juges dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de formation au sein des institutions des pays bénéficiaires et la mise à disposition d'outils et de documents accessibles et fiables sur l'application des droits de propriété intellectuelle, et pour la sensibilisation du public;
- Aider les États membres à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle dans le cadre de leurs politiques de propriété intellectuelle et à mettre au point des stratégies, des produits et des activités de sensibilisation visant à tenir compte des comportements de consommation et à instaurer un environnement durable de respect de la propriété intellectuelle;
- S'inspirer de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement pour toutes ses activités.



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
<p>Absence de consensus entre les États membres sur les activités de l'OMPI en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle. Le rôle de l'OMPI dans la promotion du respect de la propriété intellectuelle peut être compromis.</p>	<p>Organiser des consultations régulières avec les États membres pour permettre une convergence de vues sur la pertinence de l'ACE, de ses activités et de son rôle en matière d'élaboration de politiques, ainsi que sur les activités connexes de renforcement des capacités. Toutes les activités sont menées selon des normes rigoureuses, garantissant la qualité, la transparence, la neutralité et une approche équilibrée.</p>
<p>Pays et parties prenantes se détournant de l'OMPI pour s'intéresser à d'autres organisations internationales ou régionales mettant en place des activités de promotion du respect de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Tirer parti des partenariats, définir et créer des synergies en attribuant des rôles clairs et bien définis aux différents partenaires.</p> <p>Intégrer les activités et les stratégies de promotion du respect de la propriété intellectuelle dans les politiques nationales de propriété intellectuelle en coopération avec les bureaux régionaux de l'OMPI et le Département des pays en transition et des pays développés.</p> <p>Mettre l'accent sur les activités axées sur les politiques où l'OMPI peut jouer un rôle particulier et offrir un avantage concurrentiel.</p>

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<p>I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés</p>	<p>Nombre de pays ou d'organisations régionales ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence en vue de l'application efficace des droits de propriété intellectuelle au regard de la partie III de l'Accord sur les ADPIC et de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, ou s'appretant à le faire, suite à l'assistance fournie par l'OMPI</p>	<p>3 pays (total à la fin 2018)</p>	<p>6 pays ou organisations régionales ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence en vue de l'application efficace des droits de propriété intellectuelle suite à l'assistance fournie par l'OMPI.</p>

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<p>III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition</p>	Degré de satisfaction des participants quant aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI	Taux moyen d'utilité : 95% Taux moyen de satisfaction : 95% (2018)	Pertinence : >85% Utilité : > 85%
<p>VI.1 Progression du dialogue international entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées au sujet de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement</p>	Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Un accord des États membres sur le programme de travail de l'ACE a été conclu aux douzième et treizième sessions de l'ACE (WIPO/ACE/11/11 et WIPO/ACE/12/25) (au 31 décembre 2018)	Accord des États membres sur le programme de travail des seizième (2021) et dix-septième (2022) sessions de l'ACE.
<p>VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et celles des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle</p>	Nombre de collaborations stratégiques en partenariat avec des organisations dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	7 collaborations stratégiques (à fin 2018)	7 collaborations stratégiques actives

Ressources allouées au programme 17

Les ressources globales allouées au programme 17 en 2020-2021 indiquent une augmentation de 12,9% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019, qui s'explique par un accroissement du renforcement des capacités et de l'assistance technique, dont il est rendu compte sous le résultat escompté III.2.

La redistribution des ressources entre les résultats escomptés s'explique principalement par le passage d'un rôle d'organisation à un rôle d'appui dans la convocation d'une conférence de haut niveau sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle en 2020-2021, ce qui s'est traduit par une réduction des ressources au titre du résultat escompté VI.1 et une augmentation des ressources consacrées : i) à la fourniture de conseils en matière de législation dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle au titre du résultat escompté I.2; et ii) aux collaborations stratégiques avec les organisations partenaires au titre du résultat escompté VI.2.

Programme 17 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	3 261	3 636	3 688	427	13,1%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	-	61	-	-	n.d.
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	3 261	3 697	3 688	427	13,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	49	18	49	-	0,0%
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	49	18	49	-	0,0%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	248	272	248	-	0,0%
<i>Voyages de tiers</i>	315	352	415	100	31,7%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	563	623	663	100	17,8%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	121	148	121	-	0,0%
<i>Publications</i>	8	6	8	-	0,0%
<i>Services contractuels de personnes</i>	75	56	75	-	0,0%
<i>Autres services contractuels</i>	-	6	-	-	n.d.
Sous-total	204	216	204	-	0,0%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	0	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	4	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	10	10	10	-	0,0%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	10	15	10	-	0,0%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	5	5	5	-	0,0%
<i>Fournitures</i>	10	8	10	-	0,0%
Sous-total	15	12	15	-	0,0%
Total, B.	841	885	941	100	11,9%
TOTAL	4 102	4 582	4 629	527	12,9%
POSTES	8	9	9	1	

Programme 17 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	319	451	458
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	1 519	1 822	2 057
VI.1 Progrès du dialogue international entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement	1 514	1 432	1 217
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	749	877	897
Total	4 102	4 582	4 629

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2020-2021¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde préliminaire au 31 décembre 2018 ²	Contributions prévues pour 2019 ³	Dépenses prévues à la fin 2019	Solde prévu à la fin 2019	Contributions prévues pour 2020-2021 ³	Estimation du montant disponible pour le programme pendant l'exercice biennal 2020-2021
Programme 17						
République de Corée (Promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes)	446	170	315	301	350	651
République de Corée (Ministère de la justice – RH)	-	224	207	17	456	473
TOTAL	446	394	522	318	806	1 123

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Le solde au 31 décembre 2018 est préliminaire et doit être soumis à une vérification financière.

³ Les contributions prévues pour 2019 et pour l'exercice 2020-2021 sont indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

Objectif Stratégique VII PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour relever des défis mondiaux	Nombre de livres en format accessible téléchargés depuis le service de livres ABC par des entités autorisées	Programme 3
	Nombre de livres en format accessible prêtés aux usagers par l'intermédiaire des entités autorisées participant au service ABC	Programme 3
	Augmentation du nombre de participants à WIPO Re:Search, y compris dans les pays en développement et les PMA	Programme 18
	Nombre d'accords au titre de WIPO Re:Search qui mènent à des activités nouvelles ou accélérées de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose	Programme 18
	Participation de parties prenantes aux plateformes de l'OMPI telles que WIPO GREEN et WIPO Re:Search	Programme 20
	Nombre de données dans la base WIPO GREEN	Programme 18
	Augmentation du nombre de membres de WIPO GREEN	Programme 18
	Nombre d'accords favorisés par WIPO GREEN qui facilitent le transfert de connaissances, et l'adaptation, le transfert ou la diffusion des technologies	Programme 18
	Intégration accrue de la sécurité alimentaire dans WIPO GREEN	Programme 18

PROGRAMME 18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux



Stratégies de mise en œuvre

- Continuer de développer et d'appuyer les plateformes multipartites (WIPO Re:Search et WIPO GREEN) qui rendent les réseaux collaboratifs plus efficaces et facilitent le transfert des technologies et du savoir en matière de santé mondiale et de changement climatique, en veillant, en particulier, à renforcer la coopération et les partenariats favorisant la connectivité des innovateurs des pays en développement;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique 2017-2021 de WIPO Re:Search par une collaboration plus efficace avec les principales parties prenantes, par la mobilisation de ressources supplémentaires dédiées aux activités de renforcement des capacités et par un appui des avancées réalisées au niveau de collaborations prometteuses en matière de recherche, notamment avec les institutions qui se trouvent dans des pays en développement;
- Envisager la possibilité de mettre en œuvre pour la troisième fois le programme des boursiers de WIPO Re:Search, un programme de congé sabbatique visant le renforcement des capacités et axé sur le transfert des connaissances;
- Mettre en œuvre le plan stratégique relatif à WIPO GREEN (2019-2023). Augmenter la fonctionnalité et les capacités de la base de données WIPO GREEN, et étoffer la liste de technologies vertes répertoriées. Étendre le réseau WIPO GREEN de manière ciblée. Renforcer les services et ressources relatifs à une plus large diffusion des technologies respectueuses de l'environnement;
- Organiser des activités de promotion de la plateforme WIPO GREEN afin d'étoffer la liste de technologies répertoriées dans la base de données WIPO GREEN et d'obtenir des résultats concrets dans des domaines thématiques particuliers (air, eau, énergie, agriculture, etc.), en tenant dûment compte des besoins spécifiques des différentes régions;
- Étudier des stratégies qui puissent répondre aux enjeux de propriété intellectuelle et de sécurité alimentaire sur la base des activités actuelles de l'OMPI, en mettant l'accent en particulier sur le volet agricole de WIPO GREEN;
- Participer au débat de politique générale sur la propriété intellectuelle et les enjeux mondiaux. Garantir que l'OMPI, en tant qu'agence du système des Nations Unies, réponde de manière rapide et pertinente aux demandes des États membres, des Nations Unies et des organisations internationales, compte tenu de l'intérêt que présentent le Plan d'action pour le développement et les objectifs de développement durable des Nations Unies;
- Réaliser des analyses approfondies, sous forme de rapports et de notes d'information sur les défis mondiaux, en vue de favoriser une meilleure compréhension de la politique et des moteurs politiques et stratégiques de l'innovation et de sa diffusion et de souligner le rôle de la propriété intellectuelle et de la gestion de la propriété intellectuelle en tant qu'outils du développement, notamment en partageant les données d'expériences tirées des deux plateformes;
- Apporter, si nécessaire, sa contribution dans les réponses aux demandes émanant des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et des autres parties prenantes au cours des débats portant sur les enjeux de santé mondiale, d'environnement et de sécurité alimentaire de manière à confirmer le rôle de l'OMPI en tant que référence et instance qualifiée sur des questions de propriété intellectuelle et d'intérêt général à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, la coopération trilatérale se poursuivra entre l'OMPI, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).



Collaboration interprogrammes



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Le manque de volonté des membres ou partenaires des programmes WIPO Re:Search et WIPO GREEN pourrait se traduire par un nombre insuffisant d'activités de collaboration et de transfert de technologie et, donc, une baisse de crédibilité des plateformes.	WIPO Re:Search : intensifier les efforts pour renforcer l'engagement des membres et accroître les ressources et les activités du centre de partenariat. WIPO GREEN : veiller à ce que les services proposés correspondent aux besoins des clients et à ce qu'une communication et une commercialisation efficaces permettent de poursuivre la collaboration étroite avec les partenaires et les parties prenantes actuelles.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives à la politique en matière de concurrence	4 (à fin 2018)	3 pays par an
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de dispositions prises pour l'hébergement de scientifiques de pays en développement	14 en tout (à fin 2018)	11 dispositions supplémentaires pour l'hébergement
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et	Augmentation du nombre de participants à WIPO Re:Search, y compris dans les pays en développement et les PMA	141 participants dont 57 de pays en développement et de PMA (au total à la fin de 2018)	12 nouveaux participants, dont 4 de pays en développement et de PMA

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	Nombre d'accords au titre de WIPO Re:Search qui mènent à des activités nouvelles ou accélérées de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose	140 accords, dont 8 accords de suivi (au total à la fin de 2018)	20 nouveaux accords, dont 10 accords de suivi
	Augmentation du nombre de membres de WIPO GREEN	86 partenaires et 1236 utilisateurs (au total à la fin de 2018)	8 partenaires supplémentaires; 350 utilisateurs supplémentaires
	Nombre de données dans la base WIPO GREEN	3910 données (au total à la fin de 2018)	1200 données supplémentaires
	Nombre d'accords favorisés par WIPO GREEN qui facilitent le transfert de connaissances, et l'adaptation, le transfert ou la diffusion des technologies	<ul style="list-style-type: none"> - Accords sur les échanges de données : 10 - Accords formels : 27 (26 lettres d'intention signées, 1 memorandum d'accord) - Accords favorisés : 5 (au total à la fin de 2018) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accords sur les échanges de données : 2 supplémentaires - Accords formels : 8 supplémentaires - Accords favorisés : 4 supplémentaires (exercice biennal)
Prise en considération accrue de la sécurité alimentaire dans le cadre de WIPO GREEN	18 technologies relatives à la sécurité alimentaire (au total à la fin de 2018)	30 technologies relatives à la sécurité alimentaire supplémentaires (exercice biennal)	

Ressources allouées au programme 18

Les ressources globales du programme 18 en 2020-2021 enregistrent une réduction nette de 13,9% par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

L'ajustement à la hausse des dépenses autres que les dépenses de personnel est dû au renforcement des activités de coopération au titre de WIPO Re:Search.

Le transfert des ressources du résultat escompté VII.1 au résultat escompté III.2 témoigne de l'accent mis en 2020-2021 sur le renforcement des capacités et la sensibilisation dans les domaines relatifs à la propriété intellectuelle et au changement climatique et à la propriété intellectuelle et à la santé mondiale, conformément à la stratégie WIPO GREEN pour 2019-2023 et au plan stratégique WIPO Re:Search pour 2017-2021, respectivement.

La diminution du nombre de postes et des dépenses en personnel correspondantes s'explique par : i) la réaffectation d'un poste du Bureau du sous-directeur général au programme 21 en vue d'appuyer les activités de l'OMPI dans le domaine des ODD; et ii) les dépenses de personnel pour 2020-2021 qui tiennent compte de la réduction du coefficient d'ajustement de poste pour Genève, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2018.

Les ressources liées aux résultats escomptés I.1, VI.1, VI.2 et VIII.5 dans le cadre du présent programme témoignent des efforts déployés par le Bureau du sous-directeur général chargé du Secteur des questions mondiales aux fins de la mise en œuvre des activités relatives aux programmes 4, 17 et 20, respectivement.

Programme 18 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté		Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
I.1	Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	386	323	291
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	10	10	10
III.2	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	27	150	1 505
VI.1	Progrès du dialogue international entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement	566	466	424
VI.2	Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	192	158	145
VII.1	Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	4 260	3 773	2 331
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	206	171	160
Total		5 648	5 052	4 865

Programme 18 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	4 276	3 313	3 467	(809)	-18,9%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	584	827	560	(23)	-4,0%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	4 860	4 140	4 027	(833)	-17,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	48	10	48	-	0,0%
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	48	10	48	-	0,0%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	239	172	239	-	0,0%
<i>Voyages de tiers</i>	200	10	200	-	0,0%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	439	182	439	-	0,0%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	2	23	2	-	0,0%
<i>Publications</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	182	135	182	-	0,0%
<i>Autres services contractuels</i>	110	559	160	50	45,5%
Sous-total	294	716	344	50	17,0%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	5	4	5	-	0,0%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	5	4	5	-	0,0%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	2	1	2	-	0,0%
Sous-total	2	1	2	-	0,0%
Total, B.	788	913	838	50	6,3%
TOTAL	5 648	5 052	4 865	(783)	-13,9%
POSTES	10	10	9	(1)	

Objectif Stratégique VIII INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE ENTRE L'OMPI, SES ÉTATS MEMBRES ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Image de marque et réputation : les parties prenantes perçoivent de manière positive la réputation de l'OMPI	Programme 19
	Image de marque et réputation : nombre de lecteurs des bulletins d'information électroniques contenant des informations sur les principaux produits et les principales activités et manifestations de l'OMPI	Programme 19
	Mobilisation : niveau de participation à la campagne pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle	Programme 19
	Mobilisation : interaction avec les publications et les supports promotionnels de l'OMPI dans différentes langues et différents formats, notamment pour les publics les moins bien desservis	Programme 19
	Mobilisation : large utilisation du site Web et satisfaction générale à l'égard de celui-ci	Programme 19
	Image de marque et réputation : couverture positive des principales activités et réalisations de l'OMPI par les médias du monde entier	Programme 19
	Mobilisation : activité de l'OMPI sur les réseaux sociaux et les médias numériques	Programme 19
	Utilisation des contenus multimédias de l'OMPI	Programme 19
	Mobilisation : lecture du Magazine de l'OMPI sur livre électronique	Programme 19
	Augmentation de la fréquentation du site Web des bureaux extérieurs de l'OMPI	Programme 20
	Nombre d'États membres participant au programme d'attribution de prix de l'OMPI	Programme 21
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements	Service : degré de satisfaction globale à l'égard des services fournis par l'OMPI	Programme 19
	Service : degré de satisfaction des utilisateurs à l'égard des services fournis par la Bibliothèque	Programme 19
	Délai de traitement des demandes de renseignements	Programme 20
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	Pourcentage de réunions de comités pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues à l'intention des États membres	Programme 21
	Pourcentage de documents officiels établis par le Bureau du conseiller juridique qui sont publiés dans les délais	Programme 21
	Délais de publication des documents des assemblées	Programme 21
	Taux de satisfaction des États membres et des parties prenantes en ce qui concerne l'organisation des événements	Programme 21
	Degré de satisfaction des délégués en ce qui concerne l'organisation des assemblées	Programme 21
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	Nombre d'ONG ayant le statut d'observateur permanent qui participent aux travaux de l'OMPI et inversement	Programme 20
	Nombre d'entrées et de sources d'information en matière de brevets dans la base de données Pat-INFORMED	Programme 20
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Contributions de l'OMPI reprises dans des rapports et des documents pertinents de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales concernant des processus ciblés	Programme 20
	Nombre d'initiatives menées par l'OMPI en partenariat avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable	Programme 20
	Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies ou organisations intergouvernementales	Programme 21
	Pourcentage de dépenses effectuées dans le cadre de la coopération avec l'ONU	Programme 24
	Pourcentage de produits et services provenant de sources locales dans les acquisitions réalisées aux fins d'activités de développement	Programme 24

PROGRAMME 19 Communications

Stratégies de mise en œuvre

- Diffuser un discours positif constant sur les programmes, les activités, les publications phares, les initiatives public-privé et les services de l'OMPI au moyen de stratégies intégrées de marketing, de communication et de relations avec la presse fondées sur des ressources en contenu multimédia;
- Étendre la portée de l'action à des publics cibles dans le monde entier et renforcer la collaboration avec l'OMPI en optimisant et en élargissant les canaux, les outils et les activités utilisés pour communiquer des messages clés par les canaux détenus par l'OMPI (par exemple, le site Web de l'OMPI et les réseaux sociaux, WIPO Wire, le Magazine de l'OMPI, les bulletins d'information) et par l'intermédiaire de plateformes tierces;
- Permettre aux programmes de l'OMPI et aux parties prenantes externes d'amplifier et de partager plus efficacement les messages et contenus clés de l'OMPI grâce à de nouvelles ressources et activités de communication;
- Améliorer la réputation et l'image de marque de l'OMPI en veillant à l'utilisation cohérente des éléments de langage et de l'identité visuelle de l'OMPI, des valeurs liées à son image de marque et des normes d'expérience client dans l'ensemble de l'Organisation;
- Améliorer l'image de marque de l'OMPI auprès des parties prenantes et des clients de l'Organisation en modernisant les infrastructures qui diffusent ses contenus et ses services (site Web et autres canaux numériques, bibliothèque, Magazine, outils de gestion de la relation avec les clients).

Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Toute publicité négative portant atteinte à la réputation de l'Organisation peut avoir une incidence considérable sur la crédibilité et l'image de marque de l'OMPI et nuire aux activités de l'Organisation et au moral du personnel.	Divulgaration publique, diffusion anticipée d'informations, sensibilisation des médias et esprit d'ouverture pour répondre aux demandes. Suivi constant de la couverture par la presse et les médias sociaux afin de pouvoir réagir rapidement si cela est nécessaire.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Image de marque et réputation : les parties prenantes ont une image positive de l'OMPI	85% des personnes interrogées sont d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que "dans l'ensemble, l'OMPI jouit d'une bonne réputation" (enquête de perception menée en 2016)	Maintien d'une réputation positive
	Image de marque et réputation : couverture positive des principales activités et réalisations de l'OMPI par les médias du monde entier	99% des articles sur l'OMPI ont été rédigés sur un ton positif ou neutre (en 2018)	Au moins 95% des articles sur l'OMPI sont rédigés sur un ton positif ou neutre
	Mobilisation : interaction positive avec l'OMPI sur les réseaux sociaux et les médias numériques	28 064 "J'aime"; 21 136 retweets (2018)	augmentation de 15% au cours de l'exercice biennal du nombre de "J'aime" et de retweets concernant des contenus de l'OMPI sur Twitter
	Image de marque et réputation : nombre de lecteurs des bulletins d'information électroniques contenant des informations sur les principaux produits et les principales activités et manifestations de l'OMPI	16 622 abonnés à WIPO Wire dans toutes les langues (en 2018)	Augmentation de 5% du nombre d'abonnés au bulletin d'information WIPO Wire au cours de l'exercice biennal (toutes langues confondues)
	Utilisation des contenus multimédias de l'OMPI	297 535 vues sur la chaîne YouTube de l'OMPI (vidéos destinées aux enfants non comprises) (2018)	Augmentation de 5% du nombre total de vues sur la chaîne YouTube de l'OMPI (vidéos destinées aux enfants non comprises)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Mobilisation : niveau de participation à la campagne pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle	135 pays (en 2018)	Stabilisation du nombre de participants dans le monde à 130 pays.
	Mobilisation : consultation des publications et supports promotionnels de l'OMPI dans toutes les langues et formats officiels, notamment pour les publics les moins bien desservis	Nombre total de téléchargements de publications de l'OMPI (toutes langues confondues : 2 559 063 (2018))	Augmentation annuelle de 5% du nombre total de téléchargements de publications de l'OMPI
	Mobilisation : large utilisation du site Web de l'OMPI et satisfaction globale le concernant	62 410 512 consultations uniques (2018)	Augmentation annuelle de 10% du nombre de consultations uniques
	Mobilisation : lectorat du Magazine de l'OMPI en ligne	1 157 116 consultations uniques du site du Magazine de l'OMPI (2018)	Augmentation annuelle de 10% du nombre de consultations uniques
VIII.2. Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements	Service : degré de satisfaction globale à l'égard des services fournis par l'OMPI	Indice de satisfaction des clients : à déterminer	80% de clients satisfaits et très satisfaits des services de l'OMPI (tous services confondus) ³⁹
	Service : degré de satisfaction des utilisateurs à l'égard des services fournis par la Bibliothèque	81% des clients étaient très satisfaits ("excellent") (2018)	Au moins 80% des personnes ayant répondu sont satisfaites des services de la Bibliothèque

Ressources allouées au programme 19

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 restent stables par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

La légère diminution des dépenses de personnel s'explique par le calcul des coûts de personnel pour l'exercice biennal 2020-2021, qui tient compte du coefficient d'ajustement de l'indemnité de poste pour Genève en vigueur depuis le 1^{er} juin 2018.

L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel s'explique par : i) le passage à la deuxième phase de la mise en place de la bibliothèque virtuelle; et ii) la mise au point d'affichages interactifs pour les visiteurs, tous deux répercutés dans le résultat escompté VIII.1.

Programme 19 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	10 693	10 610	10 890
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	5 719	5 481	5 510
Total	16 412	16 090	16 400

³⁹ PCT, système de Madrid, système de La Haye et services financiers correspondants.

Programme 19 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	13 492	12 774	13 286	(206)	-1,5%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	432	569	451	19	4,4%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	13 923	13 343	13 736	(187)	-1,3%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	48	49	75	27	54,7%
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	48	-	-	n.d.
Sous-total	48	97	75	27	54,7%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	176	120	176	-	0,0%
<i>Voyages de tiers</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Formations et demandes de paiement</i>	39	10	-	(39)	-100,0%
Sous-total	215	129	176	(39)	-18,2%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	4	5	-	(4)	-100,0%
<i>Publications</i>	20	15	-	(20)	-100,0%
<i>Services contractuels de personnes</i>	146	319	74	(73)	-49,7%
<i>Autres services contractuels</i>	1 852	1 986	2 132	279	15,1%
Sous-total	2 022	2 325	2 205	183	9,0%
Coûts financiers	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	16	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	6	12	-	(6)	-100,0%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	80	84	84	4	5,0%
Sous-total	86	112	84	(2)	-2,3%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	37	40	51	14	36,8%
<i>Fournitures</i>	81	43	74	(7)	-8,8%
Sous-total	118	83	124	6	5,5%
Total, B.	2 489	2 747	2 664	175	7,0%
TOTAL	16 412	16 090	16 400	(12)	-0,1%
POSTES	37	37	37	-	

PROGRAMME 20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs



Stratégies de mise en œuvre – Relations extérieures et partenariats

- Renforcer, par l'intermédiaire notamment du Bureau de coordination de l'OMPI auprès de l'ONU à New York, les partenariats avec les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres objectifs mondiaux communs;
- Travailler en étroite collaboration avec d'autres programmes pour permettre la fourniture en temps voulu de la contribution technique de l'OMPI et de l'information relative aux différents processus et projets menés dans un cadre multilatéral, afin que les connaissances et les compétences de l'OMPI puissent être pleinement exploitées dans la mise en œuvre de ces projets;
- Appuyer le processus relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment le mécanisme technologique de la CCNUCC, et faciliter la collaboration pratique entre la plateforme WIPO GREEN et le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC);
- Appuyer la mise en œuvre du Mécanisme de facilitation de la technologie, en particulier par l'intermédiaire du Bureau de coordination de l'OMPI auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, en tant que membre de l'Équipe spéciale interinstitutions sur la science, la technologie et l'innovation pour les ODD;
- Participer au projet trilatéral OMPI-OMC-OMS sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, au groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur les maladies non transmissibles, au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et au Forum sur la gouvernance de l'Internet visant à réduire la fracture numérique;
- Favoriser une meilleure connaissance des programmes et des services de l'OMPI par les partenaires actuels et potentiels en vue d'une utilisation efficace des services aux fins de la réalisation d'objectifs communs;
- Créer de nouvelles perspectives de coopération stratégique avec les partenaires actuels et futurs et appuyer les efforts de mobilisation de ressources des programmes de l'OMPI;
- Participer, en particulier par l'intermédiaire du Bureau de coordination de l'OMPI auprès de l'ONU à New York, aux réunions pertinentes des principaux organismes des Nations Unies, de l'ECOSOC et de l'Assemblée générale des Nations Unies et participer aux mécanismes interinstitutionnels des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, notamment l'Irena, l'ISO, l'UIT, la CNUCED et l'OMC sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation;
- Prendre des initiatives en faveur d'une collaboration stratégique et efficace avec un large éventail de parties prenantes non gouvernementales, notamment des organisations non gouvernementales (ONG), des entreprises privées et la société civile en vue de favoriser un dialogue politique et une participation à divers projets et activités contribuant à l'utilisation de la propriété intellectuelle comme outil de développement dans le cadre d'une coopération multipartite et internationale.



Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Les négociations et réunions multilatérales ne tiennent pas suffisamment compte du rôle de l'OMPI.	Participer activement aux principaux processus intergouvernementaux et maintenir un réseau efficace de contacts avec les secrétariats des organisations concernées et les parties prenantes. Favoriser des débats équilibrés et sans exclusive sur la propriété intellectuelle en permettant à toutes les parties prenantes de l'OMPI d'exprimer leur point de vue.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	Nombre d'ONG ayant le statut d'observateur permanent qui participent aux travaux de l'OMPI et inversement	Les représentants de 229 ONG accréditées à titre permanent ont participé en 2018 à 12 réunions de comités mis en place par l'OMPI	10 supplémentaires (fin 2021)
	Nombre de fichiers et de sources d'information en matière de brevets dans la base de données Pat-INFORMED	196 fichiers provenant de 20 sources au sein du secteur (fin 2018)	Augmentation de 12% au cours de l'exercice biennal
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Contributions de l'OMPI reprises dans des rapports et des documents pertinents de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales concernant des processus ciblés	85% des contributions de l'OMPI (9 communications sur 11) ont été prises en considération (2018)	85%
	Nombre d'initiatives de l'OMPI en partenariat avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable	6 initiatives (en 2018)	7 initiatives

Stratégies de mise en œuvre – Bureaux extérieurs

- S'assurer que les cinq bureaux extérieurs établis de longue date (Bureau de l'OMPI au Brésil, Bureau de l'OMPI en Chine, Bureau de l'OMPI au Japon, Bureau de l'OMPI à Singapour et Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie), ainsi que le bureau extérieur qui vient d'être mis en place en Algérie constituent une extension homogène de l'Organisation sur le terrain et sont totalement intégrés dans les activités quotidiennes de l'Organisation;
- Faciliter la création du nouveau Bureau de l'OMPI au Nigéria, et de tout autre bureau extérieur supplémentaire, conformément à la décision des États membres;
- Faire en sorte que le réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI continue de fonctionner sur la base des principes fondamentaux suivants : ajouter de la valeur aux activités de l'Organisation; fonctionner efficacement; contribuer à l'exercice des missions d'une manière complémentaire et en évitant la répétition des travaux; fonctionner comme des unités administratives pleinement intégrées dans le cadre des résultats de l'Organisation; et agir dans un souci de durabilité;
- Axer les activités des bureaux extérieurs sur les résultats escomptés auxquels ils peuvent apporter un avantage comparatif compte tenu de l'étendue de leur couverture géographique, des relations solides qu'ils entretiennent avec des parties prenantes très diverses, de leur position unique qui leur permet de mesurer l'évolution sur le terrain et d'y faire face rapidement, et de leur connaissance approfondie des besoins, des nécessités et des langues à l'échelle locale :
 - Objectif stratégique I (Évolution équilibrée du cadre normatif international), objectif stratégique II (Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre), objectif stratégique IV (Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle) et objectif stratégique VII (Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux).

- Objectif stratégique III (Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement)
- Objectif stratégique VIII (Interface de communication dynamique)
- Appuyer l'évaluation du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI, qui sera effectuée par le Comité du programme et budget en 2021.

Bureau de l'OMPI en Algérie

- Faciliter l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement en organisant des activités visant à renforcer les capacités en matière de ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle en Algérie, grâce à une collaboration avec le Gouvernement algérien et à des activités ciblées, en fournissant des informations et des conseils adaptés sur l'utilisation de ces services en arabe;
- Élaborer et mettre en œuvre des activités stratégiques de communication et de sensibilisation visant à faire mieux connaître le nouveau bureau extérieur de l'OMPI et à faire mieux connaître la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI;
- Fournir des services (centre de services) aux utilisateurs des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, en leur fournissant des informations et des retours d'information, y compris des questions en arabe;
- Promouvoir de manière stratégique l'utilisation des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, en s'adressant aux utilisateurs actuels et potentiels, ainsi qu'aux autorités compétentes en matière de propriété intellectuelle, au moyen d'activités ciblées, en fournissant des informations et des conseils adaptés sur l'utilisation de ces services, notamment en arabe;
- Soutenir et renforcer davantage le réseau existant de 52 centres d'appui à la technologie et à l'innovation établis en Algérie, afin d'élargir leur impact en favorisant l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle et son utilisation par un large éventail de parties prenantes, tant publiques que privées.

Bureau de l'OMPI au Brésil

- Fournir des conseils et une assistance au Gouvernement brésilien, sur demande, en vue de faciliter l'adhésion du Brésil au système de Madrid;
- Proposer des services (Centre de services) aux utilisateurs des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et fournir des informations et des réponses aux questions en portugais;
- Étendre l'utilisation des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle de manière stratégique en s'adressant aux utilisateurs actuels et potentiels, ainsi qu'aux administrations compétentes en matière de propriété intellectuelle, dans le cadre d'activités ciblées, en favorisant et en dispensant des informations et des conseils adaptés relatifs à l'utilisation de ces services en portugais;
- Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement en organisant des activités de renforcement des capacités en matière de ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle au Brésil et dans d'autres pays en développement ayant mis en place des programmes de coopération avec le Brésil, et participer à ces activités;
- Accroître les efforts déployés, notamment dans le domaine des services mondiaux de propriété intellectuelle, grâce à une collaboration étroite avec les institutions gouvernementales, les universités, les entreprises et d'autres parties prenantes avec lesquelles le bureau a tissé des liens forts; étendre le réseau de contacts parmi les parties prenantes grâce à de nouveaux partenariats pour la promotion de la propriété intellectuelle.

Bureau de l'OMPI en Chine

- Proposer des services (Centre de services) aux utilisateurs des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et fournir des informations et des réponses aux questions en chinois;
- Étendre l'utilisation des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle d'une manière stratégique, en s'adressant aux utilisateurs actuels et potentiels, ainsi qu'aux administrations compétentes en matière de propriété intellectuelle, grâce à des activités ciblées, et en fournissant des informations et des conseils personnalisés sur l'utilisation de ces services en chinois;

- Répondre à la demande de croissante en matière de services de règlement extrajudiciaire des litiges en Chine au moyen d'activités promotionnelles ciblées et de partenariats institutionnalisés en vue d'encourager l'utilisation accrue des services du Centre d'arbitrage et de médiation;
- Promouvoir et faciliter l'adhésion de la Chine aux traités de l'OMPI, en particulier l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye et le Traité de Marrakech;
- Mener des activités de sensibilisation ciblées dans les régions chinoises, en particulier dans les provinces du centre et de l'ouest, et communiquer sur la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI avec un large éventail de parties prenantes, comme le gouvernement, le secteur privé, les établissements universitaires et les instituts de recherche;
- Renforcer la coopération par le biais d'activités menées conjointement avec le Gouvernement chinois, en particulier les autorités chargées des questions de propriété intellectuelle et des questions judiciaires, en s'appuyant sur les liens solides déjà créés.

Bureau de l'OMPI au Japon

- Proposer des services (Centre de services) aux utilisateurs des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle en fournissant des informations et des réponses aux questions en japonais;
- Étendre l'utilisation des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle d'une manière stratégique en s'adressant aux utilisateurs actuels et potentiels, ainsi qu'aux administrations compétentes en matière de propriété intellectuelle, en fournissant des informations et des conseils personnalisés sur l'utilisation de ces services en japonais;
- Promouvoir une utilisation élargie de la plateforme WIPO GREEN et de WIPO Re:Search par les entreprises japonaises qui se concentrent sur les techniques respectueuses de l'environnement et de la santé publique, en s'appuyant sur les relations solides établies avec un grand nombre de parties prenantes, notamment des associations spécialisées en propriété intellectuelle;
- Administrer les éléments du fonds fiduciaire du Japon qui ont trait au renforcement des capacités et de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les entreprises des pays en développement et des pays les moins avancés, principalement dans la région Asie et Pacifique, en tirant parti de la proximité du Bureau de l'OMPI au Japon et de ses échanges constructifs avec le Gouvernement japonais et plus particulièrement l'Office des brevets du Japon. Cela supposera la mise en œuvre de projets tels que le développement de la base de données IP Advantage et des cours de formation pratique à l'intention des fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle et des utilisateurs des services de l'OMPI et de l'infrastructure en matière de propriété intellectuelle dans les pays visés.

Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie

- Proposer des services (Centre de services) aux utilisateurs des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle en fournissant des informations et des réponses aux questions en russe;
- Promouvoir l'utilisation des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle d'une manière stratégique en s'adressant aux utilisateurs actuels et potentiels, ainsi qu'aux administrations compétentes en matière de propriété intellectuelle, grâce à des activités ciblées et en fournissant des informations et des conseils personnalisés sur l'utilisation de ces services en russe;
- Étendre le réseau actuel de 170 CATI établis en Fédération de Russie pour élargir leur zone d'action en favorisant l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle et de son utilisation par un large éventail de parties prenantes venant à la fois du secteur privé et du secteur public;
- Collaborer avec les institutions universitaires et scientifiques russes afin de mettre en œuvre des programmes ciblés de renforcement des capacités et d'améliorer les compétences dans le traitement d'un large éventail de questions de propriété intellectuelle;
- Renforcer et améliorer la participation et la communication avec les instances gouvernementales, les sociétés d'inventeurs et d'autres parties prenantes avec lesquelles le bureau a établi des relations solides et constructives; créer de nouveaux partenariats et mener des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Bureau de l'OMPI à Singapour

- Soutenir les efforts déployés par les pays de l'ASEAN pour mettre en œuvre le Plan d'action 2016-2025 de l'ASEAN pour les droits de propriété intellectuelle, notamment l'objectif stratégique 3 ("Mise au point d'un écosystème élargi

et sans exclusive de l'ASEAN dans le domaine de la propriété intellectuelle") en tirant parti des fortes relations de travail établies par le Bureau de l'OMPI à Singapour avec le secteur privé;

- Proposer des services (Centre de services) aux utilisateurs des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle dans la région en diffusant des informations et en répondant aux demandes de renseignements;
- Promouvoir l'utilisation des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle de manière stratégique, en s'adressant aux utilisateurs actuels et potentiels de la région issus du secteur privé, ainsi qu'aux autorités compétentes en matière de propriété intellectuelle, par l'intermédiaire d'activités ciblées;
- Promouvoir les services de règlement extrajudiciaire des litiges de l'OMPI proposés par l'intermédiaire du Centre d'arbitrage et de médiation à Singapour;
- Promouvoir les plateformes, les outils et les publications de l'OMPI compte tenu de l'importance croissante de la propriété intellectuelle dans les pays de l'ASEAN;
- Renforcer et améliorer les activités de promotion grâce à des communications stratégiques et ciblées en collaboration avec divers groupes de parties prenantes avec lesquels le Bureau de l'OMPI à Singapour a établi des relations solides;
- Continuer à organiser et à mettre en œuvre des activités communes en coopération avec le Gouvernement de Singapour au titre du mémorandum d'accord entre l'OMPI et Singapour pour promouvoir la sensibilisation à la propriété intellectuelle et renforcer les capacités dans les pays de la région Asie et Pacifique.
- Représenter l'Organisation lors d'événements et de forums dans la région, offrant ainsi un moyen efficace et économique de faire mieux connaître l'OMPI et ses activités aux parties prenantes de la région.

Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
L'éloignement géographique des bureaux extérieurs par rapport au siège pourrait entraîner une fragmentation en matière de coordination et de communication.	Assurer une participation continue et structurée afin de veiller à ce que les activités des bureaux extérieurs, en particulier les bureaux récemment établis, soient pleinement intégrées dans les activités de l'Organisation de façon cohérente et coordonnée, conformément à la grille de résultats, aux programmes de travail et aux activités quotidiennes de l'Organisation ⁴⁰ .

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre de pays ayant ratifié la Convention de Berne, le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT), le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech ou y ayant adhéré	– Convention de Berne (176) – WCT (99) – WPPT (99) – Traité de Beijing (23) – Traité de Marrakech (48 couvrant 75 États membres) (fin 2018)	– Convention de Berne : 181 (total) – WCT : 105 (total) – WPPT : 105 (total) – Traité de Beijing : 40 (total) – Traité de Marrakech : 70 couvrant 97 États membres (total)
	Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	47 parties contractantes (fin 2018)	5 nouvelles adhésions ou ratifications
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du PCT et des questions connexes	87% (Bureau de l'OMPI au Brésil) 80% (Bureau de l'OMPI en Chine) 90% (Bureau de l'OMPI au Japon) 89% (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) 85% (Bureau de l'OMPI à Singapour) (2018)	85% (tous bureaux confondus)
II.3 Utilisation plus large et plus efficace	Parties contractantes de l'Acte de Genève (1999)	58 membres (fin 2018)	70 membres (total)

⁴⁰ Relevant du programme 21 (Direction générale).

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de La Haye	Nombre d'activités (Bureau de l'OMPI au Brésil) 80% (Bureau de l'OMPI en Chine) 81% (Bureau de l'OMPI au Japon) 75% (Bureau de l'OMPI à Singapour) (2018)	75%
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre total de membres du système de Madrid Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de Madrid	103 membres (fin 2018) 94% (Bureau de l'OMPI au Japon) 100% (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) 90% (Bureau de l'OMPI à Singapour) (2018)	109 membres (total) 90%
II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre d'enregistrements internationaux provenant de pays en développement et de PMA en vigueur dans le cadre du système de Lisbonne	128 sur 1012 (fin 2018)	141 sur 1062
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et d'autres groupes cibles, y compris les universités, les organisations de gestion collective et les journalistes, ayant une meilleure connaissance des politiques de propriété intellectuelle et des moyens de mettre la propriété intellectuelle au service du développement	91% (Bureau de l'OMPI au Brésil) 80% (Bureau de l'OMPI en Chine) 95% (Bureau de l'OMPI au Japon) 91% (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) 85% (Bureau de l'OMPI à Singapour) (2018)	85%
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre d'utilisateurs par trimestre des bases de données mondiales de l'OMPI Nombre de réseaux nationaux de CATI durables ⁴²	Recherches dans PATENTSCOPE : 408 132 ⁴¹ Base de données mondiale sur les marques : 491 206 Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 61 685 (dernier trimestre de 2018) 34 réseaux nationaux de CATI durables (au total à la fin de 2018)	320 000 565 000 71 000 40 réseaux nationaux de CATI durables (total)
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	Participation de parties prenantes aux plateformes de l'OMPI telles que WIPO GREEN et WIPO Re:Search	WIPO Re:Search : 18 WIPO GREEN : 340 (fin 2018)	Augmentation de 20% pour WIPO GREEN et WIPO Re:Search (fin 2021)
VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Augmentation de la fréquentation du site Web des bureaux extérieurs de l'OMPI ⁴³	8341 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 7553 (Bureau de l'OMPI en Chine) 16 272 (Bureau de l'OMPI au Japon) 7359 (Bureau de l'OMPI en Russie) 3985 (Bureau de l'OMPI à Singapour) (2018)	Augmentation annuelle de 5% (tous bureaux confondus)

⁴¹ Les niveaux de référence 2018 indiquent un nombre considérable d'utilisateurs en raison d'un niveau élevé d'attaques de type "bot" au cours du quatrième trimestre 2018 et ne sont donc pas indicatifs d'une utilisation régulière.

⁴² Les CATI durables sont des institutions financièrement et techniquement autonomes auxquelles l'OMPI fournit des conseils sur demande.

⁴³ Les données rendent compte de la consultation des pages d'accueil des bureaux extérieurs dans toutes les langues disponibles.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements	Délai de traitement des demandes de renseignements	% de réponses fournies dans le délai indiqué : Bureau de l'OMPI au Brésil : 90% dans un délai de 24 heures Bureau de l'OMPI en Chine : 95% dans un délai de 24 heures Bureau de l'OMPI au Japon : 97% dans un délai de 24 heures Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie : 95% dans un délai de 24 heures Bureau de l'OMPI à Singapour : 100% dans un délai de 24 heures (2018)	90% dans un délai de 24 heures (tous bureaux confondus)

Ressources allouées au programme 20

Les ressources globales du programme 20 en 2020-2021 sont en augmentation de 14,8% par rapport au budget 2018-2019 approuvé, y compris un ajustement à la hausse des dépenses autres que les dépenses de personnel en vue de renforcer le réseau de bureaux extérieurs.

L'augmentation du nombre de postes et des dépenses de personnel s'explique par : i) la réaffectation de deux postes au Bureau de l'OMPI en Algérie et au Bureau de l'OMPI au Nigéria (résultats escomptés III.2); ii) la régularisation d'un poste au sein du Bureau de l'OMPI en Chine, dont il est tenu compte dans les résultats escomptés; iii) un poste temporaire pour appuyer les demandes du Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie, dont il est tenu compte dans les résultats escomptés; et iv) un poste supplémentaire pour appuyer la collaboration avec les ONG (résultats escomptés VIII.4).

Les variations des ressources entre les résultats escomptés par rapport au budget 2018-2019 approuvé s'expliquent en grande partie par un alignement plus précis des ressources sur les résultats de tous les bureaux extérieurs de l'OMPI pour l'exercice biennal 2020-2021.

Programme 20 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté		Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 022	1 066	709
II.1	Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	471	406	525
II.3	Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	611	485	708
II.5	Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	293	466	568
II.7	Les litiges internationaux et nationaux en matière de propriété intellectuelle sont de plus en plus souvent évités ou résolus par les procédures de médiation ou d'arbitrage ou les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	-	97	163
II.9	Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, y compris par les pays en développement et les PMA	-	-	25
III.2	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	2 070	2 654	3 582
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	451	330	401
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir permettant aux offices de propriété intellectuelle et aux autres institutions de propriété intellectuelle de fournir des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) à leurs parties prenantes et d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'administration de la propriété intellectuelle	53	40	55
VII.1	Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	615	535	603
VIII.1	Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	1 283	1 188	1 193
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	1 409	1 396	1 441
VIII.4	Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	786	1 184	1 296
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	4 190	4 430	3 951
Total		13 255	14 278	15 220

Programme 20 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	8 855	9 798	10 237	1 382	15,6%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	706	509	515	(192)	-27,1%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	9 561	10 306	10 751	1 190	12,4%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	149	81	149	-	0,0%
<i>Bourses de l'OMPI</i>	50	25	50	-	0,0%
Sous-total	199	106	199	-	0,0%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	767	821	1 009	242	31,6%
<i>Voyages de tiers</i>	615	717	493	(122)	-19,9%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	15	20	211	196	1 306,7%
Sous-total	1 397	1 558	1 713	316	22,6%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	298	247	376	78	26,2%
<i>Publications</i>	15	15	25	10	66,7%
<i>Services contractuels de personnes</i>	345	481	666	321	93,0%
<i>Autres services contractuels</i>	100	310	58	(42)	-42,0%
Sous-total	758	1 052	1 125	367	48,4%
Coûts financiers	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	1 041	1 057	950	(91)	-8,7%
<i>Communication</i>	65	72	36	(29)	-45,0%
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	139	65	337	198	142,4%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	1	1	-	(1)	-100,0%
Sous-total	1 246	1 195	1 323	77	6,1%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	26	11	48	22	86,2%
<i>Fournitures</i>	67	50	60	(7)	-10,4%
Sous-total	93	60	108	15	16,6%
Total, B.	3 693	3 972	4 468	775	21,0%
TOTAL	13 255	14 278	15 220	1 965	14,8%
POSTES	24	29	28	4	

Objectif Stratégique IX STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Pourcentage de demandes d'avis et de services juridiques faisant l'objet d'une réponse rapide du Bureau du conseiller juridique	Programme 21
	Présentation des rapports et analyses financiers et de gestion demandés par la direction, les gestionnaires de programme et les États membres dans les délais impartis	Programme 22
	Pourcentage de documents du PBC publiés dans les délais	Programme 22
	Le système ERP de l'Organisation (AIMS) fonctionne de manière efficiente et est géré conformément aux pratiques recommandées	Programme 22
	Les améliorations apportées au système AIMS sont efficaces et répondent aux besoins opérationnels	Programme 22
	Introduction de nouveaux processus automatisés et amélioration des processus existants au sein du Service des opérations relatives aux ressources humaines	Programme 23
	Taux de couverture de l'assurance maladie collective	Programme 23
	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI	Programme 24
	Pourcentage des dépenses effectuées auprès d'entreprises par le biais de contrats à long terme	Programme 24
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du processus d'appel d'offres	Programme 24
	Temps de traitement des demandes d'autorisation de voyage et de réunion	Programme 24
	Temps de traitement des visas	Programme 24
	Prix moyen des billets d'avion	Programme 24
	Coût moyen des frais de service	Programme 24
	Pourcentage de conformité à la règle relative à l'achat préalable	Programme 24
	Locaux et installations de l'OMPI restant adaptés à l'usage prévu	Programme 24
	Les locaux de l'OMPI sont utilisés et occupés de manière efficace	Programme 24
	Les systèmes informatiques sont conçus, développés et mis en œuvre en tenant compte des normes adoptées par l'OMPI en ce qui concerne les données, les applications et la technologie	Programme 25
	Augmentation du nombre de composantes TIC communes utilisées dans le cadre de la mise en œuvre des systèmes de propriété intellectuelle	Programme 25
	Les plateformes TIC sont hébergées et gérées de manière rentable, conformément aux demandes des secteurs	Programme 25
	Satisfaction des clients	Programme 25
	Les projets relatifs aux TIC sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion de projet et de transition de services	Programme 25
	Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI	Programme 27
	Pourcentage de documents des comités et groupes de travail publiés dans les délais impartis (c'est-à-dire, deux mois avant la réunion considérée)	Programme 27
	Coût par mot traduit	Programme 27
	Services d'imprimerie économiquement rationnels	Programme 27
	Respect des principes et des bonnes pratiques de gestion des dossiers et des archives	Programme 27
Pourcentage de membres du personnel au courant de leurs responsabilités, des politiques et des pratiques recommandées en matière d'assurance informatique.	Programme 28	
Renforcement de la résilience et de la capacité de réaction de l'Organisation	Programme 21	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Les vérificateurs externes des comptes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	Programme 22
	Rendement des fonds investis conformes aux valeurs de référence fixées par le Comité consultatif des investissements ou aux termes de la politique en matière de placements	Programme 22
	Poursuite du développement de la gestion axée sur les résultats (y compris de la gestion des risques)	Programme 22
	Pourcentage d'unités opérationnelles de l'OMPI appliquant le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes dans leur programme de travail annuel	Programme 22
	Paiements aux fournisseurs effectués dans les délais	Programme 22
	Augmentation de la participation des offices récepteurs et de la part des taxes de recherches dans le programme pilote de compensation des taxes du PCT	Programme 22
	Diminution du nombre de revendications liées à la règle 16.1.e) émanant d'administrations chargées de la recherche internationale	Programme 22
	Diversité géographique : pourcentage du personnel par région	Programme 23
	Délais de recrutement	Programme 23
	Pourcentage des membres du personnel dont le travail est évalué en fonction d'objectifs et de compétences individuels	Programme 23
	Nombre de jours nécessaires pour : i) notifier au personnel les décisions concernant les plaintes; ii) notifier au personnel les décisions concernant les objections; et iii) répondre aux demandes de conseil	Programme 23
	Parité hommes-femmes : pourcentage de femmes occupant un poste de niveau P-4 à D-2	Programme 23
	Perfectionnement de la planification des ressources humaines	Programme 23
	Pourcentage de fonctionnaires ayant suivi avec succès les programmes de formation obligatoire	Programme 23
	Augmentation du nombre de candidatures provenant d'États membres non représentés	Programme 23
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	Pourcentage de fonctionnaires ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique	Programme 21
	Pourcentage de fonctionnaires ayant signé une déclaration attestant qu'ils ont lu le Code de déontologie et qu'ils ont l'intention de s'y conformer	Programme 21
	Pourcentage des fonctionnaires concernés qui se conforment à la politique de l'OMPI en matière de divulgation financière	Programme 21
	Sensibilisation et responsabilisation accrues des chefs de service concernant l'application du cadre réglementaire	Programme 22
IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Amélioration de l'accès physique au site de l'OMPI	Programme 24
	Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI	Programme 24
	Les locaux de l'OMPI répondent aux exigences tirées des évaluations des risques en matière de sécurité	Programme 28
	Pourcentage de risques informatiques, y compris les risques tiers, détectés et gérés conformément aux seuils de tolérance définis par l'OMPI	Programme 28
	Les failles en matière de sécurité de l'information sont corrigées dans les délais convenus	Programme 28
	Observation de l'organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies	Programme 28
	Renforcement de l'observation des politiques en matière de sécurité informatique	Programme 28
	Capacité accrue de détection des menaces informatiques et de réaction à ces menaces, garantissant une interruption minimale des opérations	Programme 28
IX.5 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Programme 26
	Pourcentage des travaux de supervision achevés et ayant fait l'objet d'un rapport dans les délais impartis	Programme 26
	Pourcentage de parties prenantes internes qui considèrent que les recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais (SMART)	Programme 26
	Pourcentage de parties prenantes internes qui considèrent que les travaux de supervision sont pertinents	Programme 26
	Nombre de recommandations en matière de supervision acceptées	Programme 26

PROGRAMME 21 Direction générale

Stratégies de mise en œuvre

- **Renforcer l'engagement auprès des États membres** : communiquer de façon régulière et ciblée avec les États membres afin de diffuser l'information et de recueillir des commentaires sur la mise en œuvre des programmes pour renforcer encore la transparence;
- **Renforcer la cohésion interne** : défendre et soutenir les mesures qui visent à assurer une direction forte, intégrée et fiable tournée vers les résultats, et à rendre plus transparente la gestion. Assurer la bonne coordination des activités de l'OMPI qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Coordonner le fonctionnement des bureaux extérieurs de l'OMPI afin d'assurer que le réseau apporte une valeur ajoutée et accroisse l'efficacité et l'efficience de l'exécution du programme de façon coordonnée et complémentaire, et assurer la croissance progressive du réseau conformément aux décisions des États membres;
- **Fournir des avis et des services juridiques rapides et fiables** : fournir un appui et des avis opportuns au Directeur général, au Secrétariat et aux États membres sur un large éventail de questions relatives au droit constitutionnel, au droit des contrats, au droit des traités et au droit administratif, conformément aux exigences légales et au droit applicable, afin d'assurer la bonne gestion et le bon fonctionnement de l'Organisation et de l'ensemble des règles de droit, y compris le bon déroulement des réunions de ses organes statutaires;
- **Développer l'approche systématique de l'OMPI en matière de gestion judiciaire de la propriété intellectuelle par l'intermédiaire de l'Institut judiciaire de l'OMPI** : favoriser une gestion judiciaire efficace et rationnelle de la propriété intellectuelle dans les États membres, dans le respect des traditions juridiques nationales et de la situation économique et sociale. Fournir des plateformes en ligne et hors ligne pour l'échange d'informations et de pratiques en matière de propriété intellectuelle d'intérêt commun entre les autorités judiciaires nationales et régionales. Aider les États membres à renforcer les capacités humaines et institutionnelles du pouvoir judiciaire en matière de détermination des droits de propriété intellectuelle. Mener et coordonner des recherches et des études sur les systèmes judiciaires et les décisions en matière de propriété intellectuelle. Optimiser les synergies institutionnelles en créant des mécanismes de coopération formels et informels avec et entre les organes judiciaires et quasi judiciaires nationaux et régionaux œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
- **Améliorer l'organisation des assemblées de l'OMPI** : assurer, aux niveaux interne et externe, une coordination, une planification et une préparation efficaces et opportunes des assemblées, afin de faciliter le travail des États membres et des observateurs au sein des organes directeurs de l'OMPI;
- **Poursuivre le développement du système complet de déontologie et d'intégrité de l'OMPI** : poursuivre le développement de normes et de principes satisfaisant aux meilleures pratiques du système des Nations Unies tout en consolidant les principes d'éthique et d'intégrité énoncés dans le code de déontologie. Mener des activités de sensibilisation afin de poursuivre l'instauration d'une culture solide de la déontologie dans l'Organisation et de renforcer le comportement éthique de l'ensemble du personnel à tous les niveaux de l'Organisation. Fournir des services consultatifs aux chefs de service; poursuivre la mise au point de procédures de suivi et autres services connexes;
- **Renforcer la résilience opérationnelle globale de l'OMPI** : poursuivre l'élaboration de politiques, de procédures et d'orientations afin de renforcer encore les capacités de l'Organisation de poursuivre ses opérations en cas d'exposition à une large palette de risques. Organiser des formations ciblées pour les membres de l'Équipe chargée de la gestion des crises et les membres des équipes de fonctionnaires remplissant des fonctions essentielles. Mener des activités de sensibilisation tout en renforçant la collaboration en ce qui concerne la formation à la sécurité et les exercices de reprise des opérations après un sinistre;
- **Renforcer la contribution de l'OMPI au Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des organismes des Nations Unies** : renforcer la participation de l'OMPI au sein du CCS pour faciliter la coordination et la coopération dans le cadre du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne sa contribution à la stratégie globale pour la réalisation des objectifs de développement durable. Participer aux initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies pour promouvoir l'innovation et la créativité, ainsi que le partage de pratiques recommandées et des enseignements tirés;
- **Fournir des services en rapport avec des manifestations proposées aux États membres et aux parties prenantes** : fournir un appui aux États membres et aux autres parties prenantes dans le cadre de l'organisation de manifestations de haut niveau afin d'augmenter la visibilité de l'Organisation et de faire mieux connaître le rôle joué par la propriété intellectuelle dans le développement économique, social et culturel;

- **Améliorer la prévention et le traitement des plaintes et des conflits** : mener des actions de sensibilisation ciblées auprès des fonctionnaires, en organisant des discussions bilatérales, des réunions de personnel, des cours de formation et des tables rondes organisées dans le cadre de groupes de soutien mutuel (réseau de relais), afin de faire mieux connaître les mécanismes de règlement des conflits, notamment la médiation, et d'encourager leur utilisation, pour contribuer à l'instauration d'un environnement de travail harmonieux et efficace.

Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
L'éloignement géographique des bureaux extérieurs par rapport au siège pourrait entraîner une fragmentation en matière de coordination et de communication.	Assurer une participation continue et structurée afin de veiller à ce que les activités des bureaux extérieurs, en particulier celles des bureaux récemment créés, soient pleinement intégrées à l'action de l'Organisation, de manière cohérente et coordonnée et conformément à la grille d'évaluation des résultats, aux programmes de travail et aux activités quotidiennes de l'Organisation ⁴⁴ .
L'engagement effectif de l'OMPI auprès des États membres est capital pour l'obtention de résultats dans les délais impartis. Le ralentissement des processus intergouvernementaux de l'OMPI, y compris dans le cadre des discussions normatives, et une augmentation des coûts ou un allongement des calendriers d'exécution des programmes correspondants sont à craindre. Cette situation nuirait à la crédibilité de l'OMPI en tant qu'organe normatif en matière de propriété intellectuelle.	Maintien d'une coordination étroite, fiable et transparente entre le Secrétariat et les États membres.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	Pourcentage de notifications concernant les traités traités rapidement par le Bureau du conseiller juridique	92% des notifications concernant les traités sont traités par le Bureau du conseiller juridique dans un délai de trois jours (2018)	95%
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	Degré d'engagement des autorités judiciaires des États membres	64 pays représentés dans le Forum à l'intention des juges (2018)	65 pays représentés dans le Forum à l'intention des juges
III.2. Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	Degré de satisfaction des participants aux formations judiciaires	89%	> 85%
IV.2. Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de collections nationales dans la base de données des jugements	n.d.	8
VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Nombre d'États membres participant au programme d'attribution de prix de l'OMPI	42 (2018)	45 par année

⁴⁴ Voir le programme 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs).

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	Pourcentage de réunions de comités pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues à l'intention des États membres	87%	90%
	Taux de satisfaction des États membres et des parties prenantes en ce qui concerne l'organisation des événements	90% (2018)	85%
	Pourcentage de documents officiels établis par le Bureau du conseiller juridique qui sont publiés dans les délais	– 95% dans les délais – 5% dans la semaine suivant les délais fixés (2018)	95% dans les délais
	Délais de publication des documents des assemblées	89% dans les délais (2018)	90% dans les délais
	Degré de satisfaction des délégués en ce qui concerne l'organisation des assemblées	Satisfaction globale de 93% (2018)	Satisfaction globale de 80%
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies ou organisations intergouvernementales	1 supplémentaire (2018)	2 supplémentaires en 2020-2021
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Pourcentage de demandes d'avis et de services juridiques faisant l'objet d'une réponse rapide du Bureau du conseiller juridique	95% des demandes d'avis et de services juridiques reçoivent des réponses dans le délai requis ou dans un délai de trois jours lorsque aucun délai n'est indiqué (2018)	95%
IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Renforcement de la résilience et de la capacité de réaction de l'Organisation	Élaboration de projets de plans de poursuite des opérations et diffusion de ces projets aux : i) fonctions opérationnelles essentielles : - Division des achats et des voyages - Division des communications - Département des finances et de la planification des programmes, DGRH, Département des techniques de l'information et de la communication, Bureau du conseiller juridique, Division de l'infrastructure des locaux, Division de la sécurité et de l'assurance informatique ii) et applications et sources de données essentielles couvertes par les projets de plans de poursuite des opérations : - Bases de données mondiales sur les marques, IPOBS, UPOV (2018)	Mise à jour annuelle de 100% des plans de poursuite des opérations de l'Organisation pour les fonctions opérationnelles et les fonctions d'appui essentielles.
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	Pourcentage de fonctionnaires ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique	86% (Enquête 2016 du Bureau de la déontologie)	Maintien
	Pourcentage de fonctionnaires ayant signé une déclaration attestant qu'ils ont lu et ont l'intention de se conformer au Code de déontologie de l'OMPI	À déterminer (fin 2019)	75%
	Pourcentage de fonctionnaires concernés se conformant à la Politique de l'OMPI en matière de déclaration de situation financière	100% des fonctionnaires concernés - 38% de femmes - 62% d'hommes	95%

Ressources allouées au programme 21

L'ensemble des ressources allouées au programme 21 en 2020-2021 indique une augmentation de 31% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019, qui s'explique par : i) l'engagement accru de l'OMPI en faveur des objectifs de développement durable (résultat escompté VIII.5), qui a donné lieu à un transfert des ressources du résultat escompté IX.2; ii) la centralisation des réunions organisées par l'OMPI et de ses activités protocolaires (résultat escompté VIII.3); iii) une augmentation de la demande de services juridiques (résultat escompté IX.1); iv) la création d'un programme consacré à l'administration judiciaire de la propriété intellectuelle (résultats escomptés I.2, III.2 et IV.2); et vi) le transfert des services de messagers-chauffeurs du programme 27 (résultat escompté IX.1).

En outre, les ressources supplémentaires allouées au résultat escompté IX.3 visent à répondre aux besoins de la fonction de déontologie de l'OMPI, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à la déclaration de situation financière et à la déclaration d'intérêts, ainsi que celles relatives à la protection contre les représailles.

Le transfert des ressources du résultat escompté I.1 vers le résultat escompté IX.1 s'explique par une meilleure mise en adéquation des dépenses de personnel avec les besoins du Bureau du conseiller juridique.

La diminution des dépenses de personnel temporaire s'explique par la régularisation de deux fonctions de nature continue.

Programme 21 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	607	565	550
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	-	587	1 217
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	-	420	927
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	-	195	331
VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	194	144	129
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	7 342	8 242	8 013
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	141	686	1 085
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	3 854	6 144	6 586
IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	6 969	5 420	6 072
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	941	1 115	1 354
Total	20 047	23 518	26 262

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2020-2021¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde préliminaire au 31 décembre 2018 ²	Contributions prévues pour 2019 ³	Dépenses prévues à la fin 2019	Solde prévu à la fin 2019	Contributions prévues pour 2020-2021 ³	Estimation du montant disponible pour le programme pendant l'exercice biennal 2020-2021
Programme 21						
Australie ⁴	650	-	650	-	-	-
Total	650	-	650	-	-	-

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Le solde au 31 décembre 2018 est préliminaire et doit être soumis à une vérification financière.

³ Les contributions prévues pour 2019 et pour l'exercice 2020-2021 sont indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

⁴ Ce fonds fiduciaire comprend plusieurs activités menées au titre des programmes 1,3,5, 9,15,16, 18 et 30. Le Gouvernement australien étudie actuellement la possibilité d'un éventuel fonds fiduciaire III.

Programme 21 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	15 034	17 546	19 730	4 696	31,2%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	1 745	1 443	1 427	(318)	-18,2%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	16 780	18 988	21 157	4 378	26,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	51	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	24	24	n.d.
Sous-total	-	51	24	24	n.d.
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	822	902	957	135	16,4%
<i>Voyages de tiers</i>	10	81	610	600	6000,0%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	5	5	128	123	2460,0%
Sous-total	837	988	1 695	858	102,5%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	60	198	100	40	66,7%
<i>Publications</i>	7	8	7	-	0,0%
<i>Services contractuels de personnes</i>	855	637	1 110	255	29,8%
<i>Autres services contractuels</i>	85	961	542	457	537,6%
Sous-total	1 007	1 803	1 759	752	74,7%
Coûts financiers	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	10	220	220	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	30	30	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	800	912	750	(50)	-6,3%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	80	105	80	-	0,0%
Sous-total	880	1 027	1 080	200	22,7%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	189	20	20	n.d.
<i>Fournitures</i>	544	472	528	(16)	-3,0%
Sous-total	544	661	548	4	0,6%
Total, B.	3 268	4 530	5 105	1 838	56,2%
TOTAL	20 047	23 518	26 262	6 215	31,0%
POSTES	35	47	51	16	

PROGRAMME 22 Gestion du programme et des ressources

Stratégies de mise en œuvre

- Gérer les placements, sous la supervision du Comité consultatif pour les placements. Avec l'assistance de conseillers en matière de placements, l'Organisation gèrera sa trésorerie principale et sa trésorerie stratégique conformément à sa politique de placement et surveillera et gèrera de près la trésorerie d'exploitation de l'Organisation dans un contexte de taux d'intérêt négatifs persistants en ce qui concerne le franc suisse;
- Renforcer la gestion des risques de change en élargissant progressivement la structure de compensation applicable aux mouvements de devises entre les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international à d'autres offices en plus de ceux inclus dans le projet pilote en 2018-2019. Examiner la possibilité d'élargir la structure à des mouvements autres que ceux relatifs au PCT, tels que ceux relatifs aux systèmes de Madrid et de La Haye;
- Fournir des services efficaces et de qualité aux clients qui paient des émoluments et taxes dans le cadre des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI grâce à la modernisation des systèmes de paiement, à la mise à disposition d'outils de gestion de compte axés sur les clients, au renforcement du bureau des services financiers et à la mise en place d'un portail électronique pour les parties contractantes aux fins de l'établissement de rapports sur la répartition. Élargir l'intégration et la mise en œuvre de la plateforme mondiale de paiement (adoptée dans le cadre du projet de plateforme mondiale de propriété intellectuelle) dans tous les secteurs qui génèrent des recettes;
- Continuer d'utiliser le système axé sur les résultats afin d'améliorer les performances et la rentabilité des opérations de l'OMPI et la responsabilisation des cadres supérieurs. Intégrer les considérations liées à l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes de l'OMPI, notamment par la définition et le suivi d'indicateurs tenant compte des disparités entre les hommes et les femmes. Recenser des moyens permettant de simplifier les processus et les systèmes;
- Continuer d'élaborer la gestion des risques et les contrôles internes à travers : i) l'avancement des activités énoncées dans la feuille de route relative à la lutte contre la fraude; ii) l'accroissement de l'utilisation des systèmes d'analyse des données et des systèmes informatiques pour suivre et renforcer les contrôles; iii) le suivi systématique de la mise en œuvre des recommandations en matière d'audit et de supervision; et iv) la facilitation des travaux du Groupe de gestion des risques;
- Fournir un appui solide et des services fiables aux utilisateurs des systèmes de planification des ressources de l'Organisation (ERP) et de gestion des performances de l'Organisation (EPM) en cours d'intégration en 2018-2019. L'empreinte étendue des systèmes ERP et le fait que de multiples processus opérationnels essentiels en dépendent appellent une maturation accrue pour assurer le bon fonctionnement du système ERP et son évolution constante pour répondre aux besoins opérationnels. Cela nécessitera l'aboutissement de la transformation en termes de structure, de processus et de compétences de même que la création d'un modèle de ressources permettant de garantir la qualité et la durabilité. La planification de la migration des systèmes ERP vers les services d'hébergement en nuage et les travaux préparatifs à cet égard auront également lieu au cours de l'exercice biennal.

Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Il existe un risque que la valeur de certains ou de la totalité des placements effectués conformément aux stratégies de placement approuvés par les États membres concernant la trésorerie d'exploitation, la trésorerie principale et la trésorerie stratégique chute, temporairement ou de manière permanente, ce qui pourrait entraîner une réduction de l'actif net (réserves). Le risque d'une perte plus importante s'accroîtra à mesure que les liquidités dans chacune de ces catégories de trésorerie augmentent au fil du temps.	Les placements de trésorerie d'exploitation, de trésorerie principale et de trésorerie stratégique seront diversifiés, conformément aux directives énoncées dans la politique en matière de placements, telle que révisée en 2017. Le rendement du placement de chacune de ces catégories de trésorerie sera suivi de près et de manière régulière par le Comité consultatif pour les placements et par les conseillers en matière de placements de l'Organisation et des mesures d'ajustement seront prises au besoin.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1. Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention de la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Présentation des rapports et analyses financiers et de gestion demandés par la direction, les gestionnaires de programme et les États membres dans les délais impartis	Clôture mensuelle effectuée dans les 10 jours ouvrables à compter de la fin du mois, 9 mois sur 10 ⁴⁵ (2018)	Clôture mensuelle effectuée dans les 10 jours ouvrables à compter de la fin du mois, à l'exception des mois de janvier et de décembre
	Le système ERP de l'Organisation (AIMS) fonctionne de manière efficiente et est géré conformément aux pratiques recommandées	<ul style="list-style-type: none"> – Temps de fonctionnement : 99,9% – Délai moyen pour clore des incidents de priorité élevée : 2,49 jours (2018) – Processus conformes à la norme ITIL : 3 – Coût moyen par incident : 2461 francs suisses (2018) 	<ul style="list-style-type: none"> – Temps de fonctionnement : 99,90% – Délai moyen pour clore des incidents de priorité élevée : 2 jours – Processus conformes à la norme ITIL : 6 – Coût moyen par incident : 2000 francs suisses
	Les améliorations apportées au système AIMS sont efficaces et répondent aux besoins opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Coût moyen par demande de changement : à déterminer – Degré de satisfaction des utilisateurs : 72% (2018) 	<ul style="list-style-type: none"> – Coût moyen par demande de changement : 3250 francs suisses – Degré de satisfaction des utilisateurs : 80%
	Pourcentage de documents du PBC publiés dans les délais	<ul style="list-style-type: none"> – 43% dans les délais – 14% dans la semaine qui suit le délai imparti – 29% dans les quatre semaines qui suivent le délai imparti (en 2018) 	60% dans les délais
IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Les vérificateurs externes des comptes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	Réception d'un rapport d'audit favorable pour 2017 et réponses apportées à toutes les recommandations relatives à la vérification des états financiers	Rapport d'audit favorable pour les deux années de l'exercice
	Rendement des fonds investis conforme aux valeurs de référence fixées par le Comité consultatif des investissements ou aux termes de la politique en matière de placements	Les placements sont détenus conformément à la politique de placement et sont conformes aux critères établis par la politique de placement ou par le CCI	Retour sur investissements conforme aux critères établis par la politique de placement ou par le CCI
	Augmentation de la participation des offices récepteurs et augmentation du volume de taxes de recherche dans le mécanisme pilote de compensation des taxes du PCT	30 offices récepteurs, soit environ 65,8% du volume de taxes de recherche selon le PCT pour trois administrations chargées de la recherche internationale (fin 2018)	Les offices récepteurs participants comptent pour la totalité du volume de taxes de recherche selon le PCT pour les administrations chargées de la recherche internationale participantes (fin 2021)

⁴⁵ Les mois de janvier et décembre sont exclus en raison de la clôture de l'exercice annuel.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Diminution du nombre de demandes en vertu de la règle 16.1)e) émanant d'administrations chargées de la recherche internationale	5 administrations chargées de la recherche internationale ont déposé des demandes en vertu de la règle 16.1)e) en 2018, dont trois participaient au mécanisme pilote de compensation (2018)	Les demandes en vertu de la règle 16.1)e) émanant d'administrations chargées de la recherche internationale participantes seront supprimées d'ici la fin de 2021
	Paiements aux fournisseurs commerciaux effectués dans les délais	<ul style="list-style-type: none"> – Paiements nets à 30 jours : 94% des paiements effectués dans les délais compte tenu de la date de la facture indiquée par le fournisseur; – Paiements immédiats : 94% des paiements effectués dans la semaine à compter de la date de réception de la facture (2017) 	<ul style="list-style-type: none"> – 90% des paiements nets à 30 jours sont effectués dans les délais compte tenu de la date de la facture indiquée par le fournisseur – 90% des paiements immédiats sont effectués dans la semaine à compter de la date de réception de la facture
	Poursuite du développement de la gestion axée sur les résultats (y compris de la gestion des risques) ⁴⁶	Développement niveau 4 (2016-2017)	Développement niveau 4.5 (fin 2021)
	Pourcentage d'unités opérationnelles de l'OMPI appliquant le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes dans leur programme de travail annuel	46 unités opérationnelles (47%) sur 97 appliquant le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes dans leur programme de travail annuel (fin 2018)	Au moins 60% des unités opérationnelles de l'OMPI appliquent le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes dans leur programme de travail annuel
IX.3. Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	Sensibilisation et responsabilisation accrues des chefs de service concernant l'application du cadre réglementaire	À déterminer	À déterminer

Ressources allouées au programme 22

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une hausse de 4,4% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

Le nombre de postes reste stable pour l'exercice biennal 2020-2021. La diminution des dépenses de personnel s'explique par le calcul des coûts de personnel pour l'exercice biennal 2020-2021, qui tient compte de la réduction du coefficient d'ajustement de l'indemnité de poste pour Genève en vigueur depuis le 1^{er} juin 2018, ainsi que des ajustements apportés au calcul des coûts en raison des différences d'occupation des postes. La légère augmentation des dépenses consacrées aux agents temporaires s'explique principalement par l'appui administratif supplémentaire temporairement alloué à la Division des finances.

L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel s'explique par l'allocation de ressources supplémentaires pour : i) les opérations en cours, l'appui aux utilisateurs et les améliorations apportées aux systèmes ERP de l'OMPI (AIMS), répercutés dans le résultat escompté IX.1; ii) la provision pour les taux d'intérêt négatifs prévus sur les dépôts en francs suisses, répercutée dans le résultat escompté IX.2; et iii) l'extension possible de la solution de compensation, répercutée dans le résultat escompté IX.2.

Les ressources allouées au résultat escompté IX.3 reflètent l'importance accrue accordée à l'amélioration du développement de la gestion des risques et des contrôles internes.

⁴⁶ Le barème et les notations sont fondés sur l'examen du système de gestion axée sur les résultats à l'échelle du système des Nations Unies mené par le Corps commun d'inspection. Barème de notation : niveau 1 : non commencé; niveau 2 : intégration à l'étude; niveau 3 : intégration en cours; niveau 4 : intégration achevée et suivi continu à des fins de perfectionnement ou d'ajustement; niveau 5 : évaluation et reconduction.

Programme 22 : Ressources par résultat
 (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté		Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	17 561	17 112	18 398
IX.2	Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	17 615	18 177	18 158
IX.3	Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	1 165	1 407	1 522
IX.5	Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	1 862	1 789	1 820
Total		38 203	38 485	39 898

Programme 22 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	24 237	23 013	23 892	(345)	-1,4%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	883	902	992	109	12,4%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	25 120	23 915	24 884	(236)	-0,9%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	3	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	3	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	90	126	118	29	31,8%
<i>Voyages de tiers</i>	407	389	407	-	0,0%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	23	20	110	87	378,3%
Sous-total	519	535	635	116	22,3%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	41	70	51	11	25,9%
<i>Publications</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	815	821	1 377	562	69,0%
<i>Autres services contractuels</i>	9 398	10 579	11 240	1 842	19,6%
Sous-total	10 254	11 471	12 668	2 415	23,6%
Coûts financiers	1 702	1 851	1 066		
Sous-total	1 702	1 851	1 066	(636)	-37,4%
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	9	107	9	-	0,0%
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	401	439	435	34	8,4%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	190	163	198	8	4,2%
Sous-total	600	709	642	42	6,9%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	1	-	-	n.d.
<i>Fournitures</i>	9	1	4	(5)	-52,9%
Sous-total	9	3	4	(5)	-52,9%
Total, B.	13 083	14 570	15 015	1 931	14,8%
TOTAL	38 203	38 485	39 898	1 695	4,4%
POSTES	72	72	72	-	

PROGRAMME 23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines

Stratégies de mise en œuvre

- Continuer de créer un environnement propice à une plus grande flexibilité du personnel à travers la mise en adéquation de ses compétences et l'appui à l'évolution de carrière, conformément aux objectifs stratégiques de l'Organisation; rationaliser les processus en matière de ressources humaines;
- Renforcer le statut de l'OMPI en tant qu'employeur de choix en offrant des conditions d'emploi compétitives, un environnement de travail harmonieux et empreint de respect et des possibilités de perfectionnement professionnel, ainsi qu'en veillant au bien-être du personnel et en promouvant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée;
- Renforcer le rôle du DGRH en tant que partenaire opérationnel fournissant un soutien et des conseils aux chefs de service et aux fonctionnaires;
- Instaurer une culture de l'effort et de la responsabilisation afin d'assurer une gestion efficace des ressources humaines en fournissant des orientations et formations adaptées aux besoins des chefs de service;
- Maintenir un cadre réglementaire fiable, moderne et adapté aux réalités actuelles en matière de gestion des ressources humaines qui contribue à l'efficacité opérationnelle et permette de répondre à l'évolution des besoins de l'Organisation et de son personnel;
- Continuer d'œuvrer en faveur d'une répartition géographique plus équitable et d'une plus grande parité hommes-femmes en élargissant et en renforçant les programmes et initiatives de sensibilisation en matière de recrutement en partenariat avec les États membres;
- Communiquer les initiatives en matière de ressources humaines aux fonctionnaires et aux chefs de service d'une manière qui soit efficace et adaptée à leurs besoins; optimiser les voies de communication avec les fonctionnaires, l'organe représentatif du personnel et les autres organes ayant un mandat concernant l'administration du personnel et le bien-être du personnel;
- Poursuivre la modernisation et l'intégration des systèmes ERP relatifs aux processus en matière de ressources humaines afin de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires sur le plan des opérations et de fournir des données de haute qualité pour la prise de décisions tout en encourageant le personnel et les chefs de service à renforcer leurs connaissances au sujet de l'utilisation de ces systèmes.

Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Les besoins opérationnels et les activités de l'OMPI continuent d'évoluer, sous l'effet de la modification des profils d'emplois requis, en particulier en ce qui concerne les compétences et connaissances linguistiques et technologiques. La compétitivité en termes de capacités de recrutement est essentielle dans ces domaines marqués par une pénurie de compétences au niveau mondial, et l'approche adoptée par le système commun des Nations Unies peut représenter un obstacle à l'acquisition des compétences appropriées dans les délais requis. L'incapacité de l'Organisation de faire face à des changements de profil au rythme requis du fait de la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de retraite peut constituer une contrainte supplémentaire.	<p>Le DGRH, en partenariat avec les secteurs d'activité concernés, mettra en œuvre des pratiques de recrutement plus dynamiques et plus souples et veillera à utiliser pleinement les mécanismes disponibles (prime de recrutement, par exemple) à cet égard.</p> <p>Le DGRH gèrera de manière dynamique la mise en adéquation des effectifs afin de tenir compte des besoins de l'Organisation, en ayant recours aux mécanismes prévus dans le Statut et Règlement du personnel.</p>

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Perception des valeurs essentielles de l'OMPI par le personnel Staff perception of WIPO Core Values	n.d.	Perception positive à 75%
	Pourcentage de membres du personnel satisfaits des services des RH	n.d.	80% des membres du personnel satisfaits ou très satisfaits
IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Diversité géographique : pourcentage du personnel ⁴⁷ par région	Afrique : 10% Asie et Pacifique : 19,7% Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale : 8,6% Amérique latine et Caraïbes : 7,3% Moyen-Orient : 1,9% Amérique du Nord : 10,5% Europe de l'Ouest : 41,9% (décembre 2018)	Accord entre les États membres sur la politique de l'OMPI en matière de répartition géographique
	Parité hommes-femmes : pourcentage de femmes occupant un poste de niveau P-4 à D-2	P-4 – 46,4% P-5 – 34,0% D-1 – 36,4% D-2 – 15,4% (à fin 2018)	P-4 – 50% P-5 – 43% D-1 – 37% D-2 – 24%
	Délais de recrutement	18,63 semaines ⁴⁸ (2018)	18 semaines
	Pourcentage de nouveaux contrats à durée déterminée confirmés à l'issue de la période probatoire	XX% (à fin 2018)	XX% (à fin 2021)
	Perfectionnement de la planification des ressources humaines ⁴⁹	Phase 3 (à fin 2017)	Phase 4
	Augmentation du nombre de candidatures provenant d'États membres non représentés	7,1%	8%
	Pourcentage des membres du personnel dont le travail est évalué en fonction d'objectifs et de compétences individuels	2018 : 92% (au 30 avril de chaque année suivante)	98%
	Pourcentage de fonctionnaires ayant suivi avec succès les programmes de formation obligatoire	À déterminer fin 2019	100%
	Nombre de jours nécessaires pour :		
	i) notifier au personnel les décisions concernant les plaintes; ii) notifier au personnel les décisions concernant les objections; iii) répondre aux demandes de conseil.	i) 60 jours suivant la réception des réponses aux plaintes; ii) 30 jours suivant la réception des objections; iii) sur 392 demandes de conseil reçues en 2018, une réponse a été fournie dans un délai de : – 1 jour dans 83,7% des cas, – 2 à 5 jours dans 15,3% des cas, et – plus de 5 jours ouvrables dans 1% des cas (2018).	i) 60 jours suivant la réception des réponses aux plaintes; ii) 30 jours suivant la réception des objections; iii) 5 jours ouvrables à compter de la réception des demandes de conseil.

⁴⁷ Seuls les postes des catégories professionnelle et supérieures sont soumis à la répartition géographique.

⁴⁸ Rectificatif : le chiffre indiqué en 2017 pour les délais de recrutement tient compte du calcul final concernant toutes les mises au concours menées à bien en 2017.

⁴⁹ Le barème et les notations sont fondés sur l'examen du système de gestion axée sur les résultats à l'échelle du système des Nations Unies mené par le Corps commun d'inspection (voir le programme 22).

Ressources allouées au programme 23

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une hausse de 13,9% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

L'augmentation nette des dépenses autres que les dépenses de personnel s'explique à la fois par une réduction des coûts due à l'internalisation des services médicaux et à l'octroi de ressources supplémentaires pour : i) la promotion de l'égalité des sexes et d'une représentation géographique plus équitable; et ii) une formation à l'échelle de l'Organisation sur le bien-être du personnel.

L'augmentation des dépenses de personnel s'explique par : i) le renforcement du programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI, notamment la récompense liée aux résultats de l'OMPI⁵⁰; ii) l'attribution de postes supplémentaires à l'appui du Service médical de l'OMPI, des opérations relatives aux ressources humaines et des fonctions de planification et de classement; et iii) le reclassement de trois postes.

Programme 23 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	12 006	12 781	12 613
IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	12 624	12 938	15 437
Total	24 630	25 719	28 050

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2020-2021¹ (en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires	Solde préliminaire au 31 décembre 2018 ²	Contributions prévues pour 2019 ³	Dépenses prévues à la fin 2019	Solde prévu à la fin 2019	Contributions prévues pour 2020-2021 ³	Estimation du montant disponible pour le programme pendant l'exercice biennal 2020-2021
Programme 23						
République de Corée (Administrateurs) ⁴	1 079	173	728	524	776	1 300
TOTAL	1 079	173	728	524	776	1 300

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Le solde au 31 décembre 2018 est préliminaire et doit être soumis à une vérification financière.

³ Les contributions prévues pour 2019 et pour l'exercice 2020-2021 sont indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

⁴ Comprend les administrateurs recrutés dans le cadre des programmes 5, 9 et 11.

⁵⁰ Conformément au document A/72/30 de la CFPI.

Programme 23 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	16 274	16 374	17 096	822	5,1%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	637	1 102	533	(104)	-16,3%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	2 120	2 120	4 808	2 688	126,8%
Total, A.	19 030	19 596	22 436	3 406	17,9%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	49	685	49	-	0,0%
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	49	685	49	-	0,0%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	247	231	267	20	8,1%
<i>Voyages de tiers</i>	65	63	95	30	46,2%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	312	293	362	50	16,0%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	25	23	25	-	0,0%
<i>Publications</i>	23	36	23	-	0,0%
<i>Services contractuels de personnes</i>	831	777	831	-	0,0%
<i>Autres services contractuels</i>	3 410	3 310	3 250	(160)	-4,7%
Sous-total	4 289	4 146	4 129	(160)	-3,7%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	74	126	150	76	101,6%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	791	796	791	-	0,0%
Sous-total	865	922	941	76	8,7%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	30	30	30	-	0,0%
<i>Fournitures</i>	55	48	103	48	87,3%
Sous-total	85	78	133	48	56,5%
Total, B.	5 600	6 123	5 614	14	0,2%
TOTAL	24 630	25 719	28 050	3 420	13,9%
POSTES	44	48	48	4	

PROGRAMME 24 Services d'appui généraux

Stratégies de mise en œuvre

Achats et voyages

- Mettre en œuvre une approche stratégique et anticipative pour la sous-traitance afin de garantir l'efficacité, la conformité et l'approche tournée vers la clientèle des procédures et exigences relatives à l'achat de biens et services, le recours à des contractants et l'organisation de voyages et de réunions, en utilisant des outils informatiques supplémentaires ou des fonctions améliorées du système ERP, selon le cas;
- Renforcer le suivi du recours aux contrats à long terme ainsi que la collaboration avec d'autres organisations internationales afin de réduire le temps nécessaire pour les achats et de faire un maximum d'économies grâce aux économies d'échelle et aux négociations;
- Adapter le cadre réglementaire pour permettre à l'Organisation de mieux répondre aux besoins en matière de technologies de l'innovation;
- Améliorer la gestion de la performance des services par une collaboration étroite avec les responsables des contrats au sein des programmes, en vue d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix pendant la durée du contrat;
- Réduire encore le coût des voyages et des réunions grâce à la mise en place d'outils informatiques, au suivi du respect des obligations et à la négociation des tarifs pratiqués par les compagnies aériennes;
- Élaborer des moyens de sensibilisation permettant de recenser les contractants à l'échelle mondiale par une utilisation accrue des réseaux sociaux, tout en contrôlant le respect des obligations.

Locaux et entretien

- Effectuer régulièrement des travaux d'entretien de la qualité des locaux et des installations techniques sur le site de l'OMPI en vue de maintenir des conditions de travail optimales et de diminuer le recours aux réparations et interventions d'urgence, tardives et coûteuses;
- Garantir la résilience de l'Organisation et assurer la continuité des systèmes et des installations essentiels en cas d'interruption, d'incident et d'accident inattendus ou imprévus, et examiner la possibilité de les optimiser davantage et d'éviter les doublons, en adéquation avec les éventuels besoins et attentes futurs;
- Actualiser et suivre les investissements en matière d'équipement selon un plan-cadre à long terme mis en place pour les rénovations, les transformations ainsi que les mises à niveau ou remplacements majeurs des systèmes et des installations;
- Intégrer les questions environnementales dans tous les projets relatifs à l'entretien technique et à la rénovation des bâtiments afin de réduire l'impact de l'Organisation sur l'environnement conformément aux prescriptions réglementaires du pays hôte et, plus généralement, à la politique des Nations Unies en la matière. Encourager et mettre en œuvre des initiatives et des mesures visant notamment à réduire les émissions de carbone générées par les activités de l'OMPI dans le cadre de l'objectif établi en 2014-2015 qui consiste, pour l'Organisation, à parvenir à la neutralité climatique durant la période 2014-2020; préparer la mise en œuvre de la nouvelle politique des Nations Unies à compter de 2021, qui devrait être annoncée en 2020;
- Intégrer les questions relatives à la responsabilité sociale dans tous les projets relatifs à l'entretien et à la rénovation des bâtiments notamment, afin de continuer à améliorer l'accessibilité physique au site de l'OMPI et à l'intérieur de celui-ci;
- Ménager les espaces de travail et les autres espaces de l'OMPI afin d'assurer que son site reste adapté à l'usage prévu en fonction des besoins opérationnels en constante évolution de l'Organisation.

Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
L'objectif fixé en ce qui concerne les économies relatives aux voyages n'est pas atteint en raison d'une sous-optimisation des processus connexes ou de facteurs politiques externes.	Suivre de près les tendances relatives aux voyages et les conditions de voyage, parallèlement à la mise en œuvre des nouveaux outils technologiques, afin d'améliorer l'efficacité sur le plan administratif.
Les procédures de gestion des achats et des contrats donnent des résultats peu satisfaisants en ce qui concerne la transparence, l'ajout de valeur ou le respect des règles.	Donner aux responsables de contrats des moyens accrus pour superviser efficacement la manière dont les fournisseurs s'acquittent de leurs obligations grâce à la mise en place d'un programme de formation à l'intention des responsables de contrats.
La perte d'un accès sécurisé, ou l'impossibilité d'occuper un ou plusieurs bâtiments pendant une période d'au moins sept jours en raison d'une panne importante des infrastructures.	Contrôler régulièrement toutes les installations techniques essentielles selon le calendrier établi et les procédures opérationnelles normalisées conformément aux programmes de résilience institutionnelle; évaluer la nécessité de poursuivre les travaux de rénovation et d'entretien préventif majeur de toutes les installations techniques essentielles; vérifier régulièrement la pertinence des procédures opérationnelles normalisées mises en place dans le cadre de l'entretien préventif des installations essentielles conformément aux programmes de résilience institutionnelle de l'Organisation.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Pourcentage de dépenses effectuées dans le cadre de la coopération avec l'ONU	4,7% (2018)	10% par an ⁵¹
	Pourcentage de produits et services provenant de sources locales dans les acquisitions réalisées aux fins d'activités de développement	84% (2018)	70% par an
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI	4 626 829 francs suisses (2018)	6 000 000 francs suisses (exercice biennal)
	Pourcentage des dépenses effectuées auprès d'entreprises dans le cadre de contrats à long terme	58,3% (préliminaire 2018)	Augmentation de 10% sur l'exercice biennal
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits de la procédure d'appel d'offres	70% (préliminaire 2018)	75%
	Temps de traitement des demandes d'autorisation de voyage et de réunion	95% moins de 4 heures (fin 2018)	95% moins de 4 heures
	Temps de traitement des visas	95% moins de 24 heures (fin 2018)	95% moins de 24 heures
	Prix moyen du billet d'avion	1269 francs suisses (fin 2018)	Diminution de 3% au cours de l'exercice biennal
	Coût moyen des frais de service	71 francs suisses (fin 2018)	Diminution de 3% au cours de l'exercice biennal
	Pourcentage de demandes pour lesquelles la règle de l'achat anticipé a été respectée	83% (fin 2018)	85%
	Locaux et installations de l'OMPI restant adaptés à l'usage prévu	Un jour ouvrable par an au maximum de panne d'installations techniques (électricité, eau, chauffage, refroidissement, ventilation) ayant une incidence sur les activités principales de l'OMPI (2018)	Conserver la période d'un jour ouvrable par an au maximum de panne d'installations techniques (électricité, eau, chauffage, refroidissement, ventilation) ayant une incidence sur les activités principales de l'OMPI
Les locaux de l'OMPI sont utilisés et occupés de manière efficace	80 espaces de travail loués 2 aires de stockage/archivage hors site (2018)	Conserver 80 espaces de travail loués	

⁵¹ Les dépenses relatives au CIC à compter de 2020 sont incluses.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Amélioration de l'accès physique au site de l'OMPI Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI	Mise en œuvre des recommandations conformément à la feuille de route établie qui doit être finalisée en 2019 Consommation énergétique de tous les bâtiments du siège et des bâtiments loués à Genève : – électricité (7 511 018 kWh); – eau (32 824 m ³); – gaz naturel pour le chauffage (2828 kWh/degré-jour unifié de chauffage ⁵²); – système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman (8319 kWh/degré-jour unifié de réfrigération ⁵³) (fin 2018) Émissions de carbone : 7445 tonnes de CO ₂ , dont 100% ont été compensées ⁵⁴ (fin 2018)	Mise en œuvre des recommandations conformément à la feuille de route établie Conserver les niveaux de consommation d'énergie de la fin de 2017 : (+/- 2% pour l'électricité et l'eau) (+/- 5% pour les sources d'énergie utilisées pour le chauffage et la climatisation) Conserver les niveaux d'émissions de carbone de 2017 ⁵⁵ (+/- 2%).

Ressources allouées au programme 24

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une augmentation de 3% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel résulte principalement : i) d'une augmentation prévue du coût de la location du bâtiment CAM, dont il est rendu compte sous le résultat escompté IX.1; ii) de l'amélioration de la procédure d'achat, en particulier l'automatisation du processus d'appel à propositions, dont il est rendu compte sous le résultat escompté IX.1; et iii) du renforcement de la représentation aux réunions de haut niveau de l'ONU, dont il est rendu compte sous le résultat escompté VIII.5.

La diminution des dépenses de personnel résulte de la réaffectation d'un poste du programme pour répondre à des priorités dans d'autres secteurs de l'Organisation, dont il est rendu compte sous le résultat escompté IX.1 et sous le résultat escompté IX.4.

Programme 24 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	1 820	1 788	2 023
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	35 899	36 268	36 903
IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	914	791	866
Total	38 634	38 847	39 791

⁵² Les degrés-jours unifiés de chauffage sont l'indicateur de performance technique reconnu et utilisé par l'industrie.

⁵³ Les degrés-jours unifiés de réfrigération sont l'indicateur de performance technique reconnu et utilisé par l'industrie.

⁵⁴ Les émissions déclarées et les mesures de compensation prises concernent les émissions générées par les installations de l'OMPI (environ 25% du total des émissions) et les voyages pris en charge (personnel et tiers) (environ 75% du total des émissions).

⁵⁵ L'OMPI reçoit le décompte final validé des émissions annuelles du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) au mois d'octobre de l'année suivante.

Programme 24 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	16 879	16 734	16 813	(67)	-0,4%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	228	402	195	(33)	-14,5%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	17 108	17 136	17 008	(100)	-0,6%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	24	-	24	-	0,0%
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	24	-	24	-	0,0%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	188	165	186	(2)	-1,1%
<i>Voyages de tiers</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	10	2	2	n.d.
Sous-total	188	175	188	-	0,0%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	-	2	-	-	n.d.
<i>Publications</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	110	65	190	80	72,7%
<i>Autres services contractuels</i>	1 838	2 211	2 600	762	41,4%
Sous-total	1 948	2 277	2 790	842	43,2%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	18 078	18 551	18 648	570	3,2%
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	14	20	14	-	0,0%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	60	58	69	9	14,3%
Sous-total	18 152	18 628	18 731	579	3,2%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	704	208	704	-	0,0%
<i>Fournitures</i>	511	422	347	(164)	-32,1%
Sous-total	1 214	630	1 051	(164)	-13,5%
Total, B.	21 526	21 711	22 783	1 257	5,8%
TOTAL	38 634	38 847	39 791	1 157	3,0%
POSTES	50	50	49	(1)	

PROGRAMME 25 Technologies de l'information et de la communication

Stratégies de mise en œuvre

- Fournir des services d'infrastructure TIC fiables, sûrs et d'un bon rapport coût efficacité aux secteurs d'activité clé de l'OMPI et aux utilisateurs au siège de l'OMPI à Genève ainsi que dans les bureaux extérieurs en conformité avec le cadre de l'OMPI en matière de sécurité et de gestion des risques; examiner et remanier les processus, la structure et les modèles de prestation de services du Département des technologies de l'information et de la communication afin de mieux répondre aux besoins des secteurs;
- Garantir un bon rapport coût efficacité des opérations menées par le Département des technologies de l'information et de la communication et des services fournis par ce dernier grâce à l'optimisation de l'infrastructure et des services existants, notamment par la migration vers les services d'hébergement en nuage, à la recherche stratégique de prestataires de nouveaux services TIC, notamment le recours à des services d'hébergement en nuage, et à une meilleure gestion des fournisseurs et prestataires de services;
- Fournir un appui dans le cadre des systèmes et projets des secteurs grâce : i) au système d'identification et de gestion des accès afin de renforcer la sécurité de l'accès aux systèmes et outils informatiques de l'OMPI de manière uniforme dans l'ensemble de l'Organisation; et ii) au système de gestion des contenus de l'Organisation afin d'améliorer le partage de connaissances et la gestion des informations dans l'ensemble de l'Organisation;
- Poursuivre la fourniture de services d'architecture de l'Organisation pour l'exécution des initiatives phares en cours en lien avec les systèmes de propriété intellectuelle de l'OMPI, y compris le système mondial de propriété intellectuelle, le système de La Haye, le système de paiement commun et les initiatives dans le cadre du système de Madrid;
- Continuer de garantir la mise à disposition d'outils informatiques de pointe pour l'utilisateur final en prévoyant de renouveler le matériel et de mettre à jour les programmes; accroître la mobilité de l'utilisateur final; tenir à jour des technologies de conférence et des services audiovisuels fiables et modernes;
- Continuer de renforcer la continuité de service et la résilience des TIC.

Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Des systèmes informatiques essentiels enregistrent un nombre inacceptable d'interruptions, ce qui a des répercussions négatives sur les activités de premier plan de l'Organisation et se traduit entre autres par la perte de données critiques, y compris de données relatives aux dépôts, et nuit à la réputation de l'Organisation	Concevoir, tenir à jour et tester chaque année les mesures permettant de garantir la continuité de service des TIC mises en place dans le cadre de la stratégie de l'OMPI en matière de résilience et veiller à ce que les capacités TIC soient toujours en adéquation avec les plans de continuité des opérations
La migration des applications informatiques de l'OMPI relatives aux opérations vers les services d'hébergement en nuage pourrait se traduire par une duplication des services fournis par le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) et le prestataire de services en nuage de l'OMPI et des coûts connexes.	Poursuivre la collaboration étroite entre l'OMPI et le CIC pour veiller à ce que, au fur et à mesure de la migration des applications vers les services d'hébergement en nuage, le service correspondant soit mis hors service en temps voulu par le CIC.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Les systèmes informatiques sont conçus, développés et mis en œuvre en tenant compte des normes adoptées par l'OMPI en ce qui concerne les données, les applications et la technologie	5 (fin 2018)	10 (au total)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Augmentation du nombre de composantes TIC communes telles que le système de paiement et d'identification (y compris celles utilisées par plus d'un secteur) utilisées dans le cadre de la mise en œuvre des systèmes de propriété intellectuelle	4 (fin 2018)	10 (au total)
	Les plateformes TIC sont hébergées et gérées de manière rentable, conformément aux demandes des secteurs	À déterminer à la fin 2019 1,33 interruption de service ayant des conséquences moyennes ou graves par mois (2018)	À déterminer Pas d'augmentation du nombre d'interruptions de service ayant des conséquences moyennes ou graves malgré les projets majeurs de transformation des TIC prévus
	Satisfaction des clients	76% des secteurs d'activité sont satisfaits des services fournis par le Département des technologies de l'information et de la communication (2017) 95,5% de clients satisfaits des prestations du service d'assistance (2018)	Maintenir le même degré de satisfaction des utilisateurs Maintenir le même degré de satisfaction des utilisateurs
	Les projets relatifs aux TIC sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion de projet et de transition de services	<ul style="list-style-type: none"> - 100% (3 sur 3) des projets menés par le Département des techniques de l'information et de la communication suivent la méthode PRINCE2 (2018) - 100% (3 sur 3) des projets menés par le Département des techniques de l'information et de la communication sont conformes aux principes directeurs adoptés en matière de transition de services (2017) 	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des projets menés par le Département des techniques de l'information et de la communication suivent la méthode PRINCE2 - 100% des projets menés par le Département des techniques de l'information et de la communication sont conformes aux principes directeurs adoptés en matière de transition de services Aucune exception

Ressources allouées au programme 25

Les dépenses globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une diminution de 4% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

Le nombre de postes reste stable en 2020-2021. La légère augmentation des dépenses de personnel s'explique par la différence de calcul des coûts due à une occupation plus élevée des postes et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel pour les fonctionnaires de la catégorie des services généraux.

La diminution des dépenses autres que les dépenses de personnel s'explique principalement par un ajustement à la baisse des dépenses destinées à l'hébergement de systèmes opérationnels majeurs compte tenu de la mise en œuvre de la stratégie visant à donner la priorité à l'hébergement en nuage et aux progrès réalisés dans la migration des applications existantes de l'OMPI vers le nuage.

Programme 25 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	52 088	52 251	50 030
Total	52 088	52 251	50 030

Programme 25 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	13 631	13 690	13 856	225	1,7%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	-	74	-	-	n.d.
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	13 631	13 764	13 856	225	1,7%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	74	74	74	(0)	-0,7%
<i>Voyages de tiers</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	74	74	74	(0)	-0,7%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	50	50	-	(50)	-100,0%
<i>Publications</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	-	35	-	-	n.d.
<i>Autres services contractuels</i>	31 477	31 435	28 558	(2 919)	-9,3%
Sous-total	31 527	31 520	28 558	(2 969)	-9,4%
Coûts financiers	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	4 273	4 273	4 914	640	15,0%
<i>Communication</i>	1 570	1 570	1 839	269	17,1%
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	5 844	5 844	6 753	909	15,6%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	450	487	-	(450)	-100,0%
<i>Fournitures</i>	563	563	790	227	40,4%
Sous-total	1 013	1 050	790	(223)	-22,0%
Total, B.	38 457	38 488	36 174	(2 283)	-5,9%
TOTAL	52 088	52 251	50 030	(2 058)	-4,0%
POSTES	35	35	35	-	

PROGRAMME 26 Supervision interne

Stratégies de mise en œuvre

- Renforcer la responsabilisation, l'optimisation des ressources, la gestion, le contrôle interne et la gouvernance d'entreprise à l'OMPI afin d'aider l'Administration à s'acquitter efficacement de ses responsabilités et à réaliser la mission, les buts et les objectifs de l'OMPI;
- Améliorer et protéger la valeur institutionnelle en fournissant, de façon indépendante, une assurance, des conseils et des renseignements objectifs et axés sur le risque quant à la conformité des activités de l'OMPI avec ses règlements en vigueur en évaluant la pertinence et l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance;
- Encourager l'apprentissage institutionnel et la responsabilisation à travers des processus de supervision transparents et participatifs;
- Continuer d'appuyer la direction dans l'élaboration et la mise en place d'un cadre efficace et efficient pour l'intégrité dans lequel les devoirs, les rôles, les responsabilités et les droits de l'ensemble des fonctionnaires de l'OMPI sont clairement définis, en effectuant des vérifications au niveau interne, des évaluations et des enquêtes dans les délais impartis et conformément aux règles, aux principes directeurs et aux bonnes pratiques établis;
- Améliorer la fourniture des services de supervision à l'interne en mettant à profit les résultats des évaluations externes de la qualité des fonctions d'audit, d'évaluation et d'investigation ainsi que les recommandations découlant de ces évaluations, en renforçant les synergies entre ces fonctions grâce à une planification commune et à des activités de formation et de suivi; continuer d'élaborer et d'actualiser les instruments de supervision appropriés, tels que des manuels, des politiques et des principes directeurs;
- Continuer de fournir un soutien et des conseils spécialisés à tous les chefs de programme concernés à travers des activités permanentes de supervision, de consultation et de fourniture de conseils;
- Contribuer à une couverture efficace de la supervision en coopération étroite avec les unités de l'Organisation qui constituent, de par leurs fonctions, une deuxième ligne de défense;
- Recenser les cas non signalés de fraude ou d'abus et proposer des mesures visant à atténuer les conséquences de tels actes à travers des activités de supervision ou des enquêtes axées sur une démarche préventive, et continuer de tenir à disposition une ligne téléphonique spéciale permettant de signaler les actes répréhensibles et les éventuelles fautes commises au sein de l'OMPI;
- Veiller à ce que la supervision interne à l'OMPI contribue à faire évoluer les tendances dans le domaine de la supervision et en tire avantage en poursuivant la coopération et la coordination avec le vérificateur externe des comptes, d'autres prestataires de services d'assurance en matière de supervision, les milieux de la supervision interne des Nations Unies et les associations internationales et professionnelles;
- Assurer un suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision et présenter ces progrès au Directeur général, à l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) et aux assemblées de l'OMPI.

Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
L'activité de supervision interne est perçue comme n'étant pas du tout ou pas entièrement objective et indépendante; l'impartialité et la crédibilité des travaux et la confiance dans la fonction de supervision sont diminuées.	Respect de la Charte de la supervision interne et du code de déontologie et de conduite et strict respect des normes de l'Institut des auditeurs internes, y compris les directives sur les services consultatifs; présentation régulière de rapports sur l'indépendance à l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI et à l'Assemblée générale; évaluations périodiques externes de la qualité des fonctions de supervision.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.5 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Aucune interférence	Aucune interférence
	Pourcentage des travaux de supervision achevés et ayant fait l'objet d'un rapport dans les délais impartis	60% des rapports d'audit établis en moins de 4 mois 83% des rapports d'évaluation établis en moins de 6 mois	80% des rapports d'audit prévus achevés et ayant fait l'objet d'un rapport en moins de 4 mois 80% des évaluations prévues achevées et ayant fait l'objet d'un rapport dans les 6 mois
	Pourcentage de parties prenantes internes qui considèrent que les recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais (SMART)	80% des rapports sur les activités d'enquête établis dans le délai de 6 mois prévu par la politique en matière d'enquêtes	80% des enquêtes dûment menées closes dans les 6 mois
	Pourcentage de parties prenantes internes qui considèrent que les travaux de supervision sont pertinents	84% des chefs de service considèrent que les recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais (SMART)	85% des chefs de service considèrent que les recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes, assorties de délais (SMART)
Nombre de recommandations en matière de supervision acceptées	80% des personnes interrogées considèrent que les travaux de supervision sont pertinents	80% des parties prenantes internes interrogées	90% des recommandations de la DSI acceptées

Ressources allouées au programme 26

Les ressources globales du programme pour l'exercice biennal 2020-2021 enregistrent une baisse de 9,5% par rapport au budget 2018-2019 approuvé.

L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel s'explique par deux évaluations externes de la qualité prévues pour la fonction d'audit et la fonction d'enquête au cours de l'exercice biennal 2020-2021 et par le besoin de compétences externes en matière d'audit informatique.

Le nombre de postes reste stable en 2020-2021. La diminution globale des dépenses de personnel résulte d'un changement dans la composition du personnel du programme. La diminution des dépenses de personnel temporaire découle de la régularisation de deux fonctions permanentes en vue de renforcer la capacité d'audit et les compétences administratives au sein du programme.

Programme 26 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
IX.5 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	5 550	5 072	5 022
Total	5 550	5 072	5 022

Programme 26 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	4 072	3 655	3 954	(118)	-2,9%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	777	430	233	(545)	-70,1%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	4 849	4 085	4 186	(663)	-13,7%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	25	0	25	-	0,0%
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	25	0	25	-	0,0%
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	140	133	150	10	7,1%
<i>Voyages de tiers</i>	10	8	10	-	0,0%
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	150	141	160	10	6,7%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	60	27	60	-	0,0%
<i>Publications</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	260	312	345	85	32,7%
<i>Autres services contractuels</i>	150	459	180	30	20,0%
Sous-total	470	797	585	115	24,5%
Coûts financiers	-	-	-	-	
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Communication</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	5	1	5	-	0,0%
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	5	1	5	-	0,0%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	24	48	34	10	40,9%
<i>Fournitures</i>	26	-	26	-	0,0%
Sous-total	50	48	60	10	19,8%
Total, B.	700	987	835	135	19,3%
TOTAL	5 550	5 072	5 022	(528)	-9,5%
POSTES	10	10	10	-	

PROGRAMME 27 Services de conférence et services linguistiques

Stratégies de mise en œuvre

- Fournir des services de traduction et d'interprétation de qualité, en temps utile et avec un bon rapport coût efficacité, conformément à la politique linguistique de l'OMPI et aux obligations découlant des traités; continuer à promouvoir et à mettre en œuvre la politique de multilinguisme au sein du Secrétariat;
- Adopter des nouvelles technologies de traduction et des pratiques recommandées en vue d'optimiser l'utilisation des ressources internes et externes et d'assurer une qualité constante et la sécurité juridique des traductions. Il s'agira essentiellement de développer les outils de traduction assistée par ordinateur et la base de données terminologique multilingue;
- Améliorer la planification et l'anticipation des besoins en matière de traduction et maîtriser les volumes de traduction grâce à l'application rigoureuse de mesures de rationalisation et de contrôle; améliorer l'efficacité des flux de traduction et renforcer les mesures de contrôle de la qualité en ce qui concerne aussi bien les traductions en interne que les traductions sous-traitées;
- Optimiser les prévisions en ce qui concerne les besoins en matière d'interprétation et d'engagement d'interprètes indépendants en améliorant la base de données consacrée à la gestion des activités d'interprétation;
- Améliorer l'efficacité de la gestion des conférences grâce à une plateforme intégrée pour les services de conférence afin d'automatiser les procédures internes et de remplacer les applications autonomes, y compris pour la gestion des documents de conférence, la gestion des coordonnées et la réservation des salles de réunion;
- Mettre en œuvre un nouveau système d'enregistrement en ligne des délégués participant aux réunions de l'OMPI afin d'améliorer la satisfaction des clients et l'efficacité des procédures;
- Faciliter l'accès aux résultats des réunions de l'OMPI grâce à des contenus vidéo, audio et textuels indexés et consultables et à des interfaces externes conviviales;
- Maintenir des services de courrier d'un bon rapport coût efficacité;
- Renforcer l'efficacité et la qualité des services d'imprimerie et réduire le volume de documents sur papier en encourageant l'"impression à la demande";
- Améliorer la gestion des dossiers, informations et connaissances numériques dans l'ensemble de l'Organisation grâce à la mise en œuvre de politiques, procédures et pratiques recommandées améliorées et à la mise en place de la plateforme de gestion des contenus de l'Organisation.

Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
La prestation des services d'interprétation est entravée par le recours à des interprètes externes et la pénurie de ces compétences et services à Genève, entraînant une désorganisation des réunions.	Planification et stratégies appropriées pour fournir des capacités d'interprétation supplémentaires potentielles conformément aux besoins.
Le passage au nouveau système de gestion des conférences pose des problèmes imprévus aux participants des réunions, avec une incidence sur la prestation de services.	Les services existants fonctionneront en parallèle pendant quelques mois, jusqu'à ce que la nouvelle plateforme soit pleinement déployée et testée; des mécanismes de communication et d'observations sur l'utilisation du nouveau système seront mis en place et des essais pilotes garantiront la fiabilité technique.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI	98% des participants satisfaits des services (à fin 2018)	95% ou plus
	Pourcentage de documents des comités et groupes de travail publiés dans les délais impartis (c'est-à-dire deux mois avant la tenue de la réunion)	<ul style="list-style-type: none"> – 36% à la date prévue – 41% dans un délai de 1 semaine après la date prévue – 65% dans un délai de 4 semaines après la date prévue (2018) 	65% à la date prévue
	Coût par mot traduit	0,46 franc suisse par mot (2018 – préliminaire)	Maintien du coût par mot
	Services d'imprimerie économiquement rationnels	0,132 franc suisse par page (2017)	Maintien du taux
	Conformité avec les principes de gestion des dossiers et des archives et les pratiques recommandées.	Niveau 2 (en cours) ⁵⁶ (2018)	Niveau 3 (essentiel) ⁵⁷

Ressources allouées au programme 27

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une baisse de 8,2% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

Cette baisse s'explique principalement par la réduction du nombre de postes et des dépenses de personnel correspondantes résultant : i) du transfert de la responsabilité des services de messagers-chauffeurs au programme 21; ii) de la rationalisation des services d'impression et de l'augmentation de la productivité dans l'exécution de ces services; iii) de l'ajustement du personnel de gestion du courrier coïncidant avec la diminution du volume de courrier; et iv) du transfert vers le PCT des services d'appui en matière de technologies de traduction.

La légère diminution des dépenses autres que les dépenses de personnel s'explique par le transfert de la responsabilité des services de messagers-chauffeurs vers le programme 21, compensée en partie par l'augmentation des coûts de production des impressions et le remplacement de certains postes dans les services d'impression par des contrats intérimaires.

Programme 27 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	39 136	36 212	35 925
Total	39 136	36 212	35 925

⁵⁶ Les niveaux 1 à 5 indiquent le niveau de développement du programme de gestion des dossiers, évalué selon les critères d'intégrité, de disponibilité et de conservation des dossiers définis par ARMA International ("Principes généralement acceptés de conservation des dossiers").

⁵⁷ Ibid.

Programme 27 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	27 737	23 648	24 797	(2 940)	-10,6%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	1 650	2 161	1 472	(177)	-10,8%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	29 386	25 809	26 269	(3 117)	-10,6%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	43	39	80	37	86,0%
<i>Voyages de tiers</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Formations et demandes de paiement</i>	10	7	15	5	50,0%
Sous-total	53	45	95	42	79,2%
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	551	590	551	-	0,0%
<i>Publications</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	6 399	6 544	6 289	(110)	-1,7%
<i>Autres services contractuels</i>	384	815	644	260	67,7%
Sous-total	7 335	7 949	7 485	150	2,0%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	956	1 292	904	(52)	-5,4%
<i>Communication</i>	733	761	733	-	0,0%
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	-	2	-	-	n.d.
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	1 689	2 055	1 637	(52)	-3,1%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	309	58	135	(174)	-56,2%
<i>Fournitures</i>	365	295	305	(60)	-16,5%
Sous-total	673	353	440	(234)	-34,7%
Total, B.	9 750	10 403	9 656	(94)	-1,0%
TOTAL	39 136	36 212	35 925	(3 211)	-8,2%
POSTES	82	72	70	(12)	

PROGRAMME 28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes

Stratégies de mise en œuvre

- Poursuivre la mise en œuvre des stratégies en matière d'assurance de l'information en mettant l'accent sur le renforcement des moyens actuellement déployés. Élaborer une stratégie en matière d'assurance de l'information de nouvelle génération sur trois à cinq ans compte tenu des nouvelles exigences opérationnelles et du contexte en évolution de la menace;
- Mettre en œuvre un environnement axé sur la sécurité grâce à l'adoption continue d'une gouvernance renforcée en matière de sécurité et d'assurance informatique, à des programmes de sensibilisation et de formation en matière de sécurité des biens et des personnes à l'intention du personnel et à l'utilisation de critères opérationnels en matière de sécurité et d'assurance de l'information qui facilitent la prise de décision sur la gestion des risques informatiques;
- Limiter l'exposition et assurer la protection des domaines à haut risque pour les activités de l'OMPI en renforçant les capacités de l'Organisation de manière à détecter de façon anticipée les menaces et les failles pouvant affecter les données de l'OMPI afin de hiérarchiser les actions de correction;
- Valider l'efficacité des mécanismes de contrôle interne en matière de protection des données de l'OMPI et garantir que les politiques et mandats en matière d'assurance de l'information continuent d'être respectés en maintenant la certification aux normes industrielles telles que la norme ISO 27001;
- Protéger les données sensibles de l'OMPI par la poursuite de l'application de la politique relative au classement et au maniement des informations. Mettre en œuvre les mécanismes de protection fondés sur le risque en renforçant la résilience du PCT et des autres systèmes opérationnels sensibles;
- Fournir un service d'horodatage numérique de l'OMPI aux utilisateurs des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et aux autres acteurs de l'innovation afin de créer des preuves numériques de la possession et de l'intégrité des données relatives à la propriété intellectuelle;
- Améliorer les opérations de cybersécurité de l'OMPI en diffusant en permanence des connaissances en matière de veille contre les menaces internes et externes et en assurant une surveillance 24 heures sur 24. Accroître la capacité de réaction de l'OMPI afin de garantir un confinement rapide et une interruption minimale des opérations à la suite d'un incident de sécurité informatique. Étendre la couverture pour inclure la présence de l'OMPI dans le nuage et les nouveaux environnements commerciaux;
- Poursuivre la mise en œuvre des plans visant à optimiser les investissements existants effectués dans les systèmes de sécurité et de sûreté physiques et en créant de nouvelles capacités axées sur la prévention, la préparation et la résilience. Renforcer la protection du personnel, des visiteurs et des délégués contre les scénarios de menace potentiels en augmentant les capacités en matière de sécurité tels que la surveillance antimémoire en continu, l'analyse du risque et les mécanismes de protection fondés sur le risque. Mettre ces plans en conformité avec les exigences obligatoires du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies ainsi qu'avec les normes commerciales en matière de sécurité;
- Appuyer la résilience de l'Organisation et assurer l'alignement et l'intégration des risques et des scénarios de risque aux capacités de gestion de crise à l'échelle de l'Organisation. Réduire les risques opérationnels en intégrant la gestion de la sûreté, de la sécurité et des risques aux processus opérationnels de l'Organisation.

Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
À l'instar d'autres organisations, l'OMPI est exposée à des risques de cyberattaque et d'intrusion informatique intentionnelle ou accidentelle pouvant donner lieu à la divulgation non autorisée ou à l'utilisation illicite d'informations confidentielles ou à une interruption des opérations de l'OMPI. Cette situation peut potentiellement porter atteinte à la réputation de l'OMPI en tant que prestataire fiable de conseils et de services à ses membres et clients.	La mise en œuvre progressive de stratégies adaptées en matière d'assurance de l'information permettra à l'OMPI de continuer de renforcer sa position et sa résilience dans les domaines de la gouvernance, des ressources humaines, des processus et des technologies pour l'assurance de l'information.

Risques	Mesures d'atténuation
L'OMPI a la responsabilité de protéger les actifs informatiques qui lui sont confiés, ainsi que les siens propres. La dématérialisation entraîne une dépendance accrue vis-à-vis des prestataires externes, d'où une augmentation du risque d'accès non autorisés, de modification ou de perte de données.	Les politiques et procédures en matière de sécurité relative aux prestataires de services fournissent les éléments fondamentaux de la politique de gestion des risques informatiques liés aux prestataires de services tout au long du cycle d'exécution du contrat. Les prestataires externes sont tenus de conserver et de présenter en permanence les niveaux de sécurité attendus d'eux. L'intégration des essais de sécurité dans les procédures de certification et d'accréditation atténue les risques liés à la sous-traitance de services à des tiers, y compris dans le nuage.
Risque d'attaque terroriste dirigée contre l'OMPI	Établir régulièrement et dans les délais impartis des rapports complets de sécurité opérationnelle et d'information sur les risques en fonction de l'emplacement et du type de menace concernés. Fournir, dans des séances d'information et des mises à jour, des renseignements sur les risques existants à l'échelle mondiale, régionale, nationale ou locale, qui pourraient constituer une entrave ou une menace pour le personnel, les délégués, les visiteurs, les opérations, les systèmes, les voyages et les données de l'OMPI.

Résultats escomptés et indicateurs d'exécution

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Pourcentage de membres du personnel au courant de leurs responsabilités, des politiques et des pratiques recommandées en matière d'assurance de l'information.	38% des fonctionnaires de l'OMPI signalent des attaques par hameçonnage (2018) 95% des utilisateurs de l'OMPI possédant une adresse électronique de l'OMPI terminent la formation commune de base dans les 30 jours après la date de leur engagement (2018)	50% des fonctionnaires de l'OMPI signalent des attaques par hameçonnage 95% des utilisateurs de l'OMPI possédant une adresse électronique de l'OMPI terminent la formation commune de base dans les 30 jours après la date de leur engagement
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Les locaux de l'OMPI répondent aux exigences tirées des évaluations des risques en matière de sécurité Observation de l'organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies Pourcentage de risques informatiques, y compris les risques de tiers, détectés et gérés conformément aux seuils de tolérance définis par l'OMPI Les failles en matière de sécurité de l'information sont corrigées dans les délais convenus Renforcement de l'observation des politiques en matière de sécurité informatique Capacité accrue de détection des menaces informatiques et de réaction à ces menaces, garantissant une interruption minimale des opérations	50% des bureaux de l'OMPI ont été jugés conformes aux mesures applicables décrites dans les évaluations de la gestion des risques en matière de sécurité des pays membres de l'Organisation des Nations Unies (2018). L'OMPI respecte 70% des exigences énoncées dans le cadre du système d'organisation générale des responsabilités des Nations Unies (2018) Tous les contrats pertinents (100%) conclus avec des prestataires de services externes ont fait l'objet d'une évaluation du risque de tiers en 2018. 90% des failles à risque ou à haut risque dans les systèmes sensibles ont été corrigées (2018) Conformité et certification à la norme ISO 27001 pour les systèmes du PCT, de La Haye et de Madrid, au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et aux processus dits du recrutement à la cessation de service et de la demande d'achat au règlement (au total à fin 2018) Délai moyen de détection d'un incident de sécurité potentiel 24 heures sur 24 et sept jours sur sept : deux heures ou moins (2018)	Plus de 90% des bureaux de l'OMPI (fin 2021) Respect de plus de 90% des exigences énoncées dans le cadre du système d'organisation générale des responsabilités des Nations Unies d'ici à la fin 2021 Tous les nouveaux contrats pertinents conclus avec des prestataires de services externes font l'objet d'une évaluation du risque de tiers 90% des failles à risque ou à haut risque dans les systèmes sensibles sont corrigées 2 domaines d'activités supplémentaires conformes à la norme ISO 27001 Délai moyen de détection d'un incident de sécurité potentiel 24 heures sur 24 et sept jours sur sept : deux heures ou moins

Ressources allouées au programme 28

Les ressources globales allouées au programme en 2020-2021 indiquent une hausse de 6,6% par rapport au budget approuvé pour 2018-2019.

La diminution des dépenses de personnel résulte du redéploiement d'un poste d'agent temporaire pour appuyer d'autres priorités de l'Organisation. L'augmentation du nombre de postes résulte de la conversion de quatre postes temporaires en raison de la nature continue de leur rôle dans la mise en œuvre des stratégies en matière d'assurance de l'information.

L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel par rapport au budget approuvé pour 2018-2019 s'explique par l'accent accru mis sur les activités suivantes : i) la mise en place d'un service d'horodatage numérique de l'OMPI; ii) le renforcement des capacités de détection des menaces à la sécurité de l'information et d'intervention face à celles-ci; iii) l'optimisation des processus de gouvernance, de gestion des risques et de mise en conformité; et iv) le renforcement du devoir de protection envers le personnel de l'OMPI et des services de sûreté et de sécurité dans le monde entier, y compris au siège de l'OMPI. Ces augmentations sont répercutées dans le résultat escompté IX.4.

La légère augmentation des ressources allouées au résultat escompté IX.1 tient à la redistribution des dépenses de personnel du résultat escompté IX.4 et à l'accent mis sur la sensibilisation du personnel aux responsabilités, aux politiques et aux pratiques recommandées en matière de sécurité informatique au cours de l'exercice biennal 2020-2021.

Programme 28 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020-2021
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	2 129	2 349	2 281
IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	20 976	20 372	22 349
Total	23 104	22 722	24 630

Programme 28 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget proposé pour 2020- 2021	Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
<i>Postes</i>	4 084	4 423	5 153	1 069	26,2%
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	1 671	628	289	(1 382)	-82,7%
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, A.	5 754	5 051	5 442	(313)	-5,4%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
<i>Stages</i>	-	9	9	9	n.d.
<i>Bourses de l'OMPI</i>	-	-	-	-	n.d.
Sous-total	-	9	9	9	n.d.
Voyages, formations et subventions					
<i>Missions de fonctionnaires</i>	-	33	130	130	n.d.
<i>Voyages de tiers</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Formations et demandes de paiement</i>	-	13	28	28	n.d.
Sous-total	-	46	158	158	n.d.
Services contractuels					
<i>Conférences</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Publications</i>	-	-	-	-	n.d.
<i>Services contractuels de personnes</i>	1 878	1 404	400	(1 478)	-78,7%
<i>Autres services contractuels</i>	12 986	9 173	4 601	(8 385)	-64,6%
Sous-total	14 864	10 577	5 001	(9 863)	-66,4%
Coûts financiers					
Sous-total	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
<i>Locaux et entretien</i>	1 466	5 809	13 273	11 806	805,2%
<i>Communication</i>	-	51	54	54	n.d.
<i>Frais de représentation et autres frais de fonctionnement</i>	-	87	178	178	n.d.
<i>Services conjoints des Nations Unies</i>	-	46	46	46	n.d.
Sous-total	1 466	5 994	13 550	12 084	824,1%
Matériel et fournitures					
<i>Mobilier et matériel</i>	-	2	5	5	n.d.
<i>Fournitures</i>	1 019	1 043	464	(555)	-54,5%
Sous-total	1 019	1 045	469	(550)	-54,0%
Total, B.	17 350	17 671	19 188	1 838	10,6%
TOTAL	23 104	22 722	24 630	1 526	6,6%
POSTES	11	13	15	4	

III. ANNEXES

ANNEXE I Tableau 8. Budget 2018-2019 après virements par programme*(en milliers de francs suisses)*

Programme (structure 2018-2019)	Budget 2018-2019 approuvé	Virements*			Virements en pourcentage du budget approuvé d'un programme	Virements en pourcentage du budget approuvé total	Budget 2018-2019 après virements
		Virements entrants	Virements sortants	Total net virements			
1 Droit des brevets	4 965	459	(66)	393	7,9%	0,1%	5 358
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	4 925	240	(518)	(278)	-5,6%	0,0%	4 647
3 Droit d'auteur et droits connexes	16 680	1 596	(1 676)	(81)	-0,5%	0,0%	16 599
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	7 057	154	(341)	(188)	-2,7%	0,0%	6 869
5 Système du PCT	213 107	2 102	(5 839)	(3 737)	-1,8%	-0,5%	209 370
6 Système de Madrid	58 839	1 895	(3 426)	(1 531)	-2,6%	-0,2%	57 308
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	11 322	81	(134)	(53)	-0,5%	0,0%	11 269
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	3 455	415	(212)	203	5,9%	0,0%	3 658
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	30 785	425	(2 164)	(1 739)	-5,6%	-0,2%	29 046
10 Pays en transition et pays développés	8 679	1 036	(1 186)	(151)	-1,7%	0,0%	8 528
11 Académie de l'OMPI	13 614	539	(1 272)	(733)	-5,4%	-0,1%	12 881
12 Classifications internationales et normes	7 215	151	(166)	(15)	-0,2%	0,0%	7 201
13 Bases de données mondiales	8 840	2 344	(615)	1 729	19,6%	0,2%	10 569
14 Service d'accès à l'information et aux savoirs	7 850	280	(106)	174	2,2%	0,0%	8 024
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	14 574	1 561	(1 640)	(79)	-0,5%	0,0%	14 495
16 Économie et statistiques	6 918	1 111	(735)	376	5,4%	0,1%	7 294
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	4 102	565	(85)	480	11,7%	0,1%	4 582
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	5 648	41	(637)	(595)	-10,5%	-0,1%	5 052
19 Communications	16 412	16	(338)	(322)	-2,0%	0,0%	16 090
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	13 255	2 032	(1 008)	1 024	7,7%	0,1%	14 278
21 Direction générale	20 047	5 267	(1 796)	3 471	17,3%	0,5%	23 518
22 Gestion du programme et des ressources	38 203	1 145	(864)	282	0,7%	0,0%	38 485
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	24 630	2 150	(1 060)	1 089	4,4%	0,2%	25 719
24 Services d'appui généraux	38 634	2 046	(1 832)	214	0,6%	0,0%	38 847
25 Technologies de l'information et de la communication	52 088	377	(214)	163	0,3%	0,0%	52 251
26 Supervision interne	5 550	286	(763)	(478)	-8,6%	-0,1%	5 072
27 Services de conférence et services linguistiques	39 136	1 140	(4 064)	(2 924)	-7,5%	-0,4%	36 212
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	23 104	108	(491)	(382)	-1,7%	-0,1%	22 722
30 Appui aux PME et à la création d'entreprises	6 326	1 208	(1 154)	54	0,9%	0,0%	6 380
31 Système de La Haye	11 193	5 377	(1 155)	4 221	37,7%	0,6%	15 414
32 Système de Lisbonne	1 347	-	(9)	(9)	-0,7%	0,0%	1 339
Non affecté	7 357	13 369	(13 947)	(578)	-7,9%	-0,1%	6 778
TOTAL	725 857	49 514	(49 514)	-	0,0%	0,0%	725 857

* Le Règlement financier de l'OMPI prévoit la possibilité de procéder à des virements dans son article 5.5, qui stipule que : "Le Directeur général peut procéder à des virements d'un programme du programme et budget à un autre pour chaque exercice financier à raison d'un maximum de 5% du montant correspondant à la dotation biennale du programme bénéficiaire ou de 1% du budget total, le montant le plus élevé étant retenu, lorsque ces virements sont nécessaires au bon fonctionnement des services".

ANNEXE II Ressources proposées pour 2020-2021 par programme

Tableau 9. Budget 2020-2021 par programme
(en milliers de francs suisses)

Programme (structure 2020-2021)	Budget 2018-2019 approuvé			Budget 2018-2019 après virements			Budget 2020-2021 proposé			Variation par rapport au budget 2018-2019 approuvé		Variation par rapport au budget 2018-2019 après virements	
	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Montant	%	Montant	%
1 Droit des brevets	3 567	1 398	4 965	3 950	1 408	5 358	4 197	1 825	6 022	1 057	21,3%	664	12,4%
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	4 053	872	4 925	3 567	1 080	4 647	3 845	1 430	5 275	349	7,1%	627	13,5%
3 Droit d'auteur et droits connexes	10 135	6 545	16 680	9 793	6 807	16 599	9 521	7 410	16 931	251	1,5%	332	2,0%
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	4 524	2 534	7 057	4 366	2 503	6 869	4 525	2 594	7 119	62	0,9%	250	3,6%
5 Système du PCT	132 025	81 082	213 107	128 063	81 307	209 370	129 629	89 253	218 882	5 776	2,7%	9 513	4,5%
6 Système de Madrid	42 521	16 319	58 839	40 949	16 359	57 308	41 823	19 701	61 524	2 685	4,6%	4 215	7,4%
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	8 140	3 182	11 322	8 058	3 211	11 269	9 001	3 640	12 641	1 319	11,6%	1 372	12,2%
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	2 246	1 209	3 455	2 456	1 203	3 658	2 221	1 470	3 691	236	6,8%	33	0,9%
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	22 297	8 488	30 785	20 487	8 559	29 046	20 234	8 588	28 823	(1 963)	-6,4%	(223)	-0,8%
10 Pays en transition et pays développés	6 781	1 898	8 679	6 706	1 822	8 528	6 764	1 998	8 762	83	1,0%	233	2,7%
11 Académie de l'OMPI	8 293	5 322	13 614	7 130	5 751	12 881	7 084	6 070	13 153	(461)	-3,4%	272	2,1%
12 Classifications internationales et normes	5 471	1 745	7 215	5 296	1 905	7 201	5 389	1 745	7 134	(82)	-1,1%	(67)	-0,9%
13 Bases de données mondiales	6 407	2 434	8 840	7 858	2 711	10 569	8 208	2 434	10 642	1 801	20,4%	73	0,7%
14 Service d'accès à l'information et aux savoirs	6 405	1 444	7 850	6 394	1 629	8 024	6 206	1 420	7 626	(224)	-2,8%	(398)	-5,0%
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	8 100	6 473	14 574	7 956	6 539	14 495	7 937	6 473	14 411	(163)	-1,1%	(84)	-0,6%
16 Économie et statistiques	5 748	1 170	6 918	5 991	1 303	7 294	6 205	1 200	7 405	487	7,0%	111	1,5%
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	3 261	841	4 102	3 697	885	4 582	3 688	941	4 629	527	12,9%	47	1,0%
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	4 860	788	5 648	4 140	913	5 052	4 027	838	4 865	(783)	-13,9%	(187)	-3,7%
19 Communications	13 923	2 489	16 412	13 343	2 747	16 090	13 736	2 664	16 400	(12)	-0,1%	310	1,9%
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	9 561	3 693	13 255	10 306	3 972	14 278	10 751	4 468	15 220	1 965	14,8%	942	6,6%
21 Direction générale	16 780	3 268	20 047	18 988	4 530	23 518	21 157	5 105	26 262	6 215	31,0%	2 744	11,7%
22 Gestion du programme et des ressources	25 120	13 083	38 203	23 915	14 570	38 485	24 884	15 015	39 898	1 695	4,4%	1 413	3,7%
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	19 030	5 600	24 630	19 596	6 123	25 719	22 436	5 614	28 050	3 420	13,9%	2 331	9,1%
24 Services d'appui généraux	17 108	21 526	38 634	17 136	21 711	38 847	17 008	22 783	39 791	1 157	3,0%	943	2,4%
25 Technologies de l'information et de la communication	13 631	38 457	52 088	13 764	38 488	52 251	13 856	36 174	50 030	(2 058)	-4,0%	(2 221)	-4,3%
26 Supervision interne	4 849	700	5 550	4 085	987	5 072	4 186	835	5 022	(528)	-9,5%	(50)	-1,0%
27 Services de conférence et services linguistiques	29 386	9 750	39 136	25 809	10 403	36 212	26 269	9 656	35 925	(3 211)	-8,2%	(286)	-0,8%
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	5 754	17 350	23 104	5 051	17 671	22 722	5 442	19 188	24 630	1 526	6,6%	1 908	8,4%
30 Appui aux PME et à la création d'entreprises	4 765	1 561	6 326	4 775	1 606	6 380	4 637	1 741	6 378	52	0,8%	(2)	0,0%
31 Système de La Haye	8 767	2 426	11 193	9 223	6 191	15 414	10 300	2 598	12 898	1 705	15,2%	(2 516)	-16,3%
32 Système de Lisbonne	1 136	211	1 347	1 128	211	1 339	1 160	211	1 371	24	1,8%	33	2,4%
Non affecté	5 357	2 000	7 357	6 100	678	6 778	8 079	6 600	14 679	7 322	99,5%	7 900	116,6%
TOTAL	460 000	265 857	725 857	450 075	275 781	725 857	464 406	291 682	756 088	30 231	4,2%	30 231	4,2%

Tableau 10. Nombre de postes par programme pour 2020-2021

	Budget 2018-2019 approuvé					Budget 2018-2019 après virements					Budget 2020-2021 proposé					Différence entre le budget 2020-2021 et le budget 2018-2019 approuvé				
	DG/DDG /ADG	D	P	G	Total	DG/DDG /ADG	D	P	G	Total	DG/DDG /ADG	D	P	G	Total	DG/DDG /ADG	D	P	G	Total
1	-	1	5	3	9	-	1	5	3	9	-	1	5	3	9	-	-	-	-	-
2	-	1	6	2	9	-	1	6	2	9	-	1	6	2	9	-	-	-	-	-
3	1	4	12	5	22	1	3	12	5	21	1	3	13	5	22	-	(1)	1	-	-
4	-	2	5	3	10	-	2	5	3	10	-	2	5	3	10	-	-	-	-	-
5	1	8	153	212	374	1	8	159	206	374	1	8	159	205	373	-	-	6	(7)	(1)
6	1	5	47	63	116	1	6	46	62	115	1	6	46	66	119	-	1	(1)	3	3
7	-	1	12	6	19	-	1	12	6	19	-	1	13	7	21	-	-	1	1	2
8	-	1	2	3	6	-	1	4	2	7	-	1	3	2	6	-	-	1	(1)	-
9	1	6	26	15	48	1	6	26	14	47	1	6	26	14	47	-	-	-	(1)	(1)
10	-	1	11	5	17	-	2	11	4	17	-	2	10	4	16	-	1	(1)	(1)	(1)
11	-	3	10	6	19	-	2	9	6	17	-	2	10	6	18	-	(1)	-	-	(1)
12	-	1	10	3	14	-	1	10	3	14	-	1	10	3	14	-	-	-	-	-
13	-	1	12	5	18	-	1	15	4	20	-	1	15	4	20	-	-	3	(1)	2
14	1	1	8	4	14	1	2	8	4	15	1	2	8	4	15	-	1	-	-	1
15	-	1	14	2	17	-	1	14	2	17	-	1	14	2	17	-	-	-	-	-
16	-	1	11	2	14	-	2	11	2	15	-	2	11	2	15	-	1	-	-	1
17	-	1	5	2	8	-	1	6	2	9	-	1	6	2	9	-	-	1	-	1
18	1	1	4	4	10	1	1	4	4	10	1	1	3	4	9	-	-	(1)	-	(1)
19	-	1	21	15	37	-	1	21	15	37	-	1	21	15	37	-	-	-	-	-
20	-	6	13	5	24	-	8	17	4	29	-	8	16	4	28	-	2	3	(1)	4
21	2	3	16	14	35	2	7	15	23	47	2	7	19	23	51	-	4	3	9	16
22	-	4	34	34	72	-	5	33	34	72	-	5	33	34	72	-	1	(1)	-	-
23	-	2	18	24	44	-	2	21	25	48	-	2	21	25	48	-	-	3	1	4
24	1	2	17	30	50	1	2	18	29	50	1	2	18	28	49	-	-	1	(2)	(1)
25	-	3	17	15	35	-	3	18	14	35	-	3	18	14	35	-	-	1	(1)	-
26	-	1	8	1	10	-	1	7	2	10	-	1	7	2	10	-	-	(1)	1	-
27	-	2	32	48	82	-	2	33	37	72	-	2	33	35	70	-	-	1	(13)	(12)
28	-	1	6	4	11	-	1	8	4	13	-	1	10	4	15	-	-	4	-	4
30	-	-	8	2	10	-	1	8	2	11	-	1	8	2	11	-	1	-	-	1
31	-	1	9	10	20	-	2	11	11	24	-	2	11	11	24	-	1	2	1	4
32	-	1	1	-	2	-	1	1	1	3	-	1	1	1	3	-	-	-	1	1
Non affecté	-	-	3	26	29	-	-	3	6	9	-	-	3	4	7	-	-	-	(22)	(22)
Nombre total de postes	9	67	556	573	1,205	9	78	577	541	1,205	9	78	582	540	1,209	-	11	26	(33)	4

ANNEXE III Répartition des recettes et des dépenses par union en 2020-2021

Introduction

Conformément au Règlement financier de l'OMPI (article 2.3), la présente annexe présente le programme et budget par union pour l'exercice biennal 2020-2021. Les unions comprennent les unions financées par des contributions (Paris, Berne, IPC, Nice, Locarno et Vienne) et la Convention instituant l'OMPI, et les unions des quatre systèmes d'enregistrement international (PCT, Madrid, La Haye et Lisbonne). L'application stricte de la méthode utilisée pour la répartition des recettes et des dépenses entre les unions dans le cadre du programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021, identique à celle utilisée pour l'exercice biennal 2018-2019, en particulier en ce qui concerne le principe de la "capacité de paiement", empêcherait la majorité des unions, à savoir les unions financées par des contributions, l'Union de La Haye et l'Union de Lisbonne, de supporter les dépenses indirectes des unions ou les dépenses administratives indirectes. Afin de veiller à ce que toutes les unions apportent une contribution minimum aux dépenses communes, un principe de répartition a été appliqué selon lequel les unions financées par des contributions, l'Union de La Haye et l'Union de Lisbonne verseront une contribution symbolique d'un pour cent de leurs recettes aux dépenses communes. S'agissant de la répartition des dépenses directes et indirectes des unions, conformément à la pratique antérieure, les calculs ont été affinés pour mieux refléter l'évolution des activités de l'Organisation rendue possible par les systèmes ERP/EPM. Les tableaux 11, 12 et 13 donnent un aperçu de la répartition des recettes et des dépenses par union pour l'exercice biennal 2020-2021, des recettes prévisionnelles par union pour l'exercice biennal 2020-2021 et du budget pour 2020-2021 par programme et par union.

Répartition des recettes par union

L'allocation des recettes aux unions est fondée sur la méthode de répartition ci-après :

- les recettes provenant des contributions des États membres sont allouées aux unions financées par des contributions;
- les recettes provenant des taxes des systèmes d'enregistrement du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne sont allouées aux unions respectives;
- les recettes provenant des publications sont attribuées aux unions financées par des contributions et aux unions du PCT et de Madrid sur la base des estimations relatives aux recettes provenant des publications de chacune de ces unions;
- les recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation sont réparties entre les unions sur la base des estimations du chef de programme;
- les autres recettes sont réparties de manière égale entre toutes les unions; et
- les ajustements IPSAS apportés aux recettes sur une base budgétaire sont répartis de manière uniforme entre toutes les unions.

Répartition des dépenses par union

Principes de répartition

Les dépenses sont réparties entre les unions selon les quatre catégories suivantes :

- i) "dépenses directes des unions" (par exemple, les dépenses faites au titre du programme 5 – Système du PCT – constituent des "dépenses directes" de l'Union du PCT);
- ii) "dépenses indirectes des unions" (par exemple, la part des dépenses faites au titre du programme 9 – Bureaux régionaux et PMA – prise en charge par l'Union du PCT constitue une "dépense indirecte de l'union");
- iii) "dépenses administratives directes" (par exemple, les dépenses faites au titre du programme 23 – DGRH – concernant l'appui en matière de ressources humaines fourni au programme 5 constituent des "dépenses administratives directes" de l'Union du PCT); et

- iv) "dépenses administratives indirectes" (par exemple, la part des dépenses faites au titre du programme 23 concernant l'appui en matière de ressources humaines fourni au programme 9 prise en charge par l'Union du PCT constitue une "dépense administrative indirecte").

Les dépenses directes des unions sont réparties entre les unions soit en intégralité soit sur la base d'estimations du chef de programme. Les dépenses administratives directes sont réparties entre les unions sur la base de l'effectif relatif.

Les dépenses indirectes des unions et les dépenses administratives indirectes sont réparties entre les unions sur la base du principe de la "capacité de paiement". Si l'union dispose d'un niveau de réserves supérieur au montant recommandé, elle est réputée être à même de financer les activités indirectes. La "capacité de paiement" représente la différence entre les recettes prévisionnelles biennales d'une union, d'une part, et les dépenses directes de l'union et ses dépenses administratives directes, d'autre part. La mesure dans laquelle cet appui peut être fourni par chaque union est fonction de la proportion relative dans laquelle ses recettes dépassent ses dépenses directes. Les unions ne disposant pas d'une "capacité de paiement" contribuent aux dépenses communes à hauteur d'un pour cent symbolique de leurs recettes.

Répartition des dépenses de l'exercice biennal 2020-2021 par catégorie

Le tableau ci-dessous résume la répartition des dépenses de l'exercice biennal 2020-2021 entre les unions sur la base de quatre catégories de répartition. Les dépenses indirectes sont réparties entre les unions du PCT et de Madrid en fonction de leur "capacité de paiement".

Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne
Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union
Dépenses administratives directes	Dépenses administratives directes	Dépenses administratives directes	Dépenses administratives directes	Dépenses administratives directes
Dépenses indirectes de l'union	Dépenses indirectes de l'union	Dépenses indirectes de l'union	Dépenses indirectes de l'union	Dépenses indirectes de l'union
Dépenses administratives indirectes	Dépenses administratives indirectes	Dépenses administratives indirectes	Dépenses administratives indirectes	Dépenses administratives indirectes
Les ajustements IPSAS apportés aux dépenses				

Répartition des dépenses par résultat escompté

Les activités de l'OMPI sont mises en œuvre conformément à une structure programmatique. Les programmes entreprennent des activités qui contribuent à l'obtention des résultats escomptés au niveau de l'Organisation.

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté I.1 "Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 1	(Droit des brevets)
Programme 2	(Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques)
Programme 3	(Droit d'auteur et droits connexes)
Programme 4	(Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques)
Programme 18	(Propriété intellectuelle et défis mondiaux)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après.

Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye
Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union
Programme 1 – SCP (10% – estimation du chef de programme)	Programme 1 – SCP (90% – estimation du chef de programme)	Programme 2 – SCT (65% – estimation du chef de programme)	Programme 2 – SCT (15% – estimation du chef de programme)
Programme 2 – SCT (20% – estimation du chef de programme)			
Programme 3 – SCCR			
Programme 4 – IGC			
Dépenses indirectes de l'union : programme 1 (renforcement des capacités) et programme 18			

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté I.2 “Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés” mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 1	(Droit des brevets)
Programme 2	(Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques)
Programme 3	(Droit d'auteur et droits connexes)
Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 10	(Pays en transition et pays développés)
Programme 17	(Promotion du respect de la propriété intellectuelle)
Programme 18	(Propriété intellectuelle et défis mondiaux)
Programme 20	(Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs)

sont réparties en tant que dépenses “directes de l'union” et dépenses “indirectes de l'union”, comme indiqué ci-après.

Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye
	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union
Dépenses directes de l'union			
Programme 1 – Promotion du PLT et du Traité de Budapest <i>(10% – estimation du chef de programme)</i>	Programme 1 – Promotion du PLT et du Traité de Budapest <i>(90% – estimation du chef de programme)</i>	Programme 2 – Promotion du Traité de Singapour <i>(65% – estimation du chef de programme)</i>	Programme 2 – Promotion du Traité de Singapour <i>(15% – estimation du chef de programme)</i>
Programme 2 – Promotion du Traité de Singapour <i>(20% – estimation du chef de programme)</i>			
Programme 3 – Promotion des traités (Beijing, Marrakech, WCT, WPPT, etc.)			
Dépenses indirectes de l'union : programmes 1 (conseils législatifs), 9, 10, 17, 18 et 20			

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté I.3 “Sécurité juridique accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales” mises en œuvre par le programme 2 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques) sont réparties en tant que dépenses “directes de l'Union”, comme indiqué ci-après.

Unions financées par des contributions	Union de Madrid	Union de La Haye
	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union
Dépenses directes de l'union		
Programme 2 – article 6ter <i>(20% – estimation du chef de programme)</i>	Programme 2 – article 6ter <i>(65% – estimation du chef de programme)</i>	Programme 2 – article 6ter <i>(15% – estimation du chef de programme)</i>

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté I.4 “Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles” mises en œuvre par le programme 1 (Droit des brevets) sont réparties en tant que dépenses “directes de l'Union”, comme indiqué ci-après.

Unions financées par des contributions	Union du PCT
Dépenses directes de l'Union	Dépenses directes de l'Union
Programme 1 – Informations confidentielles <i>(10% – estimation du chef de programme)</i>	Programme 1 – Informations confidentielles <i>(90% – estimation du chef de programme)</i>

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.1 "Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 5	(PCT)
Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 10	(Pays en transition et pays développés)
Programme 20	(Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union", comme indiqué ci-après.

Union du PCT
Dépenses directes de l'union
Programme 5 – Assemblée de l'Union du PCT, Groupe de travail du PCT, activités juridiques et promotionnelles du PCT
Programme 9 – Promotion du système du PCT
Programme 10 – Promotion du système du PCT
Programme 20 – Promotion du système du PCT

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.2 "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT" mises en œuvre par le programme 5 (PCT) sont attribuées en tant que dépenses "directes de l'union" à l'Union du PCT.

Union du PCT
Dépenses directes de l'Union
Programme 5 – Services de traitement, services de traduction et systèmes informatiques du PCT

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.3 "Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 10	(Pays en transition et pays développés)
Programme 20	(Relations extérieures et bureaux extérieurs)
Programme 31	(Système de La Haye)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union", comme indiqué ci-après.

Union de La Haye
Dépenses directes de l'union
Programme 31 – Groupe de travail de La Haye, activités juridiques et promotionnelles de La Haye
Programme 9 – Promotion du système de La Haye
Programme 10 – Promotion du système de La Haye
Programme 20 – Promotion du système de La Haye

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.4 "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye" mises en œuvre par le programme 31 (Système de La Haye) sont attribuées en tant que dépenses "directes de l'union" à l'Union de La Haye.

Union de La Haye
Dépenses directes de l'union
Programme 31 Services de traitement et système informatique du système de La Haye

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.5 "Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 6	(Système de Madrid)
Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 10	(Pays en transition et pays développés)
Programme 20	(Relations extérieures et bureaux extérieurs)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union", comme indiqué ci-après.

Union de Madrid
Dépenses directes de l'union
Programme 6 – Assemblée de l'Union de Madrid, Groupe de travail de Madrid, activités juridiques et promotionnelles du système de Madrid
Programme 9 – Promotion du système de Madrid Programme 10 – Promotion du système de Madrid Programme 20 – Promotion du système de Madrid

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.6 "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid" mises en œuvre par le programme 6 (Système de Madrid) sont attribuées en tant que dépenses "directes de l'Union" à l'Union de Madrid.

Union de Madrid
Dépenses directes de l'union
Programme 6 – Services de traitement et de traduction et système informatique du système de Madrid ⁵⁸

⁵⁸ La part des ressources dans le cadre du Programme 6 en soutenant les opérations du système de La Haye est attribuée à l'Union de La Haye.

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.7 "De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI" et au résultat escompté II.8 "Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 7	(Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI)
Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 10	(Pays en transition et pays développés)
Programme 20	(Relations extérieures et bureaux extérieurs)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après :

Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye
Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union
Programme 7 – Services de règlement extrajudiciaire des litiges (18% – estimation du chef de programme)	Programme 7 – Services de règlement extrajudiciaire des litiges (17% – estimation du chef de programme)	Programme 7 – Services de règlement extrajudiciaire des litiges (46% – estimation du chef de programme)	Programme 7 – Services de règlement extrajudiciaire des litiges (19% – estimation du chef de programme)
Dépenses indirectes de l'union : programmes 9, 10 et 20			

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.9 "Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA" mises en œuvre par le programme 32 (Système de Lisbonne) sont attribuées en tant que dépenses "directes de l'Union" à l'Union de Lisbonne mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 9 (Bureaux régionaux et PMA)
Programme 10 (Pays en transition et pays développés)
Programme 20 (Relations extérieures et bureaux extérieurs)
Programme 32 (Service d'enregistrement de Lisbonne)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union", comme indiqué ci-après.

Union de Lisbonne
Dépenses directes de l'union
Programme 32 – Traitement et développement informatique du système de Lisbonne, Groupe de travail de Lisbonne, promotion
Programme 9 – Promotion du système de Lisbonne
Programme 10 – Promotion du système de Lisbonne
Programme 20 – Promotion du système de Lisbonne

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.10 "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne" mises en œuvre par le programme 32 (Système de Lisbonne) sont attribuées en tant que dépenses "directes de l'Union" à l'Union de Lisbonne.

Union de Lisbonne
Dépenses directes de l'union
Programme 32 – Traitement et développement informatique du système de Lisbonne, Groupe de travail de Lisbonne, promotion

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté III.2 "Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 2	(Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques)
Programme 3	(Droit d'auteur et droits connexes)
Programme 4	(Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques)
Programme 8	(Coordination du Plan d'action pour le développement)
Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 10	(Pays en transition et pays développés)
Programme 11	(Académie de l'OMPI)
Programme 14	(Information et savoirs)
Programme 17	(Promotion du respect de la propriété intellectuelle)
Programme 18	(Propriété intellectuelle et défis mondiaux)
Programme 20	(Relations extérieures et bureaux extérieurs)
Programme 30	(PME)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après :

Unions financées par des contributions	Union de Madrid	Union de La Haye
	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union
Dépenses directes de l'union		
Programme 2 – Renforcement des capacités en matière de marques, de dessins et modèles et d'indications géographiques <i>(20% – estimation du chef de programme)</i>	Programme 2 – Renforcement des capacités en matière de marques, de dessins et modèles et d'indications géographiques <i>(65% – estimation du chef de programme)</i>	Programme 2 – Renforcement des capacités en matière de marques, de dessins et modèles et d'indications géographiques <i>(15% – estimation du chef de programme)</i>
Programme 3 – ABC		
Programme 4 – Renforcement des capacités en matière de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques		
Dépenses indirectes de l'union : programmes 3 (développement du droit d'auteur), 8, 9, 10, 11, 14, 17, 18, 20 et 30		

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer aux résultats escomptés III.4 "Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 3	(Droit d'auteur et droits connexes)
Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 10	(Pays en transition et pays développés)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après.

Unions financées par des contributions
Dépenses directes de l'union
Programme 3 – Renforcement des capacités des organisations de gestion collective
Dépenses indirectes de l'union : programmes 3 (développement du droit d'auteur), 9 et 10

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté IV.1 "Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion" mises en œuvre par le programme 12 (Classifications internationales et normes) sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union", comme indiqué ci-après.

Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye
Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union
Programme 12 – Classifications internationales et normes de l'OMPI (9% – estimation du chef de programme)	Programme 12 – Classifications internationales et normes de l'OMPI (70% – estimation du chef de programme)	Programme 12 – Classifications internationales et normes de l'OMPI (20% – estimation du chef de programme)	Programme 12 – Classifications internationales et normes de l'OMPI (1% – estimation du chef de programme)

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté IV.2 "Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 4	(Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques)
Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 13	(Bases de données mondiales)
Programme 14	(Information et savoirs)
Programme 20	(Relations extérieures et bureaux extérieurs)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après :

Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye
Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union
Programme 4 – Bases de données sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques	Programme 13 – Infrastructure des bases de données mondiales, outils de recherche et de traduction automatique (59,4% – estimation du chef de programme)	Programme 13 – Infrastructure des bases de données mondiales, outils de recherche et de traduction automatique (31,7% – estimation du chef de programme)	Programme 13 – Infrastructure des bases de données mondiales, outils de recherche et de traduction automatique (8,9% – estimation du chef de programme)
	Programme 14 – Diffusion mondiale de données de propriété intellectuelle (59,4% – part des recettes)	Programme 14 – Diffusion mondiale de données de propriété intellectuelle (31,7% – part des recettes)	Programme 14 – Diffusion mondiale de données de propriété intellectuelle (8,9% – part des recettes)
Dépenses indirectes de l'union : programmes 9, 13 (WIPO Lex), 14 et 20			

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté IV.3 "Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle" mises en œuvre par le programme 13 (Bases de données mondiales) sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union", comme indiqué ci-après.

Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye
Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union
Programme 13 – Extension de la couverture des bases de données mondiales (59,4% – estimation du chef de programme)	Programme 13 – Extension de la couverture des bases de données mondiales (31,7% – estimation du chef de programme)	Programme 13 – Extension de la couverture des bases de données mondiales (8,9% – estimation du chef de programme)

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté IV.4 "Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 3	(Droit d'auteur et droits connexes)
Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 13	(Bases de données mondiales)
Programme 15	(Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle)
Programme 20	(Relations extérieures et bureaux extérieurs)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après.

Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye
	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union	Dépenses directes de l'union
Dépenses directes de l'union			
Programme 3 – Systèmes de gestion des données numériques	Programme 13 – Systèmes de ROC dans les offices nationaux <i>(59,4% – estimation du chef de programme)</i>	Programme 13 – Systèmes de ROC dans les offices nationaux <i>(31,7% – estimation du chef de programme)</i>	Programme 13 – Systèmes de ROC dans les offices nationaux <i>(8,9% – estimation du chef de programme)</i>
Dépenses indirectes de l'union : programmes 9, 15 et 20			

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté VII.1 "Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 3	(Droit d'auteur et droits connexes)
Programme 4	(Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques)
Programme 18	(Propriété intellectuelle et défis mondiaux)
Programme 20	(Relations extérieures et bureaux extérieurs)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après :

Unions financées par des contributions
Dépenses directes de l'union
Programme 3 – Service d'échange de livres et normes de publication ouverte de l'ABC
Programme 4 – Appui à WIPO Re:Search et WIPO GREEN
Dépenses indirectes de l'union : programmes 18 et 20

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer aux résultats escomptés III.1, III.3, III.6, V.1, V.2, VI.1, VI.2, VIII.1, VIII.2, VIII.4 et VIII.5 sont réparties en tant que dépenses "indirectes de l'Union" sur la base du principe de la "capacité de paiement".

Les dépenses relatives aux activités pour les résultats escomptés I.1, I.2, III.2, IV.2, VIII.1 et VIII.3 mises en œuvre par le programme 21 et aux activités pour le résultat escompté VIII.5 mises en œuvre par les programmes 21 et 24 sont réparties de la même manière que les dépenses au titre des activités administratives et de gestion.

Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer à l'objectif stratégique IX "Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes" (résultats escomptés IX.1 à IX.5) mises en œuvre par les programmes indiqués ci-après sont attribuées en tant que dépenses "administratives directes" à l'ensemble des unions comme suit : a) attribution directe aux unions des coûts administratifs tels que la part du coût de l'hébergement du serveur au CIC et la part du coût de la Section des recettes aux finances; et b) attribution aux unions des autres coûts "administratifs directs" sur la base de leur part relative dans l'effectif. Les dépenses administratives connexes qui ne sont pas attribuées en tant que dépenses "administratives directes" sont réparties en tant que dépenses "administratives indirectes" sur la base du principe de la "capacité de paiement".

Dépenses administratives directes/indirectes
Programme 21 (Direction générale)
Programme 22 (Gestion du programme et des ressources)
Programme 23 (DGRH)
Programme 24 (Services d'appui généraux)
Programme 25 (TIC)
Programme 26 (Supervision interne)
Programme 27 (Services de conférence et services linguistiques)
Programme 28 (Sécurité de l'information, des biens et des personnes)

Répartition des ajustements IPSAS par union

Les ajustements apportés aux dépenses au titre des normes IPSAS sont répartis au prorata entre les unions en fonction des parts relatives des dépenses. Les ajustements IPSAS incluent les prestations au personnel après la cessation de service et l'amortissement des bâtiments et de l'équipement, des logiciels et des droits de superficie.

Tableau 11. Scénario global par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
Recettes 2020-2021	36 084	674 122	164 491	13 319	779	888 795
Dépenses 2020-2021						
<i>Dépenses directes de l'union</i>	25 218	238 966	77 736	19 455	1 542	362 917
<i>Dépenses administratives directes</i>	12 604	116 319	55 606	11 654	837	197 020
Total partiel, dépenses directes	37 822	355 284	133 342	31 109	2 378	559 936
<i>Dépenses indirectes de l'union</i>	237	117 113	11 441	88	5	128 884
<i>Dépenses administratives indirectes</i>	124	61 124	5 971	46	3	67 268
Total partiel, dépenses indirectes	361	178 237	17 413	133	8	196 151
Total, dépenses 2020-2021	38 183	533 522	150 755	31 242	2 386	756 088
Ajustement estimé du budget au titre des normes IPSAS	984	13 753	3 886	805	62	19 490
Total des dépenses après ajustements IPSAS	39 167	547 274	154 641	32 048	2 448	775 578
Résultat d'exploitation	(3 083)	126 848	9 850	(18 729)	(1 669)	113 217
Montant recommandé des FRR*	19 091 50,0%	133 380 25,0%	37 689 25,0%	4 686 15,0%	- n.d.	194 847 25,8%

* Les montants recommandés pour les FRR sont calculés en appliquant les facteurs PBE aux dépenses biennales de chaque union, conformément à la politique révisée relative aux réserves (WO/PBC/23/8).

Tableau 12. Recettes prévisionnelles par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Union de Lisbonne		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Recettes sur une base comptable												
<i>Taxes</i>	-	-	672 132	99,7%	162 184	98,6%	11 963	89,8%	50	6,4%	846 329	95,2%
Recettes sur la base d'une comptabilité de caisse												
<i>Contributions (unitaires)</i>	34 754	96,3%	-	-	-	-	-	-	-	-	34 754	3,9%
<i>Arbitrage</i>	594	1,6%	561	0,1%	1 518	0,9%	627	4,7%	-	-	3 300	0,4%
<i>Publications</i>	7	0,0%	700	0,1%	60	0,0%	-	-	-	-	767	0,1%
<i>Autres recettes</i>	676	1,9%	676	0,1%	676	0,4%	676	5,1%	676	87%	3 380	0,4%
Sous-total	36 031	99,9%	1 937	0,3%	2 254	1,4%	1 303	9,8%	676	87%	42 201	4,7%
Ajustements IPSAS aux recettes selon la méthode de la comptabilité de caisse	53	0,1%	53	0,0%	53	0,0%	53	0,4%	53	7%	264	0,0%
Total	36 084	100%	674 122	100%	164 491	100%	13 319	100%	779	100%	888 795	100%

Tableau 13. Budget par programme et par union
(en francs suisses)

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total	
1	Droit des brevets	406 783	5 437 242	176 744	1 352	79	6 022 200
2	Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	1 054 920	-	3 428 490	791 190	-	5 274 600
3	Droit d'auteur et droits connexes	13 729 107	2 914 741	284 752	2 178	127	16 930 906
4	Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	7 119 270	-	-	-	-	7 119 270
5	Système du PCT	-	218 882 389	-	-	-	218 882 389
6	Système de Madrid	-	-	61 158 680	299 204	65 807	61 523 690
7	Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	2 275 341	2 148 933	5 814 759	2 401 748	-	12 640 781
8	Coordination du Plan d'action pour le développement	6 791	3 354 214	327 686	2 506	147	3 691 344
9	Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	48 603	24 689 084	3 314 012	700 206	70 639	28 822 544
10	Pays en transition et pays développés	10 924	6 799 074	1 330 150	611 197	10 236	8 761 580
11	Académie de l'OMPI	24 197	11 951 977	1 167 634	8 931	522	13 153 262
12	Classifications internationales et normes	642 017	4 993 468	1 426 705	71 335	-	7 133 526
13	Bases de données mondiales	3 457	6 911 250	2 940 871	786 197	75	10 641 850
14	Service d'accès à l'information et aux savoirs	9 343	6 127 713	1 257 285	231 629	202	7 626 172
15	Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	26 510	13 094 665	1 279 268	9 785	572	14 410 800
16	Économie et statistiques	13 621	6 728 339	657 317	5 028	294	7 404 600
17	Promotion du respect de la propriété intellectuelle	8 515	4 206 125	410 913	3 143	184	4 628 880
18	Propriété intellectuelle et défis mondiaux	8 950	4 420 679	431 873	3 303	193	4 864 998
19	Communications	30 169	14 902 219	1 455 855	11 136	651	16 400 030
20	Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	24 716	12 720 717	1 748 109	700 728	25 534	15 219 804
21	Direction générale	1 296 962	17 807 854	5 944 689	1 127 264	85 532	26 262 302
22	Gestion du programme et des ressources	1 800 040	25 475 434	10 562 336	1 941 948	118 709	39 898 468
23	Gestion et mise en valeur des ressources humaines	1 385 254	19 020 141	6 349 380	1 204 003	91 355	28 050 133
24	Services d'appui généraux	1 965 067	26 981 214	9 006 977	1 707 951	129 592	39 790 801
25	Technologies de l'information et de la communication	2 317 157	33 738 837	11 547 944	2 273 381	152 812	50 030 131
26	Supervision interne	248 002	3 405 180	1 136 731	215 553	16 355	5 021 821
27	Services de conférence et services linguistiques	1 774 174	24 360 177	8 132 012	1 542 036	117 003	35 925 402
28	Sécurité de l'information, des biens et des personnes	1 216 338	16 700 851	5 575 142	1 057 189	80 215	24 629 738
30	Appui aux PME et à la création d'entreprises	11 734	5 795 782	566 212	4 331	253	6 378 312
31	Système de La Haye	-	-	-	12 897 800	-	12 897 800
32	Système de Lisbonne	-	-	-	-	1 371 200	1 371 200
	Non affecté	724 902	9 953 216	3 322 623	630 053	47 806	14 678 600
	TOTAL	38 182 866	533 521 515	150 755 151	31 242 306	2 386 096	756 087 934

ANNEXE IV Évolution à moyen terme de la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye

PCT

1. Le montant des recettes au titre du PCT est influencé par différents facteurs, dont la demande en faveur des services du PCT et la stratégie des déposants. La demande en faveur des services du PCT est quant à elle influencée par un certain nombre de facteurs internes ou externes au système des brevets. Les facteurs externes comprennent la situation de l'économie au niveau mondial et dans les pays où la demande est la plus forte et s'accroît le plus rapidement, le montant des investissements dans la recherche-développement, la confiance dans la technologie et les fluctuations des taux de change. Les facteurs internes comprennent le montant des taxes du PCT par rapport aux autres systèmes de dépôt, l'attractivité et la valeur des services du PCT par rapport aux autres systèmes de dépôt, la confiance globale dans l'efficacité du système des brevets et les stratégies en matière de brevets appliquées par les entreprises.

2. Comment la stratégie des déposants influe sur les recettes au titre du PCT :

- i) **Taxe par feuille** : Le Bureau international reçoit 15 francs suisses par feuille à compter de la trente et unième figurant dans la demande;
- ii) **Examen préliminaire international** : Les déposants qui demandent l'examen préliminaire international prévu au chapitre II du PCT doivent payer une taxe additionnelle (dénommée "taxe de traitement");
- iii) **Dépôt électronique** : Les déposants qui ont recours au dépôt électronique (en lieu et place du dépôt sur papier) bénéficient de réductions;
- iv) **Bureau international agissant en tant qu'office récepteur** : Les déposants qui choisissent de déposer leur demande auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur doivent payer une taxe spéciale (dénommée "taxe de transmission").

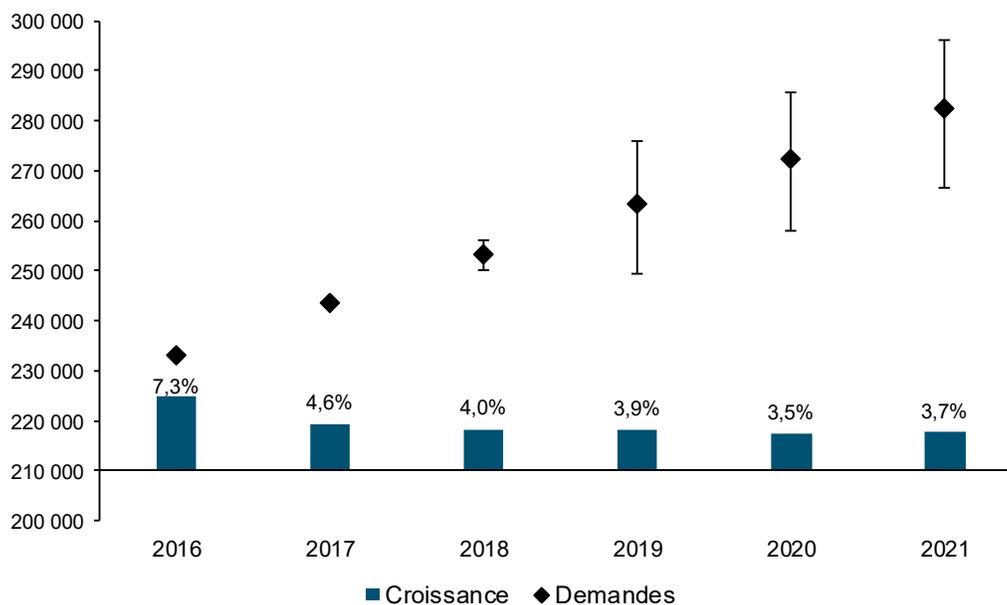
3. Les paragraphes ci-après détaillent les prévisions actuelles concernant le niveau de la demande, le nombre de demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II, la proportion des dépôts électroniques et l'activité du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur⁵⁹.

Prévisions relatives aux dépôts selon le PCT (demande)

4. Le nombre des dépôts selon le PCT a fortement augmenté ces dernières années. La figure 1 montre le nombre prévu des demandes selon le PCT pour les années 2018 à 2021 (sur la base des données disponibles à la fin de décembre 2018).

⁵⁹ Toutes les statistiques reposent sur la date de dépôt des demandes selon le PCT ou les demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II.

Figure 1. Nombre de demandes selon le PCT pour 2016-2021



	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Demandes selon le PCT	232 908	243 510	253 200	263 100	272 400	282 400
Croissance	7,3%	4,6%	4,0%	3,9%	3,5%	3,7%
Limite inférieure			-3 100	-13 500	-14 500	-15 600
Limite supérieure			+3 000	+12 800	+13 200	+13 600

5. Le tableau ci-dessous montre les prévisions relatives aux dépôts par pays d'origine.

Dépôts selon le PCT pour quelques pays pour 2016-2021

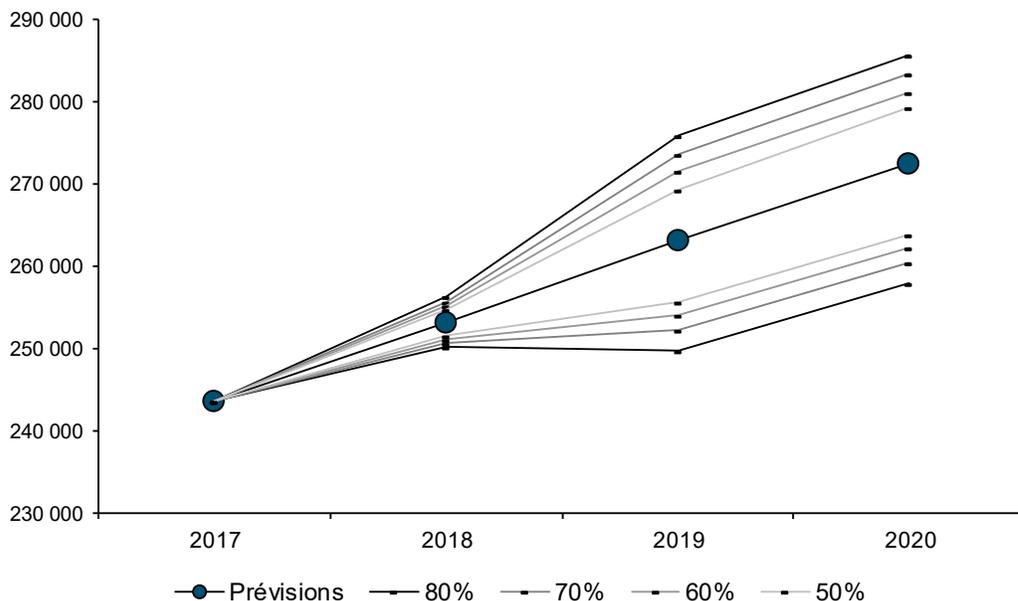
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AT	1 422	1 397	1 457	1 492	1 525	1 553
AU	1 835	1 852	1 828	1 860	1 889	1 911
BE	1 219	1 354	1 273	1 293	1 316	1 338
BR	567	589	620	654	675	694
CA	2 336	2 400	2 471	2 506	2 474	2 447
CH	4 369	4 487	4 496	4 625	4 712	4 796
CN	43 091	48 904	53 370	58 087	62 530	67 691
DE	18 307	18 951	19 839	19 994	20 250	20 546
DK	1 356	1 430	1 425	1 444	1 472	1 495
ES	1 507	1 418	1 412	1 418	1 399	1 378
FI	1 525	1 601	1 826	1 787	1 756	1 740
FR	8 210	8 014	7 943	8 352	8 510	8 660
G1	3 761	4 073	4 266	4 492	4 616	4 803
G2	3 012	3 066	3 781	3 809	3 857	3 992
GB	5 504	5 568	5 649	5 751	5 868	5 972
IL	1 838	1 816	1 895	1 921	1 967	2 017
IN	1 528	1 583	2 009	1 980	2 073	2 163
IT	3 362	3 225	3 361	3 491	3 595	3 695
JP	45 209	48 205	49 573	50 642	52 080	53 474
KR	15 555	15 752	17 098	18 154	19 074	20 062
NL	4 675	4 430	4 280	4 371	4 459	4 504
NO	653	820	765	775	792	807

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RU	893	1 058	968	1 033	1 087	1 119
SE	3 719	3 975	4 133	4 259	4 393	4 507
SG	864	867	948	1 029	1 073	1 118
US	56 591	56 675	56 517	57 875	58 981	59 943

6. Le nombre de demandes internationales s'inscrira vraisemblablement dans une fourchette avec certaines probabilités. La figure et le tableau ci-après indiquent la répartition probabiliste du nombre de dépôts.

Répartition probabiliste du nombre de dépôts

Scénarios de demandes selon le PCT



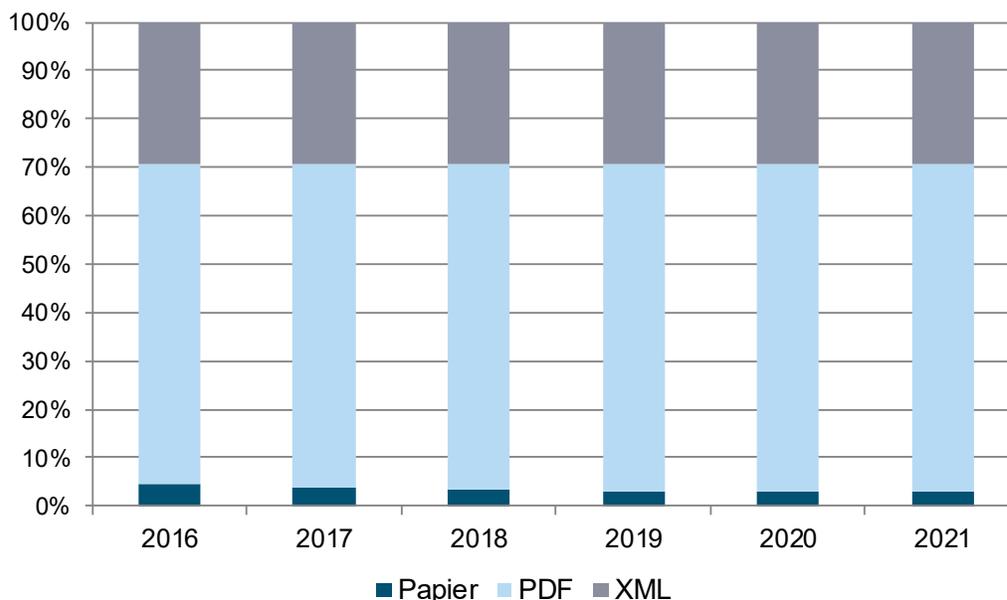
Scénarios de demandes selon le PCT

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2017	80%	243 510	243 510	243 510
2018		250 100	253 200	256 200
2019		249 600	263 100	275 900
2020		257 900	272 400	285 600
2017	70%	243 510	243 510	243 510
2018		250 700	253 200	255 600
2019		252 100	263 100	273 500
2020		260 300	272 400	283 300
2017	60%	243 510	243 510	243 510
2018		251 100	253 200	255 200
2019		253 900	263 100	271 500
2020		262 100	272 400	281 100
2017	50%	243 510	243 510	243 510
2018		251 600	253 200	254 600
2019		255 700	263 100	269 300
2020		263 700	272 400	279 200

Utilisation des moyens de dépôt électronique

7. Les estimations relatives à l'utilisation des moyens de dépôt électronique (PDF ou XML), exprimées en pourcentage du nombre total de dépôts, sont illustrées dans la figure 2 ci-dessous. Comme le montre cette figure, l'utilisation des moyens de dépôt électronique ne cesse d'augmenter régulièrement. En 2017, la proportion de dépôts électroniques avoisinait les 96% du total des dépôts.

Figure 2. Utilisation des moyens de dépôt électronique (EASY, PDF ou XML) en pourcentage du nombre total de dépôts, 2016-2021

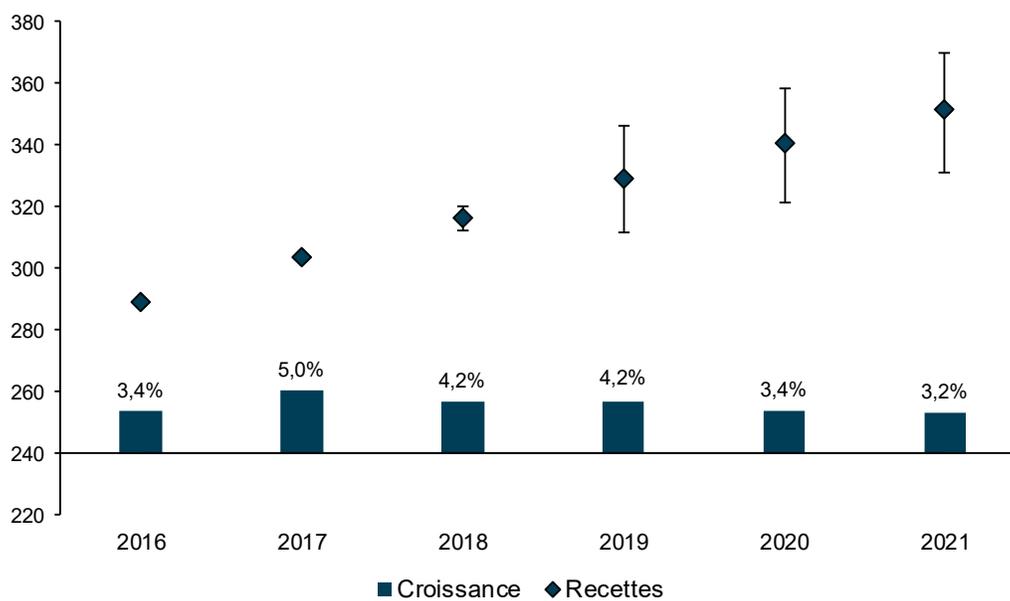


	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Papier	4,5%	3,7%	3,2%	3,2%	3,1%	3,0%
PDF	66,3%	67,2%	67,5%	67,5%	67,5%	67,5%
XML	29,2%	29,2%	29,3%	29,3%	29,4%	29,5%

Estimations relatives aux recettes du PCT

8. Le montant des recettes provenant des taxes du PCT est fondé sur les prévisions relatives au nombre de dépôts (figure 1), sur les estimations relatives au montant des taxes par feuille, au nombre de demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II, à la proportion des dépôts électroniques (figure 2) et au volume projeté des dépôts effectués auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur. Cependant, l'OMPI comptabilise les recettes du PCT à la date de publication des demandes selon le PCT conformément aux normes IPSAS. Les prévisions corrigées en fonction des normes IPSAS relatives aux recettes du PCT jusqu'en 2021 sont indiquées ci-dessous dans la figure 3.

Figure 3. Prévisions corrigées en fonction des normes IPSAS relatives aux recettes du PCT jusqu'en 2021



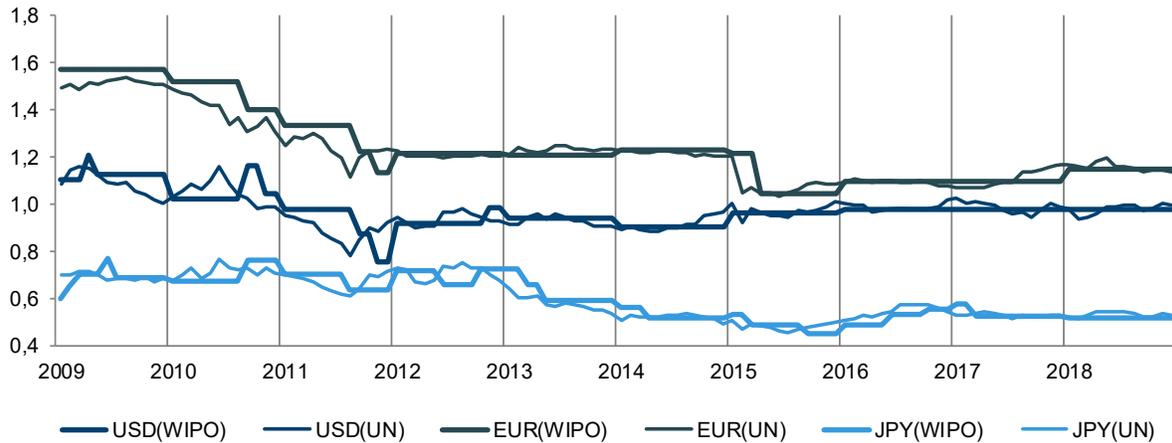
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes	289,0	303,6	316,3	329,6	340,9	352,0
Croissance	3,4%	5,0%	4,2%	4,2%	3,4%	3,2%
Limite inférieure			-4,1	-17,9	-19,4	-20,8
Limite supérieure			+4,0	+16,9	+17,3	+17,8

Ajustement en fonction des taux de change

9. Les taxes du PCT sont payées en différentes monnaies. Dans le cas de celles qui sont payées en monnaies "librement convertibles", le montant est égal au "montant équivalent" fixé par le Bureau international alors que, dans le cas de celles payées en monnaies qui "ne sont pas librement convertibles", les offices récepteurs les convertissent en un montant équivalent en francs suisses, en euros ou en dollars des États-Unis d'Amérique (règle 15 du règlement d'exécution du PCT). L'OMPI fixe les montants équivalents selon les règles prescrites dans les directives de l'Assemblée du PCT : i) les taux de change le premier lundi d'octobre sont considérés comme les nouveaux taux de change de l'OMPI pour fixer les montants équivalents pour l'année suivante; et ii) si, pendant plus de quatre vendredis consécutifs, les taux de change varient de 5%, le Directeur général de l'OMPI doit se livrer à des consultations avec les offices afin de fixer de nouveaux montants équivalents qui entreront en vigueur deux mois après leur publication.

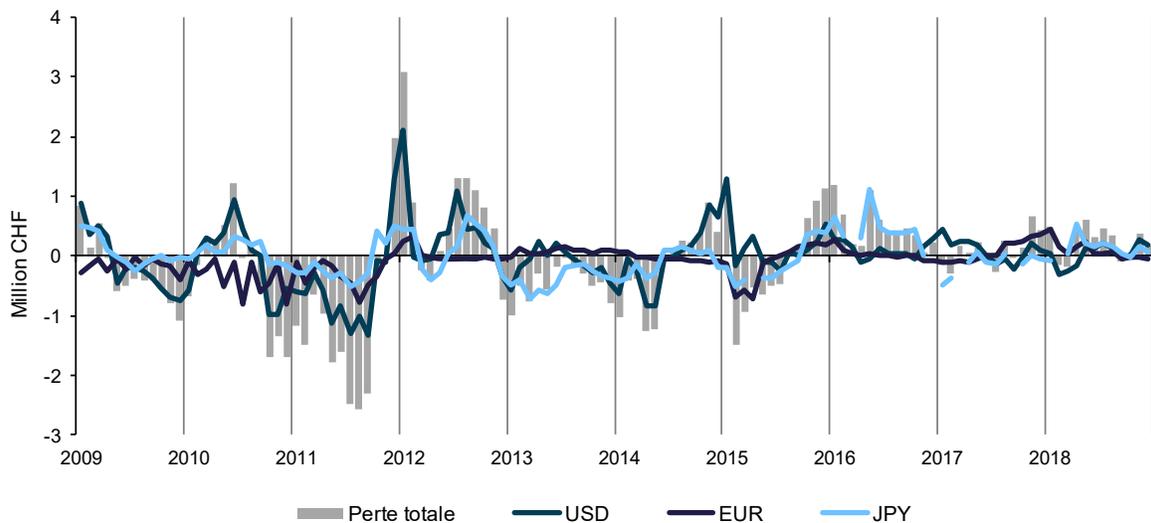
10. Les déposants paient une taxe de dépôt international selon le montant équivalent en vigueur à la date de dépôt. Toutefois, en raison de l'application tardive de ce montant, il est probable que les taux de change du marché seront différents des taux de l'OMPI au moment du paiement, ce qui aura pour résultat un gain ou une perte de recettes du PCT. La figure ci-après montre la différence entre les taux de change qu'utilise l'OMPI pour fixer le "montant équivalent" et les taux de change opérationnels qu'utilise l'ONU pour les trois monnaies, à savoir le dollar des États-Unis d'Amérique, l'euro et le yen japonais.

Taux de change de l'OMPI et taux de change de l'ONU en francs suisses



11. La différence entre le montant équivalent à la date de dépôt et le montant converti en francs suisses à la date de paiement en vertu des taux de change de l'ONU constitue un gain ou une perte de recettes du PCT. La figure ci-après montre le gain ou la perte tous les mois de ces recettes.

Gain/perte des recettes du PCT par taux de change



12. Ces dernières années, l'OMPI a enregistré des gains et des pertes en raison des fluctuations de change entre le franc suisse et d'autres monnaies. L'OMPI a par exemple réalisé un gain d'environ 1,1 million de francs suisses en 2017.

13. Le barème actuel des taxes du PCT est reproduit dans le tableau ci-dessous.

Barème révisé des taxes du PCT (à compter du 1^{er} juillet 2008)
(en francs suisses)

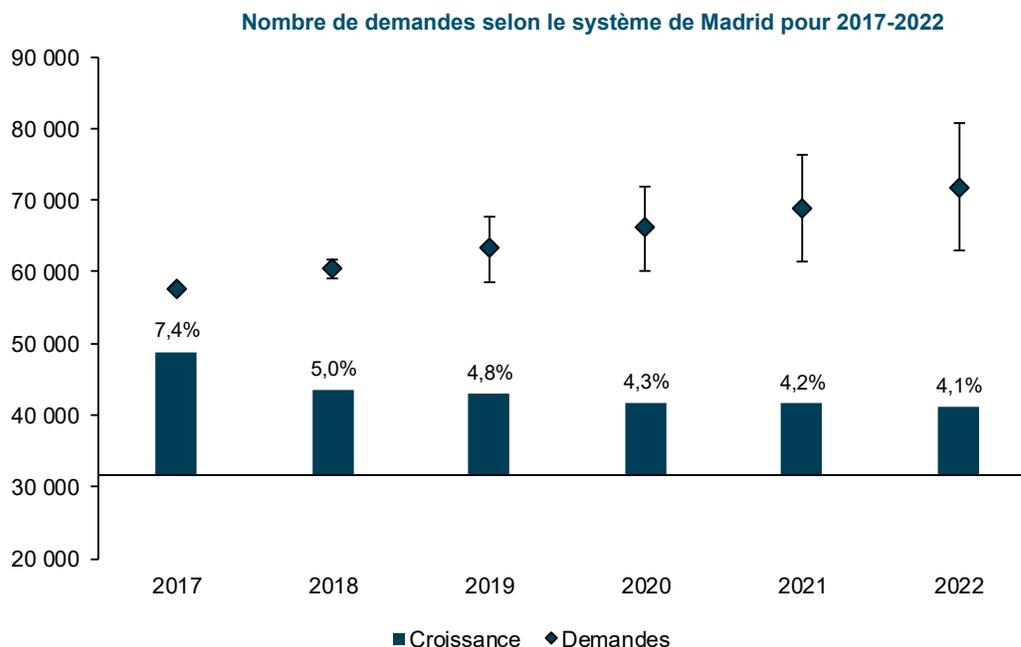
Taxe de base	1 330
Taxe par feuille à compter de la trente et unième	15
Réduction au titre du dépôt électronique	-100 (Easy) -200 (PDF) -300 (XML)
Taxe de transmission du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur	100
Taxe de traitement	200

Madrid

Madrid – Prévisions relatives aux demandes d'enregistrement international

14. La figure 4 montre le nombre de demandes selon le système de Madrid pour la période 2017-2022 (sur la base des données disponibles à la fin de décembre 2018). Les prévisions relatives au nombre de demandes selon le système de Madrid pour la période 2019-2022 reposent sur de multiples modèles, y compris des modèles autorégressifs et des modèles économétriques. Les modèles économétriques sont fondés sur les données réelles et les prévisions du PIB publiées par le Fonds monétaire international (FMI). Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés pour pallier les incertitudes découlant de la spécification correcte des modèles.

Figure 4. Demandes d'enregistrement international au titre du système de Madrid

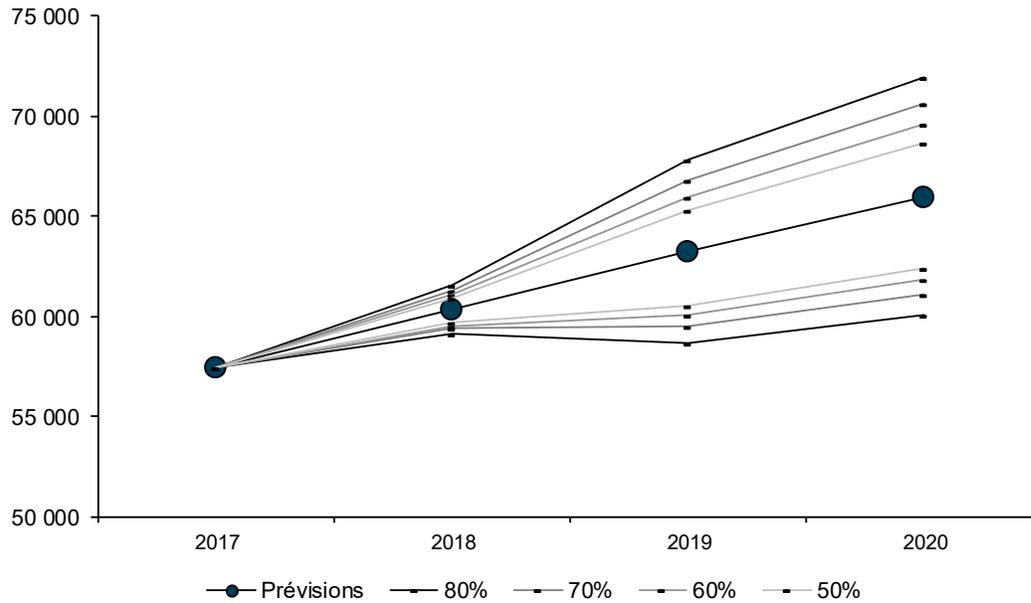


	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Demands au titre du système de Madrid	57 500	60 400	63 300	66 000	68 800	71 600
Croissance	7,4%	5,0%	4,8%	4,3%	4,2%	4,1%
Limite inférieure		-1250	-4 640	-5 930	-7 270	-8 670
Limite supérieure		+1 220	+4 490	+5 970	+7 560	+9 270

15. Les demandes au titre du système de Madrid s'inscriront vraisemblablement dans une fourchette avec certaines probabilités. La figure et le tableau ci-après indiquent la répartition probabiliste des demandes.

Répartition probabiliste des demandes d'enregistrement

Scénarios des demandes au titre du système de Madrid



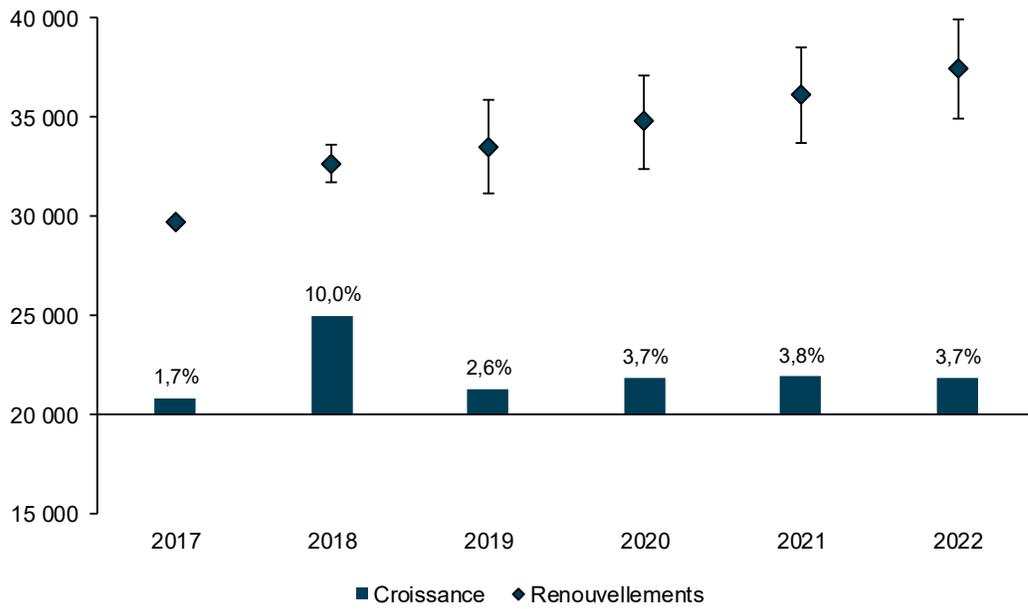
Scénarios des demandes au titre du système de Madrid

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2017	80%	57 500	57 500	57 500
2018		59 150	60 400	61 620
2019		58 660	63 300	67 790
2020		60 070	66 000	71 970
2017	70%	57 500	57 500	57 500
2018		59 390	60 400	61 330
2019		59 510	63 300	66 770
2020		61 140	66 000	70 590
2017	60%	57 500	57 500	57 500
2018		59 530	60 400	61 110
2019		60 080	63 300	66 000
2020		61 860	66 000	69 570
2017	50%	57 500	57 500	57 500
2018		59 680	60 400	60 900
2019		60 590	63 300	65 300
2020		62 440	66 000	68 720

Madrid – Prévisions relatives aux demandes de renouvellement

16. La figure 5 montre le nombre de demandes de renouvellement selon le système de Madrid pour la période 2017-2022. Les renouvellements sont eux aussi fondés sur des modèles de régression et le modèle de transfert. Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés.

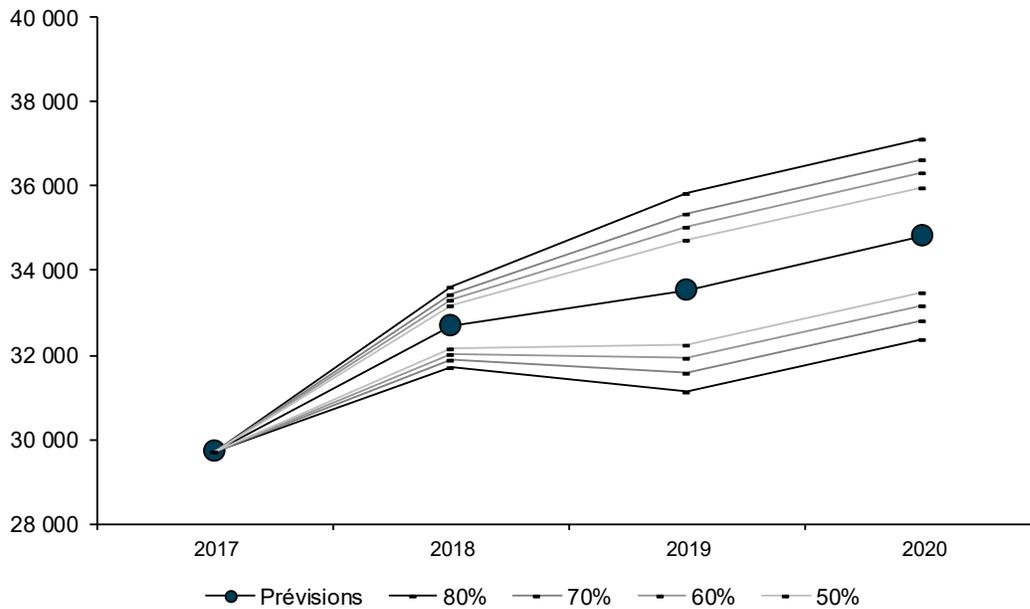
Figure 5. Demandes de renouvellement au titre du système de Madrid pour 2017-2022



	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Renouvellements au titre du système de Madrid	29 711	32 692	33 547	34 796	36 124	37 460
Croissance	1,7%	10,0%	2,6%	3,7%	3,8%	3,7%
Limite inférieure		-980	-2 400	-2 430	-2 450	-2 480
Limite supérieure		+920	+2 290	+2 350	+2 400	+2 460

Répartition probabiliste des renouvellements

Scénarios concernant les renouvellements



Scénarios concernant les renouvellements

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2017	80%	29 711	29 711	29 711
2018		31 712	32 692	33 612
2019		31 147	33 547	35 837
2020		32 366	34 796	37 146
2017	70%	29 711	29 711	29 711
2018		31 880	32 692	33 430
2019		31 560	33 547	35 370
2020		32 810	34 796	36 640
2017	60%	29 711	29 711	29 711
2018		32 030	32 692	33 300
2019		31 920	33 547	35 060
2020		33 160	34 796	36 330
2017	50%	29 711	29 711	29 711
2018		32 150	32 692	33 170
2019		32 230	33 547	34 720
2020		33 470	34 796	35 970

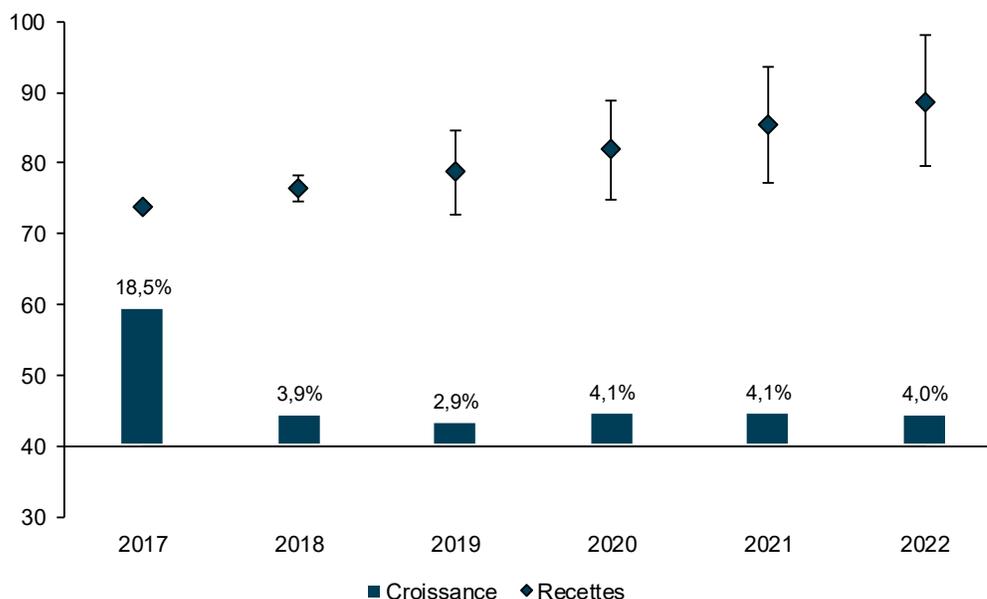
Estimations relatives aux recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid

17. Les recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid sont générées par les trois catégories de services offerts par l'OMPI dans le cadre du système de Madrid, à savoir : a) l'inscription des enregistrements internationaux; b) l'inscription des renouvellements; c) l'inscription des désignations postérieures; et d) d'autres services, y compris différentes modifications et la délivrance d'extraits.

18. L'OMPI comptabilise les recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid sur la base de la publication des enregistrements conformément aux normes IPSAS. En principe, la publication a lieu environ deux semaines après l'enregistrement. Les recettes provenant des taxes liées aux renouvellements et aux désignations postérieures sont comptabilisées à la date d'inscription de ces renouvellements et désignations postérieures. La figure 6 ci-dessous montre les recettes estimatives ajustées en fonction des normes IPSAS provenant des taxes au titre du système de Madrid pour la période 2018-2022 pour chacune des catégories de services précitées. Les recettes estimatives sont fondées sur le nombre des enregistrements internationaux et des renouvellements, compte tenu des éventuels retards de traitement.

Figure 6. Estimations relatives aux recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid, par provenance

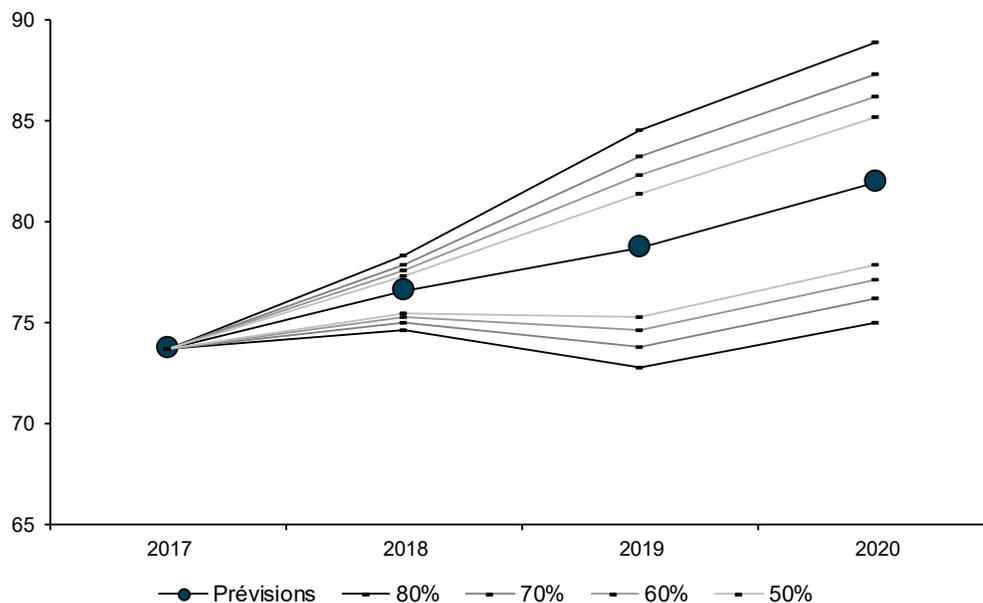
Prévisions des recettes au titre du système de Madrid corrigées en fonction des normes IPSAS jusqu'en 2022



	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe de base	41,1	41,2	42,4	44,2	46,1	48,1
Taxe de renouvellement	19,4	21,3	21,9	22,7	23,6	24,5
Désignation postérieure	5,6	5,9	6,0	6,2	6,4	6,6
Autres	7,6	8,1	8,5	8,8	9,2	9,5
Recettes totales	73,6	76,5	78,7	81,9	85,3	88,7
Croissance	18,5%	3,9%	2,9%	4,1%	4,1%	4,0%
Limite inférieure		-1,9	-6,0	-7,0	-8,0	-9,1
Limite supérieure		+1,8	+5,8	+6,9	+8,2	+9,5

Répartition probabiliste des recettes

Scénarios concernant les recettes au titre du système de Madrid



Scénarios des recettes au titre du système de Madrid

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2017	80%	73,6	73,6	73,6
2018		74,6	76,5	78,3
2019		72,7	78,7	84,5
2020		74,9	81,9	88,8
2017	70%	73,6	73,6	73,6
2018		75,0	76,5	77,9
2019		73,8	78,7	83,2
2020		76,2	81,9	87,3
2017	60%	73,6	73,6	73,6
2018		75,2	76,5	77,6
2019		74,6	78,7	82,3
2020		77,1	81,9	86,2
2017	50%	73,6	73,6	73,6
2018		75,4	76,5	77,3
2019		75,3	78,7	81,4
2020		77,8	81,9	85,2

19. Le tableau ci-dessous donne des informations sur les nombres effectifs et attendus des enregistrements et des renouvellements pour la période 2018-2021 et sur l'évolution effective et attendue de la taxe moyenne pendant cette période. La taxe moyenne correspond aux recettes totales provenant des taxes au titre du système de Madrid divisées par le nombre total d'enregistrements et de renouvellements par année.

Recettes totales et taxe moyenne au titre du système de Madrid

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Enregistrements au titre du système de Madrid	44 726	56 267	59 200	61 200	63 900	66 800
Renouvellements au titre du système de Madrid	29 218	32 692	33 547	34 796	36 124	37 460
Enregistrements + renouvellements	73 944	88 959	92 747	95 996	100 024	104 260
Recettes du système de Madrid (millions de francs suisses)	60,2	76,5	78,7	81,9	85,3	88,7
Taxe moyenne (francs suisses)	815	860	849	853	853	850

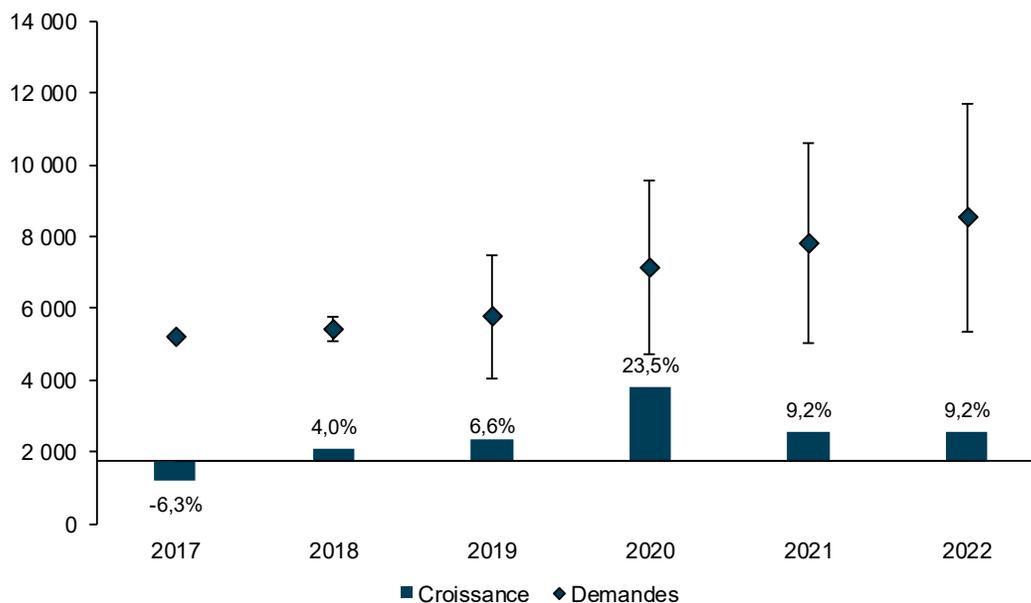
La Haye

La Haye – Prévisions relatives aux demandes d'enregistrement international

20. La figure 7 montre le nombre de demandes selon le système de La Haye pour la période 2017-2022 (sur la base des données disponibles à la fin de décembre 2018). Les prévisions relatives à la demande d'enregistrements au titre du système de La Haye reposent sur de multiples modèles, y compris des modèles d'autorégression et des modèles économétriques. Les modèles économétriques sont fondés sur les données réelles et les prévisions du PIB publiées par le Fonds monétaire international (FMI). Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés pour pallier les incertitudes découlant de la spécification correcte des modèles.

Figure 7. Dépôts au titre du système de La Haye

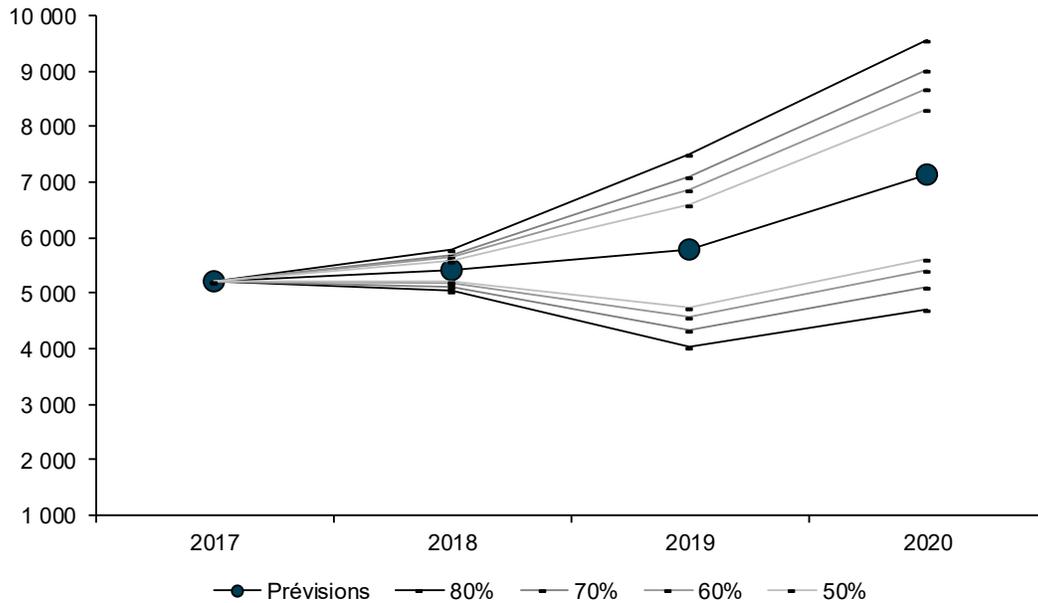
Nombre de demandes selon le système de La Haye pour 2017-2022



	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Demandes au titre du système de La Haye	5 213	5 420	5 780	7 140	7 800	8 520
Croissance	-6,3%	4,0%	6,6%	23,5%	9,2%	9,2%
Limite inférieure		-360	-1 730	-2 440	-2 790	-3 180
Limite supérieure		+360	+1 720	+2 420	+2 780	+3 170

Répartition probabiliste des demandes d'enregistrement

Scénarios concernant les dépôts au titre du système de La Haye



Scénarios des enregistrements au titre du système de La Haye

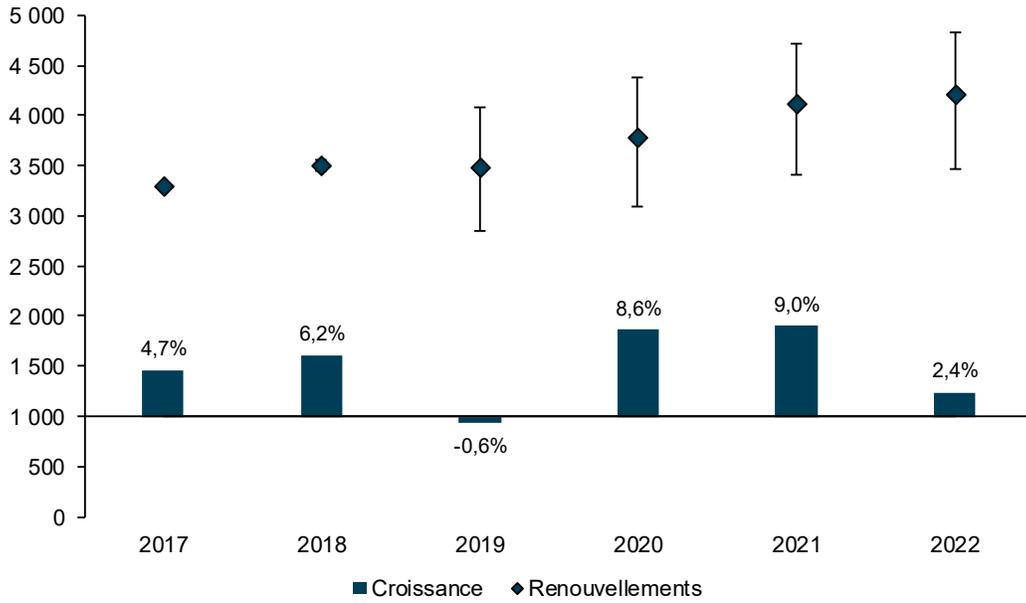
	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2017	80%	5 213	5 213	5 213
2018		5 060	5 420	5 780
2019		4 050	5 780	7 500
2020		4 700	7 140	9 560
2020		5 100	7 140	9 020
2017	70%	5 213	5 213	5 213
2018		5 120	5 420	5 700
2019		4 340	5 780	7 110
2020		5 100	7 140	9 020
2020		5 100	7 140	9 020
2017	60%	5 213	5 213	5 213
2018		5 170	5 420	5 650
2019		4 570	5 780	6 860
2020		5 410	7 140	8 670
2020		5 410	7 140	8 670
2017	50%	5 213	5 213	5 213
2018		5 210	5 420	5 590
2019		4 740	5 780	6 610
2020		5 630	7 140	8 320
2020		5 630	7 140	8 320

La Haye – Prévisions relatives à la demande de renouvellements

21. Différents modèles de régression sont utilisés pour prévoir les renouvellements des enregistrements. Outre les modèles d'autorégression, on utilise le lien entre les renouvellements et les enregistrements avec des décalages de cinq ans ainsi que les renouvellements antérieurs avec des décalages de cinq ans puisque les enregistrements et les renouvellements il y a cinq ans devraient contribuer au total des renouvellements durant l'année en cours.

Figure 8. Demandes de renouvellement au titre du système de La Haye

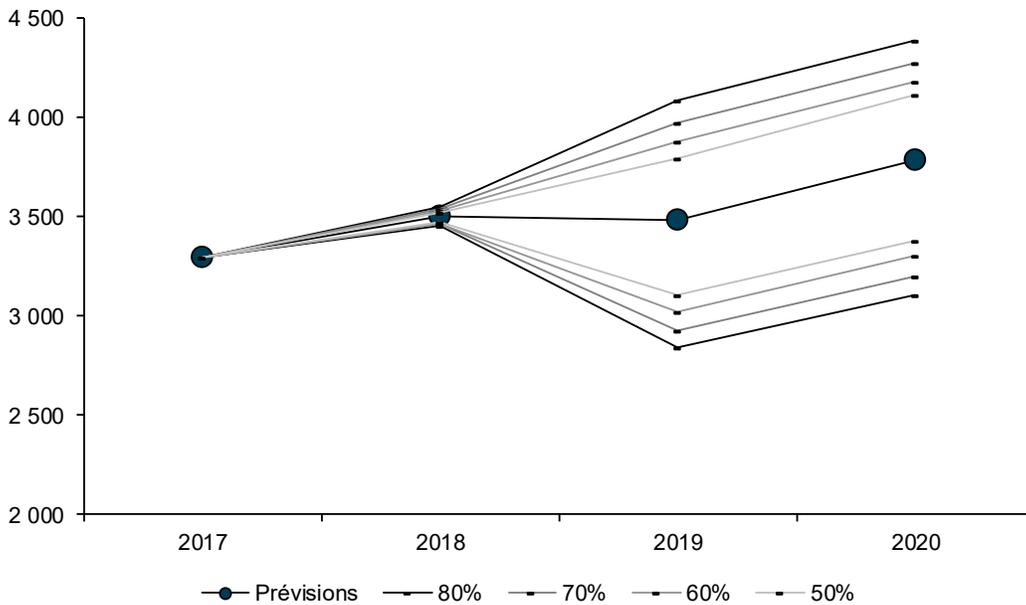
Demandes de renouvellement au titre du système de La Haye pour 2017-2022



	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Renouvellements au titre du système de La Haye	3 297	3 500	3 480	3 780	4 120	4 220
Croissance	4,7%	6,2%	-0,6%	8,6%	9,0%	2,4%
Limite inférieure		-50	-640	-680	-710	-750
Limite supérieure		+50	+600	+600	+600	+610

Répartition probabiliste des renouvellements

Scénarios concernant les renouvellements au titre du système de La Haye



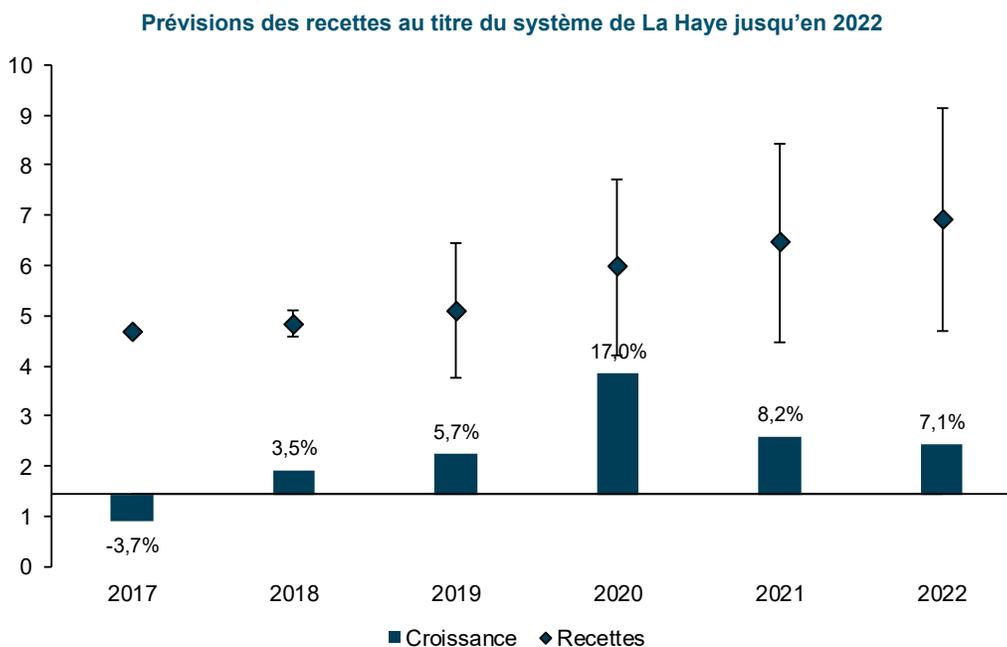
Scénarios des renouvellements au titre du système de La Haye

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2017	80%	3 297	3 297	3 297
2018		3 450	3 500	3 550
2019		2 840	3 480	4 080
2020		3 100	3 780	4 380
2017	70%	3 297	3 297	3 297
2018		3 460	3 500	3 540
2019		2 930	3 480	3 970
2020		3 200	3 780	4 270
2017	60%	3 297	3 297	3 297
2018		3 460	3 500	3 530
2019		3 020	3 480	3 880
2020		3 300	3 780	4 180
2017	50%	3 297	3 297	3 297
2018		3 470	3 500	3 520
2019		3 100	3 480	3 790
2020		3 380	3 780	4 110

Estimations relatives aux recettes au titre du système de La Haye

22. Les recettes générées par le système de La Haye sont calculées sur la base du barème des taxes en vigueur dont les principaux éléments sont la taxe de base et les taxes de renouvellement. Ces deux éléments couvrent 90% environ des recettes. Les autres taxes sont regroupées et appelées "Autres".

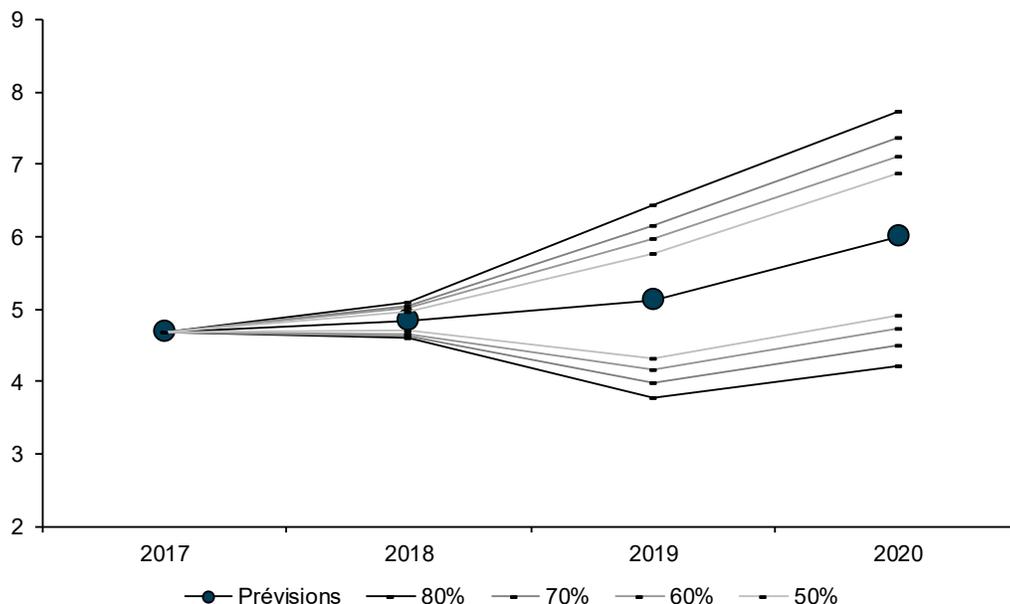
Figure 9. Estimations relatives aux recettes provenant des taxes au titre du système de La Haye, par provenance



	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe de base	3,2	3,3	3,5	4,2	4,5	4,9
Taxe de renouvellement	0,8	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1
Autres	0,7	0,7	0,7	0,9	0,9	1,0
Recettes totales	4,7	4,8	5,1	6,0	6,5	6,9
Croissance	-3,7%	3,5%	5,7%	17,0%	8,2%	7,1%
Limite inférieure		-0,3	-1,3	-1,8	-2,0	-2,2
Limite supérieure		+0,3	+1,3	+1,7	+2,0	+2,2

Répartition probabiliste des recettes

Scénarios concernant les recettes au titre du système de La Haye



Scénarios des recettes au titre du système de La Haye

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2017	80%	4,7	4,7	4,7
2018		4,6	4,8	5,1
2019		3,8	5,1	6,4
2020		4,2	6,0	7,7
2017	70%	4,7	4,7	4,7
2018		4,6	4,8	5,0
2019		4,0	5,1	6,2
2020		4,5	6,0	7,4
2017	60%	4,7	4,7	4,7
2018		4,7	4,8	5,0
2019		4,2	5,1	6,0
2020		4,7	6,0	7,1
2017	50%	4,7	4,7	4,7
2018		4,7	4,8	5,0
2019		4,3	5,1	5,8
2020		4,9	6,0	6,9

23. Les recettes estimatives pour la période 2018-2021 (voir le tableau ci-dessous) sont fondées sur le nombre des enregistrements internationaux et des renouvellements qui devraient être inscrits. Il convient de noter que les recettes estimatives données ci-dessous reposent sur l'hypothèse que ne sera apporté dans les années à venir aucun changement au barème des taxes à payer au Bureau international en vertu du système de La Haye.

Recettes totales provenant des taxes et taxe moyenne au titre du système de La Haye

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Enregistrements au titre du système de La Haye	5 233	5 041	5 131	5 381	5 724	6 106
Renouvellements au titre du système de La Haye	3 150	3 500	3 480	3 780	4 120	4 220
Enregistrements + renouvellements	8 383	8 541	8 611	9 161	9 844	10 326
Recettes du système de La Haye (millions de francs suisses)	4,9	4,8	5,1	6,0	6,5	6,9
Taxe moyenne (francs suisses)	580	567	595	654	659	673

Note : les estimations de recettes pour La Haye sont avant ajustements IPSAS.

ANNEXE V Indicateurs relatifs aux systèmes d'enregistrement international

Indicateurs relatifs aux opérations du PCT

Indicateurs d'exécution pour le résultat escompté
"Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT"

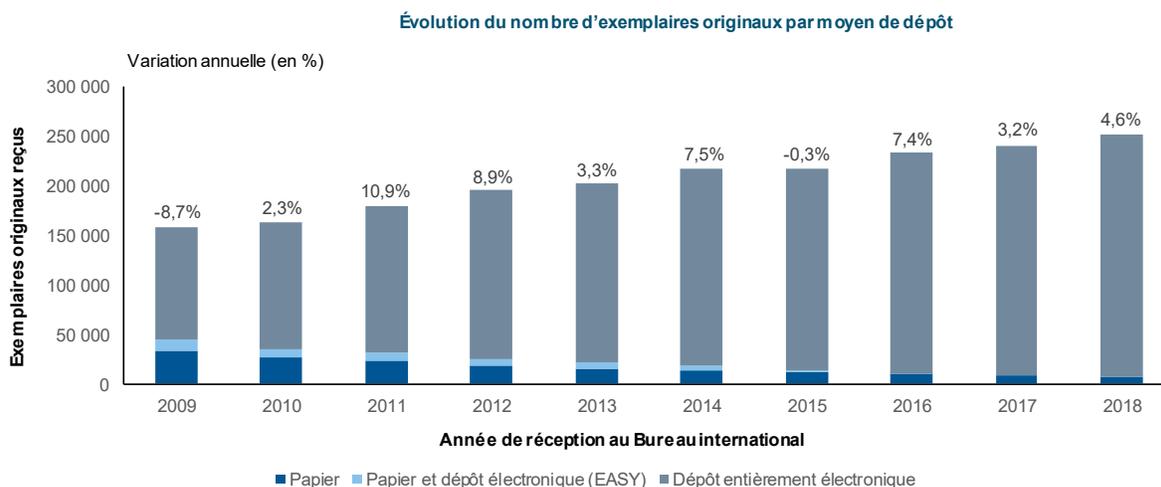
Généralités

À titre d'introduction en ce qui concerne les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT", il y a lieu d'examiner l'évolution des facteurs suivants :

- la charge de travail du PCT;
- la répartition linguistique de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail; et
- le niveau d'automatisation.

Charge de travail

La charge de travail est mesurée sur la base du nombre d'exemplaires originaux reçus chaque année par le Bureau international⁶⁰.



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2019.

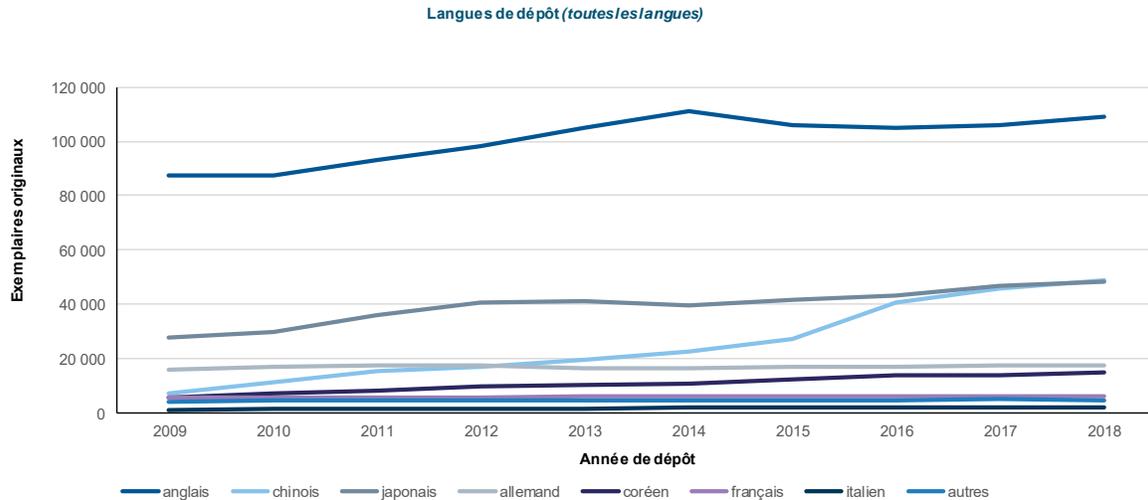
Note : Les données de 2018 peuvent être incomplètes.

⁶⁰ Un exemplaire original est une demande selon le PCT transmise au Bureau international par un office récepteur après son dépôt auprès de cet office et son traitement par cet office. Étant donné que les exemplaires originaux ne sont reçus par le Bureau international qu'à l'issue de leur traitement par un office récepteur, les chiffres sont fortement influencés par les délais de traitement dans ces offices. Pour cette raison, les tendances observées dans la réception d'exemplaires originaux donnent des indications utiles sur la charge de travail du Bureau international mais ne constituent pas toujours des indicateurs exacts du nombre de dépôts de demandes selon le PCT.

- Le Bureau international a reçu quelque 252 000 exemplaires originaux en 2018, soit une augmentation de 4,6% par rapport à l'année précédente.
- En 2018, la part de dépôts entièrement électroniques a continué d'augmenter et a représenté 97% de l'ensemble des dépôts.

Répartition linguistique

L'une des tendances fondamentales au sein du Bureau international est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, sous l'effet notamment d'une augmentation continue de l'utilisation du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.

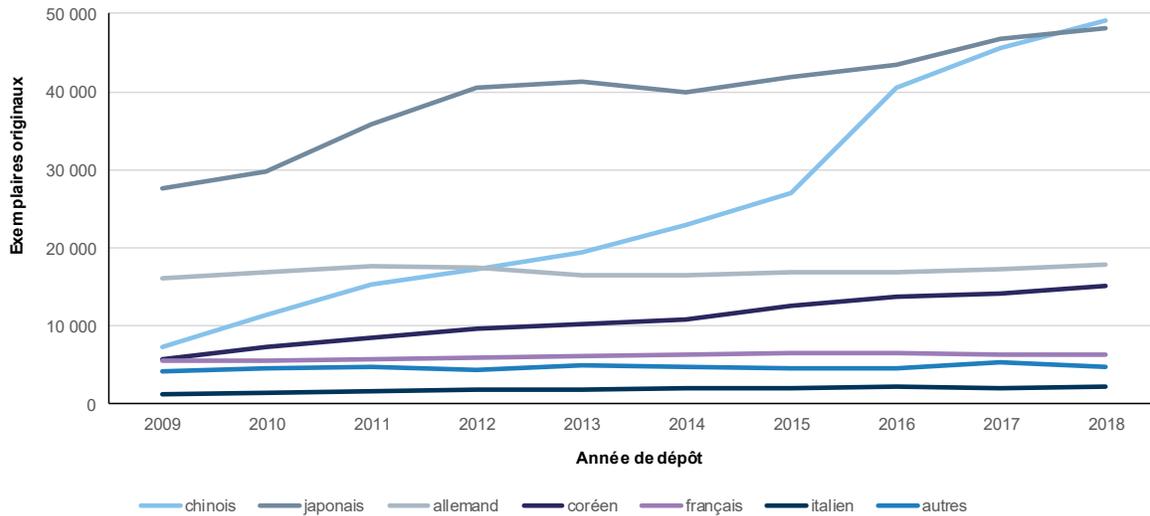


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2019.

Note : Les données de 2018 peuvent être incomplètes.

L'essentiel des demandes a été déposé en anglais et a représenté 43,1% de l'ensemble des dépôts en 2018. Les parts des langues asiatiques ont augmenté au cours de la dernière décennie. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en japonais, chinois et coréen est passée de 29,5% en 2010 à 44,6% en 2018. Le graphique ci-après présente en détail l'évolution des langues de dépôt autres que l'anglais :

Langues de dépôt (toutes les langues sauf l'anglais)



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2019.

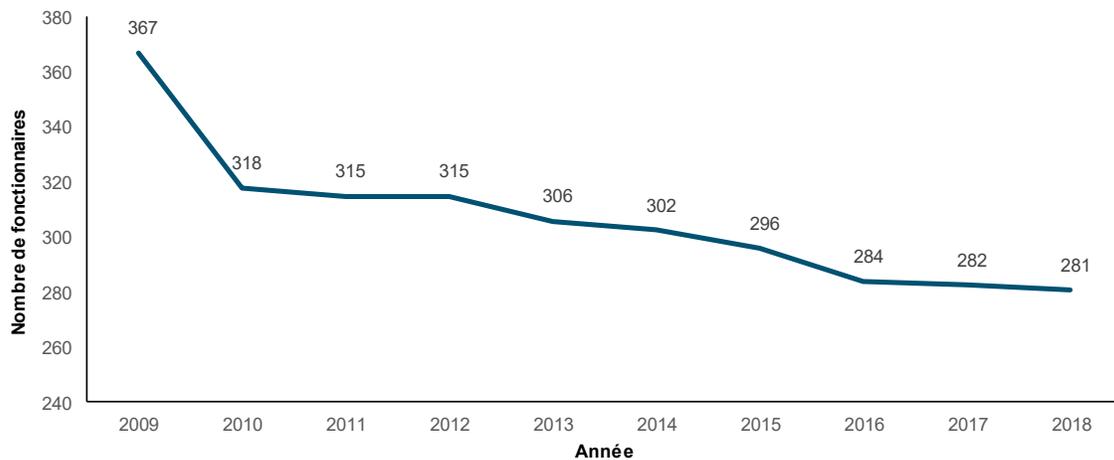
Note : Les données de 2018 peuvent être incomplètes.

La forte augmentation du nombre de demandes déposées dans des langues asiatiques au cours de ces dernières années pèse lourdement sur le Bureau international en raison du nombre limité de membres du personnel pouvant travailler dans ces langues. L'atténuation de cet effet passe par l'automatisation de certaines tâches et le recrutement de fonctionnaires capables de travailler dans ces langues.

Effectifs

La figure ci-après indique les effectifs de la Division des opérations du PCT depuis 2009, en équivalent personnel à plein temps (EPPT – effectif total à plein temps plus équivalent à plein temps du personnel à temps partiel). Les effectifs de la Division des opérations du PCT ont encore diminué en 2018.

Effectifs affectés aux opérations du PCT



Source : Département des services du PCT, janvier 2019

Note : Les effectifs sont calculés en équivalent personnel plein temps à partir des listes des fonctionnaires de décembre.

Coût unitaire du traitement d'une demande

L'efficacité du Bureau international dans le traitement des demandes selon le PCT peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite. Le coût total de production comprend les dépenses liées exclusivement au système du PCT et les dépenses liées aux activités à l'appui du système.

Les dépenses liées exclusivement au système du PCT englobent celles du programme 5 (système du PCT).

Les dépenses liées aux activités à l'appui du système du PCT comprennent les dépenses des services suivants : services de conférence et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique et sûreté et sécurité. Une petite partie de ces dépenses (coût de l'hébergement du serveur au CIC, coût estimé de la source authentique des demandes selon le PCT publiées (PATENTSCOPE) et part des coûts de la Section des recettes dans la Division des finances) est directement attribuée au système du PCT, tandis que le reste des dépenses attribuables au système du PCT est calculé en fonction de l'effectif (fonctionnaires titulaires de contrats de durée déterminée, fonctionnaires temporaires, boursiers et personnel intérimaire).

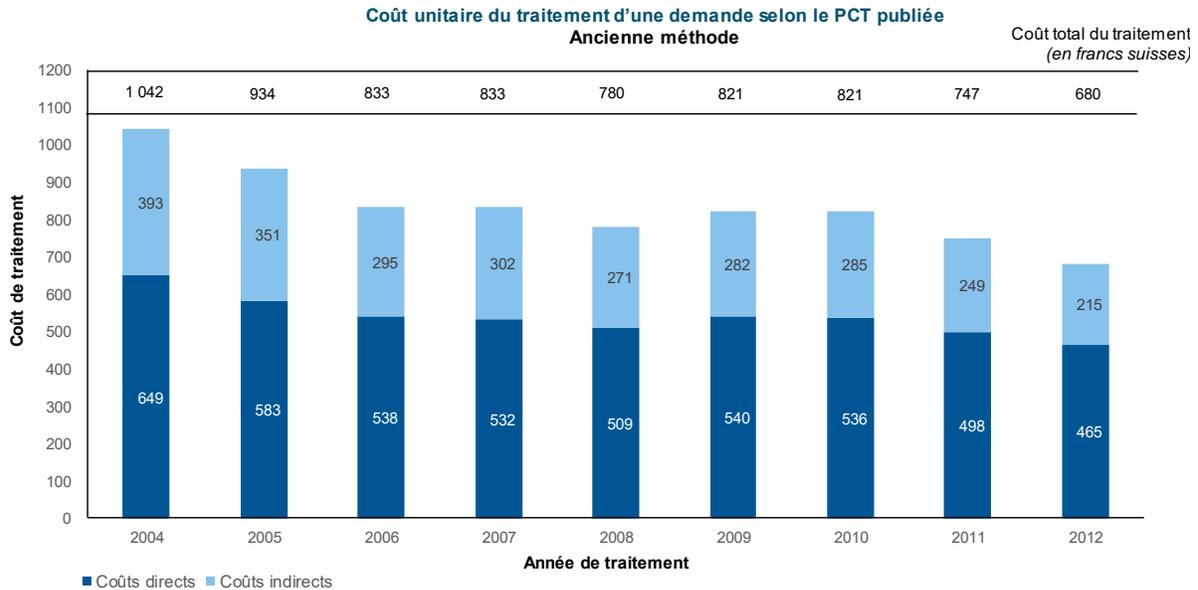
La méthodologie employée pour imputer les coûts unitaires a été révisée en 2013, afin de l'aligner sur les autres calculs de coûts unitaires/de l'Union et de mieux rendre compte de l'environnement en rapide évolution. À titre d'exemple, l'ancienne méthode, qui avait été conçue en 2007, comprenait un coût de stockage (sur 30 ans) en entrepôts, alors que les dépôts au format papier (y compris les dépôts du système PCT-EASY) représentaient moins de 10% des dépôts en 2013. Le coût unitaire du PCT en 2012 a été calculé au moyen de deux méthodes. Il s'élevait à 680 francs suisses avec l'ancienne méthode et à 712 francs suisses avec la nouvelle. La différence de 32 francs suisses tient à la nouvelle méthode d'affectation des coûts indirects.

Conformément aux efforts continus que déploie l'Organisation pour maîtriser les dépenses de personnel et disposer d'un personnel plus réactif et flexible, le calcul du coût unitaire pour 2018 a été affiné en incluant les vacataires dans les effectifs chargés de l'examen, le cas échéant. Dans le cas du PCT, cette modification n'a qu'une incidence mineure sur le coût unitaire du PCT pour 2018.

De manière formelle, le coût unitaire est défini comme suit :

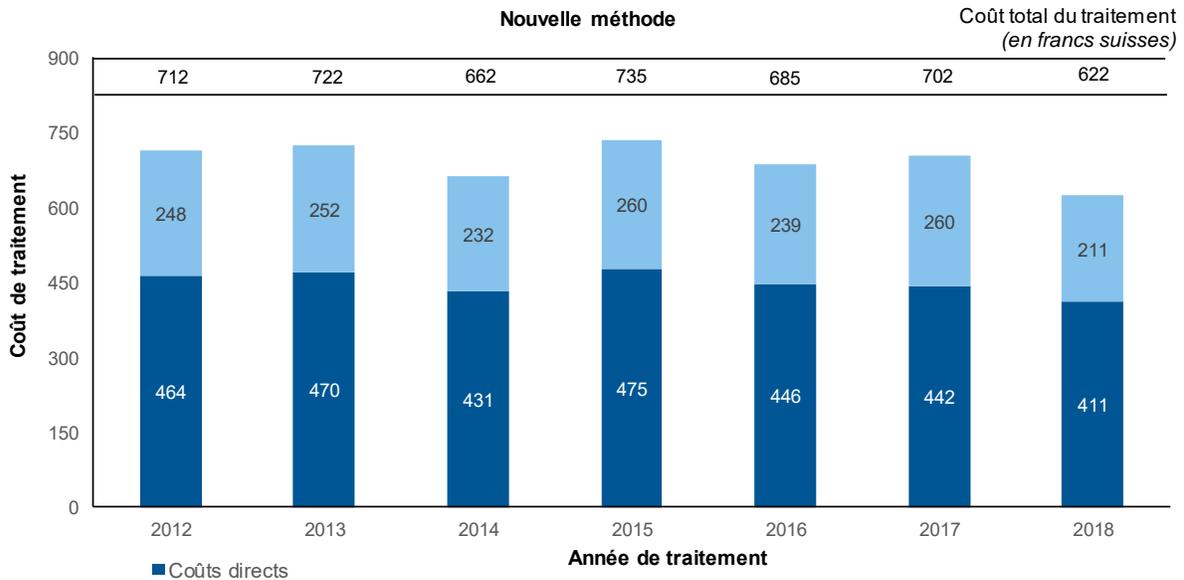
$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}}$$

Les figures ci-dessous illustrent l'évolution du coût unitaire du traitement entre 2004 et 2012, calculé avec l'ancienne méthode, et entre 2012 et 2016, avec la nouvelle méthode, y compris la répartition de la contribution des coûts directs et indirects.



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2013.

Note : le coût moyen d'une demande selon le PCT publiée est une estimation obtenue en divisant le coût total de traitement par le nombre de demandes selon le PCT publiées. Les données rétrospectives ont été révisées et peuvent différer de celles figurant dans des publications précédentes.



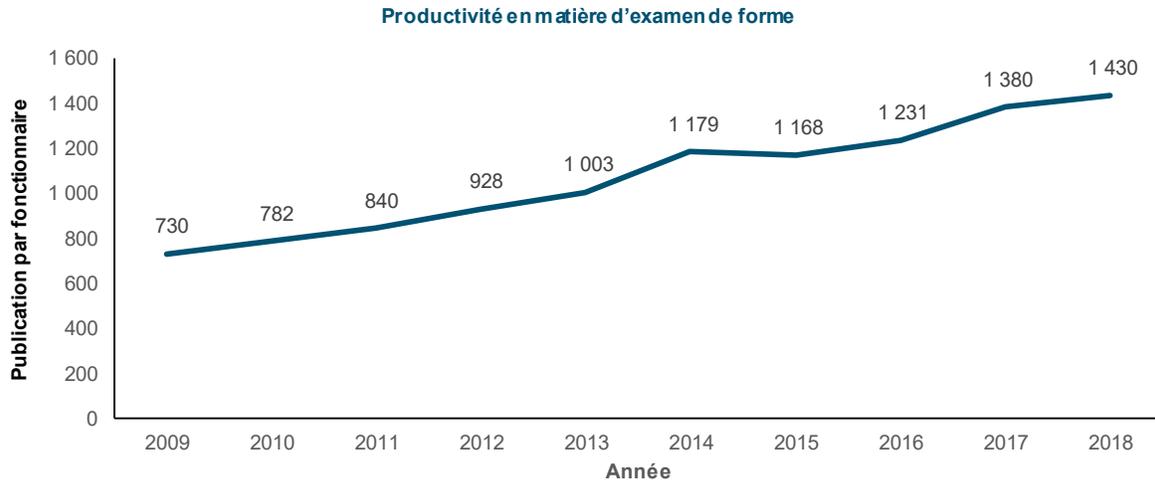
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2019.

Note : le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée est une estimation qui est calculée en divisant le coût total du traitement par le nombre de demandes selon le PCT publiées. Les données rétrospectives ont été révisées.

- Le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée était de 622 francs suisses en 2018, soit une diminution de 11,4% par rapport à 2017. Cette diminution a été due essentiellement à une chute de 5,9% des coûts totaux, combinée à une augmentation de 6,2% du nombre des demandes publiées.

Productivité en matière d'examen de forme

La productivité du personnel est calculée en divisant la production (c'est-à-dire le nombre de publications du PCT) par les effectifs aux fins de l'examen de forme.



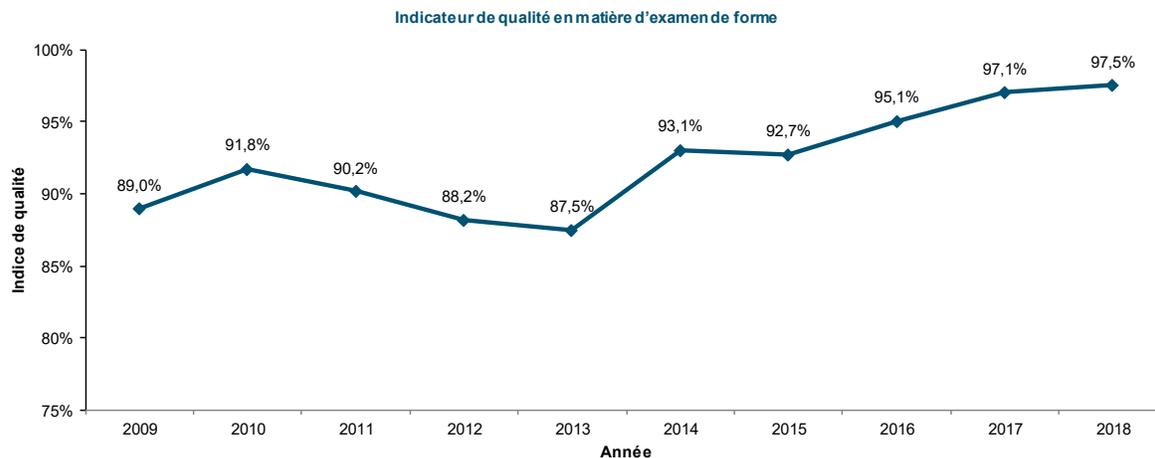
Source : Département des services du PCT et Base de données statistiques de l'OMPI, janvier 2019.

Note : Les effectifs sont calculés en équivalent personnel plein temps à partir des listes des fonctionnaires de décembre.

- La productivité en matière d'examen de forme augmente chaque année, en raison essentiellement de l'automatisation qui a permis le traitement d'une charge de travail beaucoup plus importante avec moins ou autant de personnel.
- En 2018, la productivité en matière d'examen de forme a augmenté de 3,6% par rapport à 2017.

Indicateur de qualité agrégé en matière d'examen de forme

Pour mesurer d'une manière simple et globale la qualité du travail qu'il exécute, le Bureau international a mis au point un indicateur de qualité agrégé qui est la moyenne de quatre indicateurs de qualité principaux. Trois sont fondés sur les délais pour les principales transactions entrant dans le cadre du système du PCT : accusé de réception de la demande selon le PCT, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur concerne les erreurs commises pendant le traitement des demandes selon le PCT.

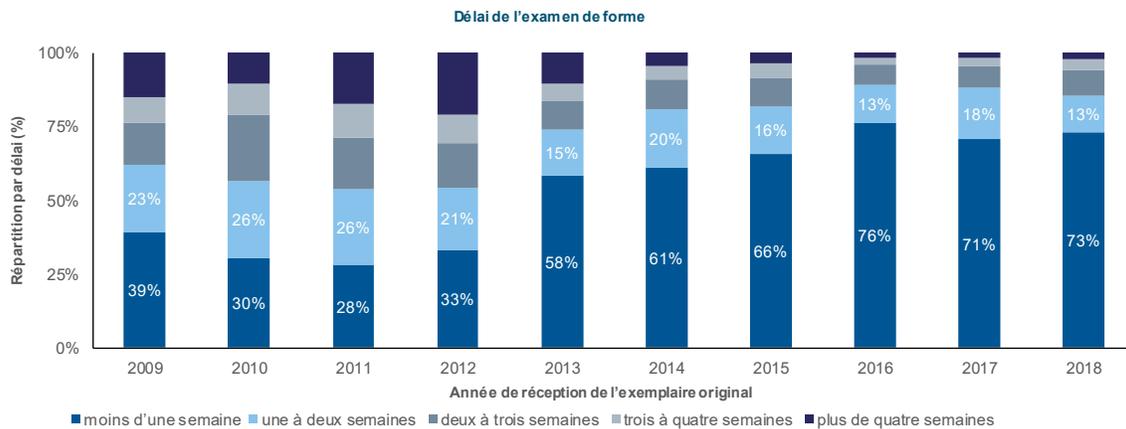


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2019.

- La qualité globale telle que mesurée par l'indice agrégé s'est notablement améliorée, passant d'une moyenne de 89% en 2009 à 97,5% en 2018.

Délai de l'examen de forme

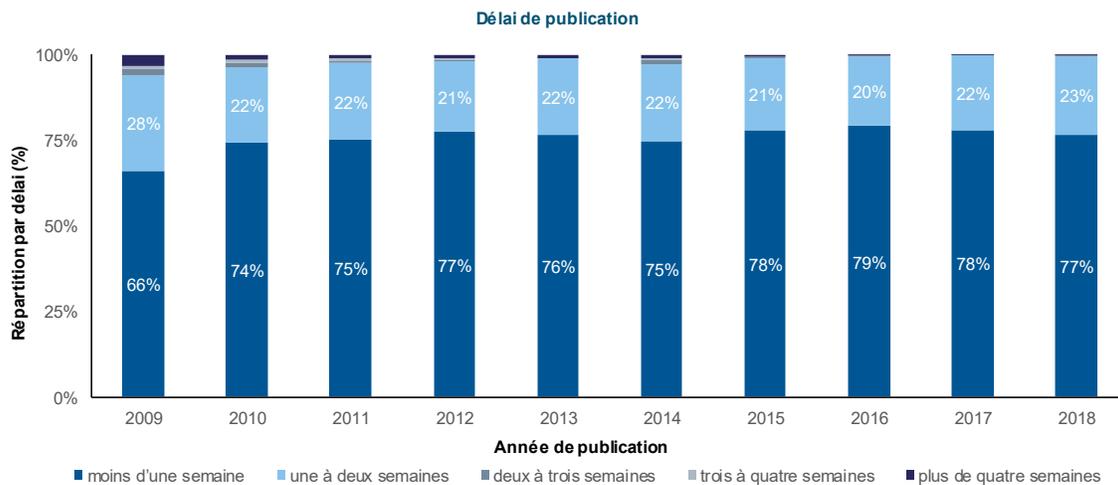
Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour émettre le formulaire 301. Ce formulaire est émis une fois l'examen de forme de la demande terminé. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus rapidement possible car il fait office d'accusé de réception de la demande par le Bureau international et leur permet de savoir si leur demande contient des vices de forme.



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2019.

Délai de publication

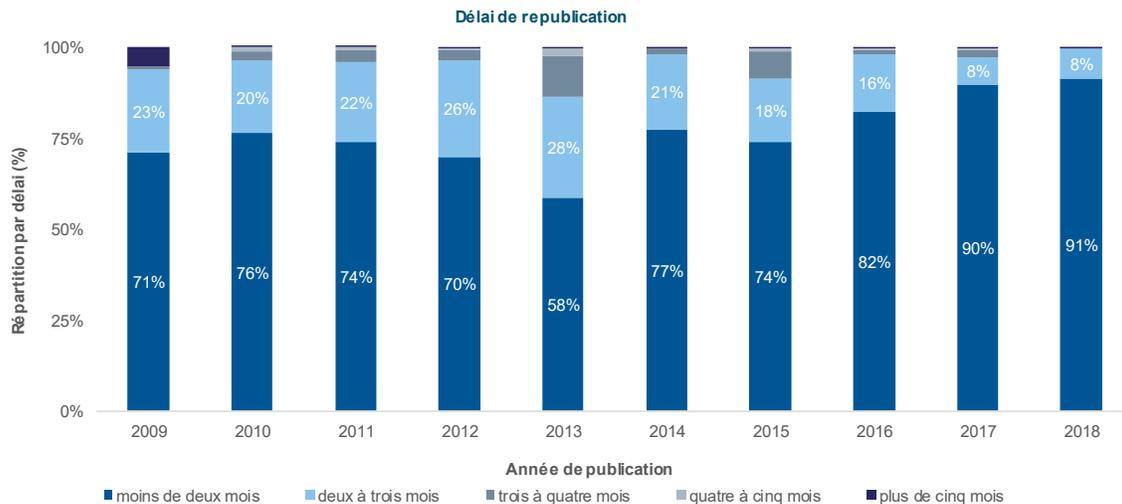
Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour publier la demande. L'article 21.2a) du PCT prévoit que "... la publication internationale de la demande internationale a lieu à bref délai après l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la date de priorité de cette demande".



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2019.

Délai de republication

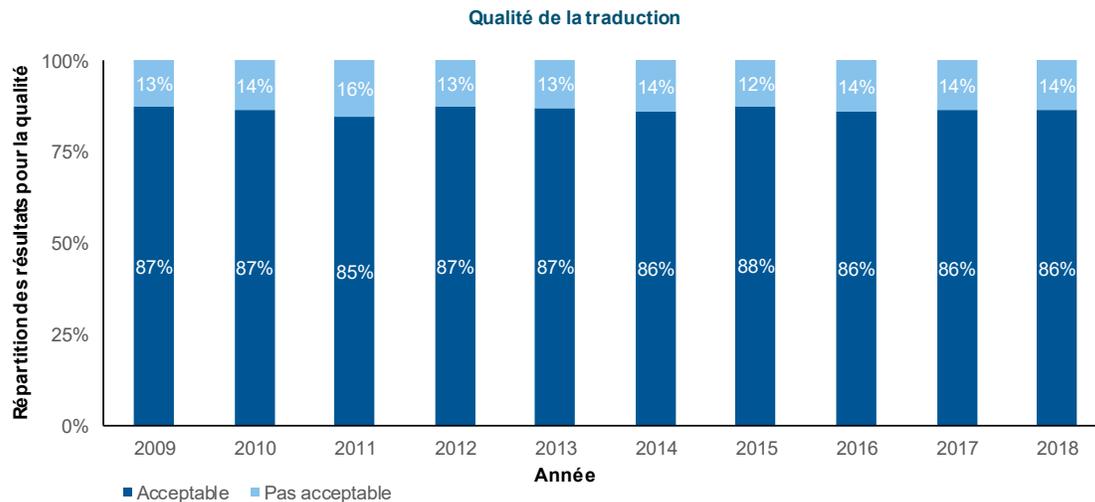
Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour republier la demande avec le rapport de recherche internationale. En raison des retards de communication de ces rapports par les administrations chargées de la recherche internationale, un certain nombre de demandes internationales est publié sans le rapport. Lorsque ce rapport est disponible, la demande internationale doit être republiée sans délai avec le rapport afin de compléter la publication internationale.



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2019.

Qualité de la traduction

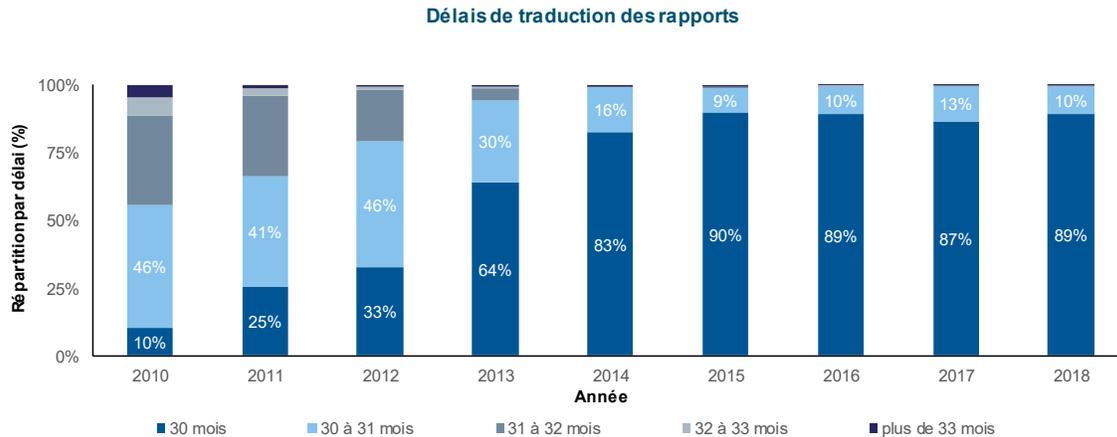
Des documents dont le nombre est calculé de manière statistique sont choisis au hasard à des fins de contrôle de la qualité parmi les traductions d'abrégés et de rapports sur la brevetabilité établis sous la responsabilité du Bureau international. L'évaluation détermine si une traduction est "acceptable" ou "non acceptable". Cet indicateur rassemble les résultats de ce contrôle de la qualité exécuté par le Bureau international pour toutes les combinaisons linguistiques et tous les types de document. Il est mis un terme aux relations avec les agences qui ont systématiquement moins de 80% de traductions jugées "acceptables". La qualité de la traduction est restée stable en 2018 par rapport à l'année précédente.



Source : Département des services du PCT, février 2019.

Délais de traduction des rapports

Cet indicateur fournit des informations sur les délais dans lesquels le Bureau international met la traduction des rapports sur la brevetabilité à la disposition des déposants et des offices. La part des traductions de rapports sur la brevetabilité livrées dans les 30 mois suivant la date de priorité de la demande internationale n'a cessé d'augmenter entre 2010 et 2015 avant de se stabiliser en 2015. En 2018, 89% des traductions de rapports sur la brevetabilité étaient livrées dans les 30 mois, et 99% dans les 31 mois.



Source : Département des services du PCT, février 2019.

Qualité de la conception des logiciels

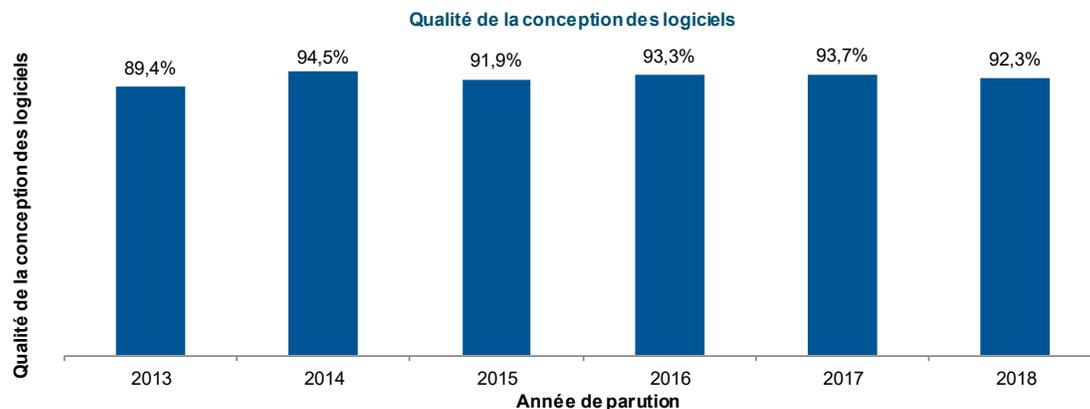
Cet indicateur donne une idée de la qualité des versions des principaux logiciels utilisés pour les projets eDossier et ePCT. Il indique la part de temps consacré à la mise en place de la nouvelle fonction dans le produit (c'est-à-dire le travail initial) par rapport au temps total (travail initial + remaniement). Le remaniement correspond au temps passé à corriger des défauts détectés dans l'environnement de production.

Selon cette approche, les produits présentant un faible niveau de remaniement sont considérés comme étant de grande qualité car ils témoignent de l'importance de la valeur ajoutée au produit par la mise en place des nouvelles caractéristiques.

L'indicateur de la qualité de la conception des logiciels est défini de la manière suivante :

$$\text{Qualité de la conception des logiciels} = \frac{\text{Effort total pour le travail initial}}{\text{Travail initial} + \text{remaniement}} * 100$$

En 2017, la qualité des principales versions, déterminée par l'indicateur, était de 93,7%. En 2018, une légère diminution, à 92,3%, a été observée.



Source : Département des services du PCT, février 2019.

Niveaux de service des systèmes informatiques

L'indicateur d'exécution intitulé "niveaux de service des systèmes informatiques" mesure l'exécution du service fourni par le Service des systèmes informatiques du PCT aux utilisateurs, sur la base de sa capacité à atteindre les objectifs convenus. Cet indicateur composite est calculé au moyen de la moyenne de cinq indicateurs d'exécution axés sur les objectifs⁶¹. Chaque indicateur est exprimé en pourcentage de l'objectif effectivement atteint. Le niveau de service général a augmenté en 2018, avec 97,6% des services ayant atteint les objectifs de performance, par rapport à 97,1% l'année précédente.

Niveaux de service des systèmes informatiques

Indicateurs d'exécution	Objectif	Conditions	Résultats					
			2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Description succincte</i>								
Durée des interventions visant à régler un problème	Gravité 1 : 4 heures	Tickets Production et Appui traités par l'équipe d'appui						
<i>Temps de travail (7 heures – 19 heures les jours ouvrables à l'OMPI) entre la création d'un ticket et la résolution du problème.</i>	Gravité 2 : 2 jours		85,5%	87,6%	93,6%	96,9%	95,0%	97,2%
	Gravité 3 : 5 jours							
	Gravité 4 : 10 jours							
Temps de transmission du document	8 heures	Documents transmis au moyen d'un processus partiellement ou entièrement automatisé	80,0%	88,2%	89,5%	88,9%	90,8%	91,8%
<i>Temps écoulé entre la réception du document par le Bureau international et sa mise à disposition dans le système eDossier</i>								
Taux de réussite des travaux de traitement par lots	100%	Lots à traiter avec succès avant la fermeture des bureaux à la date prévue	99,6%	99,5%	99,6%	99,6%	99,5%	99,2%

⁶¹ D'après une étude indépendante des indicateurs d'exécution des systèmes informatiques du PCT, la définition est légèrement différente de celle qui figure dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015.

Indicateurs d'exécution <i>Description succincte</i>	Objectif	Conditions	Résultats					
			2013	2014	2015	2016	2017	2018
Accessibilité du système eDossier	99%	7 heures – 19 heures les jours ouvrables	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Accessibilité du système ePCT	99%	24 heures sur 24	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Niveaux de service des systèmes informatiques			93,0%	95,1%	96,5%	97,1%	97,1%	97,6%
<i>Moyenne des indicateurs ci-dessus</i>								

Source : Département des services du PCT, février 2019.

Bureau international agissant en tant qu'office récepteur (RO/IB)

Dépôts

Ce tableau indique les 10 principaux offices récepteurs classés en fonction du nombre de demandes déposées selon le PCT au cours des cinq dernières années, jusqu'en 2018. En principe, une demande selon le PCT est déposée auprès de l'office des brevets national du pays d'origine du déposant ou d'un office de brevets régional agissant au nom de la juridiction dont relève le déposant. Le Bureau international est compétent pour agir en qualité d'office récepteur pour les déposants de tous les États contractants du PCT. L'évolution des dépôts auprès du Bureau international, le classement de celui-ci par rapport à d'autres offices récepteurs et sa part de marché sont indiqués dans ce tableau.

Nombre de demandes selon le PCT reçues par les 10 principaux offices récepteurs

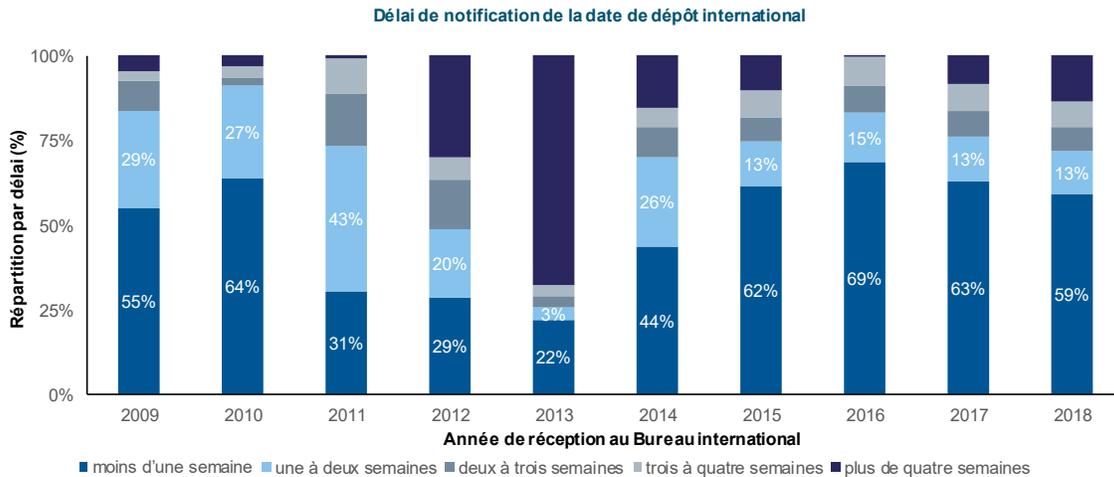
Offices récepteurs	Année de dépôt international					Part 2018 (%)	Variation par rapport à 2017 (%)
	2014	2015	2016	2017	2018		
États-Unis d'Amérique	61 973	57 589	56 679	56 297	55 330	21,9	-1,7
Chine	27 088	31 045	44 462	50 655	55 211	21,8	9,0
Japon	41 292	43 097	44 495	47 425	48 630	19,2	2,5
Office européen des brevets	32 905	34 158	35 286	36 619	37 975	15,0	3,7
République de Corée	13 137	14 592	15 595	15 790	17 002	6,7	7,7
Bureau international	10 540	10 329	10 022	10 202	12 259	4,8	20,2
Royaume-Uni	4 241	4 100	4 008	3 933	3 887	1,5	-1,2
France	3 508	3 515	3 606	3 804	3 555	1,4	-6,5
Canada	2 174	1 988	1 859	1 875	1 914	0,8	2,1
Australie	1 622	1 615	1 703	1 752	1 675	0,7	-4,4
Tous les autres	15 850	15 202	15 192	15 159	15 562	6,2	2,7
Total	214 330	217 230	232 907	243 511	253 000	100,0	3,9

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2019

Note : Les données pour 2018 sont des estimations.

Délai de notification de la date de dépôt international

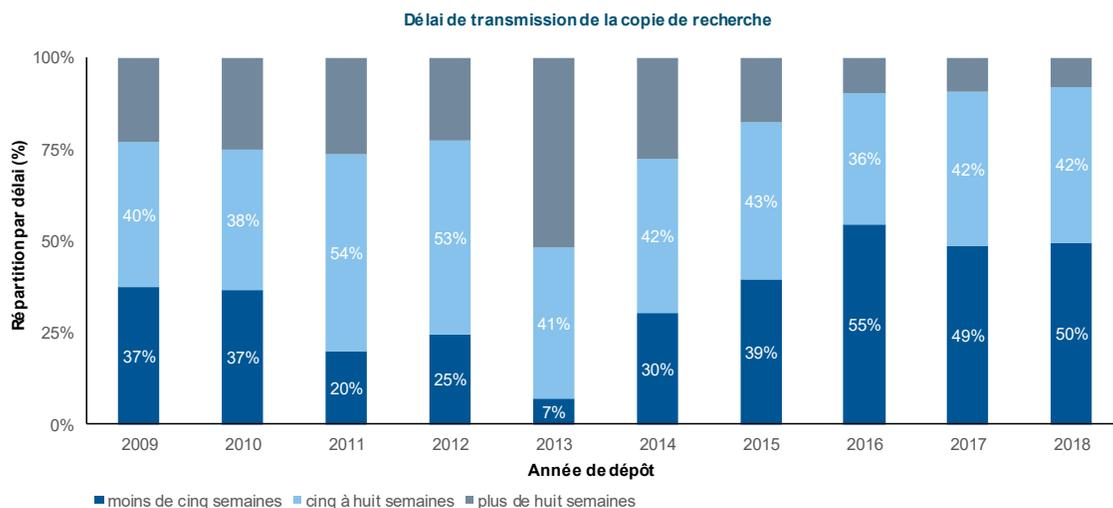
Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour émettre le formulaire 105. Ce formulaire est émis après l'attribution de la date de dépôt international. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus tôt possible car une demande internationale a l'effet d'une demande nationale ordinaire dans chaque État désigné à compter de la date de dépôt international, qui sera considérée comme la date de dépôt effective dans chaque État désigné.



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2019.

Délai de transmission de la copie de recherche

Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour transmettre les copies de recherche aux administrations chargées de la recherche internationale. La copie de recherche doit être transmise rapidement après paiement de la taxe de recherche afin que l'administration chargée de la recherche internationale puisse établir le rapport de recherche internationale dans les délais fixés par le cadre réglementaire du PCT. Les retards de paiement de la taxe retardent la transmission des copies de recherche aux administrations chargées de la recherche internationale et ont donc un impact négatif sur la capacité de ces administrations de respecter ces délais.



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2019.

Indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid

Indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid"

Généralités

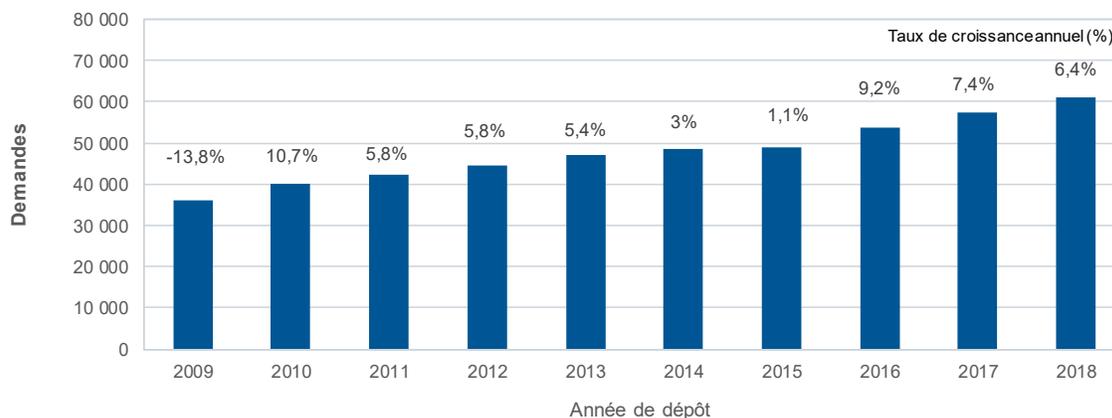
Les facteurs à examiner aux fins de l'évaluation des indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid" sont les suivants :

- la charge de travail du système de Madrid;
- la composition de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail;
- le niveau d'automatisation; et
- le coût total de production.

Documents reçus

Le Bureau international reçoit six catégories différentes de documents, à savoir les demandes internationales, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections. La tendance la plus récente en ce qui concerne le nombre de documents reçu pour chacune de ces catégories est indiquée ci-dessous. Des renseignements supplémentaires sont également fournis concernant les demandes internationales, par exemple le nombre moyen de classes et la longueur moyenne des demandes. Pour des raisons techniques, certains indicateurs montrent des données fondées sur des documents traités plutôt que sur des documents reçus. Les retards de traitement peuvent ainsi avoir une incidence sur certains indicateurs. Par ailleurs, en 2016, le Bureau international a changé de méthode pour déterminer la date de réception des demandes internationales en utilisant la date de dépôt de la demande internationale par l'office d'origine plutôt que la date de réception de la demande internationale par le Bureau international.

Demandes internationales

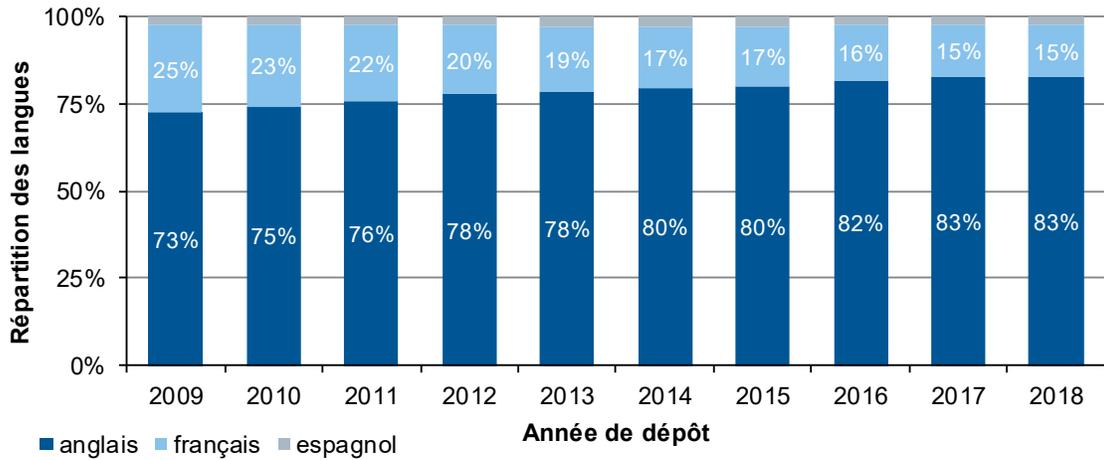


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2019.

Note : Les données sont fournies sur la base de la date de dépôt auprès de l'office d'origine.

- Selon les estimations, en 2018, 61 200 demandes ont été déposées, soit une augmentation de 6,4% par rapport à 2017.
- Le nombre des demandes reçues a augmenté de façon constante depuis 2010.

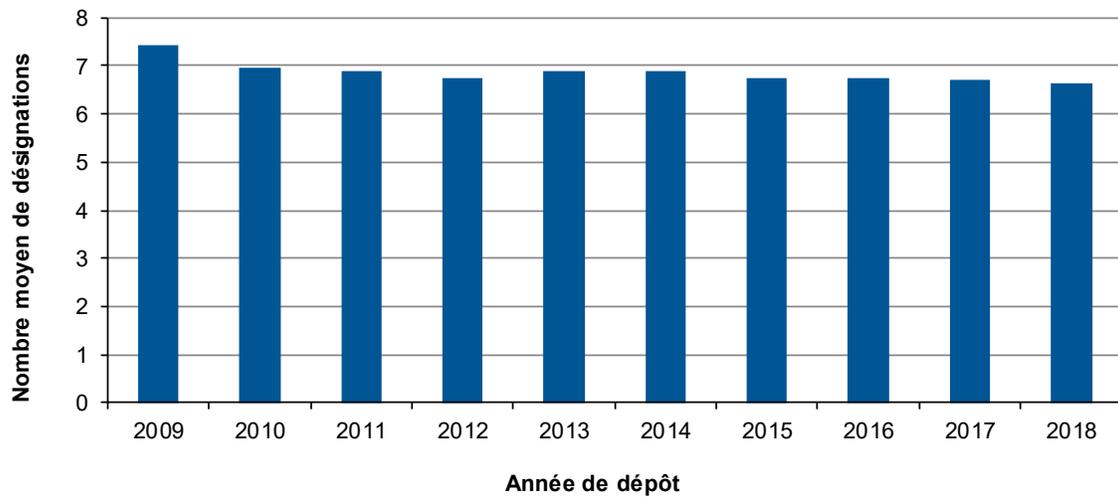
Répartition des demandes par langue de dépôt



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2019.

- En 2018, 83% des demandes internationales ont été déposées en anglais. Cette part est restée stable par rapport à 2017.

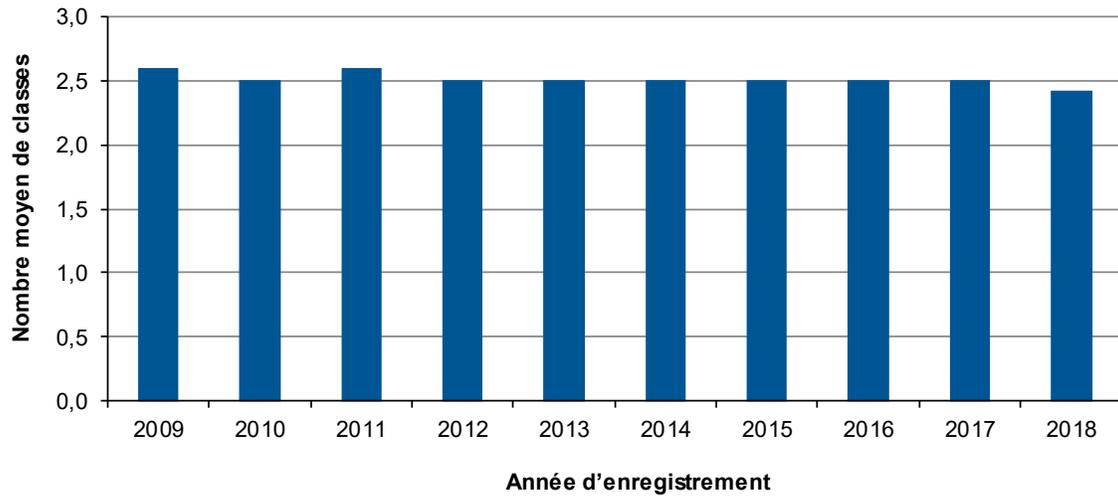
Nombre moyen de désignations par enregistrement



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2019.

- En moyenne, 6,6 désignations ont été faites pour les demandes enregistrées en 2018. Cette moyenne tend à diminuer depuis 2009.

Nombre moyen de classes par enregistrement



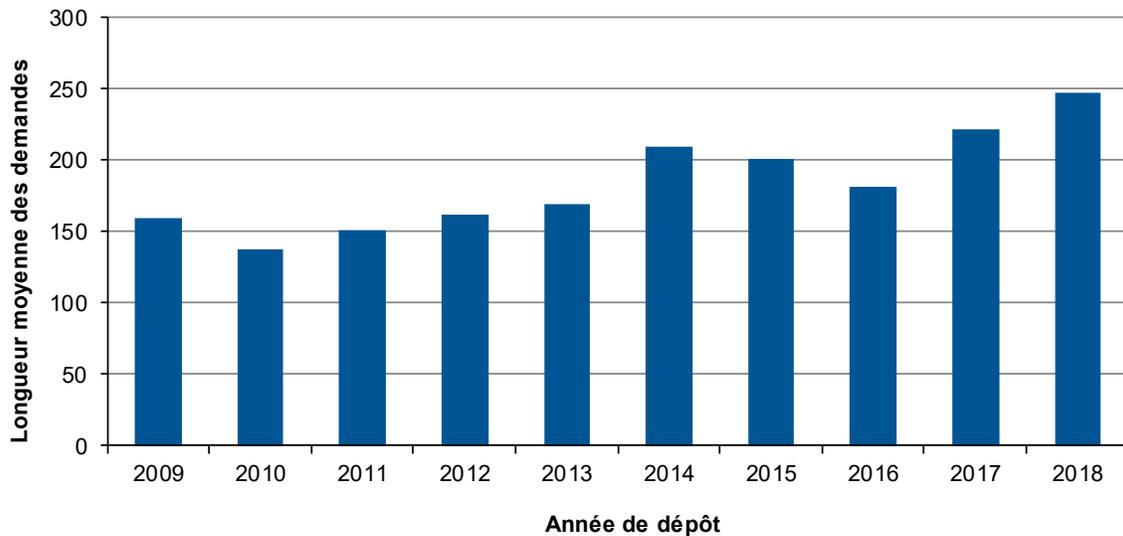
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2019.

- Le nombre moyen de classes indiquées dans les enregistrements (2,4 classes) a légèrement baissé par rapport à 2017.

Longueur moyenne des demandes

La longueur des demandes est déterminée par le nombre total de mots utilisés par le déposant a) dans la description de la marque, b) dans la liste des produits et services et c) dans toute mention de limitation s'y rapportant. Le Bureau international traduit ces trois éléments en français, anglais ou espagnol, selon la langue d'origine des demandes, pour que ces dernières soient disponibles dans les trois langues du système de Madrid.

Longueur moyenne des demandes

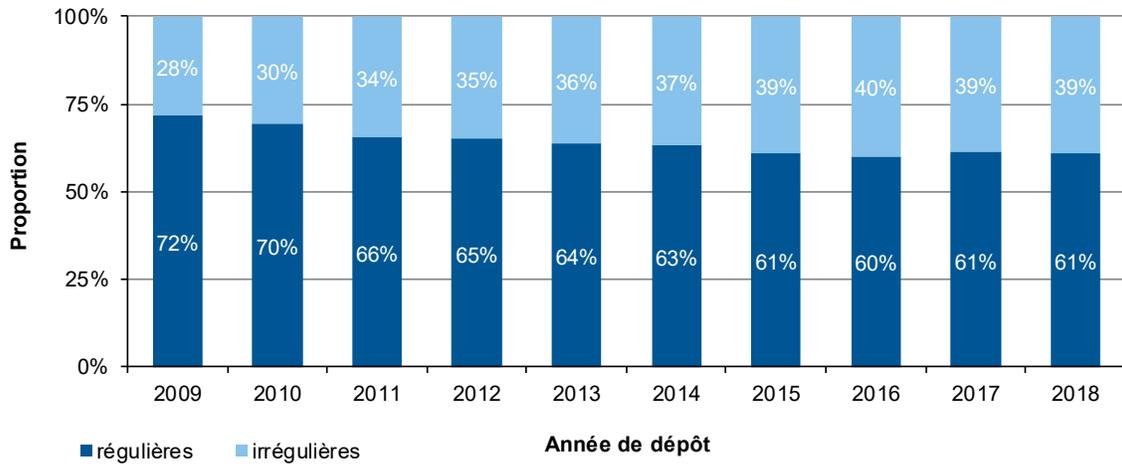


Note : Les données concernant la longueur moyenne des demandes ont été révisées depuis le rapport précédent.

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2019.

- La longueur moyenne des demandes a augmenté, passant de 221 mots en 2017 à 247 en 2018, soit une augmentation de 12%.

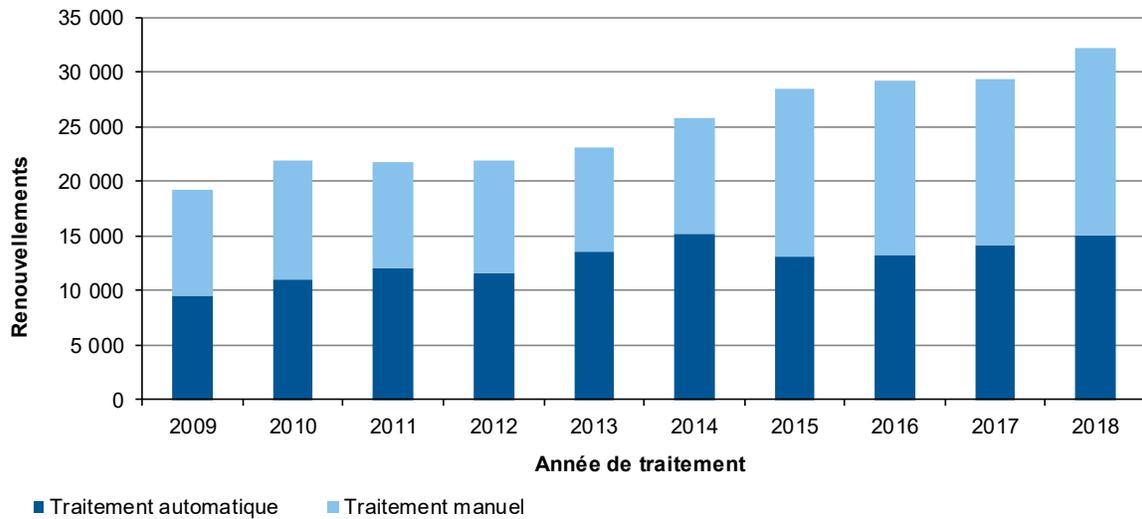
Répartition des demandes régulières et irrégulières



Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

- La proportion des demandes régulières est restée relativement stable depuis 2015.

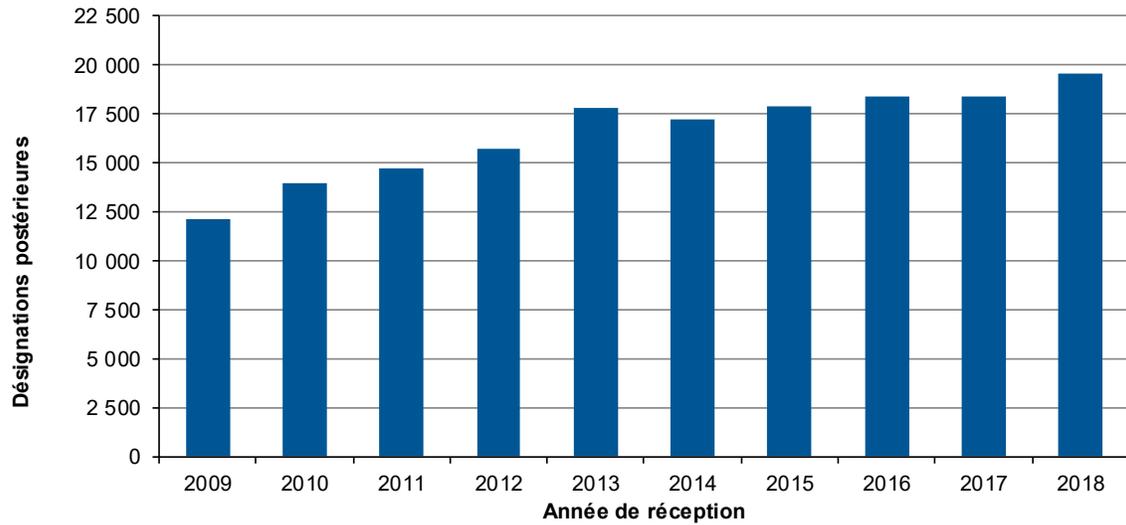
Renouvellement d'enregistrements internationaux



Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

- En 2018, le Bureau international a reçu 32 162 renouvellements, ce qui représente une hausse de 9,5% par rapport à 2017.

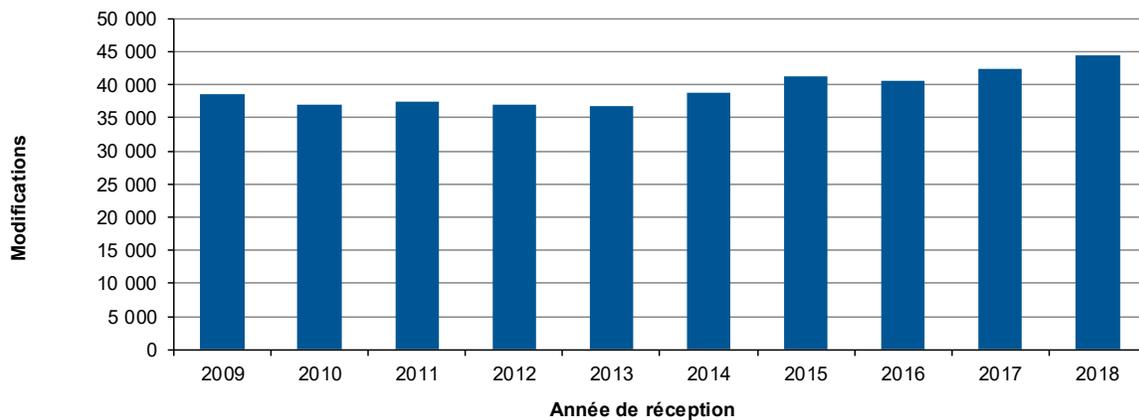
Demandes de désignations postérieures



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2019

- En 2018, le Bureau international a reçu 19 551 demandes de désignations postérieures, ce qui représente une augmentation de 6,2% par rapport à 2017.

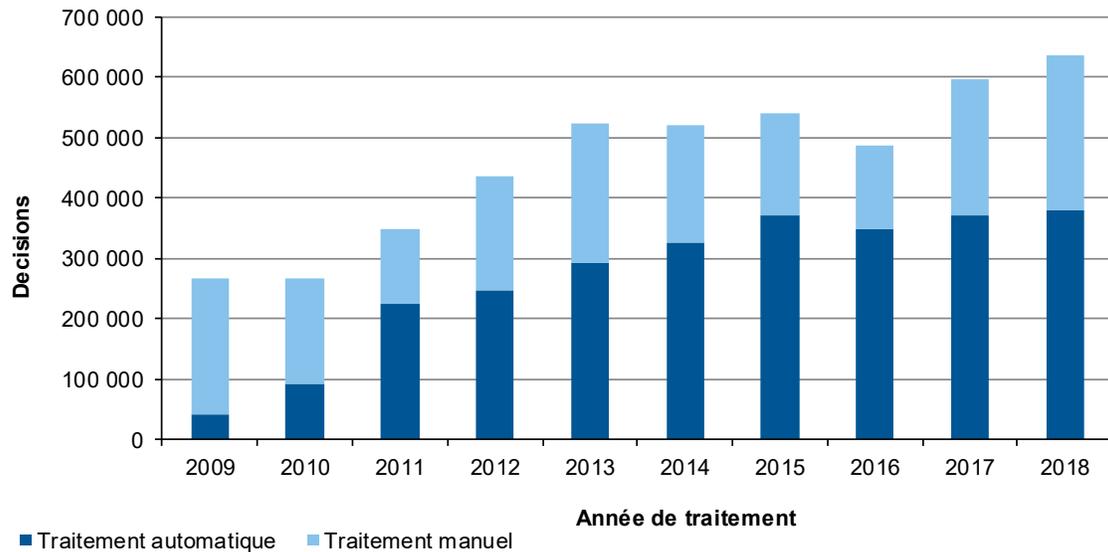
Modifications



Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

- En 2018, le Bureau international a reçu 44 336 demandes de modifications, ce qui représente une augmentation de 4,4% par rapport à 2017.

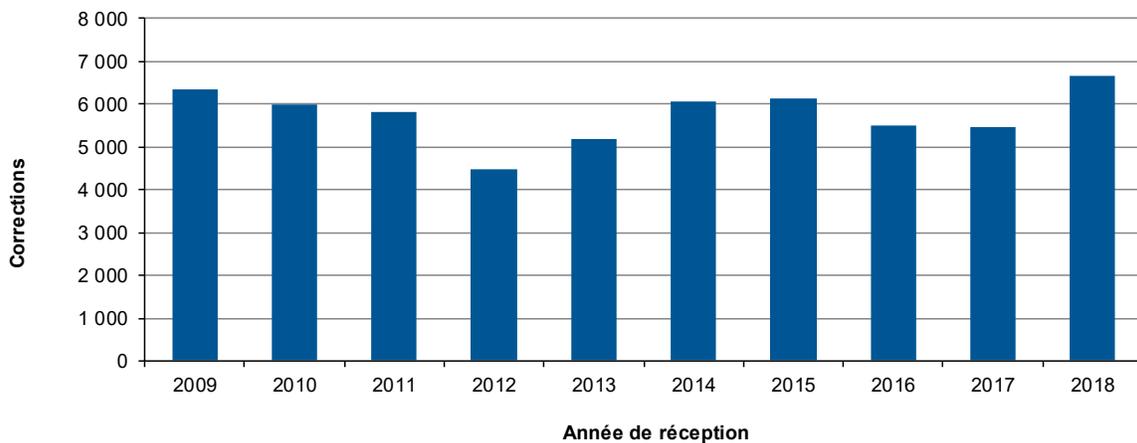
Décisions



Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

- En 2018, le nombre de décisions traitées a augmenté de 6,7% par rapport à 2017, totalisant 637 500 décisions. Entre 2010 et 2015, le nombre de décisions traitées a fortement augmenté, puis a baissé de 10% en 2016. Cela s'explique par un ralentissement provisoire des opérations consécutif à la mise en place du système informatique MIRIS en 2016.
- En 2018, la proportion de décisions traitées automatiquement s'élevait à 59%, soit une baisse de 2,9 points de pourcentage par rapport à 2017.

Corrections



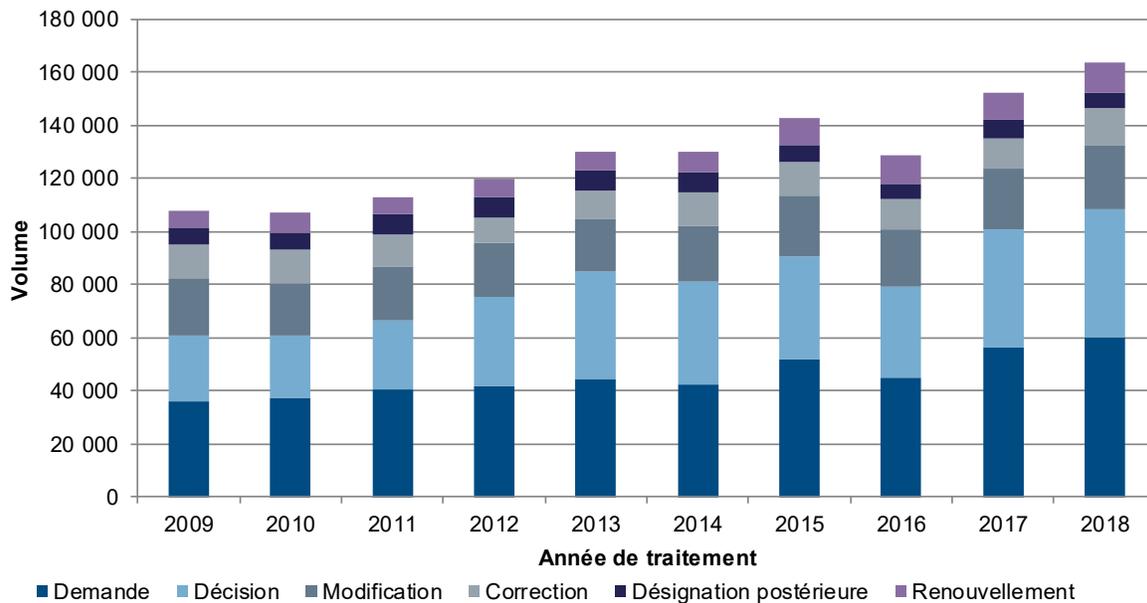
Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

- En 2018, le Bureau international a reçu 6667 demandes de corrections, ce qui représente une augmentation de 22% par rapport à 2017.

Charge de travail globale traitée

- La charge de travail globale traitée représente le nombre total pondéré de documents traités par le Bureau international, ce qui comprend les demandes, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections.
- Étant donné que le traitement de chaque type de document ne nécessite pas la même quantité de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur en équivalent temps plein peut traiter 1,6 renouvellement, 1,8 désignation postérieure, 1,8 modification ou 10 décisions. De même, en ce qui concerne les documents traités automatiquement, un équivalent temps plein chargé de l'appui aux systèmes informatiques est requis pour pouvoir traiter 17 documents.

Charge de travail globale traitée



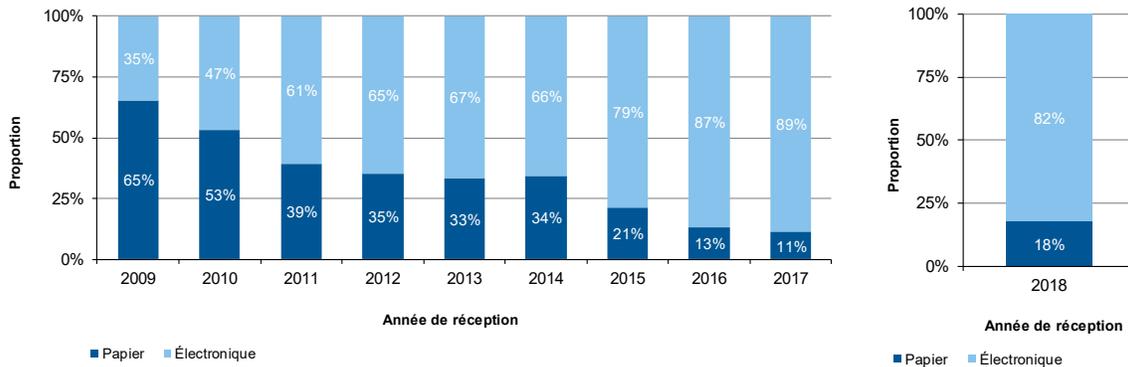
Source : Service d'enregistrement de Madrid et Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2019.

- En 2018, la charge de travail globale traitée a fortement augmenté de 7,7% par rapport à 2017. Les enregistrements, les décisions et les modifications ont représenté près de 81% de la charge de travail globale traitée.
- La diminution de 10% observée en 2016 résultait principalement de l'instabilité du nouveau système informatique (MIRIS) après sa mise en place, qui a entraîné des retards dans le traitement des demandes en instance.

Mode de transmission des documents reçus

- Avant 2017, les documents reçus au format PDF étaient enregistrés dans la base de données opérationnelle en tant que documents reçus par voie électronique. À partir de 2018, ces documents ont été enregistrés en tant que documents transmis sur support papier.

Répartition des documents reçus par mode de transmission



Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

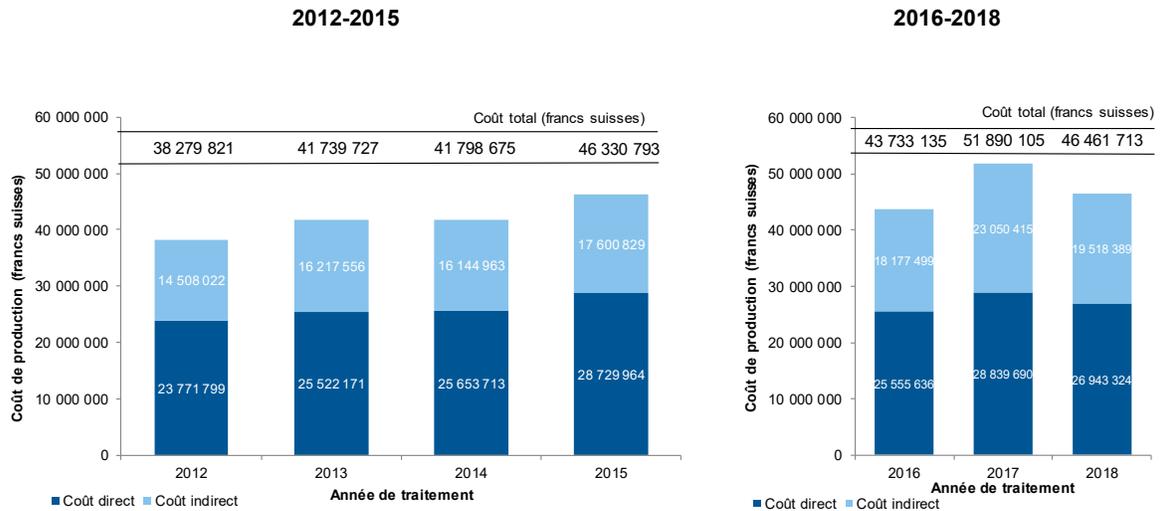
- En 2018, quelque 82% des documents reçus ont été transmis au Bureau international par voie électronique.

Traitement

Coût total de production :

- Le coût total de production comprend les dépenses se rapportant exclusivement au système de Madrid et celles relatives aux activités de soutien à ce système.
- En ce qui concerne les données antérieures à 2016, les dépenses se rapportant exclusivement au système de Madrid comptaient pour environ 96% des dépenses du programme 6. À compter de 2016, les dépenses relatives au système de Madrid servant à financer les systèmes de La Haye et de Lisbonne ne sont plus prises en considération dans les calculs. Avant l'exercice biennal 2016-2017, les dépenses concernant la traduction et le développement des systèmes informatiques en rapport avec les systèmes de La Haye et de Lisbonne faisaient partie de l'enveloppe globale des dépenses du programme 6. Compte tenu des changements apportés à la méthode de calcul, les données pour 2016 et pour les années suivantes ne sont pas comparables aux données pour les années précédentes et sont donc présentées séparément.
- Les dépenses relatives aux activités de soutien au système de Madrid comprennent les sommes consacrées aux services généraux suivants : services de conférences et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique ainsi que sûreté et sécurité. Une faible partie de ces dépenses (coûts d'hébergement de serveurs au Centre international de calcul des Nations Unies (UNICC) et une partie des coûts de la Section des recettes aux finances) est affectée directement au système de Madrid, tandis que le reste de ces dépenses attribuable au système de Madrid est calculé en fonction des effectifs. Pour les données antérieures à 2016, les effectifs comprennent les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée, les agents temporaires et les boursiers. À partir de 2016, ils comprennent le personnel intérimaire. Ce changement de méthode a été appliqué au coût total de production pour 2016 et 2017, ce qui explique la révision des montants en question par rapport aux données communiquées précédemment.

Coût total de production



Source : Division de l'exécution des programmes et du budget, avril 2019.

- Le coût total de production était estimé à 46,5 millions de francs suisses en 2018.
- En 2018, les coûts directs ont représenté 58% du total des coûts.

Coût unitaire :

- L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.
- Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes.
- Dans le cadre des efforts déployés par le Bureau international afin de constamment perfectionner la méthode de calcul des coûts unitaires, celle-ci a été révisée en 2016 afin de mieux prendre en considération le coût du traitement de la charge de travail effectuée dans le cadre du système de Madrid par le Bureau international.
- La méthode de calcul des coûts directs et indirects du système de Madrid a été alignée sur celles utilisées pour calculer les coûts unitaires des systèmes du PCT et de La Haye.
- Le système de pondération décrit dans la section II a été mis en place afin d'obtenir une meilleure approximation du travail réellement nécessaire au traitement des six catégories de documents, compte tenu du fait que certains de ces documents exigent plus de travail que d'autres⁶².
- Le coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement a été redéfini pour tenir compte uniquement des nouveaux enregistrements internationaux et des renouvellements. La raison du retrait des désignations postérieures en tant que composante de ce coût unitaire est la volonté de mettre l'accent sur les opérations essentielles du système de Madrid, à savoir les enregistrements internationaux et leur renouvellement. Toutes les autres opérations effectuées dans le cadre du système de Madrid (les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections) peuvent être considérées comme étant secondaires à ces deux opérations essentielles. En outre, il n'existe pas de véritable justification pour inclure l'une de ces opérations secondaires en tant qu'élément du coût unitaire et non les autres.
- Le second coût unitaire est fondé exclusivement sur le nombre de documents inscrits au registre, indépendamment du niveau des ressources nécessaires à leur traitement.

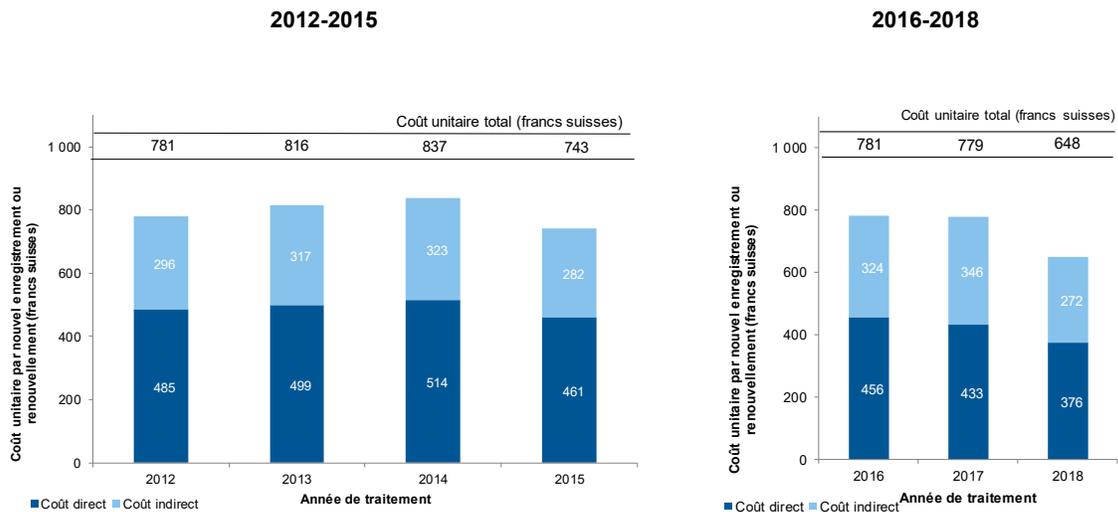
⁶² Voir "Charge de travail globale traitée" ci-dessus.

- Le mode de calcul utilisé pour estimer les coûts indirects inclut les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de courte durée, les boursiers et le personnel intérimaire.

Coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement

- Les nouveaux enregistrements internationaux comprennent les demandes enregistrées au cours d'une année donnée, et les renouvellements d'enregistrements internationaux comprennent les enregistrements existants qui sont renouvelés au cours d'une année donnée. Ensemble, ces deux types d'opération constituent le cœur de l'activité du Bureau international.
- Étant donné que le traitement de ces deux catégories d'opérations requiert des ressources différentes, elles sont pondérées différemment⁶³. Le coût unitaire est obtenu en divisant le coût total de production par le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou de renouvellements.

Coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement



Source : Division de l'exécution des programmes et du budget et Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2019.

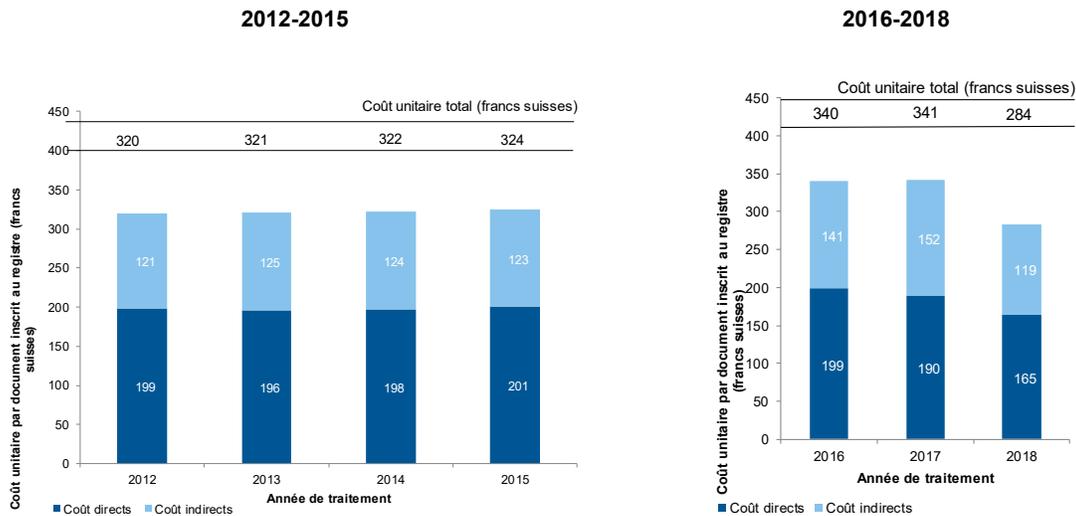
- Le coût moyen du traitement d'un enregistrement international ou d'un renouvellement était de 648 francs suisses en 2018.

Coût unitaire par document inscrit au registre

- Les documents inscrits au registre représentent le volume total de la charge de travail (voir "Volume total de la charge de travail" ci-dessus).

⁶³ Voir "Charge de travail globale traitée" ci-dessus.

Coût unitaire par document inscrit au registre



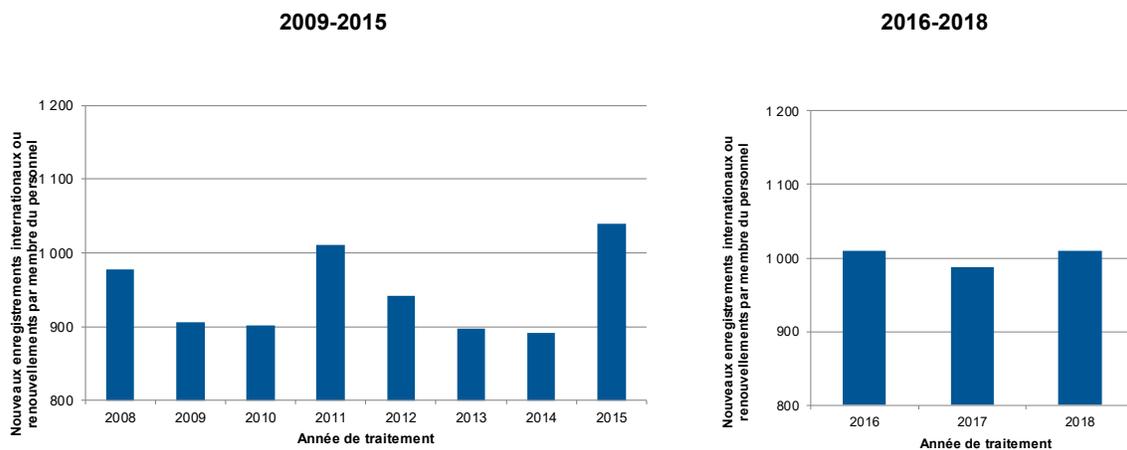
Source : Division de l'exécution des programmes et du budget, Service d'enregistrement de Madrid et Base de données statistiques de l'OMPI, avril 2019.

- Le coût moyen pour l'inscription d'un document au registre était de 284 francs suisses en 2018.

Productivité de l'examen

- La productivité de l'examen est calculée en divisant le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements traités par des examinateurs, par le nombre de membres du personnel ayant participé à l'examen. Pour les données antérieures à 2016, le nombre de membres du personnel comprend les boursiers et les prestataires de services internes et externes. À partir de 2016, il inclut les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de courte durée, les boursiers et le personnel intérimaire. Ce changement de méthode a été appliqué à la productivité de l'examen pour 2016 et 2017, ce qui explique la révision des montants communiqués précédemment.

Productivité de l'examen

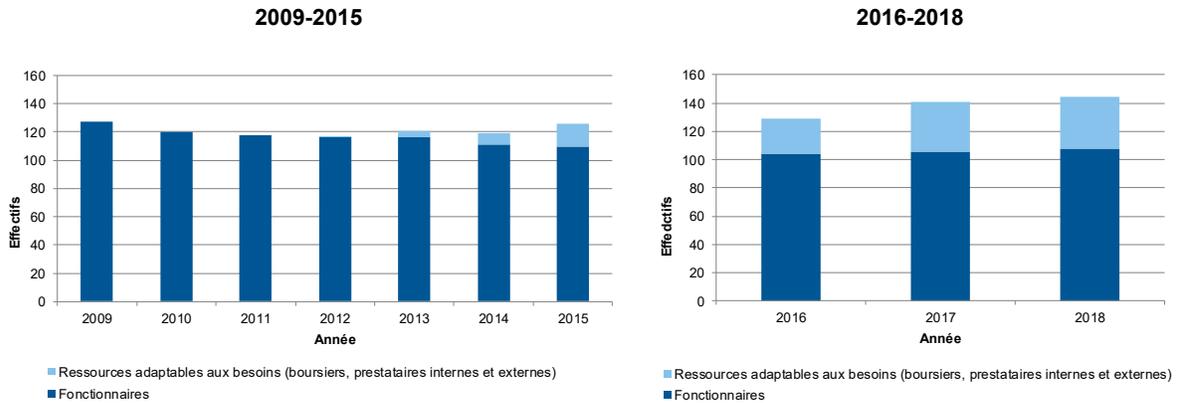


Source : Division de l'exécution des programmes et du budget, avril 2019.

- En 2018, la productivité de l'examen a augmenté de 2% par rapport à 2017.

Personnel

Effectifs



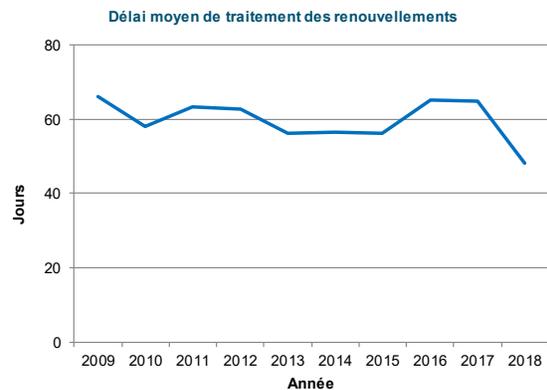
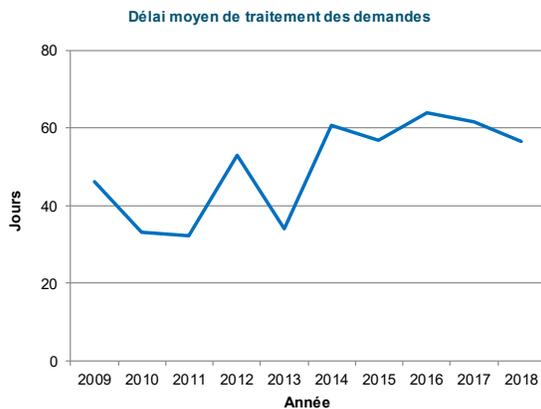
Note : la possibilité de distinguer les effectifs du Service d'enregistrement de Lisbonne n'existe que depuis l'exercice biennal 2014-2015. Pour les années antérieures à 2014, les effectifs du Service d'enregistrement de Lisbonne sont compris dans les effectifs du système de Madrid. Pour les données antérieures à 2016, le personnel intérimaire du Groupe du traitement des documents n'est pas pris en compte dans la méthode de calcul. À partir de 2016, la méthode exclut les stagiaires et inclut tout le personnel intérimaire. Ce changement de méthode a été appliqué aux effectifs de 2016 et 2017, ce qui explique la révision de ces chiffres par rapport aux données communiquées précédemment.

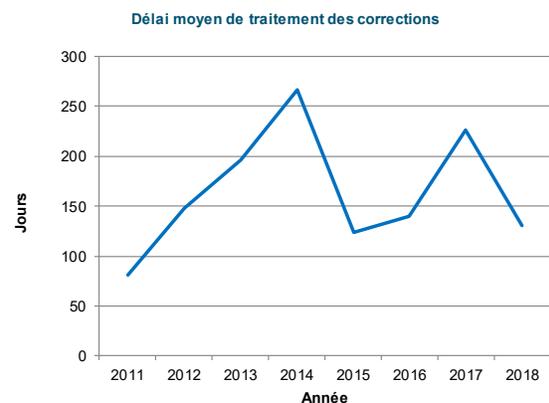
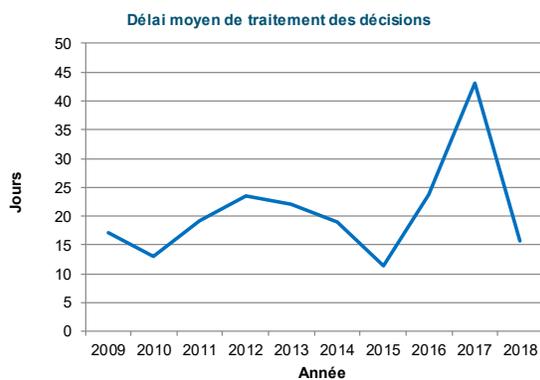
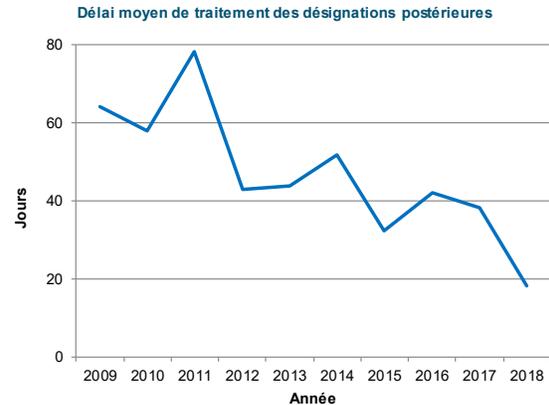
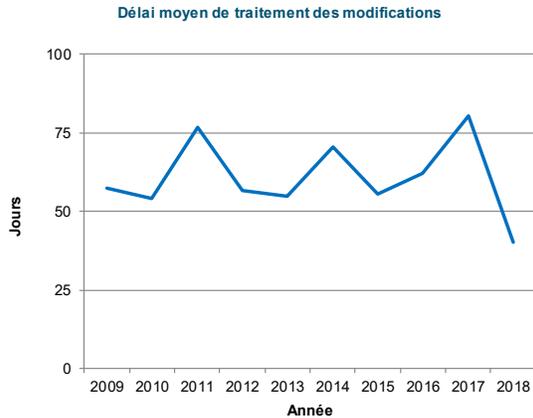
Source : Division de l'exécution des programmes et du budget, avril 2019.

- Les effectifs ont augmenté, passant de 104 en 2016 à 108 en 2017, alors que le nombre de ressources adaptables est resté stable.

Délai de traitement

Le délai moyen de traitement pour chacune des six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international est indiqué ci-dessous. Le délai de traitement correspond à l'intervalle entre la date de réception des documents et la date d'inscription.





Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

- Par rapport à 2017, le délai moyen de traitement a diminué en 2018 pour les six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international. Par exemple, le délai moyen de traitement des modifications a diminué, passant de 80 jours en 2017 à 40 jours en 2018.

Qualité de l'examen

Les principaux indicateurs suivants de la qualité globale de l'examen des marques sont contrôlés régulièrement suite à la mise en œuvre en 2015 du cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid, conformément aux exigences des normes ISO 9001:2015 et ISO 2859⁶⁴.

Les informations relatives à la qualité du travail d'examen fourni par le Bureau international proviennent de deux sources :

- résultats de l'évaluation interne d'échantillons d'examens; et
- erreurs du Bureau international suite à la réception d'une demande de rectification selon la règle 28 du règlement d'exécution commun.

Évaluation d'échantillons d'examens

Un contrôle de la qualité a été réalisé sur la base des échantillons ci-après en ce qui concerne les opérations traitées manuellement en 2018. Les résultats relatifs aux indicateurs d'exécution ne tiennent donc pas compte d'éventuelles questions de qualité concernant le traitement automatisé des symboles de la classification de Nice (termes préalablement validés), l'examen quant à la forme, les décisions, les modifications ou les renouvellements.

- 1074 demandes relatives à la classification de Nice

⁶⁴ Le cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid peut être obtenu en écrivant à l'adresse qp@wipo.int.

- 1041 demandes concernant l'examen quant à la forme (APEX)
- 1195 décisions
- 962 demandes de modifications
- 383 demandes de renouvellements

Un niveau de qualité acceptable est fixé pour chaque examen, et devient l'étalon par rapport auquel est mesurée la qualité des examens de marques.

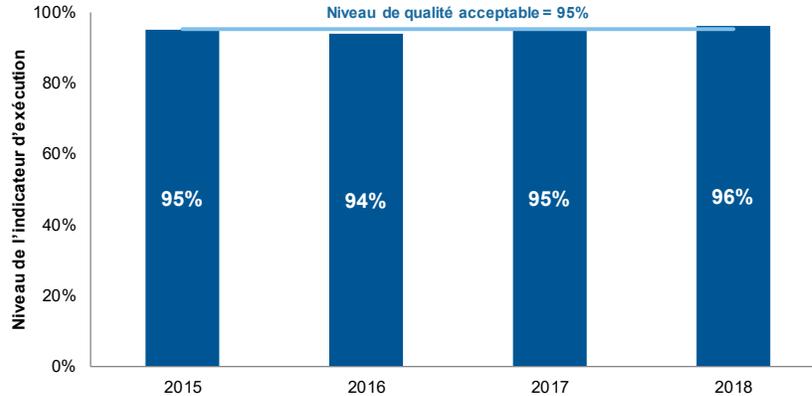
Indicateur d'exécution : classification de Nice



Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

- Le niveau de qualité global en 2018 était supérieur d'un point de pourcentage au niveau de qualité acceptable.

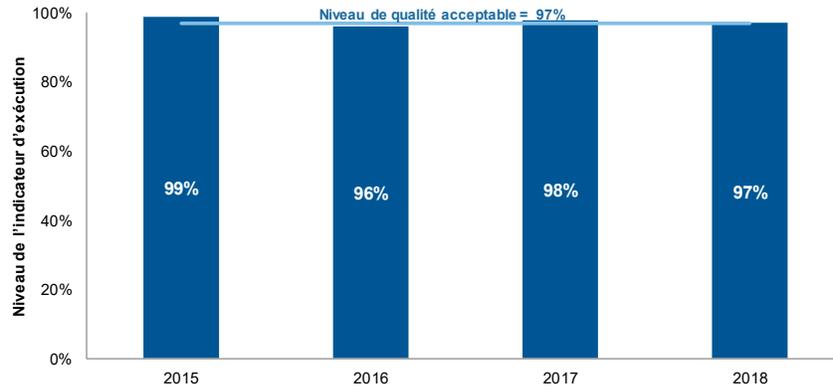
Indicateur d'exécution : examen quant à la forme



Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

- Le niveau de qualité global de l'examen quant à la forme en 2018 était supérieur d'un point de pourcentage au niveau de qualité acceptable.

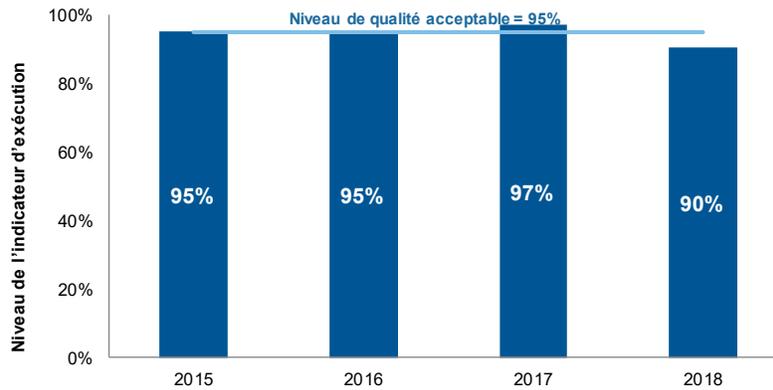
Indicateur d'exécution : décisions



Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

- Le niveau de qualité global du traitement des décisions était au niveau de qualité acceptable en 2018.

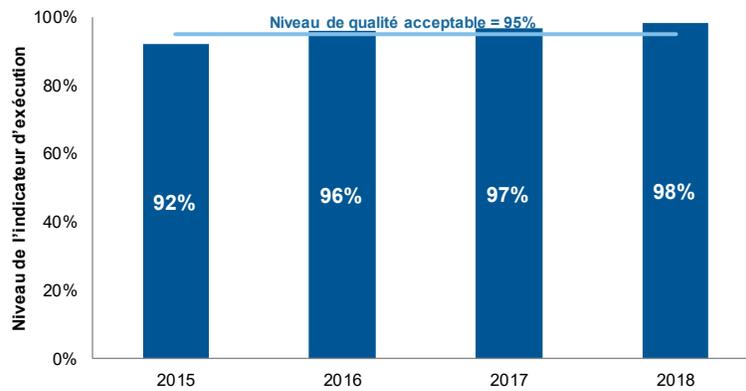
Indicateur d'exécution : modifications



Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

- Le niveau de qualité globale du traitement des modifications était inférieur de cinq points de pourcentage à l'objectif fixé pour 2018.

Indicateur d'exécution : renouvellements



Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

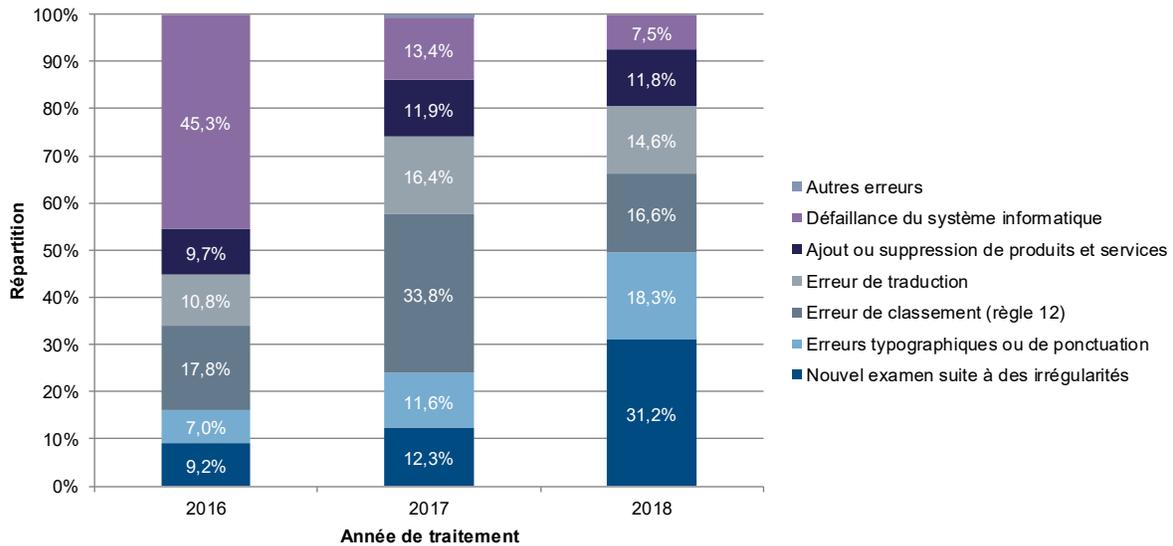
- Le niveau de qualité globale du traitement des renouvellements était supérieur de trois points de pourcentage à l'objectif fixé pour 2018.

Erreurs commises par le Bureau international

La répartition des erreurs présentée dans les figures ci-après est fondée sur une analyse des échantillons d'examens réalisés en 2017⁶⁵. Ces échantillons comprennent les opérations qui ont été traitées manuellement ou automatiquement.

- 584 erreurs de classement
- 743 erreurs concernant l'examen quant à la forme (APEX)
- 119 erreurs concernant des renouvellements
- 698 erreurs concernant des modifications

Répartition par type d'erreur dans le classement

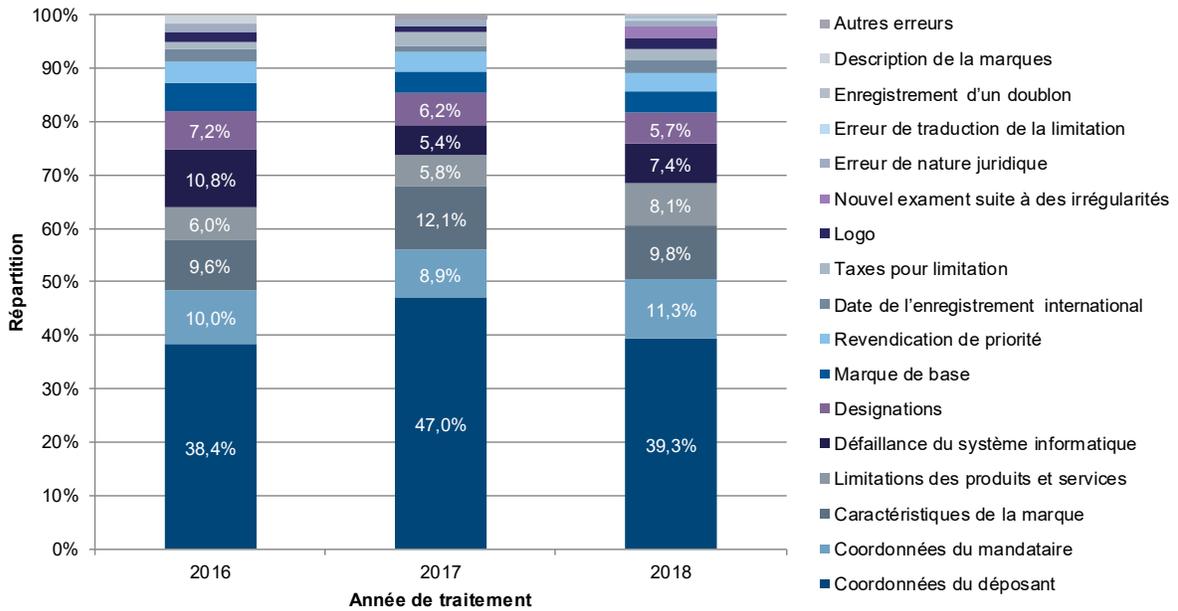


Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

- Le réexamen consécutif à des irrégularités et à des fautes de frappe ou de ponctuation a représenté la plus grande part du nombre total d'erreurs en 2018, avec 31,2% et 18,3% des erreurs, respectivement.

⁶⁵ Opérations comportant une ou plusieurs erreurs.

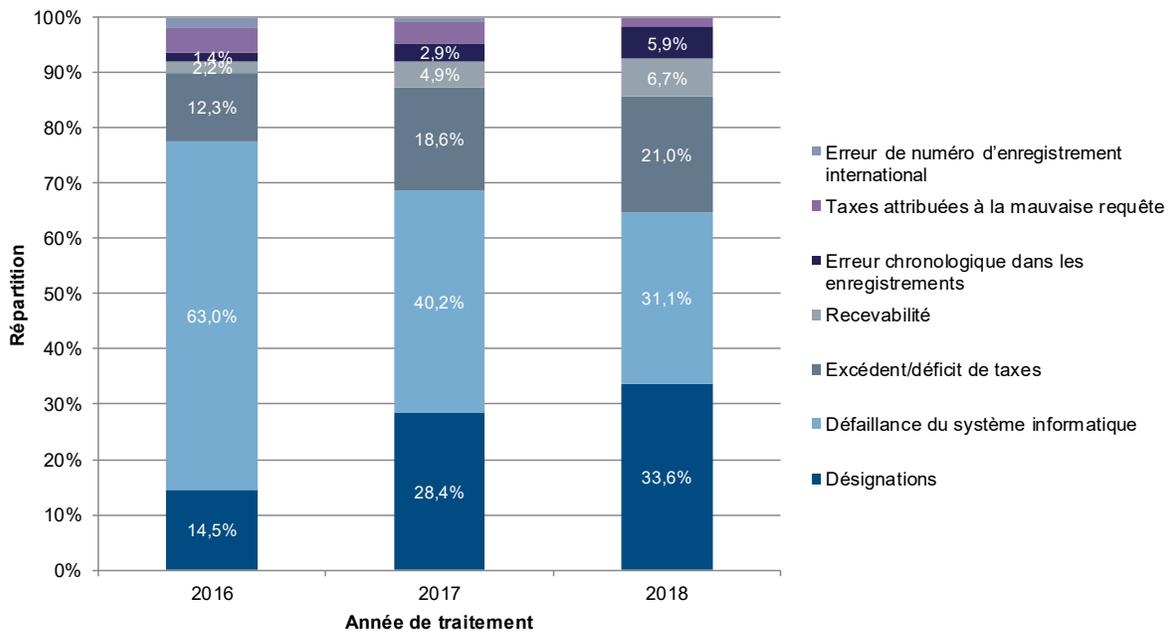
Répartition par type d'erreur dans l'examen quant à la forme



Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

En 2018, la majorité des corrections effectuées au stade de l'examen quant à la forme était due à des erreurs commises au moment de la saisie des coordonnées des déposants (39,3%) et des coordonnées des mandataires (11,3%).

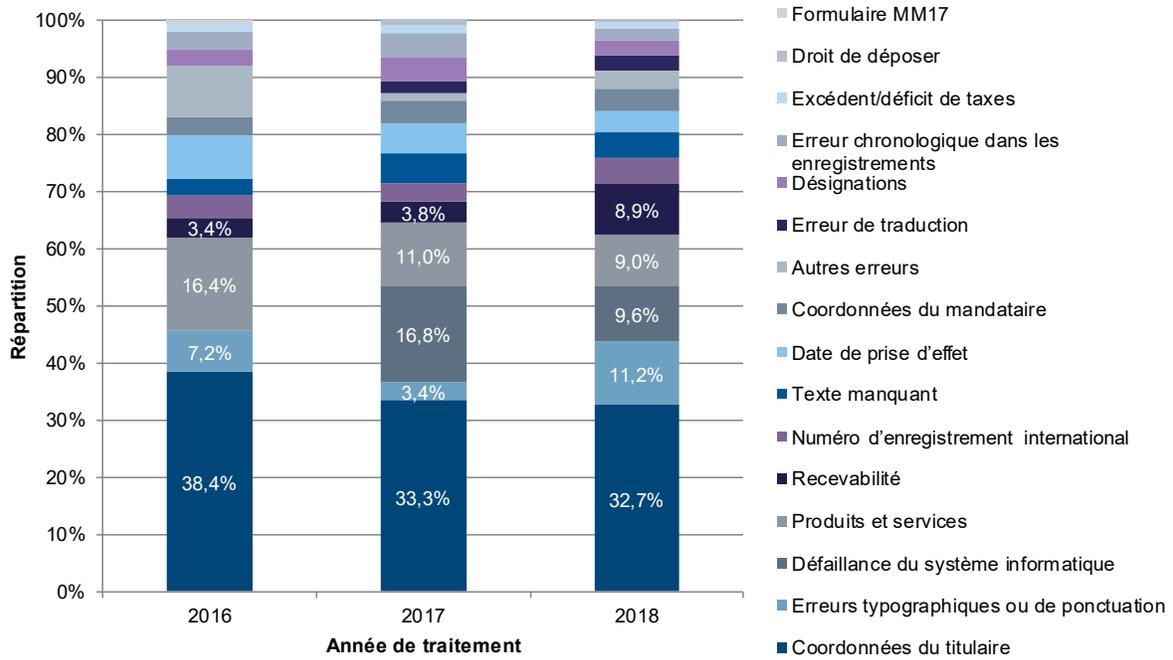
Répartition par type d'erreur dans les renouvellements



Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

- En 2018, la plupart des corrections dans les renouvellements étaient dues à des désignations (33,6%) et à des défaillances du système informatique (31,1%).

Répartition par type d'erreur dans les renouvellements



Source : Service d'enregistrement de Madrid, avril 2019.

- Les corrections concernant les coordonnées du titulaire représentaient 32,7% du nombre total de corrections effectuées dans les modifications en 2018, suivies des fautes de frappe ou de ponctuation (11,2%).

Indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye

Indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de La Haye"

Généralités

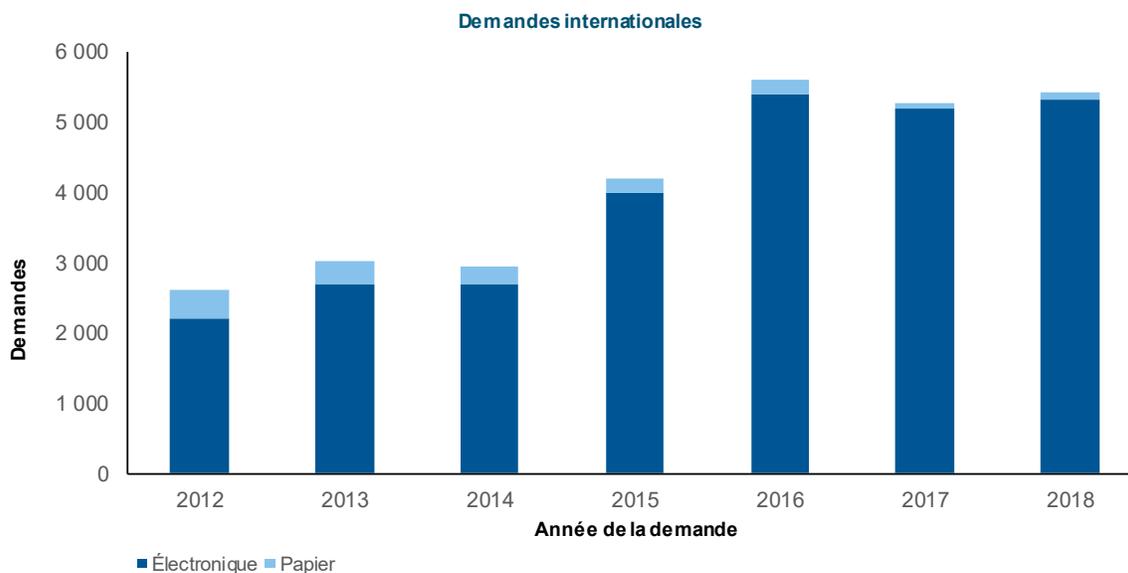
À titre d'introduction en ce qui concerne les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de La Haye", il y a lieu d'examiner l'évolution des facteurs suivants :

- la charge de travail dans le cadre du système de La Haye;
- la composition de cette charge de travail;
- le niveau d'automatisation; et
- les ressources prévues pour absorber la charge de travail.

Le Bureau international reçoit essentiellement quatre types de documents, à savoir les demandes internationales, les demandes de renouvellement, les requêtes en inscription de changements et les décisions. Les dernières tendances concernant chacun de ces types de document sont indiquées ci-après. Des informations supplémentaires sur les demandes reçues, telles que le nombre moyen de dessins ou modèles par demande, sont également fournies. Pour des raisons techniques, les données fournies dans l'indicateur relatif aux irrégularités sont fondées sur les documents traités plutôt que sur les documents reçus.

Documents reçus

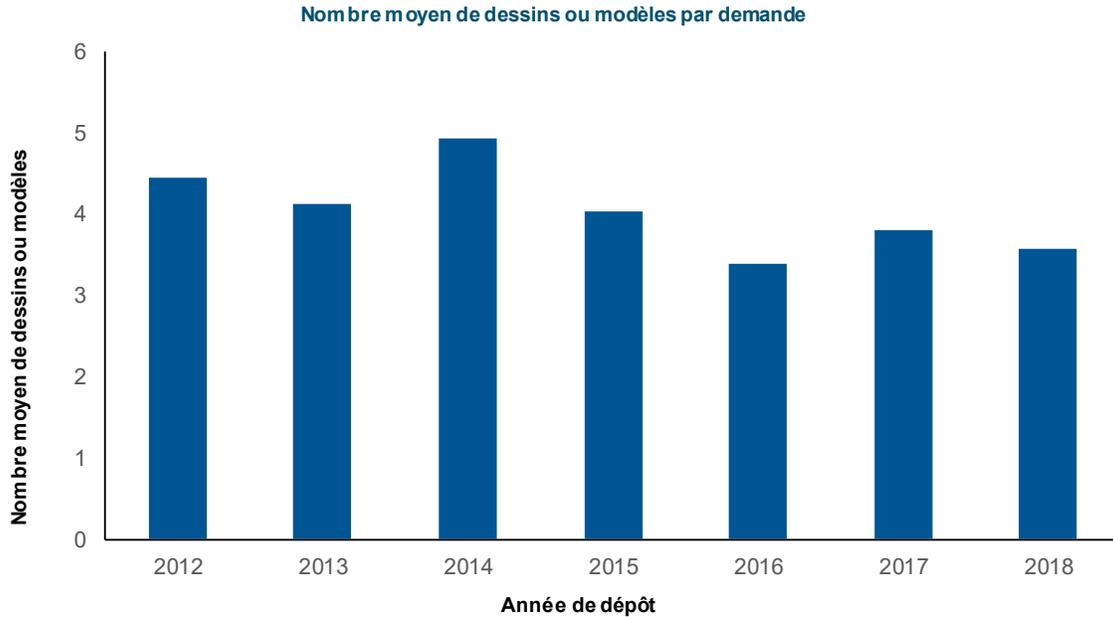
Demandes reçues



Source : Bases de données statistiques de l'OMPI, avril 2019.

- En 2018, le Bureau international a reçu 5404 demandes internationales, soit une augmentation de 4% par rapport à 2017.
- En 2018, 98% des demandes ont été déposées par voie électronique, ce qui représente une hausse de 14 points de pourcentage par rapport à 2012.

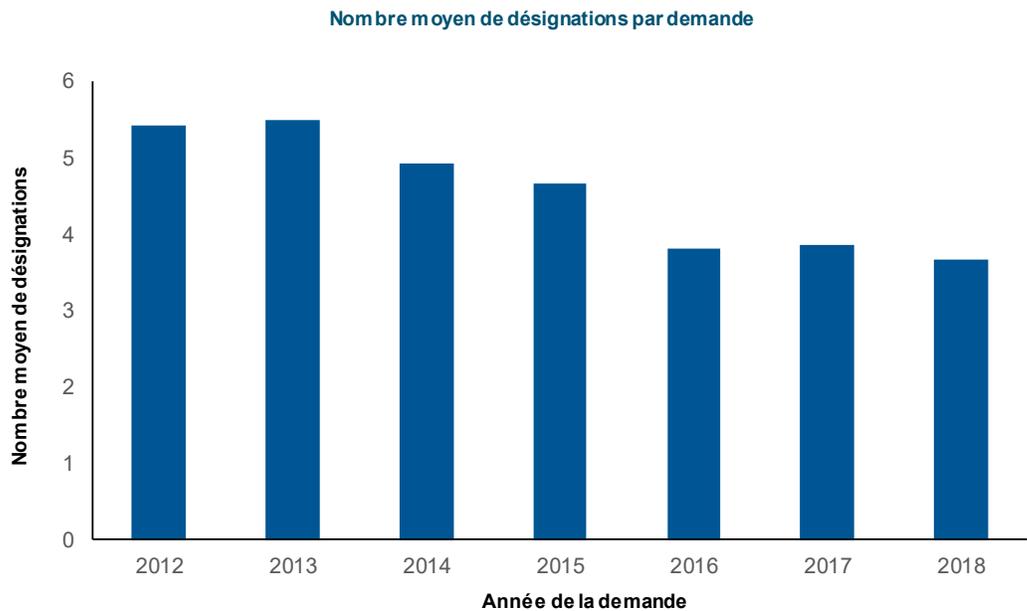
Nombre moyen de dessins ou modèles par demande



Source : Bases de données statistiques de l'OMPI, avril 2019.

- En 2018, une demande contenait en moyenne 3,6 dessins ou modèles, soit une baisse de 0,2 dessin ou modèle par rapport à 2017.

Nombre moyen de désignations par demande

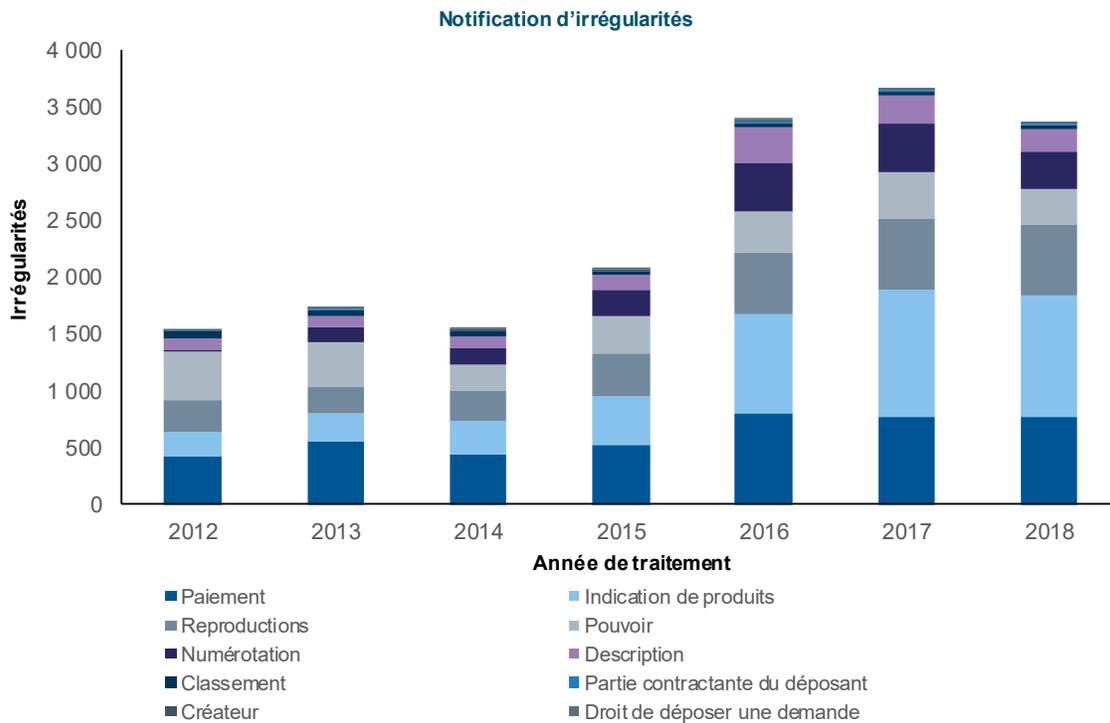


Source : Bases de données statistiques de l'OMPI, avril 2019.

- En 2018, une demande contenait en moyenne 3,7 désignations. Depuis 2013, le nombre moyen de désignations par demande suit une tendance à la baisse.

Tendance en ce qui concerne les irrégularités dans les demandes

Les irrégularités dans les demandes ont été regroupées dans les 10 catégories indiquées ci-après.

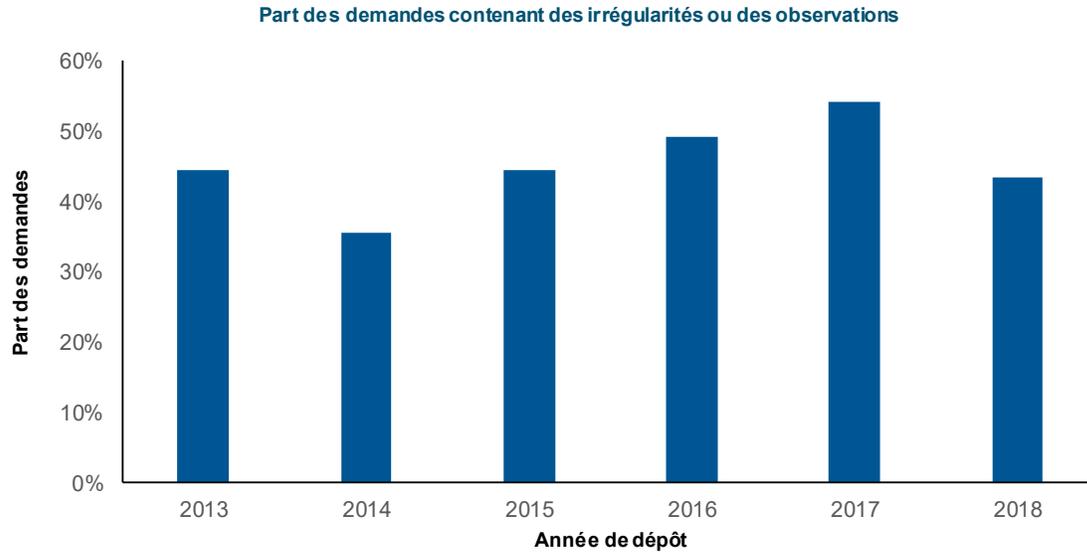


Source : Service d'enregistrement de La Haye, avril 2019.

- En 2018, le Bureau international a notifié 3352 irrégularités à l'égard des demandes enregistrées, soit une baisse de 8% par rapport à 2017.
- Parmi les cinq principales irrégularités signalées, celles relatives aux pouvoirs (-24%) et à la numérotation (-20%) sont celles qui ont connu la baisse la plus importante par rapport à 2017.

L'évolution de la part des demandes contenant une ou plusieurs irrégularités ou observations quant au fond est indiquée ci-après⁶⁶.

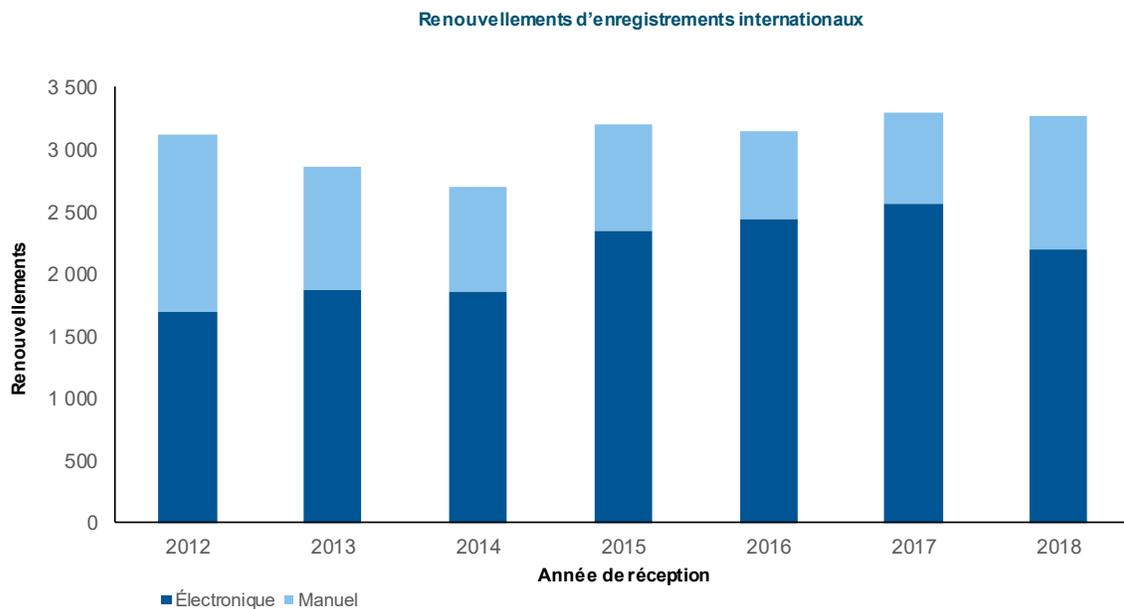
⁶⁶ En raison d'incohérences relevées dans le calcul de la part des demandes contenant des irrégularités ou des observations, les données indiquées précédemment dans les rapports sur l'exécution du programme et dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 ont maintenant été corrigées pour toute la période 2012-2016.



Source : Service d'enregistrement de La Haye, avril 2019.

- En 2018, environ 43% des demandes enregistrées contenaient au moins une irrégularité ou observation quant au fond. Cela représente une diminution de 11 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.
- Le passage à un nouveau système informatique a influé sur le nombre d'irrégularités constatées en novembre et décembre, ce qui explique en partie le faible pourcentage pour 2018.

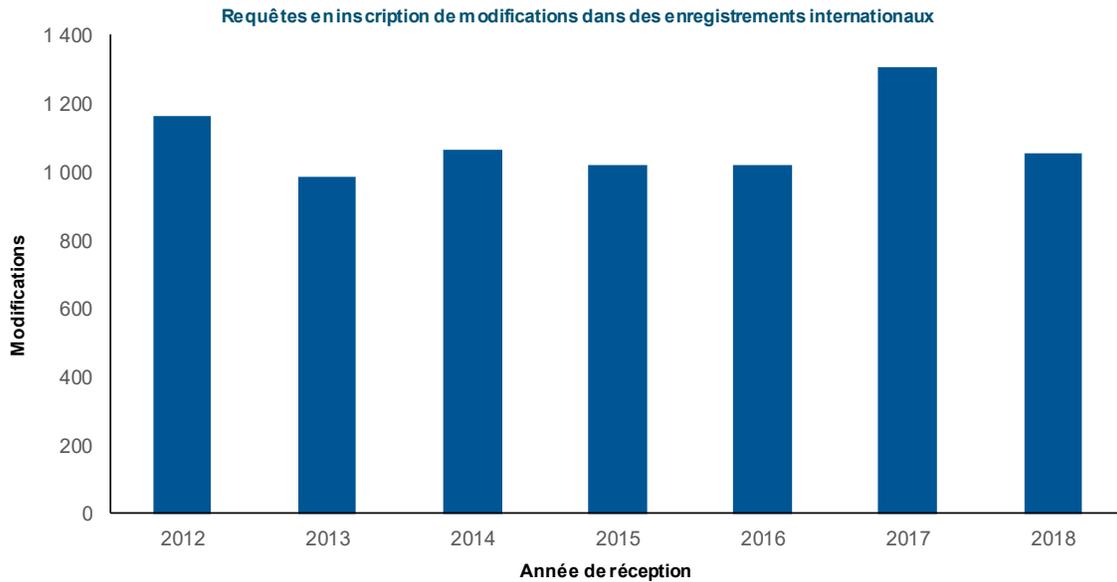
Renouvellements



Source : Service d'enregistrement de La Haye, avril 2019.

- En 2018, le nombre de renouvellements inscrits a diminué de 1% par rapport à 2017, passant à un total de 326 renouvellements.
- Depuis 2012, la majorité des renouvellements est traitée électroniquement; en 2018, c'était le cas de 67% de l'ensemble des renouvellements.

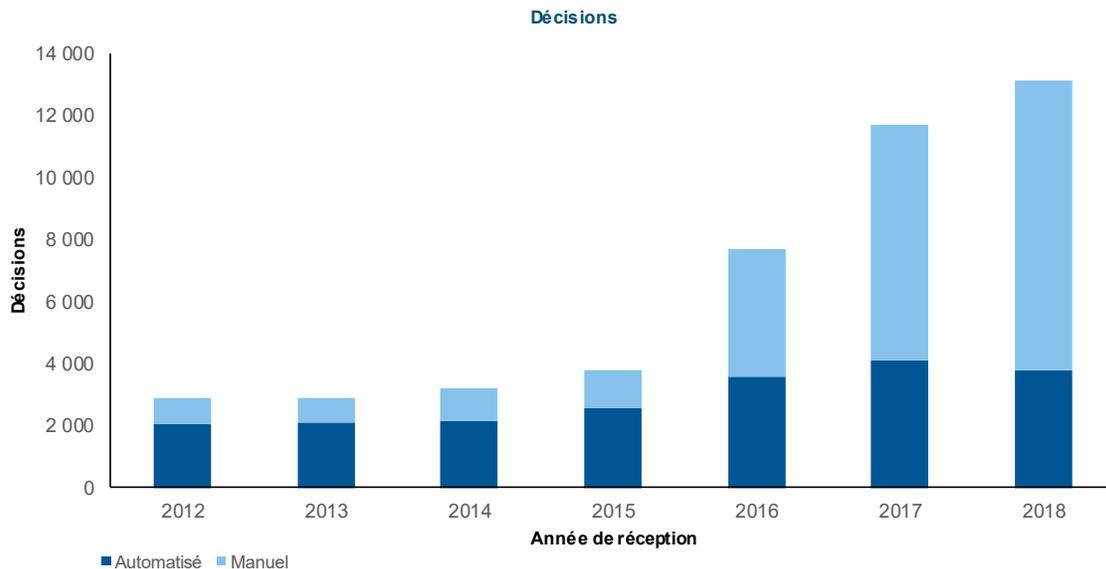
Modifications



Source : Service d'enregistrement de La Haye, avril 2019.

- Le nombre total de requêtes en inscription de modifications dans des enregistrements internationaux a diminué d'environ 19% entre 2017 et 2018, pour s'établir à 1053 requêtes de ce type.

Décisions



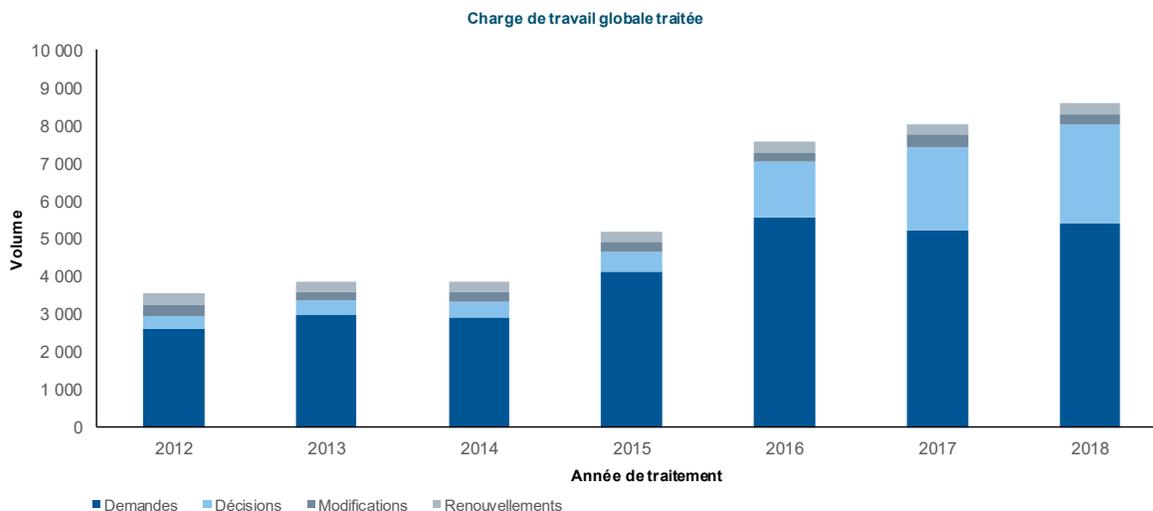
Source : Service d'enregistrement de La Haye, avril 2019.

- Le nombre de décisions reçues en 2018 a augmenté de 12% par rapport à 2017, passant à 13 128 décisions. En 2018, 29% des décisions ont été traitées automatiquement. Cette part est la plus faible depuis 2012. Seules les décisions émanant de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle sont traitées automatiquement.

Charge de travail

La charge de travail globale représente le nombre total pondéré de documents reçus par le Bureau international. Les quatre catégories de documents sont incluses (demandes, renouvellements, changements et décisions).

Étant donné que le traitement de ces différents types de documents ne nécessite pas la même quantité de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur peut traiter huit demandes de renouvellement, quatre requêtes en inscription d'un changement ou quatre décisions (un rapport de 1:8:4:4 en termes de charge de travail). Depuis 2014-2015, en raison de l'augmentation du niveau de complexité d'autres documents, en particulier de décisions des offices, l'examen global des demandes internationales est lui aussi devenu plus complexe. Néanmoins, le rapport en termes de charge de travail est resté le même.



Source : Service d'enregistrement de La Haye et Bases de données statistiques de l'OMPI, avril 2019.

- En 2018, la charge de travail globale traitée a augmenté de 7% par rapport à 2017.
- L'augmentation de la charge de travail en 2018 était due à l'augmentation du nombre de demandes et de décisions reçues.

Coût de traitement

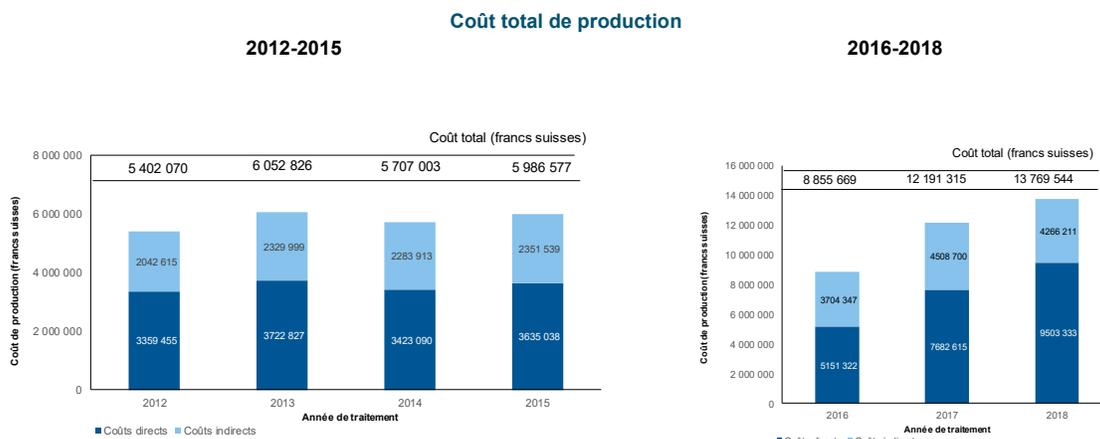
Coût total de production

Le coût total de production comprend les dépenses se rapportant exclusivement au système de La Haye et celles relatives aux activités de soutien à ce système.

En ce qui concerne les données antérieures à 2016, les dépenses se rapportant exclusivement au système de La Haye comprenaient celles du programme 31 (système de La Haye) et 7% des dépenses du bureau de la vice-directrice générale chargée du Secteur des marques et des dessins et modèles (programme 6 – système de Madrid). Les dépenses relatives au système de Madrid pour 2016 se rapportant au financement du système de La Haye (traduction et développement des systèmes informatiques) sont incluses dans les calculs. Avant l'exercice biennal 2016-2017, les dépenses relatives à ces services ne pouvaient pas être distinguées des dépenses totales se rapportant à la traduction et aux développements des systèmes informatiques dans le programme 6 et n'étaient donc pas prises en considération dans le calcul. Compte tenu des changements apportés à la méthode de calcul, les données pour 2016 et 2017 ne sont pas comparables aux données pour les années précédentes. C'est pourquoi les données pour la période 2012-2015 et pour 2016-2017 sont présentées séparément.

Les dépenses liées aux activités d'appui au système de La Haye sont composées des dépenses des services généraux suivants : services des conférences et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget,

services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique et sûreté et sécurité. Une petite part de ces dépenses (coût de l'hébergement des serveurs au CIC et partage des coûts de la Section des recettes de la Division des finances) est directement attribuée au système de La Haye, tandis que le reste de ces dépenses attribuables au système de La Haye est calculé en fonction des effectifs (y compris les fonctionnaires au bénéfice d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires, les boursiers et le personnel intérimaire).



Source : Division de l'exécution des programmes et du budget, avril 2019.

- Les dépenses totales relatives au traitement dans le cadre du système de La Haye sont estimées à 13,8 millions de francs suisses en 2018, ce qui représente une augmentation de 13% par rapport à l'année précédente.
- En 2018, les coûts directs ont représenté 69% des dépenses totales.

Coût unitaire

L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes.

Au regard des efforts déployés par le Bureau international en vue d'affiner en permanence la méthode de calcul des coûts unitaires, cette méthode a été révisée dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 de manière à prendre en considération de façon plus précise le coût du traitement au Bureau international des opérations réalisées dans le cadre du système de La Haye⁶⁷.

Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé

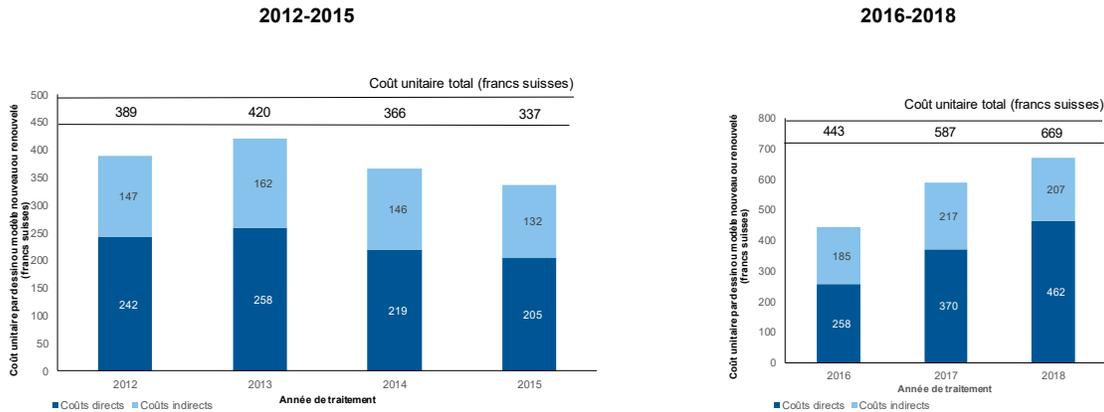
Les nouveaux dessins ou modèles consistent en des dessins ou modèles figurant dans les demandes internationales enregistrées pendant une année déterminée. Les dessins ou modèles renouvelés consistent en des dessins ou modèles figurant dans les enregistrements internationaux renouvelés pendant une année déterminée. Les dessins et

⁶⁷ Ces révisions étaient expliquées en détail dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014 et consistaient notamment à aligner la méthodologie de calcul des coûts directs et indirects pour La Haye sur les méthodologies utilisées pour calculer les coûts unitaires du PCT et de Madrid.

modèles contenus dans ces deux types de documents illustrent globalement les activités principales du Bureau international.

Étant donné que le traitement des dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents ne nécessite pas de faire appel aux mêmes ressources, des facteurs de pondération différents sont utilisés⁶⁸. Pour calculer le coût unitaire, le coût total de production est divisé par le nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés.

Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé

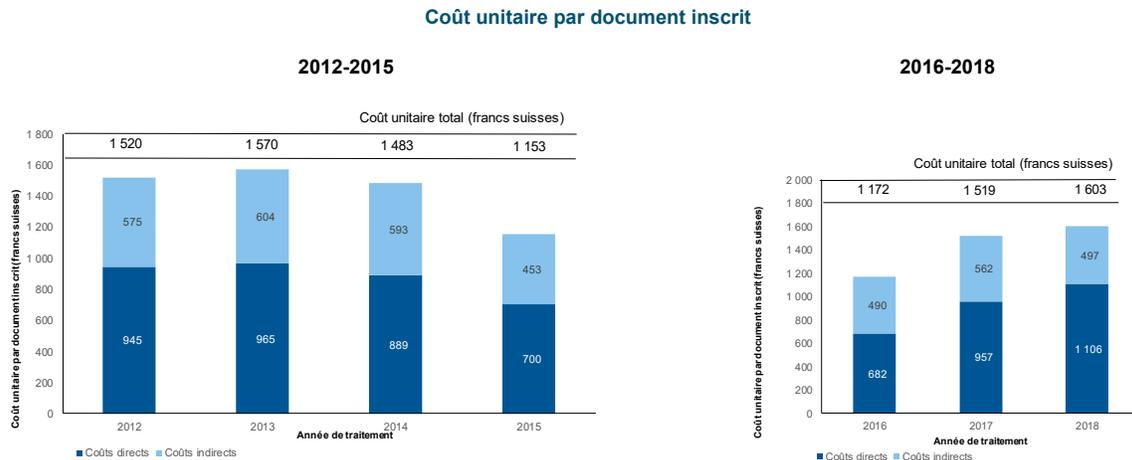


Source : Service d'enregistrement de La Haye et Division de l'exécution des programmes et du budget, avril 2019.

- Le coût moyen de traitement d'un dessin ou modèle nouveau ou renouvelé est estimé à 669 francs suisses en 2018, soit une hausse de 14% par rapport à 2017.

Coût unitaire par document inscrit au registre

Le nombre de documents inscrits au registre correspond à la charge de travail totale (voir plus haut la partie intitulée "Charge de travail totale traitée")



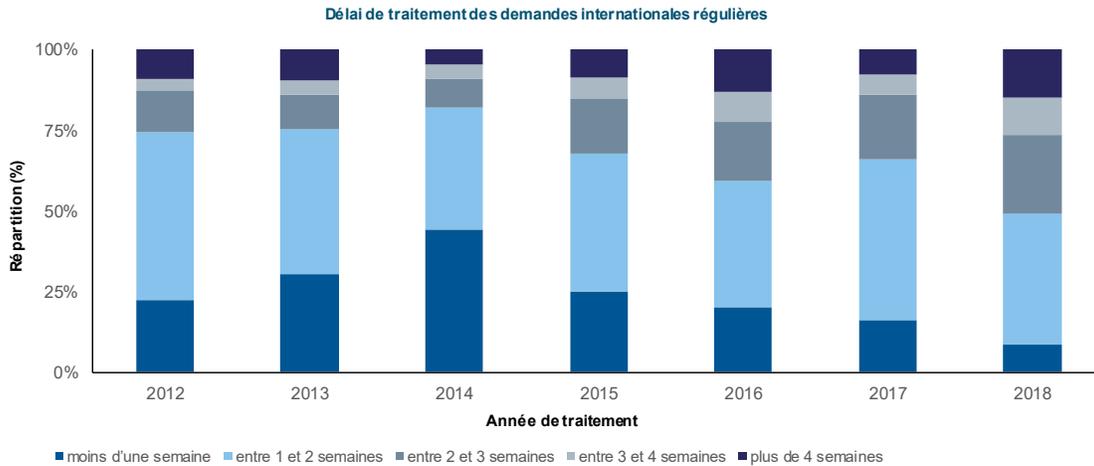
Source : Service d'enregistrement de La Haye, Division de l'exécution des programmes et du budget et Bases de données statistiques de l'OMPI, avril 2019.

⁶⁸ Voir les taux concernant les demandes et les renouvellements dans la partie intitulée "Charge de travail totale traitée".

- Le coût moyen pour l'inscription d'un document au registre est estimé à 1603 francs suisses en 2018, soit une hausse de 6% par rapport à 2017.

Délai de traitement des demandes internationales

Cet indicateur rend compte du temps nécessaire au Bureau international pour traiter les demandes régulières. Le délai de traitement est le temps écoulé entre la date de réception d'une demande et la date de son inscription au registre.



Source : Service d'enregistrement de La Haye, avril 2019.

- En 2018, la part des demandes régulières traitées en moins d'une semaine a diminué à 9% du total, contre 44% en 2014, ce qui témoigne de l'augmentation de la complexité mentionnée dans la section II ci-dessus. En outre, l'augmentation générale du délai de traitement en 2018 résulte de la volonté délibérée de traiter les demandes irrégulières au cours des cinq mois précédant le passage à un nouveau système informatique, afin de limiter le nombre de demandes irrégulières devant être reportées.
- En 2018, 73% des demandes ont été traitées dans un délai de trois semaines à compter de leur réception par le Bureau international, soit une baisse de 13 points de pourcentage par rapport à 2017 (86%).

ANNEXE VI Ressources au titre de fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2020-2021¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaires		Solde préliminaire au 31 décembre 2018 ²	Estimation des contributions 2019 ³	Estimation des dépenses fin 2019	Solde escompté fin 2019	Estimation des contributions 2020-2021 ³	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2020-2021
Programme 4	Communautés autochtones et locales accréditées	0 ⁴	-	-	0	-	0
Programme 21	Australie ⁵	650	-	650	-	-	-
Chine							
Programme 6	Chine	324	320	500	144	700	844
Programme 6	Chine (HR)	297	350	500	147	700	847
Sous-total, Chine		621	670	1 000	291	1 400	1 691
Programme 9	Costa Rica	3	-	-	3	-	-
Programme 9	El Salvador	55	-	10	45	-	45
Programme 3	Finlande (droit d'auteur)	2	-	2	-	-	-
Programme 9	France (propriété industrielle)	134	300	434	-	600	600
Programme 9	Programme ibéro-américain sur la propriété industrielle	197	60	50	207	-	-
Italie							
Programme 9	Italie	110	-	110	-	-	-
Programme 32	Italie (administrateurs auxiliaires)	6	-	-	6	-	6
Sous-total, Italie		116	-	110	6	-	6
Japon							
Programme 3	Japon (droit d'auteur)	422	469	579	312	937	1 249
Programme 9	Japon (propriété industrielle)	3 320	3 830	4 170	2 980	7 660	10 640
Programme 9	Japon (propriété industrielle/Afrique – PMA)	1 539	1 600	1 700	1 439	3 200	4 639
Programme 9	Japon (administrateurs auxiliaires)	136	-	-	136	-	136
Sous-total, Japon		5 418	5 899	6 449	4 867	11 797	16 665
Programme 9	Mexique	144	-	70	74	-	74
République de Corée							
Programme 17	République de Corée (promotion du respect du droit d'auteur et des droits connexes)	446	170	315	301	350	651
Programme 3	République de Corée (droit d'auteur)	914	390	390	914	780	1 694
Programme 3	République de Corée (droit d'auteur/administrateurs auxiliaires)	200	186	211	175	420	595
Programme 9	République de Corée (propriété industrielle)	1 268	650	550	1 368	1 300	2 668
Programme 11	République de Corée (formation à la propriété intellectuelle)	502	350	300	552	700	1 252
Programme 23	République de Corée (administrateurs auxiliaires)	1 079	173	728	524	776	1 300
Programme 17	République de Corée (Ministère de la justice – HR)	-	224	207	17	456	473
Programme 7	République de Corée (Promotion de services de règlement extrajudiciaire des litiges)	175	89	133	131	178	309
Sous-total, République de Corée		4 585	2 232	2 835	3 983	4 960	8 942
Programme 9	Espagne	208	180	286	103	360	463
Programme 3	Projet pilote de ressources mondialement accessibles des intermédiaires de confiance (TIGAR)	1	-	-	1	-	-
Programme 3	États-Unis d'Amérique (industries de la création)	3	-	3	-	-	-
Programme 9	Uruguay	102	-	20	82	-	82
Programme 9	Émirats arabes unis	-	100	100	-	-	-
TOTAL		12 237	9 441	12 018	9 660	19 117	28 567

¹ Les chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Le solde au 31 décembre 2018 est préliminaire et doit être soumis à une vérification financière.

³ Les contributions prévues pour 2019 et pour l'exercice 2020-2021 sont indicatives et reposent sur des modes de financement précédents. Elles ne représentent pas des engagements de la part des États membres, sauf dans les cas où l'accord de fonds fiduciaire comprend un tel engagement. Les contributions annuelles sont variables.

⁴ Le solde à la fin de 2018 s'élève à 96,5 francs suisses.

⁵ Le Gouvernement australien étudie actuellement la possibilité d'un éventuel fonds fiduciaire III.

ANNEXE VII Incidences de l'adoption des normes IPSAS sur les pratiques budgétaires

a) À la quarante-troisième session des assemblées, tenue du 24 septembre au 3 octobre 2007, les États membres ont approuvé le principe de l'adoption par l'OMPI des normes IPSAS en 2010 (voir les documents A/43/5 et A/43/16). Cette décision s'inscrivait dans le cadre d'une initiative prise au niveau du système par l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/60/283(IV)) en vue de remplacer les normes comptables du système des Nations Unies (normes UNSAS) par les normes IPSAS, qui sont reconnues au niveau international. Par conséquent, depuis 2010, les états financiers de l'OMPI sont établis selon les normes IPSAS.

b) Le budget de l'OMPI continue d'être adopté par les assemblées pour une période de deux ans. Selon les normes IPSAS, l'Organisation doit présenter des états financiers chaque année. À cette fin, les chiffres relatifs au budget annuel sont fournis pour les recettes et pour les dépenses.

Tableau 14. Recettes annuelles 2020-2021
(en millions de francs suisses)

Sources de revenu	Montant estimé pour 2020	Montant estimé pour 2021
Recettes, base comptable		
Taxes		
<i>PCT</i>	330,7	341,4
<i>Madrid</i>	79,5	82,7
<i>La Haye</i>	5,7	6,2
<i>Lisbonne*</i>	0,0	0,0
Sous-total, Taxes	415,9	430,4
Recettes, base comptabilité de caisse		
<i>Contributions (unitaires)</i>	17,4	17,4
<i>Arbitrage</i>	1,7	1,7
<i>Publications</i>	0,4	0,4
<i>Recettes accessoires</i>	1,7	1,7
Sous-total	21,1	21,1
Ajustements IPSAS aux recettes, base comptabilité de caisse	0,1	0,1
RECETTES TOTALES	437,2	451,6

*Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Lisbonne (en milliers de francs suisses)

25,0

25,0

Note : les recettes prévisionnelles pour l'exercice biennal 2020-2021 ne tiennent pas compte des revenus des placements.

Tableau 15. Dépenses annuelles 2020-2021
(en millions de francs suisses)

Objets de dépense	Budget 2020	Budget 2021
Ressources en personnel		
<i>Postes</i>	214,8	220,9
<i>Fonctionnaires temporaires</i>	7,9	7,9
<i>Autres dépenses de personnel</i>	2,4	2,4
Sous-total	225,1	231,2
Non affecté (Personnel)	4,0	4,0
Total, Personnel	229,1	235,3
Autres ressources		
<i>Stages et bourses de l'OMPI</i>	5,3	5,3
<i>Voyages, formations et subventions</i>	16,5	16,5
<i>Services contractuels</i>	92,6	92,6
<i>Coûts financiers</i>	0,5	0,5
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	25,1	25,1
<i>Matériel et fournitures</i>	2,4	2,4
Sous-total	142,5	142,5
Non affecté (Autres dépenses)	3,3	3,3
Total, Autres dépenses	145,8	145,8
TOTAL DES DÉPENSES	375,0	381,1

ANNEXE IX Budget 2020-2021 par résultat escompté

Numéro et description du résultat escompté 2020-2021		Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget 2020-2021 proposé
I.1	Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	13 167	13 513	14 085
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	8 915	9 628	10 311
I.3	Sécurité accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	511	452	740
I.4	Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles	312	277	323
II.1	Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	30 302	29 186	29 800
II.2	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	185 277	182 430	191 707
II.3	Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	7 125	6 218	6 024
II.4	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	5 744	10 634	8 882
II.5	Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	14 196	14 258	15 210
II.6	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid	46 296	44 855	48 666
II.7	De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	5 238	5 012	5 524
II.8	Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	7 110	7 099	7 998
II.9	Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	703	751	895
II.10	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	644	588	581
III.1	Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	10 312	9 606	7 512
III.2	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	33 712	34 518	38 491
III.3	Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	3 680	3 904	3 734
III.4	Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	10 179	9 343	9 228
III.6	Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche	7 011	6 949	6 322
IV.1	Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	7 215	7 201	7 134
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	18 726	20 058	20 748
IV.3	Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	2 476	2 665	2 315
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir permettant aux offices de propriété intellectuelle et aux autres institutions de propriété intellectuelle de fournir des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) à leurs parties prenantes et d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'administration de la propriété intellectuelle	17 434	17 354	18 398

Numéro et description du résultat escompté 2020-2021		Budget 2018-2019 approuvé	Budget 2018-2019 après virements	Budget 2020-2021 proposé
V.1	Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	2 659	2 985	3 012
V.2	Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	4 259	4 309	4 393
VI.1	Progrès du dialogue international entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement	2 080	1 898	1 641
VI.2	Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	941	1 035	1 042
VII.1	Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	6 968	6 714	5 671
VIII.1	Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	12 406	12 061	12 212
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	7 128	6 877	6 952
VIII.3	Engagement réel auprès des États membres	7 342	8 242	8 013
VIII.4	Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	786	1 184	1 296
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	6 357	7 076	7 218
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	162 673	163 118	162 737
IX.2	Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	37 208	36 535	39 667
IX.3	Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	2 107	2 522	2 876
IX.4	Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	21 890	21 164	23 214
IX.5	Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	7 411	6 861	6 842
	Non affecté	7 357	6 778	14 679
		725 857	725 857	756 088

ANNEXE X Contribution de l'OMPI aux objectifs de développement durable



QUESTIONS TRANSVERSALES



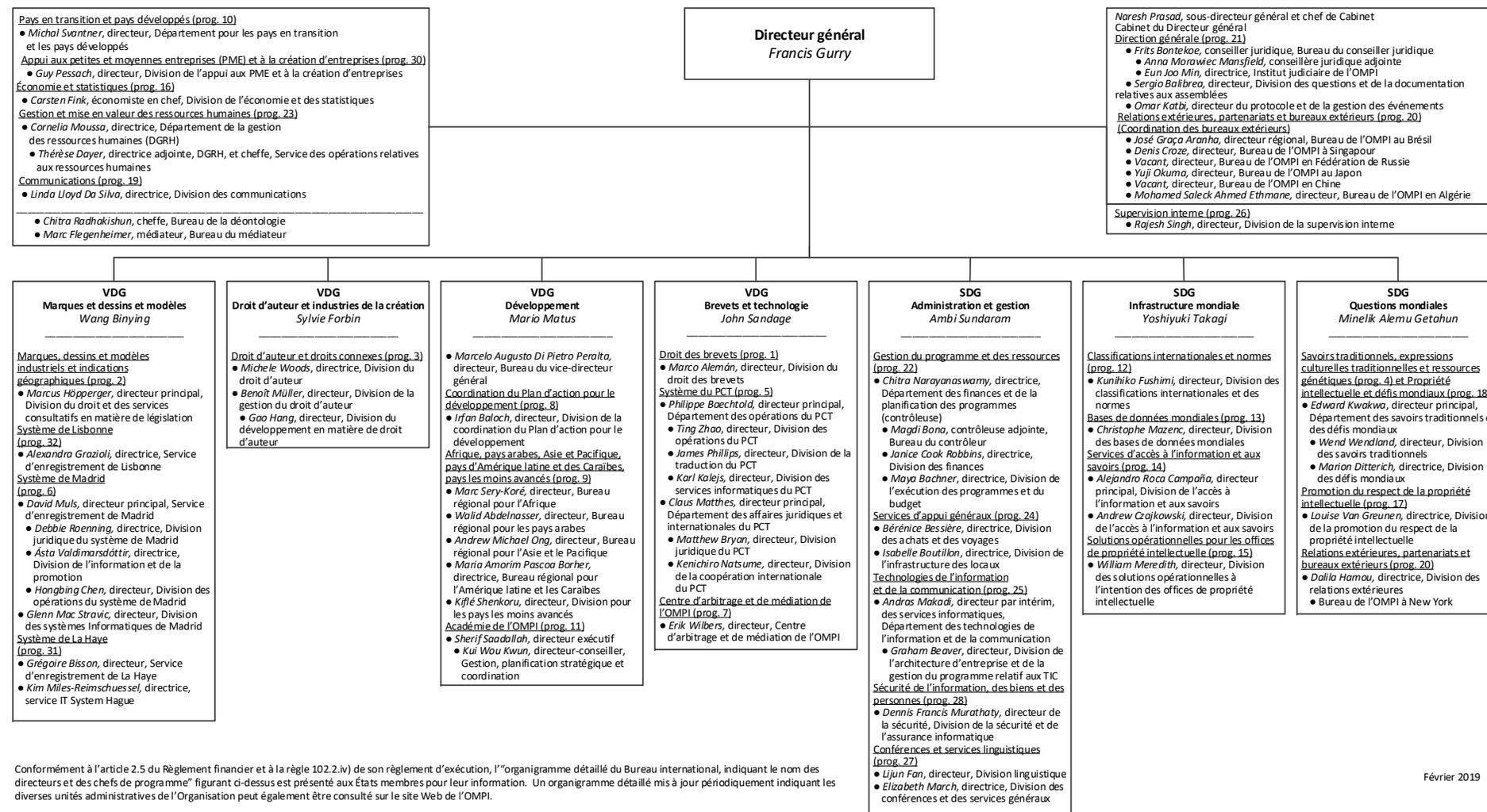
L'INNOVATION CONTRIBUE DIRECTEMENT À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS SUIVANTS :



DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE POLITIQUES, L'INNOVATION CONTRIBUE À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS SUIVANTS :



ANNEXE XI Organigramme de l'OMPI



Conformément à l'article 2.5 du Règlement financier et à la règle 102.2.iv) de son règlement d'exécution, l'organigramme détaillé du Bureau international, indiquant le nom des directeurs et des chefs de programme figurant ci-dessus est présenté aux États membres pour leur information. Un organigramme détaillé mis à jour périodiquement indiquant les diverses unités administratives de l'Organisation peut également être consulté sur le site Web de l'OMPI.

IV. APPENDICES

APPENDICE A Contributions des États membres

(en francs suisses)

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2020-2021	Contribution ¹ 2020	Contribution ¹ 2021	Contributions 2020-2021
Afghanistan	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Afrique du Sud	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Albanie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Algérie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Allemagne	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Andorre	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Angola	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Antigua-et-Barbuda	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Arabie saoudite	VII	1	45 579	45 579	91 158
Argentine	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Arménie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Australie	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Autriche	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Azerbaïdjan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Bahamas	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bahreïn	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Bangladesh	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Barbade	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bélarus	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Belgique	IV	10	455 790	455 790	911 580
Belize	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bénin	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Bhoutan	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Bolivie (État plurinational de)	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bosnie-Herzégovine	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Botswana	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Brésil	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Brunéi Darussalam	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Bulgarie	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Burkina Faso	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Burundi	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Cabo Verde	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Cambodge	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Cameroun	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Canada	IV	10	455 790	455 790	911 580
Chili	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Chine	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Chypre	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Colombie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Comores	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Congo	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Costa Rica	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Côte d'Ivoire	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Croatie	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2020-2021	Contribution ¹		Contributions 2020-2021
			2020	2021	
Cuba	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Danemark	IV	10	455 790	455 790	911 580
Djibouti	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Dominique	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Égypte	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
El Salvador	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Émirats arabes unis	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Équateur	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Érythrée ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Espagne	IV	10	455 790	455 790	911 580
Estonie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Eswatini	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
États-Unis d'Amérique	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Éthiopie ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Fédération de Russie	IV	10	455 790	455 790	911 580
Fidji	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Finlande	IV	10	455 790	455 790	911 580
France	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Gabon	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Gambie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Géorgie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Ghana	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Grèce	VI	3	136 737	136 737	273 474
Grenade	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Guatemala	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Guinée	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Guinée équatoriale	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Guinée-Bissau	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Guyana	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Haïti	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Honduras	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Hongrie	VI	3	136 737	136 737	273 474
Îles Cook	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Îles Marshall	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Inde	Vlbis	2	91 158	91 158	182 316
Indonésie	VII	1	45 579	45 579	91 158
Iran (République islamique d')	VII	1	45 579	45 579	91 158
Iraq	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Irlande	IV	10	455 790	455 790	911 580
Islande	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Israël	Vlbis	2	91 158	91 158	182 316
Italie	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Jamaïque	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Japon	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Jordanie	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Kazakhstan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Kenya	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Kirghizistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Kiribati	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Koweït	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Lesotho	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2020-2021	Contribution ¹		Contributions 2020-2021
			2020	2021	
Lettonie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Liban	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Libéria	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Libye	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Liechtenstein	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Lituanie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Luxembourg	VII	1	45 579	45 579	91 158
Madagascar	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Malaisie	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Malawi	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Maldives ²	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Mali	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Malte	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Maroc	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Maurice	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Mauritanie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Mexique	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Micronésie (États fédérés de)	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Monaco	VII	1	45 579	45 579	91 158
Mongolie	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Monténégro	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Mozambique	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Myanmar ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Namibie	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Népal	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Nicaragua	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Niger	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Nigéria	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Nioué	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Norvège	IV	10	455 790	455 790	911 580
Nouvelle-Zélande	VI	3	136 737	136 737	273 474
Oman	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Ouganda	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Ouzbékistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Pakistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Panama	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Paraguay	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Pays-Bas	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Pérou	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Philippines	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Pologne	VI	3	136 737	136 737	273 474
Portugal	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Qatar	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
République arabe syrienne	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
République centrafricaine	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
République de Corée	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
République de Macédoine du Nord	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
République démocratique du Congo	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
République démocratique populaire lao	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
République de Moldova	IX	0,25	11 395	11 395	22 790

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2020-2021	Contribution ¹		Contributions 2020-2021
			2020	2021	
République dominicaine	S	0,125	5 697	5 697	11 394
République populaire démocratique de Corée	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
République tchèque	VI	3	136 737	136 737	273 474
République-Unie de Tanzanie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Roumanie	Vlbis	2	91 158	91 158	182 316
Royaume-Uni	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Rwanda	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Sainte-Lucie	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Saint-Kitts-et-Nevis	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Saint-Marin	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Saint-Siège	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Samoa	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Sao Tomé-et-Principe	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Sénégal	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Serbie	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Seychelles	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Sierra Leone	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Singapour	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Slovaquie	VI	3	136 737	136 737	273 474
Slovénie	VII	1	45 579	45 579	91 158
Somalie ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Soudan	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Sri Lanka	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Suède	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Suisse	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Suriname	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Tadjikistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Tchad	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Thaïlande	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Timor-Leste	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Togo	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Tonga	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Trinité-et-Tobago	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Tunisie	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Turkménistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Turquie	Vlbis	2	91 158	91 158	182 316
Tuvalu	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Ukraine	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Uruguay	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Vanuatu	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Venezuela (République bolivarienne du)	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Viet Nam	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Yémen	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Zambie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Zimbabwe	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Total Contributions			17 376 987	17 376 987	34 753 974

¹ La valeur d'une unité reste inchangée pour 2020 et 2021, par rapport à 2018 et 2019, à 45 579 francs suisses.

² États membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune Union.

APPENDICE B Définition des catégories de dépenses

Recettes, par provenance

Contributions : contributions des États membres à l'Organisation selon le système de contribution unique (contributions statutaires) et subventions reçues des États membres (contributions volontaires).

Taxes : taxes revenant au Bureau international dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, déduction faite des ajustements de change.

Arbitrage : taxes d'arbitrage concernant les litiges relatifs aux noms de domaine, droits d'inscription aux réunions du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, déduction faite des ajustements de change.

Revenus de placement : recettes provenant des placements, y compris les intérêts sur les capitaux.

Publications : recettes provenant de la vente des publications et des abonnements aux périodiques publiés par le Secrétariat sur papier, CD-ROM ou tout autre support.

Autres recettes : droits d'inscription à des conférences et cours de formation, recettes provenant des services d'appui fournis en rapport avec des activités extrabudgétaires de l'OMPI financées par le PNUD et par des fonds fiduciaires, ajustements comptables (crédits) relatifs à des années antérieures et ajustements de change, recettes provenant de la location de locaux appartenant à l'OMPI, remboursements par l'UPOV à l'OMPI de services d'appui administratif et gains ou pertes sortis du bilan.

Objets de dépense

Dépenses en personnel

Postes : rémunération perçue par les fonctionnaires, en particulier les traitements, les indemnités de poste, les allocations familiales, les primes pour connaissances linguistiques, les paiements pour heures supplémentaires, les indemnités de non-résident, les primes d'affectation et les indemnités de représentation.

Agents temporaires : rémunération et indemnités versées aux agents temporaires de la catégorie des administrateurs et des services généraux au bénéfice de contrats à court terme.

Autres dépenses de personnel : montants pour assurance accidents professionnels, caisses de retraite, frais de justice et programme de récompenses et de reconnaissance.

Autres dépenses

Stages et bourses de l'OMPI

Stages : rémunération et indemnités versées aux stagiaires.

Bourses de l'OMPI : dépenses liées à une activité de formation qui octroie un don monétaire à des personnes qualifiées pour remplir des objectifs pédagogiques particuliers.

Voyages, formations et subventions

Missions de fonctionnaires : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour tous les fonctionnaires en voyage officiel.

Voyages des tiers : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour tous les tiers, y compris les frais de voyage de fonctionnaires nationaux, de participants et de conférenciers se rendant à des réunions organisées sous l'égide de l'OMPI.

Formations et indemnités de voyage connexes : frais de voyage, indemnités journalières de subsistance, droits d'inscription et autres dépenses afférentes à la participation de stagiaires à des cours, séminaires et stages.

Services contractuels

Conférences : rémunération, frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des interprètes; location de salles de conférence et de matériel d'interprétation; rafraîchissements et réceptions; et frais afférents à tout autre service directement lié à l'organisation d'une conférence.

Publication : travaux d'impression et de reliure faits à l'extérieur; revues; papier et impression; autres travaux d'impression : tirages à part d'articles parus dans les revues; brochures; traités; recueils; manuels; formulaires de travail et autres travaux d'impression divers; production de CD-ROM, de cassettes vidéo, de bandes magnétiques et autres formes de publication électronique.

Services contractuels de personnes : rémunération versée pour des services contractuels de personnes.

Autres services contractuels : comprend tous les autres services contractuels conclus avec des prestataires de services commerciaux et non commerciaux.

Coûts financiers

Coûts financiers : intérêt sur les emprunts; frais bancaires.

Dépenses de fonctionnement

Locaux et entretien : acquisition, location, amélioration et entretien des locaux à usage de bureaux et location ou entretien de matériel et de mobilier; consultants extérieurs en gestion.

Communication : frais de communication comme le téléphone, l'Internet, la télécopie et le courrier, les frais de port et de transport de documents.

Frais de représentation et autres dépenses de fonctionnement : activités d'accueil et réceptions officielles, contribution de l'OMPI à l'Association du personnel et autres dépenses.

Services communs du système des Nations Unies : assistance médicale, contributions à des activités administratives communes du système des Nations Unies, activités financées en commun par le système des Nations Unies, tribunal administratif.

Matériel et fournitures

Mobilier et matériel : achat de mobilier et machines de bureau, de matériel informatique (ordinateurs personnels, ordinateurs portables, imprimantes, serveurs, etc.), de matériel utilisé pour les conférences, de matériel de reproduction des documents et de matériel de transport.

Fournitures : papier et fournitures de bureau; fournitures de reproduction interne (offset, microfilms, etc.); livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; fournitures de traitement de données; logiciels et licences informatiques.

APPENDICE C Calcul des dépenses de personnel

1. Les montants réels reposent sur les derniers barèmes disponibles en matière de traitements et de rémunération considérée aux fins de la pension des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et des agents des services généraux, ainsi que sur les données existantes concernant les personnes à charge et sur les politiques et les prestations applicables à tous les autres avantages du personnel. Les modifications apportées au Statut et Règlement du personnel et au nouveau régime commun des prestations versées aux administrateurs et aux fonctionnaires de rang supérieur ont également été dûment prises en considération⁶⁹.
2. La méthode de calcul utilisée comporte plusieurs éléments de coût par niveau de poste, combinés afin d'obtenir une comptabilisation globale des ressources en personnel. Les éléments de coût et les hypothèses de calcul sont résumés ci-dessous.

Calcul du coût des montants réels et hypothèses s'y rapportant

	Poste (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et agents des services généraux)	Fonctionnaires temporaires (administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et agents des services généraux)
Traitement	L'élément traitement pour un poste occupé est calculé par niveau de poste en appliquant le barème unifié des traitements au grade/échelon projeté du titulaire. Pour les postes vacants, il correspond au premier échelon du grade considéré. Le montant calculé en dollars des États-Unis d'Amérique est converti en francs suisses avec l'application du coefficient d'ajustement de poste, le cas échéant (pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en fonction du lieu d'affectation correspondant). La part qui correspond à l'Organisation de la rémunération considérée aux fins de la pension (CCPPNU) est ajoutée au montant total.	L'élément traitement pour un poste occupé est calculé par niveau de poste en appliquant le barème unifié des traitements au grade/échelon projeté du titulaire. Pour les postes vacants, il correspond au premier échelon du grade considéré. Le montant calculé en dollars des États-Unis d'Amérique est converti en francs suisses avec l'application du coefficient d'ajustement de poste, le cas échéant (pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en fonction du lieu d'affectation correspondant). La part qui correspond à l'Organisation de la rémunération considérée aux fins de la pension (CCPPNU) est ajoutée au montant total.
Dépenses communes de personnel	Les dépenses communes de personnel comprennent toutes les prestations et tous les avantages autres que le traitement, qui sont prévus par le régime révisé de prestations de la CFPI et le Statut et Règlement du personnel (indemnité pour conjoint à charge, indemnité de parent isolé et indemnité transitoire, indemnité pour enfant à charge, cotisations à l'assurance maladie, congé dans les foyers, indemnité pour frais d'étude, etc.). Les dépenses communes de personnel sont projetées et appliquées par niveau de poste sur la base de l'historique des dépenses. Pour l'établissement des coûts des postes vacants, on applique l'hypothèse d'un conjoint ou d'une conjointe et d'un enfant à charge.	Les dépenses communes de personnel comprennent toutes les prestations et tous les avantages autres que le traitement, qui sont prévus par le régime révisé de prestations de la CFPI et le Statut et Règlement du personnel (indemnité pour conjoint à charge, indemnité de parent isolé et indemnité transitoire, indemnité pour enfant à charge, cotisations à l'assurance maladie, etc.). Les dépenses communes de personnel sont projetées et appliquées par niveau de poste sur la base de l'historique des dépenses. Pour l'établissement des coûts des postes vacants, on applique l'hypothèse d'un conjoint ou d'une conjointe et d'un enfant à charge.
Ajustement	Le coût des postes est ajusté à la baisse pour tenir compte d'un taux de vacance de 4%.	Aucun taux de vacance n'est appliqué pour les postes temporaires.
Provision au titre de la cessation de service et autres dépenses connexes	Une provision de 8% est appliquée au coût total pour financer les dépenses liées à la cessation de service et aux diverses prestations après la cessation de service.	Une provision de 2% est appliquée au coût total pour financer les dépenses liées à la cessation de service.

⁶⁹ Barème des traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et barème des rémunérations considérées aux fins de la pension en vigueur au 1^{er} février 2018. Barème des traitements et des rémunérations considérées aux fins de la pension applicables aux postes occupés dans la catégorie des services généraux à compter du 1^{er} avril 2011 et aux postes vacants à compter du 1^{er} septembre 2017.

APPENDICE D Formules de flexibilité

Généralités

Les formules de flexibilité sont le mécanisme qui permet d'ajuster le niveau des ressources financières de l'Organisation dans son ensemble, par rapport au programme et budget approuvé pour l'exercice biennal, afin de tenir compte des variations imprévues du nombre total de demandes d'enregistrement. Les ressources qui en découlent sont allouées aux systèmes d'enregistrement international et aux programmes de l'OMPI apportant un appui administratif à ces opérations. Les formules de flexibilité pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ont été révisées et approuvées par leurs assemblées respectives, tenues entre le 24 septembre et le 3 octobre 2007.

Système du PCT

La formule de flexibilité révisée pour le système du PCT est décrite dans le document PCT/A/36/5 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union du PCT, comme il ressort du document PCT/A/36/13. Comme indiqué dans ces documents, la formule de flexibilité du PCT a été révisée compte tenu d'une variation budgétaire de 341 870 francs suisses pour 1000 demandes internationales selon le PCT non budgétées. La formule révisée ne lie plus, comme dans le passé, les variations du nombre de demandes aux variations du nombre de postes. Il est plutôt proposé de faire varier le montant total des ressources allouées aux programmes directement concernés, ce qui permet d'utiliser ces ressources tant pour des dépenses de personnel (par exemple, attribution de postes, recrutement d'agents temporaires ou contrats de louage de services) que pour d'autres dépenses non liées au personnel (par exemple, contrats de sous-traitance). Les ressources résultant des ajustements sont allouées à l'administration du système du PCT et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

Système de Madrid

La formule de flexibilité révisée pour le système de Madrid est décrite dans le document MM/A/38/5 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union de Madrid, comme il ressort du document MM/A/38/6. La nouvelle formule permet de procéder à l'ajustement du budget de l'Union de Madrid pour un montant de 197 060 francs suisses pour chaque variation de 500 enregistrements ou renouvellements inscrits par rapport aux prévisions initiales approuvées. La formule ne lie plus l'ajustement uniquement au nombre de membres du personnel, mais permet plutôt d'opérer des ajustements dans les ressources financières globales allouées aux programmes directement concernés par le traitement des demandes. Ces ressources peuvent être utilisées soit pour des dépenses de personnel (postes, agents temporaires, etc.) soit pour des dépenses non liées au personnel (par exemple, contrats de sous-traitance). Les ressources résultant des ajustements sont allouées à l'administration du Service d'enregistrement international des marques et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

Système de La Haye

La formule de flexibilité révisée pour le système de La Haye est décrite dans le document H/A/24/3 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union de La Haye, comme il ressort du document H/A/24/4. La nouvelle formule permet de procéder à l'ajustement du budget de l'Union de La Haye pour un montant de 99 024 francs suisses pour chaque variation de 300 enregistrements ou renouvellements inscrits par le Service d'enregistrement de l'Union de La Haye par rapport aux prévisions initiales approuvées. Les ressources peuvent être utilisées soit pour des dépenses de personnel soit pour des dépenses non liées au personnel, et elles sont allouées à l'administration du Service d'enregistrement de l'Union de La Haye et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.